



# Bastia

CITÀ DI CULTURA

## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du mercredi 13 juillet 2022

### MOTION

Déposée par la majorité municipale

**Objet** : Défense du droit universel des femmes à l'interruption volontaire de grossesse

**Date de la convocation** : 7 juillet 2022

**Date d'affichage de la convocation** : 7 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize du mois de juillet à 17h00, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

**Nombre de membres composant l'assemblée** : 42

**Nombre de membres en exercice** : 42

**Quorum** : 14

**Nombre de membres présents** : 23

**Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer**

**Étaient présents**: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DEL MORO Alain ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MANGANO Angelina ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

**Étaient absents** : Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Madame PELLEGGRI Leslie.

#### **Ont donné pouvoir :**

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;  
Monsieur TIERI Paul à Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ;  
Monsieur De ZERBI Lisandru à Madame POLISINI Ivana ;  
Madame ORSINI-SAULI Laura à Monsieur LUCCIONI Don Petru ;  
Madame CARRIER Marie-Dominique à Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;  
Monsieur FABIANI François à Madame PIPERI Linda ;  
Monsieur GRAZIANI Antoine à Monsieur GRASSI Didier ;  
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Madame LACAVE Mattea ;  
Madame LUCIANI Emmanuelle à Madame FILIPPI Françoise ;

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :  
Madame Mattea Lacave élue secrétaire prend place au bureau  
Le conseil municipal,

**Vu** la résolution 1607 adoptée par le Conseil de l'Europe en avril 2008 promouvant un accès à un avortement sans risque et légal en Europe ;

**Vu** la Loi n° 75-17 du 17 janvier 1975 relative à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) ;

**Vu** la Loi n° 2001-588 du 4 juillet 2001 relative à l'IVG et à la contraception ;

**Vu** la Loi n° 2022-295 du 2 mars 2022 visant à renforcer le droit à l'avortement en portant de 12 à 14 semaines le délai légal d'IVG ;

**CONSIDERANT** que la liberté fondatrice du droit des femmes à l'avortement a été conquise par de nombreuses militantes, autour de figures telles que Ruth BADER GINSBERG, Gisèle HALIMI ou Simone VEIL, ainsi que de nombreux citoyennes et citoyens notamment professionnels de santé ;

**CONSIDERANT** la non reconnaissance de ce droit dans de nombreux pays et le recul de ce droit récemment observé dans plusieurs pays occidentaux ;

**CONSIDERANT** que la Cour suprême des États-Unis, plus haute juridiction du pays, a contre l'avis de la majeure partie de la population, mis fin au droit à l'IVG, pourtant garanti depuis 1973, et que de nombreux États ont déjà promulgué des lois pour interdire l'avortement sur leur territoire, voire le criminaliser ;

**CONSIDERANT** que l'interdiction de l'IVG n'a jamais empêché les avortements et a pour conséquence directe de mettre en danger la santé des femmes.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur Pierre SAVELLI*

*Après en avoir délibéré*

*Le conseil municipal,*

*A l'unanimité*

**Article 1 :**

- **Réaffirme** que les droits fondamentaux des femmes incluent la maîtrise de leur corps, de leur sexualité et la liberté de décision en matière de procréation, cette condition étant indispensable pour la construction de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

**Article 2 :**

- **Réaffirme** l'importance du droit fondamental à l'interruption volontaire de grossesse pour toutes les femmes, en Corse, en France, en Europe et dans le monde.

**Article 3 :**

- **Affirme** la nécessité de garantir l'accès des femmes à une information de qualité, à une contraception adaptée et à l'avortement sûr et légal.

**Article 4 :**

- **Soutient** toutes démarches visant à l'imprescriptibilité du droit à l'avortement, notamment par son inscription dans la Constitution ou dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre SAVELLI

*Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.*



# Bastia

CITÀ DI CULTURA

## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du mercredi 13 juillet 2022

**Objet : Compte rendu des décisions prises par le maire en application de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales**

**Date de la convocation : 7 juillet 2022**

**Date d'affichage de la convocation : 7 juillet 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le treize du mois de juillet à 17h00, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

**Nombre de membres composant l'assemblée : 42**

**Nombre de membres en exercice : 42**

**Quorum : 14**

**Nombre de membres présents : 23**

**Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer**

**Etaient présents:** Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DEL MORO Alain ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MANGANO Angelina ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

**Etaient absents:** Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Madame PELLEGGRI Leslie.

**Ont donné pouvoir :**

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;  
Monsieur TIERI Paul à Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ;  
Monsieur De ZERBI Lisandru à Madame POLISINI Ivana ;  
Madame ORSINI-SAULI Laura à Monsieur LUCCIONI Don Petru ;  
Madame CARRIER Marie-Dominique à Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;  
Monsieur FABIANI François à Madame PIPERI Linda ;  
Monsieur GRAZIANI Antoine à Monsieur GRASSI Didier ;  
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Madame LACAVE Mattea ;  
Madame LUCIANI Emmanuelle à Madame FILIPPI Françoise ;

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :  
Madame Mattea Lacave élue secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22 ;

**Vu** la délibération n° 2020-JUIL-01-35 du conseil municipal en date du 15 juillet 2020 portant délégation au Maire.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,*

*Après en avoir délibéré,*

*Le conseil municipal,*

*A l'unanimité*

**Article unique :**

- **Prend acte** du compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en application de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales tel que figurant en annexe.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



Pierre SAVELLI

*Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

*La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.*





**CUNSIGLIU MUNICIPALE**  
DI U 13 LUGLIU DI U 2022

—  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 13 JUILLET 2022

**Rapport n°1**

**Conturesu di e decisione pigliate dà u merre in appiecazione di l'articulu L2122-22 di u Codice generale di e culletività territoriale**  
*Compte rendu des décisions prises par le maire en application de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales*

Date de la décision	Bénéficiaires/Destinataires	Objet	Incidences financières en €	
			Dépenses	Recettes
04.11.2021	Monsieur Gaël PELTIER Artiste Plasticien	Signature d'une convention de prestation de service en charge de concevoir le contenu artistique de l'exposition « Sole Azzaru » afin d'organiser des expositions temporaires	3 400€	
13.12.2021	Collectivité de Corse	Signature d'une convention de financement dans le cadre de la manifestation d'intérêt « Accueil pour tous »		10 000€
10.01.2022	Association Comité des Fêtes et d'animation du Patrimoine	Signature d'une convention de mise à disposition de l'Auditorium du Musée afin d'y organiser une conférence le 13 janvier 2022 de 14h00 à 17h00	Gratuité	
10.01.2022	Association Les Guides du Palais des Gouverneurs et du Patrimoine de Bastia	Signature d'une convention de prestation de service en vue de l'organisation de visites guidées du Musée de Bastia à destination des différents publics dans le cadre de la politique de médiation et de promotion du Musée	14 120€	
17.01.2022	Association Zone Libre	Signature d'une convention de mise à disposition de l'Auditorium du Musée afin d'y installer une sélection d'œuvres sonores dans le cadre du festival des Arts sonores du 31 janvier au 7 février 2022	Gratuité	
01.02.2022	Centre Hospitalier de Bastia	Signature d'un contrat de location les 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> étages du bâtiment dénommé Etat-major Bastia Nord à la Citadelle pour permettre l'activité de l'unité de violences faites aux femmes		1 050€ loyer mensuel
10.02.2022	M. Alain BIONDY	Signature d'une convention de prestation de service afin de rédiger deux articles scientifiques ayant pour thème « Les ordres militaires et religieux en lien avec la piraterie (Ordre de Malte, Santo Stefano...) » et « Les pirates barbaresques » devant être publié dans le catalogue d'exposition Mare Furioso, pirates et corsaires en Méditerranée XVI-XIX siècles	400€	

Date de la décision	Bénéficiaires/Destinataires	Objet	Incidences financières en €	
			Dépenses	Recettes
10.02.2022	M. Antoine-Marie GRAZIANI	Signature d'une convention de prestation de service afin de rédiger deux articles scientifiques ayant pour thème « Les méthodes de défense – tours, forteresses et options maritimes » et « le rachat des captifs » devant être publié dans le catalogue d'exposition Mare Furioso, pirates et corsaires en Méditerranée XVI-XIX siècles	400€	
10.02.2022	M. Didier REY	Signature d'une convention de prestation de service afin de rédiger un article scientifique ayant pour thème « La marine au temps de Paoli » devant être publié dans le catalogue d'exposition Mare Furioso, pirates et corsaires en Méditerranée XVI-XIX siècles	200€	
10.02.2022	M. Emiliano BERI	Signature d'une convention de prestation de service afin de rédiger un article scientifique ayant pour thème « Torri, galee, convogli, trattati di pace e mimetismo di bandiera : le forme di difesa dai corsari barbareschi » devant être publié dans le catalogue d'exposition Mare Furioso, pirates et corsaires en Méditerranée XVI-XIX siècles	200€	
10.02.2022	M. Andréa ZAPPIA	Signature d'une convention de prestation de service afin de rédiger un article scientifique ayant pour thème « Butin vivant de la course : capture, travail et rachat des esclaves dans la méditerranée moderne » devant être publié dans le catalogue d'exposition Mare Furioso, pirates et corsaires en Méditerranée XVI-XIX siècles	200€	
10.02.2022	M. Michel VERGE-FRANCESCHI	Signature d'une convention de prestation de service afin de rédiger un article scientifique ayant pour thème « Teramo Terami » devant être publié dans le catalogue d'exposition Mare Furioso, pirates et corsaires en Méditerranée XVI-XIX siècles	200€	
10.02.2022	M. Erick MICELLI	Signature d'une convention de prestation de service afin de rédiger un article scientifique ayant pour thème « La course et les esclaves entre 1750 et 1770 » devant être publié dans le catalogue d'exposition Mare Furioso, pirates et corsaires en Méditerranée XVI-XIX siècles	200€	
11.02.2022	Conservatoire Henri Tomasi	Signature d'une convention de mise à disposition de la salle Gaudin de la Maison des associations aux créneaux horaires demandés	Gratuité	
11.02.2022	Conservatoire Henri Tomasi	Signature d'une convention de mise à disposition de la salle n°205 de la Maison des associations aux créneaux horaires demandés		Redevance annuelle d'un montant de 700€
11.02.2022	Collège Simon Vinciguerra	Signature d'une convention de mise à disposition de la salle Gaudin de la Maison des associations aux créneaux horaires demandés	Gratuité	

Date de la décision	Bénéficiaires/Destinataires	Objet	Incidences financières en €	
			Dépenses	Recettes
11.02.2022	SAS ACME	Signature d'un contrat de prestation et de droit d'exploitation spectacle « Une histoire d'amour » programmé le 29/03/2022 au Théâtre de Bastia	16 846,50€	En attente
11.02.2022	Théâtre National de Bretagne	Signature d'un contrat de prestation et de droit d'exploitation Atelier de médiation autour du spectacle « Le carnaval des animaux » le 16/02/2022 au Centre Culturel Alb'Oru	167,87€	
11.02.2022	SAS Ki m'aime me suive	Signature d'un contrat de prestation et de droit d'exploitation spectacle « Et si on ne se mentait plus ? » programmé le 17/02/2022 au Centre Culturel Alb'Oru	10 462,19€	2 556€
15.02.2022	Association SFPIO Corsica	Signature d'une convention de mise à disposition de l'Auditorium du Musée afin d'y organiser une réunion de travail le 03 mars 2022 de 08h00 à 19h00		375€
15.02.2022	Association Corsica Breakdance	Signature d'une convention de mise à disposition de la salle n°209 de la Maison des associations aux créneaux horaires demandés		Redevance annuelle d'un montant de 300€
15.02.2022	Société Concept Evènementiel	Signature d'un contrat de prestation et de droit d'exploitation des spectacles Pégase Junon et Constellations afin d'organiser le Carnaval le samedi 26 mars 2022	32 019.25€	
16.02.2022	Centre d'information sur les Droits des Femmes et des Familles	Signature d'une convention de mise à disposition du Boulodrome de Lupinu le 8 mars 2022 afin d'y organiser une journée de sensibilisation à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes	Gratuité	
17.02.2022	Office de Tourisme Intercommunal de Bastia	Signature d'une convention de mise à disposition de l'Oratoire Roch et l'Oratoire de la Conception dans le cadre des visites guidées « Les Légendines » tous les mardis du 21 février au 30 juin 2022 de 17h30 à 18h00 et du 1 <sup>er</sup> juillet au 30 novembre 2022 de 17h30 à 18h00 afin d'y organiser une représentation de chants polyphoniques	Gratuité	
17.02.2022	Office de Tourisme Intercommunal de Bastia	Signature d'une convention de mise à disposition de l'Eglise Saint Jean-Baptiste dans le cadre de son action « Bastia in Cantu » les 25 février, 22 et 29 avril, 6 mai et tous les vendredis du 17 juin au 30 juin 2022 de 17h30 à 18h00 et du 1 <sup>er</sup> juillet au 23 septembre 2022 de 18h30 à 19h30 au afin d'y organiser des concerts	Gratuité	
19.02.2022	Association New Body	Signature d'une convention de mise à disposition du hall d'entrée de l'école F. Amadei maternelle afin d'y organiser des cours de danse les mercredis 23 février et le 2 mars 2022 de 16h à 18h		Loyer annuel de 50€

Date de la décision	Bénéficiaires/Destinataires	Objet	Incidences financières en €	
			Dépenses	Recettes
24.02.2022	Collectivité de Corse	Signature d'une décision modificative en date du 13 janvier 2020 relative à une demande de subvention pour la restauration d'une huile sur toile de Marc Antonio De Santis intitulée « La Visitation »		4 305€
24.02.2022	Association Fisarmusica	Signature d'un contrat de prestation et de droit d'exploitation du spectacle « L'opéra barré » programmé le 10/03/2022 au Centre Culturel Alb'Oru	10 431,20€	En attente
24.02.2022	Association Kabafeer Prod	Signature d'un contrat de prestation et de droit d'exploitation du spectacle « Corsican way of life » programmé le 18/03/2022 au Centre Culturel Alb'Oru	10 000€	En attente
24.02.2022	Association Chansons de Gestes	Signature d'un contrat de prestation et de droit d'exploitation du spectacle « Dalida sur le divan » programmé le 24/03/2022 au Centre Culturel Alb'Oru	8 500€	En attente
01.03.2022	Association Unita Teatrale	Signature d'une convention de mise à disposition de l'Amphithéâtre du groupe scolaire G. Charpack de 9h à 22h du 7 mars au 3 avril 2022 pendant le temps scolaire et périscolaire de 07 h 45 à 18h15		1 000€
07.03.2022	Association CAS'ARCUSGI	Signature d'un contrat de prestation et de droit d'exploitation de spectacle « L'Arcusgi » programmé au Théâtre le 12 mars 2022	5000€	En attente
08.03.2022	Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse	Signature d'une convention de mise à disposition de l'Auditorium du hall d'accueil, du couloir et de la cellule (-1) du Musée afin d'y organiser la Nuit de l'Orientation le 18 mars 2022 de 12h00 à 21h00		800€
09.03.2022	Centre Hospitalier de Bastia	Décision portant résiliation du bail du 01.12.2020 relatif au local du RDC en location au Bastion Nord		
16.03.2022	Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Haute-Corse	Demande de subvention relative à l'acquisition de 228 capteurs auprès de la SAS ESPACE ELEC afin de les l'installer dans toutes les écoles de la Ville		20 288€
16.03.2022	Association Centre Culturel Una Volta	Signature d'une convention de mise à disposition de l'Auditorium du jardin et des salles d'exposition temporaires et de l'entresol du Musée afin d'y organiser les rencontres de la bande dessinée du 23 au 30 mars et le 2 avril 2022		Montant des agents mobilisés 375€
18.03.2022	Association Espoir Autisme Corse	Signature d'une convention de partenariat entre la Ville de Bastia et l'association Espoir Autisme Corse pour l'accueil des enfants dans le respect des compétences de chacun pour offrir une solution de répit Trouble du Spectre de l'Autisme	Gratuité	
23.03.2022	Association LACOI-TROUPE I ZINZI	Signature d'une convention annuelle de mise à disposition du Théâtre de Poche Sant'Anghjuli de la Maison des associations aux créneaux horaires demandés	Gratuité	

Date de la décision	Bénéficiaires/Destinataires	Objet	Incidences financières en €	
			Dépenses	Recettes
23.03.2022	Association A LOGHJA	Signature d'une convention annuelle de mise à disposition du Théâtre de Poche Sant'Anghjuli de la Maison des associations aux créneaux horaires demandés	Gratuité	
23.03.2022	Association CYGNE NOIR	Signature d'une convention annuelle de mise à disposition du Théâtre de Poche Sant'Anghjuli de la Maison des associations aux créneaux horaires demandés	Gratuité	
23.03.2022	Association REALITA PROD	Signature d'une convention annuelle de mise à disposition du Théâtre de Poche Sant'Anghjuli de la Maison des associations aux créneaux horaires demandés	Gratuité	
23.03.2022	Association U TEATRU PER TUTTI	Signature d'une convention annuelle de mise à disposition du Théâtre de Poche Sant'Anghjuli de la Maison des associations aux créneaux horaires demandés	Gratuité	
23.03.2022	Association YOGA BIEN ETRE HARMONIE	Signature d'une convention de mise à disposition de la salle n°209 de la Maison des associations aux créneaux horaires demandés		Redevance annuelle d'un montant de 180€
23.03.2022	Collectivité de Corse	Demande de subvention relative au titre des aides Patrimoine Protégé pour la restauration d'un groupe sculpté « Crucifix »		16 600€
23.03.2022	Collectivité de Corse	Demande de subvention relative au titre des aides Patrimoine Protégé pour la restauration d'une huile sur toile « La Donation du Rosaire »		12 508.75€
23.03.2022	Association La Compagnie Spirale	Signature d'un contrat de prestation et de droit d'exploitation de spectacle « Furiani 30 anni » programmé au Théâtre le 05 mai 2022	21 667 66€	En attente
23.03.2022	Association Unità Teatrale	Signature d'un contrat de prestation et de droit d'exploitation pour le festival « Evviva Molière » programmé au Théâtre de Bastia et au Centre Culturel l'Alb Oru les 5, 6, 8 et 9 avril 2022	17 000€	En attente
23.03.2022	Association Acrobatica Machina	Signature d'un contrat de prestation et de droit d'exploitation pour le spectacle « La lune des baies mûres » programmé au Centre Culturel l'Alb Oru les 29 et 30 mars 2022	4 830€	850€
29.03.2022	Association ACF Restonica	Signature d'une convention de mise à disposition de l'Auditorium du Musée afin d'y organiser une réunion de travail et un colloque annuel le 23 avril 2022 de 14h00 à 17h00 et le 15 octobre 2022 de 08h00 à 12h30 et de 14h30 à 17h00		Montant total 450€
29.03.2022	Association la Ligue Corse contre le cancer de Haute-Corse	Signature d'une convention de mise à disposition de l'Auditorium du Musée afin d'y organiser une conférence entre professionnels de santé intitulée « information et lutte contre le tabagisme » le 6 mai 2020 de 18h30 à 22h00	Gratuité	

Date de la décision	Bénéficiaires/Destinataires	Objet	Incidences financières en €	
			Dépenses	Recettes
30.03.2022	Ecole Primaire de Venzolasca	Signature d'une convention d'occupation de la cour de l'école M. Venturi Elémentaire le jeudi 31 mars 2022 de 11h30 à 13h00 afin d'y organiser un pique-nique	Gratuité	
04.04.2022	SARL L'Asphodela	Signature d'une convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation d'une activité économique avec droits exclusifs à la cafeteria du Centre Culturel l'Alb' Oru		600€ mensuel
05.04.2022	Association Locale pour le Culte des Témoins de Jéhovah de Bastia	Signature d'une convention d'occupation de la salle Polyvalente de Lupinu le 15 avril 2022 afin d'y organiser une conférence publique à destination de ses fidèles		80€
07.04.2022	Directeur du Musée	Signature d'une décision relative à réassortir le stock de vente au public du catalogue « Aléria, une histoire photographique » de huit ouvrages		Le livre 7€
07.04.2022	Le Conservatoire de Musique Danse et Art Dramatique de Corse Henri Tomasi	Signature d'une convention à disposition de la Cathédrale Sainte Marie afin d'y organiser un concert le 20 avril 2022 de 18h30 à 20h00	Gratuité	
07.04.2022	Mme Angélique QUILICHINI	Signature d'une convention de partenariat tripartite entre la Ville d'Ajaccio la Ville de Bastia et Mme Angélique QUILICHINI en vue de la création d'un recueil sur les chefs-d'œuvre de l'illustration botanique	Gratuité	
08.04.2022	Association U Teatrinu	Signature d'un contrat de prestation et de droit d'exploitation pour le spectacle « L'Azezi Lucia et Filippu E i rustichi » programmé au Théâtre de Bastia le 23 avril 2022	15 000€	2 299€
08.04.2022	Le Collectif 1+1	Signature d'une convention de résidence de création pour le spectacle « Point Nemo » du 11 au 14 avril 2022 au Centre Culturel l'Alb Oru	6 000€	
08.04.2022	Le Théâtre de Nénéka	Signature d'un contrat de prestation et de droit d'exploitation pour le spectacle « Coriolan » programmé au Centre Culturel l'Alb Oru le 10 mai 2022	13 273€	
11.04.2022	Association Ecole d'Equitation de Haute-Corse	Signature d'une convention de partenariat avec la ville relative à l'encadrement d'enfants du 26 avril au 1 <sup>er</sup> juin 2022 pour les 2 centres de loisirs sans hébergement	1 728€	
11.04.2022	Association I Muntagnoli di Borgu	Signature d'une convention de partenariat avec la ville relative à l'encadrement d'enfants du 25 avril au 6 mai 2022 pour les 2 centres de loisirs sans hébergement	720 €	
12.04.2022	Madame Myriam PELLISSIER	Signature d'une convention d'occupation de la salle Polyvalente de Lupinu le 21 mai 2022 afin d'y organiser une fête familiale de communion		150€

Date de la décision	Bénéficiaires/Destinataires	Objet	Incidences financières en €	
			Dépenses	Recettes
13.04.2022	Fondation du Patrimoine – Délégation Corse	Signature d'une convention de financement pour le projet de restauration de l'Oratoire Sainte Croix		5 000€
13.04.2022	Fondation du Patrimoine – Délégation Corse	Signature d'une convention de financement pour le projet de restauration de la fontaine des Jésuites		5 000€
14.04.2022	Fondation du Patrimoine – Délégation Corse	Signature d'une convention de mise à disposition de l'auditorium afin d'y organiser des conférences dans le cadre de la politique culturelle et patrimoniale	Gratuité	
14.04.2022	Pôle Territorial de Bastia	Signature d'une convention d'occupation de locaux avec la Collectivité de Corse pour accueillir des permanences	Gratuité	
15.04.2022	Fondation du Patrimoine – Délégation Corse	Signature d'un avenant à la convention de collecte de dons signée le 24 avril 2018 pour le projet de restauration de l'Oratoire Sainte Croix	Recherche de financement à hauteur de 878 841€	
15.04.2022	SARL Key-Prod	Signature d'un contrat de prestation et de droit d'exploitation pour le spectacle « Paul Mirabel » programmé au Centre Culturel l'Alb Oru le 22 avril 2022	8 971.53€	6 296€
15.04.2022	Association Locu Teatrale	Signature d'un contrat de prestation et de droit d'exploitation pour le spectacle «U Comebak d'Azeza » au Théâtre de Poche Sant' Anghjuli à la Maison des Associations les 11 et 12 mai 2022	4 000€	155€
20.04.2022	Centre Méditerranéen de la Photographie	Signature d'un avenant à la convention du Contrat de Ville 2021 afin de proroger le délai de l'action « Graffitag 2021 » jusqu'au 31 décembre 2022	Aucune incidence financière	
20.04.2022	Le SCB	Signature d'un avenant à la convention du Contrat de Ville 2021 afin de proroger le délai des actions « Accès numérique pour tous » et « Accès au sport pour tous jusqu'au 31 décembre 2022	Aucune incidence financière	
21.04.2022	Association Art et Noces Troubles	Signature d'une convention annuelle de mise à disposition du Théâtre de Poche Sant'Anghjuli à la Maison des Associations aux créneaux horaires demandés	Gratuité	
21.04.2022	Association KYRN' ACT	Signature d'une convention annuelle de mise à disposition du Théâtre de Poche Sant'Anghjuli à la Maison des Associations aux créneaux horaires demandés	Gratuité	
21.04.2022	Association Théâtre de Cèdre	Signature d'une convention annuelle de mise à disposition du Théâtre de Poche Sant'Anghjuli à la Maison des Associations aux créneaux horaires demandés	Gratuité	
21.04.2022	Association Art' E Sensi	Signature d'une convention annuelle de mise à disposition de la salle Gaudin au Théâtre de Poche Sant' Anghjuli à la Maison des Associations aux créneaux horaires demandés	Gratuité	

Date de la décision	Bénéficiaires/Destinataires	Objet	Incidences financières en €	
			Dépenses	Recettes
21.04.2022	Association Tutt' In Scena	Signature d'une convention annuelle de mise à disposition du Théâtre de Poche Sant'Anghjuli à la Maison des Associations aux créneaux horaires demandés	Gratuité	
21.04.2022	Association Citadell' Anima	Signature d'une convention annuelle de mise à disposition du Théâtre de Poche Sant'Anghjuli à la Maison des Associations aux créneaux horaires demandés	Gratuité	
21.04.2022	Communauté d'Agglomération de Bastia	Signature d'une convention de mise à disposition de l'Auditorium du Musée afin d'y organiser une assemblée plénière le 10 mai 2022	Gratuité	
22.04.2022	Association Arte Mare	Signature d'une convention de mise à disposition de l'auditorium le 14 mai 2022 de 15h00 à 22h00 afin d'y organiser une conférence suivie d'un apéritif dinatoire		250€
22.04.2022	Madame Wafa ES SATI	Signature d'une convention d'occupation de la salle Polyvalente de Lupinu le 7 mai 2022 afin d'y organiser un anniversaire		150€
25.04.2022	SARL Cap Environnement	Signature d'une convention de travaux afin de procéder à l'entretien des WC chimiques des algecos destinés à accueillir le personnel du SDIS pendant la période estivale 2022	3 000€	
27.04.2022	Exotica Dance	Signature d'un contrat de prestation et de droit d'exploitation du spectacle « Parade Brésilienne» programmé le 14 mai 2022 pour le Carnaval	6 530€	
28.04.2022	Association Ballà	Signature d'un contrat de prestation et de droit d'exploitation du spectacle « Carte blanche au ballà boum festival» programmé le 13 mai 2022 au Centre Culturel Alb'Oru	9 787.80€	3 190€
03.05.2022	Association Isula Protection Prévention Secours	Signature d'une convention relative à la mise en place du dispositif prévisionnel de secours avec l'association Isula Protection Prévention Secours dans le cadre de l'organisation du carnaval le 14 mai 2022	669 €	
11.05.2022	Compagnie Mines de Rien	Signature d'une convention de mise à disposition de la cour du Musée afin d'y organiser le spectacle de fin d'année des élèves des arts du cirque et de théâtre de la Haute-Corse le 28 mai 2022 de 08h00 à 00h00	Gratuité	
11.05.2022	Association EMAHO Corse	Signature d'une convention de mise à disposition de l'Auditorium et de la salle de médiation du Musée dans le cadre des opérations « Restitutions Mémoires Vivantes » les 31 mai 2022 de 10h00 à 21h00 et le 29 juin de 09h00 à 18h30	Gratuité	
11.05.2022	Association Dante Alighieri	Signature d'une convention de mise à disposition de la cour du Musée afin d'y organiser un concert de piano le 1 <sup>er</sup> juin 2022 de 08h00 à 00h00	Gratuité	

Date de la décision	Bénéficiaires/Destinataires	Objet	Incidences financières en €	
			Dépenses	Recettes
11.05.2022	Association Nationale des Anciens Combattants et Amis de la Résistance	Signature d'une convention de mise à disposition de l'Auditorium du Musée afin d'y organiser une conférence dans le cadre de la semaine de la Résistance dont la Ville est co-organisatrice le 25 mai 2022 de 09h00 à 12h30	Gratuité	
12.05.2022	Centre Chorégraphique National Roubaix Hauts-de-France	Signature d'un contrat de prestation et de droit d'exploitation du spectacle « Le Bal Chorégraphique » programmé le 17 mai 2022 au Centre Culturel Alb'Oru	5 309.20€	430€
12.05.2022	Association Compagnie Art Mouv'	Signature d'un contrat de prestation et de droit d'exploitation des spectacles « Somoo » et « En attendant James B / soirée partagée » programmé le 21 mai 2022 au Théâtre de Bastia	14 640€	839€
17.05.2022	Collectivité de Corse	Demande de subvention relative à l'intérêt éducatif et social de l'action « Face à face avec un acteur du monde scientifique, technique et industriel » de la Cité éducative pour les enfants et les jeunes des Quartiers Prioritaires de la Ville		2 460€
17.05.2022	Collectivité de Corse	Demande de subvention relative à l'intérêt éducatif et social de l'action « Résidence d'auteur-illustrateur » de la Cité éducative pour les enfants et les jeunes des Quartiers Prioritaires de la Ville		4 000€
17.05.2022	Collectivité de Corse	Demande de subvention relative à l'intérêt éducatif et social de l'action « Théâtre et lecture à voix haute » de la Cité éducative pour les enfants et les jeunes des Quartiers Prioritaires de la Ville		2 000€
17.05.2022	Collectivité de Corse	Demande de subvention relative à l'intérêt éducatif et social de l'action « Espace dans ma Ville » de la Cité éducative pour les enfants et les jeunes des Quartiers Prioritaires de la Ville		6 900€
17.05.2022	Collectivité de Corse	Demande de subvention relative à l'intérêt éducatif et social de l'action « Parcours musical de l'éveil à l'adolescence » de la Cité éducative pour les enfants et les jeunes des Quartiers Prioritaires de la Ville		3 000€
17.05.2022	Collectivité de Corse	Demande de subvention relative aux travaux hydrauliques de recalibrage de la section souterraine du ruisseau de Lupinu		20 795.61€
18.05.2022	Lycée Jean NICOLI	Signature d'une convention de partenariat pour l'organisation d'ateliers pour les classes patrimoine pour l'année scolaire 2021/2022 et notamment l'organisation d'un voyage pédagogique en Italie 30/05/2022 au 06/06/2022 sur le thème du monde étrusque et des plantes à parfum	2 800€	
18.05.2022	Association Eveil	Signature d'un contrat préalable à l'inscription pour la réservation de la salle de pratiques artistiques du Centre Culturel Alb'Oru jusqu'au 31 décembre 2022	Politique tarifaire suivant le spectacle présenté	

Date de la décision	Bénéficiaires/Destinataires	Objet	Incidences financières en €	
			Dépenses	Recettes
19.05.2022	Compagnie Anomalie	Signature d'un contrat de prestation et de droit d'exploitation du spectacle « Ma Créature » programmé le 31 mai 2022 au Centre Culturel Alb'Oru	3 471.40€	653€
19.05.2022	Conseil Interprofessionnel des Vins de Corse	Signature d'une convention de location de l'Auditorium, de la cour, de la terrasse nord, du hall et de la salle de médiation du Musée de Bastia afin d'y organiser une opération de promotion des vins Corse du 4 au 6 juin 2022		4 775€
20.05.2022	Office du Tourisme Intercommunal de Bastia	Signature d'une convention de mise à disposition du Musée afin d'y organiser le Festival CREAZIONE du 13 au 20 juin 2022	Gratuité	
20.05.2022	Madame BEROUD Martine	Signature d'une convention de partenariat pour l'organisation d'une visite guidée au jardin du Guadello le 4 juin 2022 dans le cadre de la manifestation « Rendez – vous aux jardins » avec découverte botanique	220€	
20.05.2022	Association Dante Alighieri	Signature d'une convention de mise à disposition de la Cathédrale Sainte Marie afin d'y organiser un concert de piano le 1 er juin 2022 de 17h00 à 20h30	Gratuité	
23.05.2022	Groupe Spartera	Signature d'une convention de mise à disposition de la Cathédrale Sainte Marie afin d'y organiser des concerts de polyphonies les 12 et 26 juin 2022 et les 4 et 18 septembre 2022 de 19h00 à 21h00	Gratuité	
23.05.2022	Association PRATICALINGUA	Signature d'une convention de mise à disposition de la Cathédrale Sainte Marie afin d'y organiser deux concerts de polyphonies le 11 juin 2022 de 17h30 à 22h30	Gratuité	
30.05.2022	OPH2C	Signature d'un contrat de location entre l'OPH2C et la Ville pour la mise à disposition du toit de l'immeuble Mantinum	Loyer annuel 1 800€	
03.06.2022	Conseil Interprofessionnel des Vins de Corse	Signature d'un avenant à la convention de location en date du 19 mai 2022 afin d'occuper également le jardin du musée du 05 à 08h30 au 06 juin à 06h00		6 275€
07.06.2022	Association Secours Populaire Français	Signature d'un avenant à la convention du Contrat de Ville 2021 Afin de poursuivre la mise en œuvre de l'action « Les Anciens » jusqu'au 31 décembre 2022	Aucune incidence financière	
07.06.2022	Fédération d'Associations Laïques et d'Education Populaire de Corse (FALEP)	Signature d'un avenant à la convention du Contrat de Ville 2021 Afin de poursuivre la mise en œuvre du projet « Ortu » jusqu'au 31 décembre 2022	Aucune incidence financière	
08.06.2022	Association Diana di L'Alba	Signature d'une convention annuelle de mise à disposition du Théâtre de Poche Sant'Anghjuli à la Maison des Associations aux créneaux horaires demandés	Gratuité	

Date de la décision	Bénéficiaires/Destinataires	Objet	Incidences financières en €	
			Dépenses	Recettes
08.06.2022	Association A Funicella	Signature d'une convention de mise à disposition ponctuelle de la salle n°205 de la Maison des associations aux créneaux horaires demandés		Redevance d'un montant de 45€
08.06.2022	Association A Funicella	Signature d'une convention annuelle de mise à disposition du Théâtre de Poche Sant'Anghjuli à la Maison des Associations aux créneaux horaires demandés	Gratuité	
08.06.2022	Association Anna Ball'Arte	Signature d'une convention annuelle de mise à disposition du Théâtre de Poche Sant'Anghjuli à la Maison des Associations aux créneaux horaires demandés	Gratuité	
08.06.2022	Association Ballet Studio	Signature d'une convention annuelle de mise à disposition de la salle Gaudin au Théâtre de Poche Sant'Anghjuli à la Maison des Associations aux créneaux horaires demandés	Gratuité	
13.06.2022	Association Les nuits du piano d'Erbalonga	Signature d'une convention de mise à disposition de l'Eglise Saint Jean-Baptiste afin d'y organiser plusieurs concerts les 27, 29 et 31 juillet et 2 août 2022 de 19h00 à 23h30	Gratuité	
15.06.2022	Collectivité de Corse	Demande de subvention dans le cadre de la 8 <sup>ème</sup> édition de la « Festa di a lingua corsa »		21 100€

Objet	N° Lot	Libellé lots	Type Marché	Type Procédure	Seuil min annuel H.T	Seuil max annuel H.T	Prix forfaitaire ou unitaire H.T	Nom titulaire	CP	Date notification	Durée initiale (en mois)	Durée reconduct. (en mois)
Rénovation d'un local commercial - installation des Restos du Cœur	1	Terrassement/VRD/Aménagements extérieurs	Travaux	MAPA	/	/	65 420,00 €	SARL BATISUD CONSTRUCTION	20 620	07/03/2022	1,3	/
Rénovation d'un local commercial - installation des Restos du Cœur	6	Electricité	Travaux	MAPA	/	/	44 942,39 €	SAS SCAE	20 290	07/03/2022	2,7	/
Rénovation d'un local commercial - installation des Restos du Cœur	7	Plomberie/CVC/Chambres Froides	Travaux	MAPA	/	/	76 690, 00 €	SARL SANITAIRE CHAUFFAGE BALDOCCHI	20 600	07/03/2022	2,7	/
Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un programme concernant la restructuration de la Caserne Casabianca	/	Néant	Services	MAPA	/	/	33 750,00 €	SAS PROFILS	13 002	07/03/2022	6	/
Conception, réalisation et livraison d'une scénographie d'exposition temporaire, de supports de communication, d'une publication et de relecture, traduction et correction des manuscrits et des maquettes des textes d'une publication pour le musée de Bastia	3	Relecture, traduction et correction des manuscrits et des maquettes des textes du catalogue Mare furioso, Pirates et corsaires en Méditerranée XVIe-XIXe siècle	Services	MAPA	/	/	3 990,00 €	MARYLENE DI STEFANO	38 450	07/03/2022	2	/
Conception, réalisation et livraison d'une scénographie d'exposition temporaire, de supports de communication, d'une publication et de relecture, traduction et correction des manuscrits et des maquettes des textes d'une publication pour le musée de Bastia	1	Conception, impression et livraison de supports de communication et du catalogue d'exposition de l'exposition temporaire Mare furioso, Pirates et corsaires en	Services	MAPA	/	/	19 687,00 €	SARL AGEPE	20 200	09/03/2022	3	/

		Méditerranée XVIe-XIXe siècle										
Rénovation d'un local commercial - installation des Restos du Cœur	4	Menuiseries extérieures/Intérieures	Travaux	MAPA	/	/	63 967,34 €	LES NOUVEAUX MENUISIERS	20 620	10/03/2022	3	/
Rénovation d'un local commercial - installation des Restos du Cœur	5	Plâtrerie/Isolation/Peinture	Travaux	MAPA	/	/	80 968,00 €	SV BATIMENT S.A.S.U	20 600	10/03/2022	2,3	/
Rénovation d'un local commercial - installation des Restos du Cœur	2	Démolitions/gros œuvre/Revêtement/façades	Travaux	MAPA	/	/	127 251,10 €	CA CONSTRUCTIONS	20 230	16/03/2022	3,4	/
Conception, réalisation et livraison d'une scénographie d'exposition temporaire, de supports de communication, d'une publication et de relecture, traduction et correction des manuscrits et des maquettes des textes d'une publication pour le musée de Bastia	2	Conception, adaptation, réalisation, impression, livraison et installation de la scénographie de l'exposition temporaire Mare furioso, Pirates et corsaires en Méditerranée Xvie-Xixe siècle	Services	MAPA	/	/	84 868,00 €	Groupement CREAB DESIGN (mandataire) + VALENTINA DODI (75005 PARIS) + NICOLAS GROULT (94250) + IGOR DEVERNAY (75005)	20 200	16/03/2022	3	/
Maintenance des ascenseurs, monte handicapés et monte charges de la Ville de Bastia	/	Néant	Services	AOO	/	20 000 €	22 936,74 €	KONE	20 600	11/04/2022	12	36
Contrat de Ville de l'agglomération de Bastia : mission d'évaluation finale	/	Néant	Travaux	MAPA	/	/	29 700,00 €	FMVT Conseils	34 080	12/04/2022	4	/
Marché subséquent n°2 à l'accord cadre n° 2020/018 - Transport d'oeuvres d'art pour le musée de Bastia	/	Néant	Services	AOO	/	/	329 254,76 € TF + TO (TTC)	LEON AGET	13 003	18/05/2022	7	/
Acquisition de fournitures scolaires pour les écoles maternelles et élémentaires de la Ville de Bastia	1	Ecriture papeterie	Fournitures	MAPA	/	66 000 €	/	PAPETERIES PICHON	42 340	03/06/2022	8	12

Acquisition de fournitures scolaires pour les écoles maternelles et élémentaires de la Ville de Bastia	2	Arts plastiques	Fournitures	MAPA	/	41 000 €	/	PAPETERIES PICHON	42 340	03/06/2022	8	12
Fourniture de produits et matériels d'entretien	1	Produits d'entretien	Fournitures	AOO	10 000 €	90 000 €	/	SAS CAPEMBAL	20 290	07/06/2022	12	36
Fourniture de produits et de matériels d'entretien	2	Matériels d'entretien	Fournitures	AOO	20 000 €	110 000 €	/	SAS CAPEMBAL	20 290	07/06/2022	12	36
Fourniture de produits et de matériels d'entretien	3	Matériels de tri des déchets	Fournitures	AOO	20 000 €	130 000 €	/	HYDIS	20 600	07/06/2022	12	36
Marché de travaux relatif à l'aménagement des sites du Fort Lacroix et du Guadellu	4	Espaces Verts - Arrosage	Travaux	MAPA	/	/	338 440,05 €	CORSE PAYSAGE	20 290	14/06/2022	10	/
Marché de travaux relatif à l'aménagement des sites du Fort Lacroix et du Guadellu	5	Jeux et agrès	Travaux	MAPA	/	/	393 554,00 €	Groupement KOMPAN (mandataire) + ESA	1 : 77198 2 : 20235	14/06/2022	10	/
Marché de travaux relatif à l'aménagement des sites du Fort Lacroix et du Guadellu	6	Serrurerie – Mise en peinture éléments neufs du Pylône	Travaux	MAPA	/	/	117 780,00 €	CAP METAL	20 600	14/06/2022	3	/
Fourniture de livres et jeux pour les écoles maternelles et élémentaires de la Ville de Bastia	1	Livres pour les écoles élémentaires	Fournitures	MAPA	7 500 €	75 000 €	/	Librairie Papeterie PAPI - SAS SOCOPAL	20 200	14/06/2022	9,5	12
Fourniture de livres et jeux pour les écoles maternelles et élémentaires de la Ville de Bastia	2	Livres et jeux pour les écoles maternelles	Fournitures	MAPA	2 000 €	25 000 €	/	Librairie Papeterie PAPI - SAS SOCOPAL	20 200	14/06/2022	9,5	12
Gestion d'un pôle municipal de Santé	/	Néant	Services	MAPA	/	/	50 000,00 €	IREPS Corse	20 090	24/06/2022	12	24



# Bastia

CITÀ DI CULTURA

## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du mercredi 13 juillet 2022

**Objet : Compte rendu des décisions prises par le maire au titre des dépenses d'un montant inférieur à 40 000 € HT**

**Date de la convocation : 7 juillet 2022**

**Date d'affichage de la convocation : 7 juillet 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le treize du mois de juillet à 17h00, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

**Nombre de membres composant l'assemblée : 42**

**Nombre de membres en exercice : 42**

**Quorum : 14**

**Nombre de membres présents : 23**

**Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer**

**Etaient présents:** Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DEL MORO Alain ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MANGANO Angelina ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

**Etaient absents:** Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Madame PELLEGGRI Leslie.

**Ont donné pouvoir :**

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;  
Monsieur TIERI Paul à Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ;  
Monsieur De ZERBI Lisandru à Madame POLISINI Ivana ;  
Madame ORSINI-SAULI Laura à Monsieur LUCCIONI Don Petru ;  
Madame CARRIER Marie-Dominique à Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;  
Monsieur FABIANI François à Madame PIPERI Linda ;  
Monsieur GRAZIANI Antoine à Monsieur GRASSI Didier ;  
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Madame LACAVE Mattea ;  
Madame LUCIANI Emmanuelle à Madame FILIPPI Françoise ;

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :  
Madame Mattea Lacave élue secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-23 ;

**Vu** le Code de la commande publique et notamment l'article R 2122-8 ;

**Vu** la délibération n° 2020-JUIL-01-35 du conseil municipal en date du 15 juillet 2020 portant délégation au Maire.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,  
Le conseil municipal,  
A l'unanimité*

**Article unique :**

- **Prend acte** du compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire au titre des procédures non formalisées tel que figurant en annexe.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



Pierre SAVELLI

*Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).  
La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.*



**CUNSIGLIU MUNICIPALE**  
DI U 13 LUGLIU DI U 2022

—  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 13 JUILLET 2022

**Rapport n°2**

**Conturesu di e dicisione pigliate dà u merre à u titulu di i spezi d'un prezzu infiriore a 40 000 € HT**

*Compte rendu des décisions prises par le maire au titre des dépenses d'un montant inférieur à 40 000 € HT*

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
CONCEPT EVENEMENTIEL	CARNAVAL 2022 DEVIS SPECTACLE CIE PLANETTE VAPEUR	14/02/2022	ANIMATION	30 350,00
POINT DE SUSPENSION ASSOCIATION	CARNAVAL 2022 DEVIS BATUCADA AJACCIO	28/02/2022	ANIMATION	1 604,40
SOCOBO SOCIETE CORSE DE BOISSON	CARNAVAL 2022 DEVIS ACHAT DE BOUTEILLES D'EAU AU FORMAT 33CL POUR LE CARNAVAL DE BASTIA DU 26 MARS 2022	02/03/2022	ANIMATION	373,62
CAUVIN PAUL DOCTEUR	CARNAVAL 2022 DEVIS MEDECIN	08/03/2022	ANIMATION	250,00
FESTIVAL DES ENFANTS	CARNAVAL 2022 DEVIS FESTIVAL DES ENFANTS MAQUILLAGE + ANIMATEUR MICRO	08/03/2022	ANIMATION	805,00
LOCATION TAG	CARNAVAL 2022 DEVIS TENTES TAG	08/03/2022	ANIMATION	895,00
SAMBATINA S ASSOCIATION	CARNAVAL 2022 DEVIS SAMBATINA'S DANSEUSES	08/03/2022	ANIMATION	1 290,00
LA COMPAGNIE DES LEGENDES	CARNAVAL 2022 DEVIS COMPAGNIE DES LEGENDES BALLONS	08/03/2022	ANIMATION	1 700,00
PREMIER ACTE COMPAGNIE	CARNAVAL 2022 DEVIS ECHASSIERS CIE 1ER ACTE	10/03/2022	ANIMATION	600,00
CORSICA LOC EVENEMENTS	CARNAVAL 2022 DEVIS MASCOTTES CORSICALOC	11/03/2022	ANIMATION	1 540,00
ISULA PROTECTION PREVENTION SECOURS IPPS	CARNAVAL 2022 DEVIS IPPS	14/04/2022	ANIMATION	669,00
EXOTICA DANCE	CARNAVAL 2022 DEVIS EXOTICA DANSE 14 05	22/04/2022	ANIMATION	6 530,00
SAMBAVA DI CORTI	CARNAVAL 2022 DEVIS BATUCADA CORTE (SAMB'AVA DI CORTI)	03/05/2022	ANIMATION	1 036,08
HESTIA SERVICES SECURITE NORD	CARNAVAL 2022 DEVIS HESTIA 4	03/05/2022	ANIMATION	2 412,80
IMPRIMERIE BASTIAISE	CARNAVAL 2022 DEVIS FLYS IMP. BASTIAISE	05/05/2022	ANIMATION	125,00
PREMIER ACTE COMPAGNIE	CARNAVAL 2022 DEVIS TRACTAGE CIE 1ER ACTE	05/05/2022	ANIMATION	550,00

<b>Fournisseurs</b>	<b>Objet</b>	<b>Date</b>	<b>Services</b>	<b>Montant HT</b>
MULTARI SAUVEUR BOULANGERIE	CARNAVAL 2022 DEVIS REPAS AGENTS MULTARI	12/05/2022	ANIMATION	42,90
STELL ARTIFICE	FEU D'ARTIFICE ST JEAN 23/06 DEVIS FA	16/06/2022	ANIMATION	4 166,67
ARTE FLAMENCO	MILONGA 2022 DEVIS ARTE FLAMENCO	21/06/2022	ANIMATION	300,00
FESTIVAL DES ENFANTS	LUPINO IN FESTA 2022 DEVIS FESTIVAL DES ENFANTS	22/06/2022	ANIMATION	2 440,00
SOCOBO SOCIETE CORSE DE BOISSON	FEU ARTIFICE 14/07/22 - DEVIS SOCOCO	24/06/2022	ANIMATION	0,88
YNYNS CREATION	MILONGA 2022 DEVIS YNYNS	24/06/2022	ANIMATION	300,00
LOCATION TAG	FEU D'ARTIFICE 14/07/22 DEVIS TAG	24/06/2022	ANIMATION	570,00
ACADEMIE DE DANSES LATINES ESTA LOCA	MILONGA 2022 DEVIS ESTA LOCA	24/06/2022	ANIMATION	600,00
SOCOBO SOCIETE CORSE DE BOISSON	FEU ARTIFICE 14/07/22 - DEVIS SOCOCO	24/06/2022	ANIMATION	660,29
ANIMA TANGO	MILONGA 2022 DEVIS ANIMATANGO	24/06/2022	ANIMATION	700,00
HESTIA SERVICES SECURITE NORD	LUPINU IN FESTA 2022 DEVIS HESTIA SECU	24/06/2022	ANIMATION	910,80
SAMBATINA S ASSOCIATION	LUPINU IN FESTA 2022 DEVIS SAMBATINAS	24/06/2022	ANIMATION	920,00
PAOLI ARMAND	LUPINU IN FESTA 2022 DEVIS A. PAOLI BAL	24/06/2022	ANIMATION	1 000,00
LOCATION TAG	LUPINO IN FESTA 2022 DEVIS TAG	24/06/2022	ANIMATION	1 030,00
GROUPE MONITEUR	GUIDE DES PROCEDURES DE LUTTE CONTRE L'HABITAT INSALUBRE ET DANGEREUX	04/02/2022	ARCHIVES	55,00
GROUPE MONITEUR	TRAITE DES BAUX COMMERCIAUX	17/02/2022	ARCHIVES	95,00
LES EDITIONS SECONDES	MOUVEMENT ABONNEMENT AFF CULTURELLES	09/03/2022	ARCHIVES	39,00
LIBRAIRIE LGDJ LEXTENSO SA	STATUTS BAUX COMMERCIAUX; TRAITES DES BAUX D'HABITATION ET PROFESSIONNELS	14/03/2022	ARCHIVES	149,00
SOCOPAL LIBRAIRIE PAPETERIE PAPI	CODES POUR LES SERVICES	14/03/2022	ARCHIVES	495,95
GROUPE MONITEUR	LE MONITEUR PAPIER + NUMERIQUE	21/03/2022	ARCHIVES	599,00
CORSE MATIN CORSE PRESSE	CORSE MATIN	29/03/2022	ARCHIVES	434,16
ESAT L'ATELIER PRODUCTION L'EVEIL	PILON D'ARCHIVES DESTRUCTION APRES ACCORD ARCHIVES DPTALES	11/04/2022	ARCHIVES	1 188,90
ACTUALITES SOCIALES HEBDOMADAIRES ASH PUBLICATIONS	ACTUALITES SOCIALES HEBDOMADAIRES	21/04/2022	ARCHIVES	158,00
CORSE MATIN CORSE PRESSE	CORSE MATIN NUMERIQUE	18/05/2022	ARCHIVES	185,00
GROUPE MONITEUR	LE GUIDE PERMANENT DU DEVELOPPEUR ECONOMIQUE	01/06/2022	ARCHIVES	175,00
CORSE MATIN CORSE PRESSE	CORSE MATIN NUMERIQUE SERVICE ARCHIVES DOCUMENTATION	03/06/2022	ARCHIVES	185,00
CORSE MATIN CORSE PRESSE	CORSE MATIN NUMERIQUE SERVICE COMMUNICATION	03/06/2022	ARCHIVES	185,00

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
LE MONITEUR DES TRAVAUX PUBLICS ET DU BATIMENT	GUIDE DE L'ELU DELEGUE A L'ACTION SOCIALE ET A LA SOLIDARITE	16/06/2022	ARCHIVES	45,00
CORSE MATIN CORSE PRESSE	CORSE MATIN NUMERIQUE	17/06/2022	ARCHIVES	185,00
EDF CORSE	CASA DI E LINGUE - MODIFICATION DES BRANCHEMENTS ELECTRIQUES	04/04/2022	BATPRO	1 121,50
DEMECORSE BASTIA	CASA DI E LINGUE - INSTALLATION AGENCEMENTS - PHASE 2	31/05/2022	BATPRO	2 500,00
DEMECORSE BASTIA	CASA DI E LINGUE - INSTALLATION AGENCEMENTS - PHASE 1	31/05/2022	BATPRO	6 480,00
RONCHI ET LEGATO	LOCATION A WEBFORCE 3 : DIAGNOSTICS LOCATIFS	11/02/2022	BUREAU FONCIER	208,33
CABINET LIEUTAUD FREDERIC	ETAT TERMITES ETATS DES RISQUES ET POLLUTION ETAT NUISANCES SONORES AERIENNES	18/02/2022	BUREAU FONCIER	1 600,00
DE PETRICONI PHILIPPE	EXPROPRIATION RES.MONTESORO	12/04/2022	BUREAU FONCIER	60,00
RONCHI ET LEGATO	DIAGNOSTIC LOCATIF CRECHE ILOT CALIN AU CENTRE SOCIAL PAESE NOVU	12/04/2022	BUREAU FONCIER	458,33
RONCHI ET LEGATO	DIAGNOSTIC LOCATIF LA POUPONNIERE - ECOLE DU CHISOTRO	12/04/2022	BUREAU FONCIER	541,67
KALLIJURIS SCP	DEVIS POUR SIGNIFICATION	25/04/2022	BUREAU FONCIER	61,04
CORSE MATIN PUBLICITE	INSERTION RUISEAU LUPINO	12/05/2022	BUREAU FONCIER	373,83
RONCHI ET LEGATO	ETAT TERMITES.10 RUE NAPOLEON	21/06/2022	BUREAU FONCIER	308,33
QUARTIER DES TISSUS XUTOPI SARL	MATERIEL POUR ANIMATION.	03/02/2022	BIBLIOTHEQUES	167,85
COMPAGNIE A GHJUVANETTA	STAGE D'ECRITURE EN SECT JEUNESSE DU 23 AU 26 FEVRIER 2022	15/02/2022	BIBLIOTHEQUES	400,00
COLACO	ACHAT DE DVD POUR LE SECTEUR MULTIMEDIA ADULTE ET JEUNESSE	15/02/2022	BIBLIOTHEQUES	1 340,26
LE KIOSQUE TABAC PRESSE JEUX	ABONNEMENT AUX REVUES CORSES POUR LE FOND ADULTE JANV-FEV-MARS 2022	22/02/2022	BIBLIOTHEQUES	68,00
RINI CHARLOTTE	PRESTATION DE CARLOTTA RINI LORS DE LA JOURNEE DE LA FEMME LE 8 MARS 2022	22/02/2022	BIBLIOTHEQUES	250,00
ALMA LIBRAIRIE BELLU SITU SAS	ACHAT DE LIVRES POUR LE FOND ADULTE	22/02/2022	BIBLIOTHEQUES	997,60
TEATREUROPA	FESTIVAL PASOLINI A LA MEDIATHEQUE DU CENTRE VILLE LES 10, 11 ET 12 MARS 2022	22/02/2022	BIBLIOTHEQUES	2 000,00
ALMA LIBRAIRIE BELLU SITU SAS	ACHATS DE DOCUMENTS POUR LE SECTEUR JEUNESSE	24/02/2022	BIBLIOTHEQUES	553,58
DEVELOPPEMENT ET SERVICE AUX ASSOCIATIONS	ATELIER DE PHILOSOPHIE ENFANTS A LA MEDIATHEQUE DU CENTRE VILLE EN MARS-AVRIL-MAI 2022	09/03/2022	BIBLIOTHEQUES	225,00
ENVOL ASSOCIATION	ATELIER D'ECRITURE A LA MEDIATHEQUE DU CENTRE VILLE 2E TRIMESTRE 2022	09/03/2022	BIBLIOTHEQUES	600,00
ALMA LIBRAIRIE BELLU SITU SAS	ACHAT DE LIVRES POUR LE SECTEUR JEUNESSE	15/03/2022	BIBLIOTHEQUES	5,41
ALMA LIBRAIRIE BELLU SITU SAS	ACHAT DE LIVRES POUR LE SECTEUR JEUNESSE	15/03/2022	BIBLIOTHEQUES	823,20
SOCOPAL LIBRAIRIE PAPETERIE PAPI	ACHAT DE LIVRES POUR LE SECTEUR ADULTE	15/03/2022	BIBLIOTHEQUES	985,37
COLACO	ACHAT DE DVD POUR LE MULTIMEDIA	17/03/2022	BIBLIOTHEQUES	385,59

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
COMPAGNIE GHJUVANETTA	ATELIER ECRITURE LETTRE AU PRINTEMPS DU 27 AU 30 AVRIL 2022 EN SECTEUR JEUNESSE	23/03/2022	BIBLIOTHEQUES	400,00
SUD HOTEL	HEBERGEMENT EN DEMI-PENSION DE MME AYANGMA SOLENE DU 06/04/22 AU 08/04/22	30/03/2022	BIBLIOTHEQUES	1,76
SUD HOTEL	HEBERGEMENT EN DEMI-PENSION DE MME AYANGMA SOLENE DU 06/04/22 AU 08/04/22	30/03/2022	BIBLIOTHEQUES	52,73
SUD HOTEL	HEBERGEMENT EN DEMI-PENSION DE MME AYANGMA SOLENE DU 06/04/22 AU 08/04/22	30/03/2022	BIBLIOTHEQUES	133,20
LES VEILLEURS DES OMBRES	EXPOSITION SUR L'ARMEMENT DU HAUT MOYEN-AGE DANS LE JARDIN DE LA MEDIATHEQUE DU CENTRE VILLE .INITIATION A L'ESCRIME POUR LES ENFANTS ET AU TIR A L'ARC POUR ADU	31/03/2022	BIBLIOTHEQUES	150,00
LUDOTHEQUE BASTIA ASSOCIATION	ANIMATION LUDOTHEQUE 2E TRIMESTRE 2022 EN SECTEUR JEUNESSE	31/03/2022	BIBLIOTHEQUES	300,00
MADE IN FAIT MAIN	ATELIERS ENFANTS LE 16 AVRIL 2022 A LA MEDIATHEQUE DU CENTRE VILLE	31/03/2022	BIBLIOTHEQUES	375,00
AYANGMA SOLENE	INTERVENTION DE MME AYANGMA SOLENE-CONFERENCE SUR LA LITTERATURE JEUNESSE- A LA MEDIATHEQUE B.DURIANI	31/03/2022	BIBLIOTHEQUES	838,64
SPAR ORENGA	ACHAT DE BOISSONS ET PRODUITS DIVERS POUR ANIMATIONS	06/04/2022	BIBLIOTHEQUES	293,83
LE KIOSQUE TABAC PRESSE JEUX	ABONNEMENT AUX REVUES CORSES AVRIL-AOÛT 2022	08/04/2022	BIBLIOTHEQUES	119,00
DILICOM	PNB-RACCORDEMENT ANNUEL 2022	08/04/2022	BIBLIOTHEQUES	150,00
CORSANIM	STAND MAQUILLAGE THEME FANTASY LE 16/04/22 0 LA MEDIATHEQUE DU CENTRE-VILLE	08/04/2022	BIBLIOTHEQUES	390,00
EURE FILM	ACHAT DE FOURNITURES ET MATERIEL PROFESSIONNEL POUR L'EQUIPEMENT DES DOCUMENTS	12/04/2022	BIBLIOTHEQUES	2 498,02
COLACO	ACHAT DE DVD POUR LE SECTEUR MULTIMEDIA	14/04/2022	BIBLIOTHEQUES	1 004,13
A MALACELLA BRASSERIE	4 REPAS POUR AUTEURS RENCONTRES GEODE LE 07/05/2022 MIDI	05/05/2022	BIBLIOTHEQUES	100,00
HELIOS PERDITA	1 LECTURE PUBLIQUE A LA MEDIATHEQUE CENTRALE EN MAI 2022	05/05/2022	BIBLIOTHEQUES	724,78
SOCOPAL LIBRAIRIE PAPETERIE PAPI	ACHAT DE DOCUMENTS POUR LE SECTEUR ADULTE	05/05/2022	BIBLIOTHEQUES	1 465,38
COLACO	ACHAT DE DVD POUR LE FOND MULTIMEDIA	19/05/2022	BIBLIOTHEQUES	339,33
A PIUMA LESTA LIBRAIRIE	ACHAT DE DOCUMENTS POUR LE SECTEUR JEUNESSE	24/05/2022	BIBLIOTHEQUES	782,25
MULTARI SAUVEUR BOULANGERIE	APERITIF A L'OCCASION D'UNE PRESENTATION DE REVUE PAR MARC BIANCARELLI E TRENCONTRE AVEC D'AUTRES AUTEURS LE 11 JUIN 2022 DANS LE JARDIN DE LA MED DU CENTRE	01/06/2022	BIBLIOTHEQUES	124,39

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
MULTARI SAUVEUR BOULANGERIE	APERITIF A L'OCCASION DE LA PRESENTATION DE L'OUVRAGE DE THIBAUT SCIACCA A LA MEDIATHEQUE DU CENTRE-VILLE MARDI 07/06/2022	03/06/2022	BIBLIOTHEQUES	89,13
COLACO	ACHAT DE DVD POUR LE FOND MULTIMEDIA	09/06/2022	BIBLIOTHEQUES	1 498,80
LEROY MERLIN DOMIS SAS	ACHAT DE RIDEAUX OPAQUES X2 POUR SALLE D'ANIMATION DE LA MEDIATHEQUE	15/06/2022	BIBLIOTHEQUES	67,84
ASSAINISSEMENT ENVIRONNEMENT SERVICE	ECOLE DEFENDINI: POMPAGE ET CURAGE	01/02/2022	BATIMENTS	300,00
ASSAINISSEMENT ENVIRONNEMENT SERVICE	MAIRIE CENTRALE: CURAGE CANALISATION SOUS SOL	01/02/2022	BATIMENTS	400,00
ASSAINISSEMENT ENVIRONNEMENT SERVICE	MAIRIE CENTRALE: CURAGE RESEAUX DU SOUS SOL	09/02/2022	BATIMENTS	200,00
ASSAINISSEMENT ENVIRONNEMENT SERVICE	MUSEE DE BASTIA: MAINTENANCE POMPAGE FOSSE	18/02/2022	BATIMENTS	400,00
MAINTENANCE CLIMATIQUE INSULAIRE	RENOVATION EX POLICE MUNICIPALE: DEPOSE CLIM 5U + RESEAUX NOTA (HORS MARCHE)	25/02/2022	BATIMENTS	800,00
ASSAINISSEMENT ENVIRONNEMENT SERVICE	CCAS PAESE NOVU: CURAGE RESEAUX EU	01/03/2022	BATIMENTS	150,00
SOMATECO SARL	CUISINE CENTRALE EXTENSION DU SYSTEME D'ALARME	03/03/2022	BATIMENTS	562,30
SOMATECO SARL	CUISINE CENTRALE - FOURNITURE ET POSE DE MOBILIERS	03/03/2022	BATIMENTS	4 033,20
SIGEC	ALIMENTATION ELECTRIQUE BT PRINCIPALE ECOLE GAUDIN	07/03/2022	BATIMENTS	18 038,00
A CASA BELLA GENTON ORSINI PIERRE OLIVIER	SAINTE MARIE : REMPLACEMENT VITRAUX	11/03/2022	BATIMENTS	2 720,00
ASSAINISSEMENT ENVIRONNEMENT SERVICE	ARINELLA : CURAGE WC PUBLICS	14/03/2022	BATIMENTS	200,00
SMP ENTREPRISE ELECTRICITE DE CORSE	MUSEE DE BASTIA: REMPLACEMENT DE 2 POMPES DE RELEVAGES	14/03/2022	BATIMENTS	4 800,00
PLOMBACAP FRANCHETEAU HENRI	MAIRIE DU MARCHE: CHAUFFE EAU DANS LES TOILETTES	16/03/2022	BATIMENTS	720,00
ASSAINISSEMENT ENVIRONNEMENT SERVICE	CCAS PAESE NOVU : POMPAGE	18/03/2022	BATIMENTS	150,00
ASSAINISSEMENT ENVIRONNEMENT SERVICE	MAIRIE CENTRALE: POMPAGE SOUS SOL	18/03/2022	BATIMENTS	200,00
ASSAINISSEMENT ENVIRONNEMENT SERVICE	BATIMENT CAF: ILOT CALIN PAESE	18/03/2022	BATIMENTS	200,00
ASSAINISSEMENT ENVIRONNEMENT SERVICE	ECOLE DEFENDINI : DES OBTURATION ET CURAGE RESEAUX	21/03/2022	BATIMENTS	200,00
COSTA METAL	ECOLE AMADEI - FOURNITURE DE MAILLE GALVA	22/03/2022	BATIMENTS	1 260,00
COSTA METAL	ECOLE AMADEI - FOURNITURE DE CORNIERE	22/03/2022	BATIMENTS	1 288,00
COSTA METAL	ECOLE AMADEI - POSE DE TOLE PERFOREE	22/03/2022	BATIMENTS	1 740,38
ANTHEA	POSTE PM - DEPLACEMENT BOUTON POUSSOIR	29/03/2022	BATIMENTS	480,00

<b>Fournisseurs</b>	<b>Objet</b>	<b>Date</b>	<b>Services</b>	<b>Montant HT</b>
ROCCA E TERRA	ECOLE GAUDIN - MISE EN PLACE DE JAUGES	04/04/2022	BATIMENTS	17 400,00
ASSAINISSEMENT ENVIRONNEMENT SERVICE	ARINELLA: CURAGE WC PUBLICS	05/04/2022	BATIMENTS	200,00
ASSAINISSEMENT ENVIRONNEMENT SERVICE	THEATRE DE BASTIA : CURAGE RESEAU DE LA PLACE VALERY	07/04/2022	BATIMENTS	200,00
ASSAINISSEMENT ENVIRONNEMENT SERVICE	WC PUBLICS: DESOBSTRUCTION ET CURAGE ARINELLA	07/04/2022	BATIMENTS	200,00
ASSAINISSEMENT ENVIRONNEMENT SERVICE	WC PUBLICS: DESOBSTRUCTION ET CURAGE ARINELLA	07/04/2022	BATIMENTS	200,00
CARLOTTI ALU	MAIRIE CENTRALE: CHANGEMENT MOTEUR STORE DE LA SALLE DE REUNION AU 5EME ETAGE	11/04/2022	BATIMENTS	1 225,56
TRAVAUX ETANCHEITE CORSE	CCAS PAESE NOVU: ETANCHEITE DE TOITURE EN MEMBRANE SUR 2 PANS	13/04/2022	BATIMENTS	8 766,12
MENUISERIE ANTONETTI	EGLISE ST JEAN: FOURNITURE ET POSE FENETRE Y COMPRIS MISE EN PEINTURE	22/04/2022	BATIMENTS	600,00
ASSAINISSEMENT ENVIRONNEMENT SERVICE	ECOLE DEFENDUINI: DESOBSTRUCTION ET CURAGE	25/04/2022	BATIMENTS	200,00
ASSAINISSEMENT ENVIRONNEMENT SERVICE	MAIRIE CENTRALE: DEBOUCHE EGOUT SOUS SOL	02/05/2022	BATIMENTS	200,00
ASSAINISSEMENT ENVIRONNEMENT SERVICE	CENTRE TECHNIQUE : DEBOUCHAGE EGOUT	02/05/2022	BATIMENTS	200,00
ASSAINISSEMENT ENVIRONNEMENT SERVICE	ARINELLA: DEBOUCHAGE WC PUBLICS	05/05/2022	BATIMENTS	200,00
VERDIER ET CIE ENTREPRISE	TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES POSTE POLICE MUNICIPALE	10/05/2022	BATIMENTS	880,00
ROCCA E TERRA	ECOLE DEFENDINI - MISSION A2	13/05/2022	BATIMENTS	6 830,00
ASSAINISSEMENT ENVIRONNEMENT SERVICE	CURAGE RESEAUX : ALB'ORU- DEFENDINI- CALONI	16/05/2022	BATIMENTS	600,00
ASSAINISSEMENT ENVIRONNEMENT SERVICE	BIBLIOTHEQUE CENTRALE: CURAGE RESEAUX	18/05/2022	BATIMENTS	250,00
ASSAINISSEMENT ENVIRONNEMENT SERVICE	ECOLE CALLONI ET CENTRE LOISIR ARINELLA ET CCAS PAESE NOVU: CURAGE RESEAUX	18/05/2022	BATIMENTS	600,00
ASSAINISSEMENT ENVIRONNEMENT SERVICE	MAIRIE DU MARCHE: CURAGE RESEAUX EAUX USEES	20/05/2022	BATIMENTS	200,00
CAP ENVIRONNEMENT	CURAGE DE RESEAUX - UNA VOLTA-MAIRIE-SYNDICATS	30/05/2022	BATIMENTS	367,50
CAP ENVIRONNEMENT	CURAGE DE RESEAUX - UNA VOLTA-MAIRIE-SYNDICATS	30/05/2022	BATIMENTS	395,00
CAP ENVIRONNEMENT	CURAGE DE RESEAUX - UNA VOLTA-MAIRIE-SYNDICATS	30/05/2022	BATIMENTS	437,50
CAP ENVIRONNEMENT	BATIMENTS SCOLAIRES - CURAGES	30/05/2022	BATIMENTS	797,50
ASSAINISSEMENT ENVIRONNEMENT SERVICE	WC PUBLICS ARINELLA: DEBOUCHAGE ET CURAGE CANALISATION	01/06/2022	BATIMENTS	200,00
BURO 2B CORS AMENAGEMENT	BIBLIOTHEQUE CENTRAL: REMPLACEMENT RIDEAUX BUREAU SECRETARIAT	09/06/2022	BATIMENTS	872,00

<b>Fournisseurs</b>	<b>Objet</b>	<b>Date</b>	<b>Services</b>	<b>Montant HT</b>
BURO 2B CORS AMENAGEMENT	BUREAUX CABINET - MOBILIERS	09/06/2022	BATIMENTS	2 566,52
ANTHEA	POSTE PM - REMISE EN ETAT PORTILLON	15/06/2022	BATIMENTS	580,00
ANTHEA	POSTE PM - REMISE EN ETAT PORTAIL	15/06/2022	BATIMENTS	1 445,00
ASSAINISSEMENT ENVIRONNEMENT SERVICE	CURAGE WC PUBLIC ARINELLA	22/06/2022	BATIMENTS	200,00
VILLES DE FRANCE	COTISATION 2022 VILLES DE FRANCE	01/02/2022	CABINET	4 427,82
CAFE INN	COMMANDE CAFE CABINET	07/02/2022	CABINET	422,16
NEGRONI VOYAGES	BILLET BATEAU CONGRES FLORENCE DU 24 AU 27 FEVRIER 2022	10/02/2022	CABINET	388,00
MULTARI SAUVEUR BOULANGERIE	RECEPTION VERNISSAGE PIRANESI ROMA	15/02/2022	CABINET	264,45
NATHY FLEURS	GERBE GENDARMERIE MONTESORO	17/02/2022	CABINET	97,94
SOCOBO SOCIETE CORSE DE BOISSON	REASSORT STOCK BOISSONS RECEPTIONS 2022	18/02/2022	CABINET	337,22
DES MAIRES DE LA HAUTE CORSE	COTISATION ASSOCIATION MAIRES 2B	21/02/2022	CABINET	3 500,00
NEGRONI VOYAGES	VOYAGE PARIS P SAVELLI ET F FILIPPI MARS 2022	25/02/2022	CABINET	435,42
MULTARI SAUVEUR BOULANGERIE	REPAS BENEVOLES "UKRAINE" THEATRE DE BASTIA	01/03/2022	CABINET	140,00
MULTARI SAUVEUR BOULANGERIE	CANISTRELLI	02/03/2022	CABINET	14,69
HOTEL GEORGE SAND	P. SAVELLI NUITEE DU 14 AU 15/03 PARIS AMF	07/03/2022	CABINET	121,88
NEGRONI VOYAGES	VOYAGE PARIS 14-15 MARS P SAVELLI	07/03/2022	CABINET	217,70
COEUR D ARTICHAUT DOMINICI SANDRA	GERBE 19 MARS 2022	10/03/2022	CABINET	83,33
GEANT CASINO LION DE TOGA 2	FERMETURE CENTRE DE VACCINATION	11/03/2022	CABINET	149,25
A STELLA FIURITA LUCCISANO MARIE GRACIEUSE	COMPOSITION FLEURS POUR CELEBRATION ST JOSEPH DU 19 MARS 2022	14/03/2022	CABINET	100,00
AVPU ASSOCIATION DES VILLES POUR LA PROPRETE URBAINE	ADHESION AVPU COTISATION 2022	15/03/2022	CABINET	900,00
MULTARI SAUVEUR BOULANGERIE	VIENNOISERIE CABINET DU MAIRE	17/03/2022	CABINET	24,49
BOUTIQUE POLACCI	VETEMENTS CHAUFFEUR DU MAIRE	24/03/2022	CABINET	658,34
LILY FLEURS	GERBE YVAN COLONNA	31/03/2022	CABINET	97,94
SOCOBO SOCIETE CORSE DE BOISSON	REASSORT EAU	01/04/2022	CABINET	134,20
MULTARI SAUVEUR BOULANGERIE	ELECTIONS AVRIL 2022	04/04/2022	CABINET	732,03
AMF ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE	AMF COTISATION ANNUELLE 2022	04/04/2022	CABINET	8 166,86
PIZZA PASCAL	FERMETURE CENTRE DE VACCINATION	06/04/2022	CABINET	195,88

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
PIAZZOLA ALAIN EDITIONS	ACHATS LIVRES POUR BACHELIERS	07/04/2022	CABINET	900,00
LE PALAIS DES GLACES	4 REPAS MAIRE/ANTONETTI...	08/04/2022	CABINET	95,72
MULTARI SAUVEUR BOULANGERIE	DEJEUNER DE TRAVAIL	11/04/2022	CABINET	219,39
NEGRONI VOYAGES	BILLETS AVIONS DEPLACEMENT SERBIE	11/04/2022	CABINET	1 182,40
NEGRONI VOYAGES	BILLETS NICE BASTIA (RETOUR SERBIE MAIRE)	12/04/2022	CABINET	385,00
MULTARI SAUVEUR BOULANGERIE	VIENNOISERIE DEJEUNER DE TRAVAIL	13/04/2022	CABINET	35,26
L'ORCHIDEE	GERBE CEREMONIE JOURNEE NATIONALE DU SOUVENIR DES HEROS DE LA DEPORTATION 22/04/22	20/04/2022	CABINET	97,94
MULTARI SAUVEUR BOULANGERIE	ELECTIONS AVRIL 2022	21/04/2022	CABINET	782,40
GEANT CASINO LION DE TOGA 2	BOISSON UKRAINE	22/04/2022	CABINET	203,11
LANGAGE DES FLEURS	GERBE CEREMONIE DU 5 MAI CATASTROPHE DE FURIANI	26/04/2022	CABINET	97,94
AUX COLONNES FLEURIES	GERBE ET BOUQUET DE FLEURS POUR LA CEREMONIE DU 8 MAI	02/05/2022	CABINET	72,73
AUX COLONNES FLEURIES	GERBE ET BOUQUET DE FLEURS POUR LA CEREMONIE DU 8 MAI	02/05/2022	CABINET	100,00
CAFE INN	REAPPROVISIONNEMENT CAFE CABINET	03/05/2022	CABINET	406,98
A FLEUR D O	GERBE FLEURS DECES MEZZARDI (MAIRE VENACU)	04/05/2022	CABINET	97,94
FNCCR FEDERATION NATIONALE DES COLLECTIVITES CONCEDANTES REGIES	COTISATION ANNUELLE 2022 ADHESION FNCCR	04/05/2022	CABINET	2 017,85
A STELLA FIURITA LUCCISANO MARIE GRACIEUSE	GERBE CEREMONIE DU 21/02/22 AU CARRE DES FUSILLES	16/05/2022	CABINET	100,00
SOCOBO SOCIETE CORSE DE BOISSON	REASSORT BOISSONS ELECTIONS/CONSEILS MUNICIPAUX	17/05/2022	CABINET	217,06
L'ORCHIDEE	BOUQUET REMERCIEMENTS AMBASSADE DE FRANCE EN SERBIE	19/05/2022	CABINET	75,90
COEUR D ARTICHAUT DOMINICI SANDRA	GERBE CEREMONIE DU 27/05/22	19/05/2022	CABINET	83,33
MULTARI SAUVEUR BOULANGERIE	LEGISLATIVE 2 -EME TOUR 2022	24/05/2022	CABINET	35,00
MULTARI SAUVEUR BOULANGERIE	ELECTION LEGISLATIVE 12 JUIN 1 ER TOUR	24/05/2022	CABINET	35,00
CORSE GRAVURES TROPHEES	TROPHEES POUR CYCLO CORSICA GT 20	24/05/2022	CABINET	250,00
MULTARI SAUVEUR BOULANGERIE	INAUGURATION EXPOSITION L'ARSENAL	24/05/2022	CABINET	440,74
MULTARI SAUVEUR BOULANGERIE	LEGISLATIVE 2 -EME TOUR 2022	24/05/2022	CABINET	732,03

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
MULTARI SAUVEUR BOULANGERIE	ELECTION LEGISLATIVE 12 JUIN 1 ER TOUR	24/05/2022	CABINET	732,03
LANGAGE DES FLEURS	GERBE CEREMONIE DU 18/06/2022	08/06/2022	CABINET	97,94
MULTARI SAUVEUR BOULANGERIE	CEREMONIE PASSAGE EN 6 EME	15/06/2022	CABINET	195,89
MULTARI SAUVEUR BOULANGERIE	REMISE DE DIPLOME AU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE	15/06/2022	CABINET	352,60
MULTARI SAUVEUR BOULANGERIE	HONNEUR AUX BACHELIERS	15/06/2022	CABINET	656,22
MULTARI SAUVEUR BOULANGERIE	VERNISSAGE MARE FURIOSO	15/06/2022	CABINET	910,87
SOCOBO SOCIETE CORSE DE BOISSON	REASSORT EAU	20/06/2022	CABINET	243,60
POMPES FUNEBRES TRAVAGLINI FOLELLI CENTRE CORSE SARL	DEVIS CERCUEIL ZINC M. LEGATO	26/04/2022	CIMETIERE	341,67
ROBLOT OGF AGENCE BASTIA	FRAIS OBSEQUES D'UN INDIGENT M. DEGAND	21/02/2022	CIMETIERE	660,01
MARBRIERIE CUBADDA	PLAQUES FUNERAIRES + ANNEAUX + PLAQUE COLUMBARIUM	09/05/2022	CIMETIERE	573,36
ROBLOT OGF AGENCE BASTIA	EXHUMATIONS DE CORPS AU REPOSOIR DE MONTESORO	01/06/2022	CIMETIERE	1 950,00
SEDI	SEDI EQUIPEMENT - COMMANDE 1T2022	25/02/2022	ETAT CIVIL	124,25
ARNOLD DENIS A LIBRU APERTU	RELIURE REGISTRES 2021	11/03/2022	ETAT CIVIL	3 260,00
MARSILY JEAN CHARLES	LIVRES POUR LES MARIAGES (MARSILY)	30/03/2022	ETAT CIVIL	2 250,00
GIFT CAMPAIGN SL	PACK NASCITA - SACS POCHONS	12/04/2022	ETAT CIVIL	1 250,00
CORSICAWEB	MODULE DE PRISE DE RDV	23/06/2022	ETAT CIVIL	3 400,00
LADS AGENCE CONSEIL	STRATEGIE COM TERRITOIRE ZERO	01/02/2022	COMMUNICATION	2 166,67
AB2C COMMUNICATION HILLION GILLES	AFFICHAGE REUNION PUBLIQUE AMENAGEMENT VIEUX-PORT	07/02/2022	COMMUNICATION	500,00
CROCE ORABONA LISA MARIA	ACHAT PHOTOS	08/02/2022	COMMUNICATION	125,00
MUTINELLI MORGANE	TZNRD - AFFICHES	16/02/2022	COMMUNICATION	1 300,00
ESPACE MEDIA SAV PC SARL	ESPACE MEDIA POCLETTE MACBOOKPRO	18/02/2022	COMMUNICATION	29,16
EGODITOR GMBH	QR GENERATOR ABO 2022	18/02/2022	COMMUNICATION	150,00
AB2C COMMUNICATION HILLION GILLES	DISTRIBUTION DEPLIANT PASOLINI	02/03/2022	COMMUNICATION	160,00
KOWALSKI SOPHIE	PHOTO COSEC	07/03/2022	COMMUNICATION	375,00
CORSICACOM	INSERTION CNI CARNAVAL 2022	07/03/2022	COMMUNICATION	1 865,00
CORSE MATIN PUBLICITE	INSERTION CM CARNAVAL	07/03/2022	COMMUNICATION	4 842,90
AB2C COMMUNICATION HILLION GILLES	DISTRIBUTION AFFICHE CARNAVALE 2022	08/03/2022	COMMUNICATION	500,00
ESPACE MEDIA SAV PC SARL	ACHAT IPHONE COM	08/03/2022	COMMUNICATION	2 083,33
STUDIO 9 16 PHILIPPE SANTINI	ACHAT ARTICLE MAQUIS MAG MAI 2022	11/03/2022	COMMUNICATION	3 600,00

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
CORSICAWEB	ACHAT PLUGIN SONDAGE WORDPRESS TOTALPOLL	18/03/2022	COMMUNICATION	70,00
AB2C COMMUNICATION HILLION GILLES	AFFICHAGE CONCERTATION CIRCULATION CENTREVILLE	22/03/2022	COMMUNICATION	250,00
GIORDANO FLORENCE	GABARIT BUREAUTIQUE, PAPETERIE ET SUPPORT DE COM	30/03/2022	COMMUNICATION	3 120,00
ESPACE MEDIA SAV PC SARL	ACHAT MACBOOK M1 16 - 2	06/04/2022	COMMUNICATION	2 290,83
AB2C COMMUNICATION HILLION GILLES	BASTIA AGENDA AB2C AFFICHAGE 40X60 500EX	08/04/2022	COMMUNICATION	500,00
SPIM PUB INSULAIRE MEDITERRANEENNE	BASTIA AGENDA SPIM ABRIBUS 16 FACES SEMAINE 20/21	08/04/2022	COMMUNICATION	1 440,00
FRATICOM SARL	BASTIA AGENDA FRATICOM QBUS_SEMAINE26	08/04/2022	COMMUNICATION	2 050,00
CORSICACOM	BASTIA AGENDA CORSICACOM_CNI BANNIERE ET SPLASHSCREEN	11/04/2022	COMMUNICATION	1 845,00
AB2C COMMUNICATION HILLION GILLES	DISTRIBUTION PROGR CASA DI E SCENZE N8 AB2C 660EX	20/04/2022	COMMUNICATION	100,00
SPIM PUB INSULAIRE MEDITERRANEENNE	BASTIA AGENDA SPIM 4X3 4FACES SEMAINE 27	20/04/2022	COMMUNICATION	360,00
IMPRIMERIE BASTIAISE	IMPRESSION AFFICHE CARNAVALE 14 MAGHJU	20/04/2022	COMMUNICATION	500,00
AB2C COMMUNICATION HILLION GILLES	DISTRIBUTION AFFICHE 40X60 CARNAVALE 14 MAGHJU - 500EX	22/04/2022	COMMUNICATION	500,00
AB2C COMMUNICATION HILLION GILLES	DISTRIBUTION DEPLIANT VACANCES PRINTEMPS	29/04/2022	COMMUNICATION	70,00
ESPACE MEDIA SAV PC SARL	ACHAT ADAPTATEUR MULTIPOINT APPLE	29/04/2022	COMMUNICATION	91,65
CANCEL MAGALI	PHOTOS MAIRE	29/04/2022	COMMUNICATION	1 490,00
CRASTUCCI LELIA	CRASTUCCI GABARITS PAPETERIE ET GABARITS SUPPORTS DE COMMUNICATION PRESSE ET WEB	03/05/2022	COMMUNICATION	8 100,00
IMPRIMERIE BASTIAISE	BASTIA AGENDA IMPBIA ABRIBUS 16EX	04/05/2022	COMMUNICATION	230,00
IMPRIMERIE BASTIAISE	BASTIA AGENDA IMPBIA FLYERS 1000EX + 3000EX	04/05/2022	COMMUNICATION	440,00
AB2C COMMUNICATION HILLION GILLES	BASTIA AGENDA DISTRIBUTION FLYERS ET AFFICHAGE 1000EX+3000EX	04/05/2022	COMMUNICATION	650,00
IMPRIMERIE BASTIAISE	BASTIA AGENDA AFFICHE 40X60 400EX	04/05/2022	COMMUNICATION	880,00
CISION SA	ABO DATAPRESSE 2022	05/05/2022	COMMUNICATION	2 100,00
CORSICAWEB	HEBERGEMENT ET MAINTENANCE SITE BASTIA.CORSICA	11/05/2022	COMMUNICATION	5 215,00
IMPRIMERIE BASTIAISE	BASTIA ESTATE 4X3 4 FACES	20/06/2022	COMMUNICATION	270,00
IMPRIMERIE BASTIAISE	BASTIA ESTATE BROCHURE16X24 3500EX	20/06/2022	COMMUNICATION	1 310,00
PITNEY BOWES	FOURNITURE DE CARTOUCHE MACHINE AFFRANCHIR	10/03/2022	COURRIER	511,00
MULTARI SAUVEUR BOULANGERIE	GATEAUX POUR LA FERMETURE DU CENTRE	15/03/2022	CENTRE DE VACCINATION	152,55
SOCOBO SOCIETE CORSE DE BOISSON	BOISSONS POUR LA FERMETURE DU CENTRE DE VACCINATIONS	15/03/2022	CENTRE DE VACCINATION	316,15

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
MAISON LEJEUNE	ACHAT D'UNE SONDE USB POUR LE CENTRE COMMUNAL DE VACCINATIONS	01/04/2022	CENTRE DE VACCINATION	80,40
GUILLAUMIN MELISSA	ATELIER LIGH PAINTING	03/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	70,00
UNI JULIE	ANIMATION ATELIERS A LA DECOUVERTE DE L'ART.	03/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	950,00
AB2C COMMUNICATION HILLION GILLES	AFFICHAGE POUR LE SPECTACLE "LE CHANT DU VERTIGE" (CC ALB'ORU - 10+11/02/2022)	07/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	150,00
NEGRONI VOYAGES	VOYAGES POUR LE SPECTACLE "HAROUN" (THEATRE - 25/05/2022)	07/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	510,20
REGIE AVANCE THEATRE	TAXI POUR LE SPECTACLE "LE CARNAVAL DES ANIMAUX" (THEATRE - 15+16/02/2022)	08/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	60,00
LES VOYAGEURS HOTEL	HEBERGEMENT POUR MR PINON INTERVENTION A LA MEDIATHEQUE.	08/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	78,61
REGIE AVANCE THEATRE	CATERING POUR LE SPECTACLE "LE CARNAVAL DES ANIMAUX" (THEATRE - 15+16/02/2022)	08/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	150,00
AB2C COMMUNICATION HILLION GILLES	AFFICHAGE POUR LE SPECTACLE "LE CARNAVAL DES ANIMAUX" (THEATRE - 15+16/02/2022)	08/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	150,00
CORSE SUPER SERVICE MONOPRIX	MONOPRIX POUR ANIMATION	08/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	178,98
NEGRONI VOYAGES	DEPLACEMENT DE MR ANDRE PERFETTI	08/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	324,41
AB2C COMMUNICATION HILLION GILLES	DISTRIBUTION COMMUNICATION JANV/JUIN	08/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	400,00
HESTIA SERVICES SECURITE NORD	SERVICE DE SECURITE POUR LE SPECTACLE "LE CARNAVAL DES ANIMAUX" (THEATRE - 15+16/02/2022)	08/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	440,25
PACE SALUTE	ATELIERS DE PHILOSOPHIE	08/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	480,00
NEGRONI VOYAGES	VOYAGES POUR LE SPECTACLE "DALIDA SUR LE DIVAN" (CC ALB'ORU - 24/03/2022)	08/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	802,52
AGIR INTERIM FRATICELLI INTERIM	HABILLEUR POUR LE SPECTACLE "LE CARNAVAL DES ANIMAUX" (THEATRE - 15+16/02/2022)	08/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	864,00
SACEM	DROITS D'AUTEUR POUR LE SPECTACLE "LE CARNAVAL DES ANIMAUX" (THEATRE - 15+16/02/2022)	08/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	900,00
SACD SOCIETE DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DRAMATIQUES	DROITS D'AUTEUR POUR LE SPECTACLE "LE CARNAVAL DES ANIMAUX" (THEATRE - 15+16/02/2022)	08/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 350,00
LE FORUM SARL BABBU HOTEL	HÔTEL POUR LE SPECTACLE "LE CARNAVAL DES ANIMAUX" (THEATRE - 15+16/02/2022)	08/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	2 022,00
CITADELL ANIMA	PROJET PEDAGOGIQUE FILU FILU FILASTROCCHÉ	08/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	3 150,00
CITADELL ANIMA	FESTA DI A LINGUA MATERNA - PROJET SCOLAIRE	08/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	3 545,00
THEATRE NATIONAL DE BRETAGNE	FRAIS ANNEXES POUR LE SPECTACLE "LE CARNAVAL DES ANIMAUX" (THEATRE - 15+16/02/2022)	08/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	8 123,20
THEATRE NATIONAL DE BRETAGNE	CESSION POUR LE SPECTACLE "LE CARNAVAL DES ANIMAUX" (THEATRE - 15+16/02/2022)	08/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	9 000,00

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
GSP PROTECT SAS	SERVICE DE SECURITE POUR LE SPECTACLE "ET SI ON NE SE MENTAIT PLUS" (CC ALB'ORU - 17/02/2022)	09/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	117,00
REGIE AVANCE THEATRE	CATERING POUR LE SPECTACLE "ET SI ON NE SE MENTAIT PLUS" (CC ALB'ORU - 17/02/2022)	09/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	150,00
THEATRE NATIONAL DE BRETAGNE	ATELIER DE MEDIATION POUR LE SPECTACLE "LE CARNAVAL DES ANIMAUX" (THEATRE - 15+16/02/2022)	09/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	164,42
AB2C COMMUNICATION HILLION GILLES	AFFICHAGE POUR LE SPECTACLE "ET SI ON NE SE MENTAIT PLUS" (CC ALB'ORU - 17/02/2022)	09/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	355,00
SACEM	DROITS D'AUTEUR POUR LE SPECTACLE "ET SI ON NE SE MENTAIT PLUS" (CC ALB'ORU - 17/02/2022)	09/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	470,00
SOUTIEN THEATRE PRIVE	TAXE PARAFISCALE POUR LE SPECTACLE "ET SI ON NE SE MENTAIT PLUS" (CC ALB'ORU - 17/02/2022)	09/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	470,00
SACD SOCIETE DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DRAMATIQUES	DROITS D'AUTEUR POUR LE SPECTACLE "ET SI ON NE SE MENTAIT PLUS" (CC ALB'ORU - 17/02/2022)	09/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	940,00
KI M'AIME ME SUIVE	CESSION + FRAIS ANNEXES POUR LE SPECTACLE "ET SI ON NE SE MENTAIT PLUS" (CC ALB'ORU - 17/02/2022)	09/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	10 247,00
LA BAZE	ANIMATION JEUX DE PLATEAU.	10/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	60,00
REGIE AVANCE THEATRE	TAXIS POUR LE SPECTACLE "DANSER LE SOUFFLE" (THEATRE - 19/02/2022)	10/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	120,00
REGIE AVANCE THEATRE	CATERING POUR LE SPECTACLE "DANSER LE SOUFFLE" (THEATRE - 19/02/2022)	10/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	150,00
AB2C COMMUNICATION HILLION GILLES	AFFICHAGE POUR LE SPECTACLE "DANSER LE SOUFFLE" (THEATRE - 19/02/2022)	10/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	150,00
LE FORUM SARL BABBU HOTEL	HÔTEL POUR LE SPECTACLE "DANSER LE SOUFFLE" (THEATRE - 19/02/2022)	10/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	161,76
HESTIA SERVICES SECURITE NORD	SERVICE DE SECURITE POUR LE SPECTACLE "DANSER LE SOUFFLE" (THEATRE - 19/02/2022)	10/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	241,23
PANCRAZI PASCAL	BASTIA MUSICA - ALB'ORU - MAO	10/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	300,00
A FUNICELLA ASSOCIATION	MASTERCLASS POUR LE SPECTACLE "DANSER LE SOUFFLE" (THEATRE - 19/02/2022)	10/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	500,00
SACEM	DROITS D'AUTEUR POUR LE SPECTACLE "DANSER LE SOUFFLE" (THEATRE - 19/02/2022)	10/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	805,48
SACD SOCIETE DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DRAMATIQUES	DROITS D'AUTEUR POUR LE SPECTACLE "DANSER LE SOUFFLE" (THEATRE - 19/02/2022)	10/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 610,96
A FUNICELLA ASSOCIATION	CESSION + FRAIS ANNEXES POUR LE SPECTACLE "DANSER LE SOUFFLE" (THEATRE - 19/02/2022)	10/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	20 110,00
LE REGENT SARL	LE REGENT PROJECTION "TOLKIEN"	11/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	234,00
ALMA LIBRAIRIE BELLU SITU SAS	ACHAT LIVRES JEUNESSE	11/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 562,27
ALBERTINI VINCENT CENCIO	ATELIER PLANTATION ET SEMIS	15/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	250,00
ALMA LIBRAIRIE BELLU SITU SAS	ACHAT LIVRES ADULTES	15/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	432,71

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
ALMA LIBRAIRIE BELLU SITU SAS	ACHAT LIVRES ADULTES	15/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	2 044,14
LE PETIT MONTMARTRE VIN 21 SARL	REPAS INTERVENANT MR PINON (MANGA)	16/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	25,00
NEGRONI VOYAGES	AGENCE NEGRONI DEPLACEMENTR DE MME VANDERLINDEN	17/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	260,86
GSP PROTECT SAS	SECURITE FESTA DI A LINGUA MATERNA	18/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	78,00
MANZI ANNE ISABELLE	ANIMATION BIEN-ÊTRE, CREATIVITE.	18/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	300,00
THEATRE DE SINELLA	ATELIERS AUTOUR DU LIVRE, CONTES ET EXPRESSIONS	18/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	315,00
CORSE SUPER SERVICE MONOPRIX	MONOPRIX ANSALDI	18/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	347,75
PACE SALUTE	YOGA	18/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	708,00
UNI JULIE	ANIMATION ATELIERS A LA DECOUVERTE DE L'ART	18/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 200,00
NEGRONI VOYAGES	DEPLACEMENT DE MR DALMASSO	21/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	262,87
NEGRONI VOYAGES	DEPLACEMENT DE MME VANDERLINDEN	21/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	273,86
AB2C COMMUNICATION HILLION GILLES	DISTRIBUTION + AFFICHAGE DOCUMENTS BASTIA CULTURA	21/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	400,00
TEATREUROPA	FESTIVAL PASOLINI	22/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	2 500,00
RESEAU CANOPE	JEUX POUR ANIMATION	23/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	180,00
LEROY MERLIN DOMIS SAS	PETIT MATERIEL POUR LE CC ALB'ORU	28/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	141,54
LA BS COM	MATERIEL POUR LA SALLE DE SPECTACLES DU THEATRE	28/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	819,34
ROSSI SCI	HEBERGEMENT POUR LA RESIDENCE D'ECRITURE (DU 01/03 AU 30/06/2022)	02/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	3 400,00
MULTARI SAUVEUR BOULANGERIE	ACHAT ALIMENTAIRE POUR UNE ANIMATION	03/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	48,97
REGIE AVANCE THEATRE	CATERING POUR LE SPECTACLE "LE CHAT BOTTE" (CC ALB'ORU - 05/03/2022)	03/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	50,00
GSP PROTECT SAS	SECURITE POUR LE SPECTACLE "LE CHAT BOTTE" (CC ALB'ORU - 05/03/2022)	03/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	117,00
LE REGENT SARL	3 PROJECTIONS DE FILMS A LA MEDIATHEQUE BARBERINE DURIANI	03/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	900,00
REGIE AVANCE THEATRE	CATERING POUR LE SPECTACLE "L'OPERA BARRE" (CC ALB'ORU - 10/03/2022)	04/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	100,00
GSP PROTECT SAS	DISPOSITIF DE SECURITE MEDIATHEQUE BARBERINE DURIANI LE 11 MARS 2022 (ANIMATION PASOLINI)	04/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	100,00
GSP PROTECT SAS	SERVICE DE SECURITE POUR LE SPECTACLE "L'OPERA BARRE" (CC ALB'ORU - 10/03/2022)	04/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	117,00
REGIE AVANCE THEATRE	CATERING POUR LE SPECTACLE "L'ARCUSGI" (THEATRE - 12/03/2022)	04/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	150,00
AB2C COMMUNICATION HILLION GILLES	AFFICHAGE POUR LE SPECTACLE "L'ARCUSGI" (THEATRE - 12/03/2022)	04/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	315,00
HESTIA SERVICES SECURITE NORD	SECURITE POUR LE SPECTACLE "L'ARCUSGI" (THEATRE - 12/03/2022)	04/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	455,91

<b>Fournisseurs</b>	<b>Objet</b>	<b>Date</b>	<b>Services</b>	<b>Montant HT</b>
SACEM	DROITS D'AUTEUR POUR LE SPECTACLE "L'ARCUSGI" (THEATRE - 12/03/2022)	04/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	750,00
SACEM	DROITS D'AUTEUR POUR LE SPECTACLE "L'OPERA BARRE" (CC ALB'ORU - 10/03/2022)	04/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	998,00
SACD SOCIETE DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DRAMATIQUES	DROITS D'AUTEUR POUR LE SPECTACLE "L'OPERA BARRE" (CC ALB'ORU - 10/03/2022)	04/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	998,00
CAS ARCUSGI ASSOCIATION	CESSION POUR LE SPECTACLE "L'ARCUSGI" (THEATRE - 12/03/2022)	04/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	5 000,00
FISARMUSICA ASSOCIATION	CESSION (TOUT COMPRIS) POUR LE SPECTACLE "L'OPERA BARRE" (CC ALB'ORU - 10/03/2022)	04/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	9 980,00
REGIE AVANCE THEATRE	CATERING POUR LE SPECTACLE "CORNICAN WAY OF LIFE" (CC ALB'ORU - 18/03/2022)	07/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	50,00
REGIE AVANCE THEATRE	CATERING POUR LE SPECTACLE "DALIDA SUR LE DIVAN" (CC ALB'ORU - 24/03/2022)	07/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	100,00
GSP PROTECT SAS	SERVICE DE SECURITE POUR LE SPECTACLE "CORNICAN WAY OF LIFE" (CC ALB'ORU - 18/03/2022)	07/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	117,00
AB2C COMMUNICATION HILLION GILLES	AFFICHAGE POUR LE SPECTACLE "DALIDA SUR LE DIVAN" (CC ALB'ORU - 24/03/2022)	07/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	150,00
REGIE AVANCE THEATRE	TAXIS POUR LE SPECTACLE "DALIDA SUR LE DIVAN" (CC ALB'ORU - 24/03/2022)	07/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	200,00
AB2C COMMUNICATION HILLION GILLES	AFFICHAGE POUR LE SPECTACLE "CORNICAN WAY OF LIFE" (CC ALB'ORU - 18/03/2022)	07/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	365,00
WORKINSCOP SC OPARA CORSICA	VERNISSAGE POUR L'EXPOSITION DE RAMONA RUSSU (CC ALB'ORU - 08/03/2022)	07/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	400,00
SACEM	DROITS D'AUTEUR POUR LE SPECTACLE "CORNICAN WAY OF LIFE" (CC ALB'ORU - 18/03/2022)	07/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	500,00
SACEM	DROITS D'AUTEUR POUR LE SPECTACLE "DALIDA SUR LE DIVAN" (CC ALB'ORU - 24/03/2022)	07/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	850,00
SACD SOCIETE DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DRAMATIQUES	DROITS D'AUTEUR POUR LE SPECTACLE "DALIDA SUR LE DIVAN" (CC ALB'ORU - 24/03/2022)	07/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	850,00
SACD SOCIETE DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DRAMATIQUES	DROITS D'AUTEUR POUR LE SPECTACLE "CORNICAN WAY OF LIFE" (CC ALB'ORU - 18/03/2022)	07/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 000,00
HOTEL CENTRAL	HÔTEL POUR LE SPECTACLE "DALIDA SUR LE DIVAN" (CC ALB'ORU - 24/03/2022)	07/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 860,00
CHANSONS DE GESTES	CESSION (3 JOURS DE RESIDENCE) + TRANSFERTS POUR LE SPECTACLE "DALIDA SUR LE DIVAN" (CC ALB'ORU - 24/03/2022)	07/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	8 680,00
KABAFFER PROD	CESSION (TOUT COMPRIS - 4 JOURS DE RESIDENCE) POUR LE SPECTACLE "CORNICAN WAY OF LIFE" (CC ALB'ORU - 18/03/2022)	07/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	10 000,00
REGIE AVANCE THEATRE	CATERING SPECTACLE "UNE HISTOIRE D'AMOUR", THEATRE DE BASTIA, 29 MARS 2022	08/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	150,00

<b>Fournisseurs</b>	<b>Objet</b>	<b>Date</b>	<b>Services</b>	<b>Montant HT</b>
AB2C COMMUNICATION HILLION GILLES	AFFICHAGE SPECTACLE "UNE HISTOIRE D'AMOUR", THEATRE DE BASTIA, 29 MARS 2022	08/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	150,00
SACEM	DROITS SACEM SPECTACLE "UNE HISTOIRE D'AMOUR", THEATRE DE BASTIA, 29 MARS 2022	08/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	405,90
ALMA LIBRAIRIE BELLU SITU SAS	ACHAT DE DOCUMENTS POUR LE FOND JEUNESSE	08/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	418,18
ALMA LIBRAIRIE BELLU SITU SAS	ACHAT DE LIVRES POUR LE SECTEUR JEUNESSE	08/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	423,86
HESTIA SERVICES SECURITE NORD	SECURITE SPECTACLE "UNE HISTOIRE D'AMOUR", THEATRE DE BASTIA, 29 MARS 2022	08/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	455,91
SOUTIEN THEATRE PRIVE	TAXE ASTP SPECTACLE "UNE HISTOIRE D'AMOUR", THEATRE DE BASTIA, 29 MARS 2022	08/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	825,00
ACME PRODUCTION	DROITS D'AUTEUR SPECTACLE "UNE HISTOIRE D'AMOUR", THEATRE DE BASTIA, 29 MARS 2022	08/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 351,35
LA RECRE L'ART EST CREE	DEFRAIEMENTS POUR LA RESIDENCE D'ECRITURE (MARS A JUIN 2022)	08/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	4 660,00
ACME PRODUCTION	CONTRAT DE CESSIION SPECTACLE "UNE HISTOIRE D'AMOUR", THEATRE DE BASTIA, 29 MARS 2022	08/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	16 500,00
VERIFONE SYSTEMS FRANCE	FORFAIT DEPASSEMENT NOMBRE DE VENTES EN LIGNE BILLETTERIE SPECTACULU VIVU	09/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	100,00
DALMASSO FABIEN	INTERVENTION DE MR DALMASSO A LA MEDIATHEQUE BARBERINE DURIANI LE 09/04/22 INTERVENTION + DEFRAIEMENT	09/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	642,24
SUD HOTEL	HEBERGEMENT EN DEMI-PENSION DE MR DALMASSO FABIEN	10/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1,76
SUD HOTEL	HEBERGEMENT EN DEMI-PENSION DE MR DALMASSO FABIEN	10/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	52,73
SUD HOTEL	HEBERGEMENT EN DEMI-PENSION DE MR DALMASSO FABIEN	10/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	132,22
AGIR INTERIM FRATICELLI INTERIM	HABILLEUR SPECTACLE "UNE HISTOIRE D'AMOUR", THEATRE DE BASTIA, 29 MARS 2022	10/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	576,00
PREMIER ACTE COMPAGNIE	CITE EDUCATIVE /LECTURE A VOIX HAUTE	11/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	900,00
ANSALDI LAETITIA	CITE EDUCATIVE NUTRITION ET CLASSE DU GOUT	11/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	2 000,00
MULTARI SAUVEUR BOULANGERIE	2 REPAS LORS DE LA VENUE DE MR PINON	15/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	27,52
ANGHJULA PHOTOGRAPHY RICCIARDI ANGELE	JOURNEE MANGA A LA MEDIATHEQUE B.DURIANI EN MAI 2022	15/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 500,00
PROZIC SARL	ACHAT DE PETIT MATERIEL POUR LA SALLE DE SPECTACLE DE L'ALB'ORU	16/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	266,83
GSP PROTECT SAS	DISPOSITIF DE SECURITE LE 30 AVRIL 2022 A LA MEDIATHEQUE BARBERINE DURIANI	17/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	220,00
FISARMUSICA ASSOCIATION	ACTIONS DE MEDIATION AUTOUR DU SPECTACLE "L'OPERA BARRE" (CC ALB'ORU)	18/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	800,00
REGIE AVANCE THEATRE	CATERING POUR LE SPECTACLE "LA LUNE DES BAIES MURES" (CC ALB'ORU - 29+30/03/2022)	21/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	100,00

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
AB2C COMMUNICATION HILLION GILLES	AFFICHAGE POUR LE FESTIVAL "EVVIVA MOLIERE" (THEATRE + ALB'ORU - 05 AU 09/04/2022)	21/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	315,00
SACEM	DROITS D'AUTEUR POUR LE SPECTACLE "LA LUNE DES BAIES MURES" (CC ALB'ORU - 29+30/03/2022)	21/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	370,00
SACD SOCIETE DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DRAMATIQUES	DROITS D'AUTEUR POUR LE SPECTACLE "LA LUNE DES BAIES MURES" (CC ALB'ORU - 29+30/03/2022)	21/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	370,00
ACROBATICA MACHINA	ACTIONS DE MEDIATION AUTOUR DU SPECTACLE "LA LUNE DES BAIES MURES" (CC ALB'ORU)	21/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 533,22
ACROBATICA MACHINA	CESSION + VHR POUR LE SPECTACLES "LA LUNE DES BAIES MURES" (CC ALB'ORU - 29+30/03/2022)	21/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	4 830,00
GSP PROTECT SAS	SECURITE POUR LE SPECTACLE "LA LUNE DES BAIES MURES" (CC ALB'ORU - 29+30/03/2022)	22/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	78,00
SACD SOCIETE DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DRAMATIQUES	REGULARISATION DROITS D'AUTEUR REPRESENTATIONS DU SPECTACLE "PHEDRE" (ERREUR DE CALCUL SACD)	22/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	475,20
NEGRONI VOYAGES	VOYAGES POUR LE SPECTACLE "THOMAS VDB" (CC ALB'ORU - 16/04/2022)	24/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	493,15
COLACO	ACHAT DE DVD POUR LE FOND MULTIMEDIA	24/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 481,38
REGIE AVANCE THEATRE	CATERING POUR LES SPECTACLES DU FESTIVAL "EVVIVA MOLIERE" (CC ALB'ORU - 05 + 06/04/2022)	29/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	100,00
REGIE AVANCE THEATRE	CATERING POUR LES SPECTACLES DU FESTIVAL "EVVIVA MOLIERE" (THEATRE - 08+09/04/2022)	29/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	200,00
UNITA TEATRALE ASSOCIATION	CESSION POUR LES SPECTACLES DU FESTIVAL "EVVIVA MOLIERE" (CC ALB'ORU - 05 + 06/04/2022)	29/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	7 000,00
UNITA TEATRALE ASSOCIATION	CESSION POUR LES SPECTACLES DU FESTIVAL "EVVIVA MOLIERE" (THEATRE - 08 + 09/04/2022)	29/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	10 000,00
REGIE AVANCE THEATRE	CATERING SPECTACLE "L'AZEZI ... LUCIA E FILIPPU ... E I RUSTICHI", THEATRE DE BASTIA LE 23/04/2022	31/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	100,00
GSP PROTECT SAS	SERVICE DE SECURITE POUR LE SPECTACLE "RANCICONE" (CC ALB'ORU - 05/04/2022)	31/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	117,00
SOUTIEN THEATRE PRIVE	DROITS ASTP SPECTACLE "DON GHJUVANNI", THEATRE DE BASTIA, LE 09/04/2022	31/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	250,00
SOUTIEN THEATRE PRIVE	DROITS ASTP SPECTACLE "U MALATU IN CAPU", THEATRE DE BASTIA, 08/04/2022	31/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	250,00
HESTIA SERVICES SECURITE NORD	SECURITE SPECTACLE "DON GHJUVANNI", THEATRE DE BASTIA, 09/04/2022	31/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	455,91
HESTIA SERVICES SECURITE NORD	SECURITE SPECTACLE "U MALATU IN CAPU", THEATRE DE BASTIA LE 08/04/2022	31/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	455,91
HESTIA SERVICES SECURITE NORD	SECURITE POUR LE SPECTACLE "L'AZEZI ... LUCIA E FILIPPU ... E I RUSTICHI", THEATRE DE BASTIA LE 23/04/2022	31/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	455,91
SACD SOCIETE DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DRAMATIQUES	DROITS D'AUTEUR POUR LE SPECTACLE "SCAPPINU" (CC ALB'ORU - 05/04/2022)	31/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	525,00

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
SACD SOCIETE DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DRAMATIQUES	DROITS D'AUTEUR POUR LE SPECTACLE "RANCICONE" (CC ALB'ORU - 05/04/2022)	31/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	525,00
SACD SOCIETE DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DRAMATIQUES	DROITS SACD SPECTACLE "DON GHJUVANNI", THEATRE DE BASTIA, 09/04/2022	31/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	750,00
SACD SOCIETE DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DRAMATIQUES	DROITS SACD SPECTACLE "U MALATU IN CAPU", THEATRE DE BASTIA, 08/04/2022	31/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	750,00
SOUTIEN THEATRE PRIVE	DROITS ASTP SPECTACLE "L'AZEZI ... LUCIA E FILIPPU ... E I RUSTICHI", THEATRE DE BASTIA LE 23/04/2022	31/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	750,00
SACD SOCIETE DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DRAMATIQUES	DROITS SACD SPECTACLE "L'AZEZI ... LUCIA E FILIPPU ... E I RUSTICHI", THEATRE DE BASTIA LE 23/04/2022	31/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 500,00
U TEATRINU	CESSION SPECTACLE "L'AZEZI ... LUCIA E FILIPPU ... E I RUSTICHI" AU THEATRE DE BASTIA, LE 23/04/2022	31/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	15 000,00
GSP PROTECT SAS	SERVICE DE SECURITE POUR LE SPECTACLE "SCAPPINU" (CC ALB'ORU - 06/04/2022)	01/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	117,00
PERFETTI ANDRE	DEFRAIEMENT BILLET D'AVION MR PERFETTI ANDRE ET RAJOUT PRESTATION	01/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	160,00
L ASPHODELA SARL	VERNISSAGE DE L'EXPOSITION "SPOSAMI" (CC ALB'ORU - 05/04/2022)	01/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	200,32
REGIE AVANCE THEATRE	CATERING RESIDENCE POUR LE SPECTACLE "POINT NEMO" (CC ALB'ORU - 11 AU 14/04/2022)	05/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	20,00
COLLECTIF 1+1	RESIDENCE POUR LE SPECTACLE "POINT NEMO" (CC ALB'ORU - 11 AU 14/04/2022)	05/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	6 000,00
GSP PROTECT SAS	SERVICE DE SECURITE POUR LE SPECTACLE "DALIDA SUR LE DIVAN" (CC ALB'ORU)	06/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	117,00
PANCRAZI PASCAL	ATELIER MAO ALB'ORU	06/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	150,00
CAE CLARA PAPALIA ANNE COP ACTIVITE EMPLOI	ACTIVITE ALB'ORU - VACANCES DE PRINTEMPS - ANNE PAPALIA	06/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	300,00
LA PTITE USINE	STAGE VACANCES PRINTEMPS ALB'ORU - ANNE PAPALIA - MATERIEL	06/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	358,33
NEPITA RECORDS	ACTIVITES VACANCES PRINTEMPS ALB'ORU - STAGE VINCENT ALBERTINI	06/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 400,00
RDM VIDEO	ACHAT CD POUR LE SECTEUR MULTIMEDIA	07/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	204,64
CREA ORIGAMI 2B	ATELIERS ORIGAMI	07/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	560,00
RDM VIDEO	ACHAT CD POUR LE SECTEUR MULTIMEDIA	07/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	668,80
LIBRAIRIE DECITRE	ACHAT PNB POUR LE SECTEUR MULTIMEDIA	07/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 035,09
PREMIER ACTE COMPAGNIE	CITE EDUCATIVE LECTURE A VOIX HAUTE	07/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 125,00
GSP PROTECT SAS	SERVICE DE SECURITE POUR LE SPECTACLE "THOMAS VDB S'ACCLIMATE" (CC ALB'ORU - 16/04/2022)	08/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	117,00
HOTEL OSTELLA UBUD SAS	HÔTEL POUR LE SPECTACLE "THOMAS VDB S'ACCLIMATE" (CC ALB'ORU - 16/04/2022)	08/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	258,30

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
IMPRIMERIE BASTIAISE	IMPRESSION PER I ZITELLI REASORT	08/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	495,00
AB2C COMMUNICATION HILLION GILLES	AFFICHAGE POUR LE SPECTACLE "THOMAS VDB S'ACCLIMATE" (CC ALB'ORU - 16/04/2022)	08/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	618,00
RUQ SPECTACLES	CESSION + REPAS POUR LE SPECTACLE "THOMAS VDB S'ACCLIMATE" (CC ALB'ORU - 16/04/2022)	08/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	7 114,60
REGIE AVANCE THEATRE	CATERING POUR LE SPECTACLE "THOMAS VDB S'ACCLIMATE" (CC ALB'ORU - 16/04/2022)	11/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	100,00
SACD SOCIETE DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DRAMATIQUES	DROITS D'AUTEUR POUR LE SPECTACLE "THOMAS VDB S'ACCLIMATE" (CC ALB'ORU - 16/04/2022)	11/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 050,00
CAE CLARA PAPALIA ANNE COP ACTIVITE EMPLOI	EXPOSITION "L'EMPREINTE DU VIVANT" (CC ALB'ORU - MAI 2022)	11/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 666,67
REGIE AVANCE THEATRE	TAXI POUR LE SPECTACLE "THOMAS VDB S'ACCLIMATE" (CC ALB'ORU - 16/04/2022)	13/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	100,00
REGIE AVANCE THEATRE	CATERING POUR LE SPECTACLE "PAUL MIRABEL" (CC ALB'ORU - 22/04/2022)	19/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	100,00
GSP PROTECT SAS	SERVICE DE SECURITE POUR LE SPECTACLE "PAUL MIRABEL" (CC ALB'ORU - 22/04/2022)	19/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	117,00
SACD SOCIETE DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DRAMATIQUES	DROITS D'AUTEUR POUR LE SPECTACLE "PAUL MIRABEL" (CC ALB'ORU - 22/04/2022)	19/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 318,05
KEY PROD	CESSION (TOUT COMPRIS) POUR LE SPECTACLE "PAUL MIRABEL" (CC ALB'ORU - 22/04/2022)	19/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	8 787,00
L ASPHODELA SARL	CAFETERIA L'ASPHODELA ACCUEIL CAFE POUR MANIFESTATION A L'ALBORU.	21/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	140,00
REGIE AVANCE THEATRE	CATERING SPECTACLE "FURIANI 30 ANNI", LE 6 MAI 2022, THEATRE DE BASTIA	21/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	300,00
SOUTIEN THEATRE PRIVE	DROITS ASTP SPECTACLE "FURIANI 30 ANNI", LE 6 MAI 2022, THEATRE DE BASTIA	21/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	394,98
AB2C COMMUNICATION HILLION GILLES	AFFICHAGE SPECTACLE "FURIANI 30 ANNI", LE 6 MAI 2022, THEATRE DE BASTIA	21/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	642,00
SACEM	DROITS SACEM SPECTACLE "FURIANI 30 ANNI", LE 6 MAI 2022, THEATRE DE BASTIA	21/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	789,97
SPEDIDAM	DROITS SPEDIDAM SPECTACLE "FURIANI 30 ANNI" LE 6 MAI 2022, THEATRE DE BASTIA	21/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	789,97
SACD SOCIETE DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DRAMATIQUES	DROITS SACD SPECTACLE "FURIANI 30 ANNI", LE 6 MAI 2022, THEATRE DE BASTIA	21/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	789,97
COMPAGNIE SPIRALE	CESSION + RESIDENCE 2 SEMAINES SPECTACLE "FURIANI 30 ANNI", LE 6 MAI 2022, THEATRE DE BASTIA	21/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	21 222,00
GSP PROTECT SAS	SERVICE DE SECURITE POUR LES PROJECTIONS "CINE ZITELLI" (26 AU 29/04/2022)	22/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	156,00
SUD HOTEL	CITE EDUCATIVE HEBERGEMENT	22/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	211,76

<b>Fournisseurs</b>	<b>Objet</b>	<b>Date</b>	<b>Services</b>	<b>Montant HT</b>
SOCOBO SOCIETE CORSE DE BOISSON	ACHAT BOISSONS CATERING SPECTACLES THEATRE	22/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	219,76
VAN DER LINDEN SOPHIE	CITE EDUCATIVE RENCONTRE /FORMATION	22/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	500,00
JOSSEN PENELOPE	CITE EDUCATIVE RESIDENCE D'AUTEUR	22/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	3 624,00
HESTIA SERVICES SECURITE NORD	SECURITE SPECTACLE "FURIANI 30 ANNI", LE 06 MAI 2022, THEATRE DE BASTIA	26/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	461,41
THEATRE DE SINELLA	CITE EDUCATIVE ATELIERS ATOUR DU LIVRE	27/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	980,00
A PIUMA LESTA LIBRAIRIE	ACHAT DE LIVRES POUR LE SECTEUR ADULTE.	28/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	156,64
A PIUMA LESTA LIBRAIRIE	ACHAT DE LIVRES POUR LE SECTEUR ADULTE.	28/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	2 355,83
HESTIA SERVICES SECURITE NORD	DISPOSITIF DE SECURITE A LA MEDIATHEQUE DE L'ALB'ORU.	29/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	220,00
LEROY MERLIN DOMIS SAS	PETIT MATERIEL ALB'ORU - STUDIOS	02/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	185,34
BALLA ASSOCIATION	CESSION POUR LE SPECTACLE "CARTE BLANCHE AU BALLA BOUM FESTIVAL" (CC ALB'ORU - 13/05/2022)	03/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	9 787,80
REGIE AVANCE THEATRE	CATERING SPECTACLE "CARTE BLANCHE AU BALLA BOUM FESTIVAL" LE VENDREDI 13 MAI 2022, CENTRE CULTUREL ALB ORU	04/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	100,00
REGIE AVANCE THEATRE	CATERING SPECTACLE " U COMEBACK D'AZEZA", LES MERCREDI 11 ET JEUDI 12 MAI 2022, AU THEATRE DE POCHE SANT'ANGHJULI	04/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	100,00
GSP PROTECT SAS	SECURITE SPECTACLE "CORIOLAN", MARDI 10 MAI 2022, CENTRE CULTUREL ALB ORU	04/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	120,60
REGIE AVANCE THEATRE	CATERING SPECTACLE "CORIOLAN", MARDI 10 MAI 2022, CENTRE CULTUREL ALB ORU	04/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	150,00
SOUTIEN THEATRE PRIVE	DROITS ASTP SPECTACLE " U COMEBACK D'AZEZA", LES MERCREDI 11 ET JEUDI 12 MAI 2022, AU THEATRE DE POCHE SANT'ANGHJULI	04/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	200,00
BALLA ASSOCIATION	HEBERGEMENT SPECTACLE "CARTE BLANCHE AU BALLA BOUM FESTIVAL" LE VENDREDI 13 MAI 2022, CENTRE CULTUREL ALB ORU	04/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	212,20
SACEM	DROITS SACEM SPECTACLE " U COMEBACK D'AZEZA", LES MERCREDI 11 ET JEUDI 12 MAI 2022, AU THEATRE DE POCHE SANT'ANGHJULI	04/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	400,00
SACD SOCIETE DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DRAMATIQUES	DROITS SACD SPECTACLE " U COMEBACK D'AZEZA", LES MERCREDI 11 ET JEUDI 12 MAI 2022, AU THEATRE DE POCHE SANT'ANGHJULI	04/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	400,00
GSP PROTECT SAS	SECURITE SPECTACLE "CARTE BLANCHE AU BALLA BOUM FESTIVAL" LE VENDREDI 13 MAI 2022, CENTRE CULTUREL ALB ORU	04/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	643,20
SOUTIEN THEATRE PRIVE	DROITS ASTP SPECTACLE "CORIOLAN", MARDI 10 MAI 2022, CENTRE CULTUREL ALB ORU	04/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	650,00

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
SACEM	DROITS SACEM SPECTACLE "CARTE BLANCHE AU BALLA BOUM FESTIVAL" LE VENDREDI 13 MAI 2022, CENTRE CULTUREL ALB ORU	04/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	978,78
SUD HOTEL	HEBERGEMENT SPECTACLE "CORIOLAN", MARDI 10 MAI 2022, CENTRE CULTUREL ALB ORU	04/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 850,61
SACD SOCIETE DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DRAMATIQUES	DROITS SACD SPECTACLE "CORIOLAN", MARDI 10 MAI 2022, CENTRE CULTUREL ALB ORU	04/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 950,00
LOCU TEATRALE	CONTRAT CESSION SPECTACLE " U COMEBACK D'AZEZA", LES MERCREDI 11 ET JEUDI 12 MAI 2022, AU THEATRE DE POCHE SANT'ANGHJULI	04/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	4 000,00
THEATRE DE NENEKA	FRAIS ANNEXES SPECTACLE "CORIOLAN", LE MARDI 10 MAI 2022, CENTRE CULTUREL ALB ORU	04/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	4 289,60
THEATRE DE NENEKA	CESSION SPECTACLE "CORIOLAN" MARDI 10 MAI 2022, CENTRE CULTUREL ALB ORU	04/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	13 000,00
ALMA LIBRAIRIE BELLU SITU SAS	ACHAT LIVRES JEUNESSE	05/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	13,03
A PIUMA LESTA LIBRAIRIE	ACHAT LIVRES JEUNESSE	05/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	102,99
ALMA LIBRAIRIE BELLU SITU SAS	ACHAT LIVRES JEUNESSE	05/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 127,72
NEGRONI VOYAGES	VOYAGES SPECTACLE "MA CREATURE", MARDI 31 MAI 2022, CENTRE CULTUREL ALB ORU	05/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 951,64
AB2C COMMUNICATION HILLION GILLES	AFFICHAGE POUR LE SPECTACLE "CORIOLAN" (CC ALB'ORU - 10/05/2022)	09/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	80,00
PHOTO CYRNOS SE	ACHAT MATERIEL ALB'ORU- PELLICULES INSTAX	09/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	103,75
AB2C COMMUNICATION HILLION GILLES	AFFICHAGE POUR LE SPECTACLE "U COMEBACK D'AZEZA" (THEATRE SAN ANGELO - 11 + 12/05/2022)	09/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	190,00
IMPRIMERIE BASTIAISE	IMPRESSION AFFICHES POUR LE SPECTACLE "U COMEBACK D'AZEZA" (THEATRE SAN ANGELO - 11+12/05/2022)	09/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	250,00
AB2C COMMUNICATION HILLION GILLES	AFFICHAGE POUR LE SPECTACLE "BALLA CLUB" (CC ALB'ORU - 13/05/2022)	09/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	414,00
IMPRIMERIE BASTIAISE	IMPRESSION AFFICHES POUR LE SPECTACLE "BALLA CLUB" (CC ALB'ORU - 13/05/2022)	09/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	640,00
AGIR INTERIM FRATICELLI INTERIM	HABILLEUR SPECTACLE "CORIOLAN", LE MARDI 10 MAI 2022, CENTRE CULTUREL ALB ORU	10/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	168,00
ALBERTINI VINCENT CENCIO	ATELIER PLANTATION.	10/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	250,00
REGIE AVANCE THEATRE	CATERING SPECTACLE "HAROUN", LE MERCREDI 25 MAI 2022, THEATRE DE BASTIA	11/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	100,00
REGIE AVANCE THEATRE	TRANSFERTS SPECTACLE "HAROUN", LE MERCREDI 25 MAI 2022, THEATRE DE BASTIA	11/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	120,00
A FUNICELLA ASSOCIATION	CITE EDUCATIVE THEATRE IMPRO	11/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	130,00
PANCRAZI PASCAL	CITE EDUCATIVE ATELIERS MAO	11/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	150,00
PANCRAZI PASCAL	CITE EDUCATIVE ATELIERS MAO	11/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	150,00

<b>Fournisseurs</b>	<b>Objet</b>	<b>Date</b>	<b>Services</b>	<b>Montant HT</b>
REGIE AVANCE THEATRE	CATERING SPECTACLE "SOIREE PARTAGEE SOMOO + EN ATTENDANT JAMES.B", LE SAMEDI 21 MAI 2022, THEATRE DE BASTIA	11/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	200,00
HOTEL CENTRAL	HEBERGEMENT SPECTACLE "HAROUN", LE MERCREDI 25 MAI 2022, THEATRE DE BASTIA	11/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	202,20
AB2C COMMUNICATION HILLION GILLES	AFFICHAGE SPECTACLE "HAROUN", LE MERCREDI 25 MAI 2022, THEATRE DE BASTIA	11/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	366,00
A FUNICELLA ASSOCIATION	CITE EDUCATIVE THEATRE IMPRO	11/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	400,00
HESTIA SERVICES SECURITE NORD	SECURITE SPECTACLE "HAROUN", LE MERCREDI 25 MAI 2022, THEATRE DE BASTIA	11/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	455,91
HESTIA SERVICES SECURITE NORD	SECURITE SPECTACLE "SOIREE PARTAGEE SOMOO + EN ATTENDANT JAMES.B", LE SAMEDI 21 MAI 2022, THEATRE DE BASTIA	11/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	461,41
IMPRIMERIE BASTIAISE	IMPRESSION AFFICHES SPECTACLE "HAROUN", LE MERCREDI 25 MAI 2022, THEATRE DE BASTIA	11/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	500,00
SUD HOTEL	CITE EDUCATIVE HEBERGEMENT	11/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	519,40
AB2C COMMUNICATION HILLION GILLES	AFFICHAGE PLATEFORME DANSE, DU 17 MAI AU 2 JUIN 2022, THEATRE DE BASTIA ET CENTRE CULTUREL ALB ORU	11/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	650,00
SPEDIDAM	DROITS SPEDIDAM SPECTACLE "SOIREE PARTAGEE SOMOO + EN ATTENDANT JAMES.B", SAMEDI 21 MAI 2022, THEATRE DE BASTIA	11/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 020,00
SACD SOCIETE DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DRAMATIQUES	DROITS SACD SPECTACLE "SOIREE PARTAGEE SOMOO + EN ATTENDANT JAMES.B", SAMEDI 21 MAI 2022, THEATRE DE BASTIA	11/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 020,00
SACEM	DROITS SACEM SPECTACLE "SOIREE PARTAGEE SOMOO + EN ATTENDANT JAMES.B", SAMEDI 21 MAI 2022, THEATRE DE BASTIA	11/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 020,00
PINON MATTHIEU	CITE EDUCATIVE TRANSPORT	11/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 234,76
SOUTIEN THEATRE PRIVE	DROITS ASTP SPECTACLE "HAROUN", LE MERCREDI 25 MAI 2022, THEATRE DE BASTIA	11/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 300,00
88PROD SAS	DROITS SPECTACLE "HAROUN", LE MERCREDI 25 MAI 2022, THEATRE DE BASTIA	11/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 820,00
PINON MATTHIEU	CITA EDUCATIVE MANGA	11/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	3 000,00
88PROD SAS	CESSION SPECTACLE "HAROUN", LE MERCREDI 25 MAI 2022, THEATRE DE BASTIA	11/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	13 094,00
ART MOUV	CESSION SPECTACLE "SOIREE PARTAGEE SOMOO + EN ATTENDANT JAMES.B", LE SAMEDI 21 MAI 2022, THEATRE DE BASTIA	11/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	14 640,00
GSP PROTECT SAS	SECURITE POUR LE SPECTACLE "LE BAL CHOREGRAPHIQUE" (CC ALB'ORU - 17/05/2022)	12/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	120,60

<b>Fournisseurs</b>	<b>Objet</b>	<b>Date</b>	<b>Services</b>	<b>Montant HT</b>
REGIE AVANCE THEATRE	CATERING POUR LE SPECTACLE "LE BAL CHOREGRAPHIQUE" (CC ALB'ORU - 17/05/2022)	12/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	150,00
PANCRAZI PASCAL	CITE EDUCATIVE	12/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	150,00
REGIE AVANCE THEATRE	TAXIS POUR LE SPECTACLE "LE BAL CHOREGRAPHIQUE" (CC ALB'ORU - 17/05/2022)	12/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	190,00
LUCIANO GIMENEZ LUNA	CITE EDUCATIVE ATELIERS MUSIQUE	12/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	350,00
LUCIANO GIMENEZ LUNA	CITE EDUCATIVE ATELIERS MUSIQUE	12/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	350,00
SACEM	DROITS D'AUTEUR POUR LE SPECTACLE "LE BAL CHOREGRAPHIQUE" (CC ALB'ORU - 17/05/2022)	12/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	520,00
SACD SOCIETE DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DRAMATIQUES	DROITS D'AUTEUR POUR LE SPECTACLE "LE BAL CHOREGRAPHIQUE" (CC ALB'ORU - 17/05/2022)	12/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	520,00
LUCIANO GIMENEZ LUNA	CITE EDUCATIVE	12/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	525,00
ART ET NOCES TROUBLES ASSOCIATION	CITE EDUCATIVE ATELIERS CHANTS, GUITARE	12/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	600,00
ART ET NOCES TROUBLES ASSOCIATION	CITE EDUCATIVE	12/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	800,00
ART ET NOCES TROUBLES ASSOCIATION	CITE EDUCATIVE	12/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	800,00
SUD HOTEL	HOTEL POUR LE SPECTACLE "LE BAL CHOREGRAPHIQUE" (CC ALB'ORU - 17/05/2022)	12/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 615,22
CENTRE CHOREGRAPHIQUE NATIONAL ROUBAIX HAUTS DE FRANCE	FRAIS ANNEXES POUR LE SPECTACLE "LE BAL CHOREGRAPHIQUE" (CC ALB'ORU - 17/05/2022)	12/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	4 155,00
CENTRE CHOREGRAPHIQUE NATIONAL ROUBAIX HAUTS DE FRANCE	CESSION POUR LE SPECTACLE "LE BAL CHOREGRAPHIQUE" (CC ALB'ORU - 17/05/2022)	12/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	5 200,00
PANCRAZI PASCAL	CITE EDUCATIVE ATELIERS MAO	12/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	150,00
ART MOUV	MASTERCLASS DANS LE CADRE DE "PLATEFORME DANSE", 18 ET 20 MAI 2022, THEATRE DE BASTIA	16/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	500,00
NEGRONI VOYAGES	TRANSPORTS SPECTACLE "MA CREATURE", LE MERCREDI 31 MAI 2022, CENTRE CULTUREL ALB'ORU	16/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	2 074,34
NEGRONI VOYAGES	TRANSPORTS SPECTACLE "MA CREATURE", LE MARDI 31 MAI 2022, CENTRE CULTUREL ALB'ORU	16/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	2 074,34
L ASPHODELA SARL	REPAS STAGE DE DANSE PLATEFORME	17/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	66,00
REGIE AVANCE THEATRE	TAXIS POUR LE SPECTACLE "MA CREATURE" (CC ALB'ORU - 31/05/2022)	18/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	100,00
REGIE AVANCE THEATRE	CATERING POUR LE SPECTACLE "MA CREATURE" (CC ALB'ORU - 31/05/2022)	18/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	100,00
GSP PROTECT SAS	SERVICE DE SECURITE POUR LE SPECTACLE "MA CREATURE" (CC ALB'ORU - 31/05/2022)	18/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	100,50

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
SOUTIEN THEATRE PRIVE	TAXE POUR LE SPECTACLE "MA CREATURE" (CC ALB'ORU - 31/05/2022)	18/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	170,00
L ASPHODELA SARL	VERNISSAGE EXPOSITION "ANNE PAPALIA", 3 MAI 2022, CENTRE CULTUREL ALB ORU	18/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	205,00
GSP PROTECT SAS	SECURITE POUR PROJECTION FILM DANS LE CADRE DE LA "SEMAINE DE LA RESISTANCE", MARDI 24 MAI 2022, CENTRE CULTUREL ALB ORU	18/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	216,12
SACEM	DROITS D'AUTEUR POUR LE SPECTACLE "MA CREATURE" (CC ALB'ORU - 31/05/2022)	18/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	340,00
ANOMALIE	ATELIER DE MEDIATION POUR LE SPECTACLE "MA CREATURE" (CC ALB'ORU - 31/05/2022)	18/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	400,00
SACD SOCIETE DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DRAMATIQUES	DROITS D'AUTEUR POUR LE SPECTACLE "MA CREATURE" (CC ALB'ORU - 31/05/2022)	18/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	510,00
SUD HOTEL	HOTEL POUR LE SPECTACLE "MA CREATURE" (CC ALB'ORU - 31/05/2022)	18/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 146,84
ANOMALIE	FRAIS ANNEXES POUR LE SPECTACLE "MA CREATURE" (CC ALB'ORU - 31/05/2022)	18/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 428,40
ANOMALIE	CESSION POUR LE SPECTACLE "MA CREATURE" (CC ALB'ORU - 31/05/2022)	18/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	3 400,00
CENTE NATIONAL DE LA VARIETE ET DU JAZZ	DROITS CNV SPECTACLE "HAROUN", LE MERCREDI 25 MAI 2022, THEATRE DE BASTIA	19/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	455,00
AFD SARL	CITE EDUCATIVE FOURNITURES	23/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	144,72
HOP TOYS SARL	CITE EDUCATIVE FOURNITURES	23/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	5 081,00
BOIS JULIE	INTERVENTION POUR LA JOURNEE MANGA	01/06/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	175,00
BOIS JULIE	MAQUETTE +IMPRESSION MAGAZINE	01/06/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 985,00
ALMA LIBRAIRIE BELLU SITU SAS	ACHAT LIVRES JEUNESSE	02/06/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	682,16
RDM VIDEO	ACHAT CD	02/06/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	915,01
COLACO	ACHAT DVD	02/06/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 711,55
L ASPHODELA SARL	CAFETERIA ALBORU ACCUEIL GROUPES	03/06/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	180,00
2B MUSIQUE	ACHAT DE CONSOMMABLES POUR LA SALLE DE SPECTACLES DE L'ALB'ORU	08/06/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	498,34
PROZIC SARL	ACHAT DE CONSOMMABLES POUR LA SALLE DE SPECTACLES DE L'ALB'ORU	08/06/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	555,32
A FUNICELLA ASSOCIATION	CITE EDUCATIVE ATELIERS THEATRE	09/06/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	480,00
LES P'TITS LOUPS SANTELLI ANTHONY	PRESTATION POUR LA JOURNEE DU MANGA	10/06/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	300,00
A PIUMA LESTA LIBRAIRIE	ACHAT LIVRES ADULTES	10/06/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	300,36
A FUNICELLA ASSOCIATION	LECTURE DANS LE CADRE DE LA RESIDENCE D'ECRITURE	10/06/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 240,00
AB2C COMMUNICATION HILLION GILLES	AFFICHAGE POUR LA FÊTE DE LA MUSIQUE	14/06/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	500,00
IMPRIMERIE BASTIAISE	IMPRESSION AFFICHES POUR LA FÊTE DE LA MUSIQUE	14/06/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	500,00

<b>Fournisseurs</b>	<b>Objet</b>	<b>Date</b>	<b>Services</b>	<b>Montant HT</b>
NUSTRALE GAMING	EVENEMENT JEUX VIDEO SUR LE THEME DU MANGA	14/06/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	750,00
MULTARI SAUVEUR BOULANGERIE	FFETE DE LA MUSIQUE : BOULANGERIE MULTARI	15/06/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	256,00
PREMIER ACTE COMPAGNIE	FETE DE LA MUSIQUE : PRESTATION MANUEL DOMARCHI	15/06/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	400,00
SWANK FILMS DISTRIBUTION FRANCE	CINEMA PLEIN AIR ETE 2022	15/06/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	443,00
SWANK FILMS DISTRIBUTION FRANCE	CINEMA PLEIN AIR ETE 2022	15/06/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	886,00
NOBODIES ASSOCIATION	FETE DE LA MUSIQUE : NOFUTAL	15/06/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 000,00
LA CLARTE ASSOCIATION	FETE DE LA MUSIQUE : LA CLARTE	15/06/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 000,00
LE FORUM SARL BABBU HOTEL	HEBERGEMENT CONCERT A FILETTA	15/06/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 150,56
SWANK FILMS DISTRIBUTION FRANCE	CINEMA PLEIN AIR ETE 2022	15/06/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 329,00
GSP PROTECT SAS	FETE DE LA MUSIQUE : SECURITE	15/06/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 964,20
ART ET NOCES TROUBLES ASSOCIATION	FETE DE LA MUSIQUE : LE GRAND BLEU	15/06/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	2 500,00
LA BS COM	ACHAT DE CONSOMMABLES POUR LA SALLE DE SPECTACLES DE L'ALB'ORU	16/06/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	312,62
UNA FIARA NOVA ASSOCIATION	FETE DE LA MUSIQUE : UNA FIARA NOVA	16/06/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	600,00
BUREAU VALLEE CAP DISCOUNT	MATERIEL POUR ANIMATION	17/06/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	53,33
CELENTE SAS	FETE DE LA MUSIQUE : INCANTESIMU	17/06/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 400,00
SPEDIDAM	DROITS D'AUTEUR SPECTACLE "LA LUNE DES BAIES MURES" (CC ALB'ORU)	21/06/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	171,68
REGIE AVANCE THEATRE	CATERING FÊTE DE LA MUSIQUE 2022	21/06/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	400,00
GSP PROTECT SAS	SECURITE ETE2022	22/06/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 631,60
FIGARELLA NOELLE	ATELIERS VANNERIES 2 JUIN	20/06/2022	DEMOCRATIE PARTICIPATIVE	900,00
FIGARELLA NOELLE	ATELIER VANNERIE 1 CENTRE SOCIAL F. MARCHETTI	20/06/2022	DEMOCRATIE PARTICIPATIVE	900,00
L ASPHODELA SARL	BOISSONS ATELIERS PARTICIPATIFS	24/06/2022	DEMOCRATIE PARTICIPATIVE	300,00
BERGER LEVRAULT	MISE EN PLACE DU FILIEN SALAMANDRE	07/04/2022	DIRECTION DES FINANCES	1 050,00
NEGRONI VOYAGES	VOYAGE CONFERENCIER	10/06/2022	DIRECTION DES FINANCES	350,94
LEROY MERLIN DOMIS SAS	CROCHET METAL POUR LA CRECHE (SEUL FOURNISSEUR DISPOSANT DE CE TYPE DE CROCHETS)	01/02/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	45,83
CODIVEP	TABLE DE PIQUE NIQUE POUR LA DIT	01/02/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	450,00
SMD SOCIETE MEDITERRANEENNE DE DESINFECTION	SACS POUBELLES POUR LE NETTOIEMENT	02/02/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	1 143,50
CENTR AUTO	KIT ELAGAGE POUR 2 AGENTS DES ESPACES VERTS	03/02/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	1 469,08

<b>Fournisseurs</b>	<b>Objet</b>	<b>Date</b>	<b>Services</b>	<b>Montant HT</b>
TAMBURINI LAURENT SARL	INSTALLATION DES POMPIERS LOCAUX MERIDINALE	07/02/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	86,32
AM ENVIRONNEMENT	DESTRUCTION ET ELIMINATION TRONCS DES PALMIERS	07/02/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	4 140,00
SOCODIP	TRAVAUX DE REMISE EN ETAT - MISE EN PEINTURE D'UNE SALLE DE LA BIBLIOTHEQUE	09/02/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	248,10
BUREAU VALLEE CAP DISCOUNT	RENOUVELLEMENT DE SACS POUBELLES	10/02/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	705,40
POLYMAT	ACHAT D'UN MASQUE POUR SOUDER	14/02/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	52,92
DIFFUSION MATERIEL PROTECTION DMP	CHAUSSURES POUR GENTILE CLAUDIO	15/02/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	52,45
DIFFUSION MATERIEL PROTECTION DMP	SABOTS POUR MME MORI ET VETEMENTS DE TRAVAIL POUR MR BOTACI	16/02/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	35,56
DIFFUSION MATERIEL PROTECTION DMP	SABOTS POUR MME MORI ET VETEMENTS DE TRAVAIL POUR MR BOTACI	16/02/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	240,93
POLYMAT	ACHAT D EMBOUTS DE PROTECTION POUR TIGES METALLIQUES	17/02/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	45,94
UGAP	ARMOIRE ET FAUTEUIL POUR MME ISABELLE ALBERTINI	17/02/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	618,93
COSTA METAL	FABRICATION D'UNE PORTE METALIQUE ET RAMPES POUR LE MUSEE DE LARSENAL	17/02/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	683,78
UGAP	ACHAT D'UNE ARMOIRE	21/02/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	321,67
BRONZINI MATERIAUX BIGMAT	ACHAT D'UN PERFORATEUR BOSCH POUR TRAVAUX DE MACONNERIE	21/02/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	1 372,75
POLYMAT	RENOUVELLEMENT OUTILLAGE POUR LE SERVICE DE LA FORGE	22/02/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	198,44
COSTA METAL	FOURNITURE ET POSE D'UN AUVENT STATION SERVICE CTM	24/02/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	677,43
HYDIS	RENOUVELLEMENT DE SACS POUBELLE ET ECOPEES	03/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	48,90
ALFABOIS	FOURNITURE ET POSE D'UN COFFRAGE POUR CREATION DE DALLE AU CIMETIERE DE MONTESORO	03/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	102,96
CONFORAMA	FRIGIDAIRE POUR LE BUREAU EMIR/MACON	03/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	133,32
FASS CORSE SARL	VIS POUR TRAVAUX DANS LES ECOLES	03/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	139,61
CENTR AUTO	TREUIL MANUEL DE TRACTION POUR TRAVAUX CHEMIN DE L'ANNONCIADÉ	04/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	37,51
POLYMAT	TIGES FILETEES POUR POSE DE BANCS	04/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	64,48

<b>Fournisseurs</b>	<b>Objet</b>	<b>Date</b>	<b>Services</b>	<b>Montant HT</b>
COSTA METAL	FABRIQUE ET POSE DE DEUX QUARTS SOLEIL DE PROTECTION AU JARDIN PECUNIA	04/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	203,94
TAMBURINI LAURENT SARL	TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DU CIMETIERE DE MONTESORO	04/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	430,47
COSTA METAL	FABRIQUE ET POSE D'UN PORTAIL A LARINELLA	07/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	370,23
AM ENVIRONNEMENT	PROVISIONNEL POUR TRAITEMENT DE DIB	09/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	1 120,00
DIFFUSION MATERIEL PROTECTION DMP	2 APIRES D EGANTS MANCHES LONGUES ANTI-COUPURE	10/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	33,80
LEROY MERLIN DOMIS SAS	ACHAT DE DEUX ROULEAUX DE CANISSES POUR AUVENT CTM	10/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	130,58
DIFFUSION MATERIEL PROTECTION DMP	VETEMENTS DE TRAVAIL POUR MR MARGIOLI (SERVICE FORGE)	10/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	779,84
DIFFUSION MATERIEL PROTECTION DMP	VETEMENTS ET CHAUSSURES POUR MME ALFONSI ET MR MARINI	14/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	128,50
POLYMAT	ACHAT D'UN PACK DE BATTERIES POUR PERCEUSE MAKITA	14/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	342,72
PHARMACIE DOMINICI SELAS	RENOUVELLEMENT DES FOURNITURES PHARMACEUTIQUES POUR LA DIT	15/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	16,01
PHARMACIE DOMINICI SELAS	RENOUVELLEMENT DES FOURNITURES PHARMACEUTIQUES POUR LA DIT	15/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	30,27
PHARMACIE DOMINICI SELAS	RENOUVELLEMENT DES FOURNITURES PHARMACEUTIQUES POUR LA DIT	15/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	55,39
POLYMAT	SCIE SABRE ET PERCEUSE POUR LE SERVICE ESPACES VERTS	15/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	459,26
COSTA METAL	FABRIQUE ET POSE DUNE POTENCE POUR JET D'EAU JARDIN DU FANGO	16/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	75,36
DIFFUSION MATERIEL PROTECTION DMP	CHAUSSURES POUR MR CARTACCI ET MR SIMONI	16/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	82,19
COSTA METAL	FABRIQUE ET POSE D'UNE GRILLE A L'ECOLE CHARPAK	16/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	178,86
UGAP	FAUTEUIL DE BUREAU POUR MME PUGGIONI CUISINE CENTRALE	17/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	221,26
CANICO	TOILES PLAQUES ET GODETS POUR LE SERVICE ESPACE VERT	17/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	566,64
COSTA METAL	TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DE LA TABLE DE TRAVAIL DE LA FORGE	21/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	855,50
FASS CORSE SARL	POSE D'UNE TABLETTE POUR BUREAU CASA DI ANZIABI	24/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	42,35
COSTA METAL	MISE EN PLACE POTEAUX POUR ELECTIONS	24/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	104,28

<b>Fournisseurs</b>	<b>Objet</b>	<b>Date</b>	<b>Services</b>	<b>Montant HT</b>
CENTR AUTO	CRAMPONS POUR LE SERVICE D'ECLAIRAGE PUBLIQUE	24/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	321,75
CODIVEP	RENOUVELLEMENT DES POTELETS A ENCASTRER	24/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	340,00
UGAP	FAUTEUIL ET REFRIGERATEUR POUR MME LAZZARINI	24/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	488,84
CODIVEP	RENOUVELLEMENT DES POTELETS EN 140 CM	24/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	750,00
CODIVEP	RENOUVELLEMENT DES POTELETS EN 120 CM	24/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	760,00
TAMBURINI LAURENT SARL	RENOUVELLEMENT DE CTBX POUR LES URGENCES	25/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	260,53
LEROY MERLIN DOMIS SAS	RENOUVELLEMENT DES LAMPES POUR LES ELECTIONS	28/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	48,50
UGAP	RENOUVELLEMENT DES HUILE POUR LES VEHICULES DU PARC	29/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	497,37
UGAP	RENOUVELLEMENT DES HUILE POUR LES VEHICULES DU PARC	29/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	1 913,07
MONSIEUR BRICOLAGE ETABLISSEMENT GIANELLI	MISE EN PLACE DE BRISE VUE ECOLE DEFENDINI	30/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	231,91
AM ENVIRONNEMENT	DIB SUITE AUX MANIFESTATIONS	30/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	1 250,00
COSTA METAL	RENFORCEMENT DE LA CLOTURE D'ECOLE DEFENDINI	31/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	359,63
POLYMAT	TRAVAUX DE REMISE EN ETAT - CUISINE CENTRALE	05/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	46,12
POLYMAT	TRAVAUX DE REMISE EN ETAT - CUISINE CENTRALE	05/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	48,83
POLYMAT	RENOUVELLEMENT DE STOCK POUR MAGASIN DU SERVICE ELECTRIQUE	07/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	108,60
COSTA METAL	FABRIQUE ET POSE D'UNE RAMPE DE PROTECTION A L'ECOLE DE L'ANNONCIADE	07/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	136,99
COSTA METAL	FABRIQUE ET POSE DE GRILLES POUR FENETRES A L'ECOLE CHARLES ANDREI	07/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	1 470,00
POLYMAT	TRAVAUX DE REMISE EN ETAT - ACHAT DE CHEVILLES POUR FIXER LES GRILLES A L'ECOLE CHARLES ANDREI	08/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	24,18
POLYMAT	TRAVAUX DE REMISE EN ETAT - FIXATIONS DE PIQUETS DE CLOTURE DU PARC MANDELA	08/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	108,68
COSTA METAL	FABRIQUE ET POSE DE 4 POTELETS A LA CRECHE	11/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	175,00
UGAP	MOBILIER POUR ADMINISTRATION GENERALE	11/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	2 671,62

<b>Fournisseurs</b>	<b>Objet</b>	<b>Date</b>	<b>Services</b>	<b>Montant HT</b>
BRONZINI MATERIAUX BIGMAT	RENOUVELLEMENT DES BOMBES ANTI GUEPES	12/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	77,52
BRONZINI MATERIAUX BIGMAT	RENOUVELLEMENT DES EPI	12/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	138,24
BURO 2B CORS AMENAGEMENT	STORES POUR LE SERVICE COMMUNAL D'HYGIENE ET SANTE	12/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	834,40
SMD SOCIETE MEDITERRANEENNE DE DESINFECTION	RENOUVELLEMENT DES SACS A DEJECTIONS CANNINES	13/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	1 320,00
POLYMAT	GRAISSE POUR PAUMELLES	14/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	20,01
COSTA METAL	FABRIQUE ET POSE DE RAMPES RUE PEKLE	14/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	1 487,50
CORSE GRAVURES TROPHEES	MISE EN PLACE DE MATS DANS LES ECOLES	15/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	309,50
DIFFUSION MATERIEL PROTECTION DMP	HABILLEMENT AGENT DE SECURITE ALB ORU	15/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	525,41
TRAVAUX SOUS MARINS CORSE TSMC SARL	MISE EN PLACE DU BALISAGE DE LA PLAGE DE L'ARINELLA	15/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	5 630,00
DUCLOT BUREAUTIQUE	MISE EN PLACE ARMOIRE A CLES AU SERVICE FONCIER	19/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	30,35
ALFABOIS	TRAVAUX DE MISE EN SECURITE DE DEUX FENETRES AU CCAS	19/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	47,15
CAPEMBAL	RENOUVELLEMENT DES BOBINES DE PAPIER	19/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	101,82
CODIVEP	RENOUVELLEMENT DES POTELETS	19/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	1 070,00
SMD SOCIETE MEDITERRANEENNE DE DESINFECTION	RENOUVELLEMENT DES SACS A DEJECTIONS CANNINES	19/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	1 100,00
SMD SOCIETE MEDITERRANEENNE DE DESINFECTION	DETERGENT POUR LE LAVAGE DES RUELLES	19/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	1 242,88
ALFABOIS	MISE EN PLAQUE DE TABLEAU POUR LES CLEFS AU CENTRE SOCIAL	21/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	77,31
DIFFUSION MATERIEL PROTECTION DMP	RENOUVELLEMENT DES EPI (GANTS) DU NETTOIEMENT	21/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	382,80
FASS CORSE SARL	MISE EN PLACE DE SUJETS A LA CRECHE	22/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	46,20
FASS CORSE SARL	CONSTRUCTION DE SALON DE JARDIN CENTRE SOCIAL	22/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	55,68

<b>Fournisseurs</b>	<b>Objet</b>	<b>Date</b>	<b>Services</b>	<b>Montant HT</b>
LEROY MERLIN DOMIS SAS	PARASOL POUR LA CRECHE	22/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	424,04
MARCK ET BALSAN	VETEMENTS ETE POUR LA POLICE	22/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	640,02
MARCK ET BALSAN	VETEMENTS ETE POUR LA POLICE	22/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	2 492,24
CENTR AUTO	PERCEUSE ET SCIE SABRE POUR LE SERVICE ESPACES VERTS	25/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	406,35
DIFFUSION MATERIEL PROTECTION DMP	VETEMENTS POUR LA MENUISERIE	26/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	298,96
CENTR AUTO	MOTOCULTEUR POUR LES ESPACES VERTS	26/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	449,25
TAMBURINI LAURENT SARL	MISE EN PLACE DE LAMBOUDRES POUR LA POSE DE FRESQUES ECOLE ANDREI	27/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	91,08
COSTA METAL	FABRIQUE ET POSE DE RAMPES VILLE	27/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	99,66
COSTA METAL	INSTALLATION DE RALLONGES SUR LES POTELETS	27/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	149,33
GK PROFESSIONAL	EQUIPEMENTS POUR LA POLICE	27/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	373,30
GK PROFESSIONAL	EQUIPEMENTS POUR LA POLICE	27/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	1 146,72
FASS CORSE SARL	FOURNITURE ET POSE D'UNE PAIRE DE ROULETTES BASSEPOUR PLACARDS DE LA CRECHE	28/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	29,83
COSTA METAL	FABRIQUE ET POSE D'UNE GRILLE DE PROTECTION A L'ECOLE DESANTI	29/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	196,82
CENTR AUTO	PANTALON DE DEBROUSSAILLAGE	29/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	462,90
CENTR AUTO	RENOUVELLEMENT DES EPI POUR LES ESPACES VERTS	29/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	887,88
DIFFUSION MATERIEL PROTECTION DMP	CHAUSSURES ET PARKA POUR TROJANI-SIMONI-HIND-VINCIGUERRA	02/05/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	206,80
DIFFUSION MATERIEL PROTECTION DMP	CHAUSSURES ET PARKA POUR TROJANI-SIMONI-HIND-VINCIGUERRA	02/05/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	216,84
CENTR AUTO	RENOUVELLEMENT DE GANTS EN NITRIL	03/05/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	116,10
DIFFUSION MATERIEL PROTECTION DMP	PARKA POUR MR CARTACCI	04/05/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	119,30
CENTR AUTO	RENOUVELLEMENT DE ROULEAUX DE CHAINES	04/05/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	1 126,20
EMAL CELIO	VETEMENTS POUR LE CABINET DU MAIRE (PATRICK DONZE)	05/05/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	379,91

<b>Fournisseurs</b>	<b>Objet</b>	<b>Date</b>	<b>Services</b>	<b>Montant HT</b>
COSTA METAL	FOURNITURE ET POSE DE PROTECTION SUR POTEAUX DES WC DU JARDIN PECUNIA	06/05/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	126,00
CENTR AUTO	RENOUVELLEMENT DE CHAINES BOBINES TOUS SERVICES	09/05/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	120,92
CAPEMBAL	RENOUVELLEMENT DE SACS POUBELLE TOUS SERVICES	10/05/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	45,30
BUREAU VALLEE CAP DISCOUNT	FOURNITURE DE BUREAU POUR ESPACES VERTS	10/05/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	353,25
DUCLOT BUREAUTIQUE	MARQUEURS POUR LA CUISINE CENTRALE	12/05/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	22,75
POLYMAT	REMISE EN ETAT D'UNE VISSEUSE	12/05/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	74,17
AM ENVIRONNEMENT	RENOUVELLEMENT DIB	12/05/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	1 200,00
BUREAU VALLEE CAP DISCOUNT	RENOUVELLEMENT PAPIER CALQUE POUR LE SERVICE ANIMATION	13/05/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	13,98
TAMBURINI LAURENT SARL	TRAVAUX DE REMISE EN ETAT FEU ROUGE MONTESORO	13/05/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	30,36
ALFABOIS	FABRIQUE ET POSE D'UN COMPTOIR POUR L'OFFICE DU TOURISME	16/05/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	39,79
TAMBURINI LAURENT SARL	TRAVAUX DE REMISE EN ETAT D'UN REGARD	16/05/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	107,62
TAMBURINI LAURENT SARL	FABRIQUE ET POSE DUN BRISE VUE A FICAGHJOLA	18/05/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	30,36
ALFABOIS	FABRIQUE ET POSE D'UN COMPTOIR AU MUSEE POUR CREAIONE	18/05/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	39,79
LAE LOCATION	LOCATION D'ENGINS POUR DESSOUCHAGE D'ARBRES	18/05/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	239,65
COSTA METAL	FABRIQUE ET POSE D'UNE PORTE POUR L'ATELIER DE LA FORGE	18/05/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	463,39
CANICO	RENOUVELLEMENT DE GANTS EN CUIR POUR LE SERVICES ESPACES VERTS	18/05/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	637,50
CODIVEP	RENOUVELLEMENT DE BARRIERES	19/05/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	459,00
CENTR AUTO	4 VESTES DE DEBROUSSAILLAGE	23/05/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	325,16
ALFABOIS	FABRIQUE ET POSE D'ETAGERES A LA MAIRIE NOGUES (RDC ET 5 EME ETAGES)	23/05/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	578,65
TAMBURINI LAURENT SARL	FABRIQUE ET POSE D'UN CAIBOTI A LA PLAGE DE L ARINELLA	24/05/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	43,01
GK PROFESSIONAL	VETEMENT DE TRAVAIL POUR GENEST	25/05/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	892,02

<b>Fournisseurs</b>	<b>Objet</b>	<b>Date</b>	<b>Services</b>	<b>Montant HT</b>
SOLACO	REMPLACEMENT DU LOGICIEL DE GESTION DES CARBURANTS ET DISTRIBUTEURS	25/05/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	13 484,00
COSTA METAL	TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DU PORTAIL DE L'ECOLE CHARPACK	30/05/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	76,94
BRONZINI MATERIAUX BIGMAT	RENOUVELLEMENT DE PETIT OUTILLAGE POUR LE MAGASIN	30/05/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	187,96
BUREAU VALLEE CAP DISCOUNT	FOURNITURES DE BUREAU POUR LE CABINET DU MAIRE	31/05/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	45,40
DUCLOT BUREAUTIQUE	FOURNITURES DE BUREAU POUR LE CCAS	31/05/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	198,08
DUCLOT BUREAUTIQUE	FOURNITURES DE BUREAU POUR LE SERVICE IMPRIMERIE	31/05/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	484,22
DUCLOT BUREAUTIQUE	FOURNITURES DE BUREAU POUR LE SERVICE IMPRIMERIE	31/05/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	973,99
LEROY MERLIN DOMIS SAS	TRAVAUX DE REMISE EN ETAT D'ALGECO D'ARINELLA	01/06/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	45,13
ALFABOIS	INSTALLATION D'UN PASSAGE POUR PERSONNES A MOBILITE REDUITE A LA PLAGE DE L ARINELLA	02/06/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	240,94
DIFFUSION MATERIEL PROTECTION DMP	SABOTS POUR CACHEUX ET GUILLARD (CUISINE CENTRALE)	03/06/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	48,76
CENTR AUTO	DEBROUSSAILLEUSE POUR ENTRETIEN DE LECOLE GAUDIN	08/06/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	179,25
BONNEL ROBIN	TAILLE ENTRETIEN ELAGAGE DE 4 MICOCOULIERS SUR LA PLACE DU MARCHE	08/06/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	1 800,00
COSTA METAL	TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DE LA BARRIERE DE LA RUE DU COL	13/06/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	30,28
DUCLOT BUREAUTIQUE	STYLO ROLLER BLEU POUR LE CABINET DU MAIRE	13/06/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	41,41
UGAP	ACHAT D UN FAUTEUIL POUR ANNE CAROLE AGOSTINI	13/06/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	221,26
CODIVEP	ARCEAU DE PARKING POUR RESERVER PLACES DE BUREAUX	15/06/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	102,00
UGAP	ACHAT D'UN CAISSON DE BUREAU POUR MME MARCHETTI	16/06/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	178,96
SMD SOCIETE MEDITERRANEENNE DE DESINFECTION	RENOUVELLEMENT DE SACS POUBELLES POUR LE SERVICE NETTOIEMENT (LE PRESTATAIRE DU MARCHE NE PEUT PAS REpondre A CETTE DEMANDE), EN PJ MAIL	16/06/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	2 997,00
FASS CORSE SARL	STOCK DE VIS POUR TRAVAUX	17/06/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	31,00
LEROY MERLIN DOMIS SAS	ACHATS DE VENTILATEURS	17/06/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	108,00

<b>Fournisseurs</b>	<b>Objet</b>	<b>Date</b>	<b>Services</b>	<b>Montant HT</b>
CENTR AUTO	12 PROTEGES OREILLES POUR LES ESPACES VERTS	17/06/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	283,20
RETIF CAPEMBAL LE CASH SAS CASH CAPEMBAL	DEVIDOIR PISTOLETS SCOTCH	20/06/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	15,80
COSTA METAL	FABRIQUE ET POSE D'UNE RAMPE DE PROTECTION A L'ECOLE DE L'ANNONCIADE	20/06/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	246,33
BUREAU VALLEE CAP DISCOUNT	FOURNITURES DE BUREAU POUR LA DRUCS	21/06/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	56,79
DUCLOT BUREAUTIQUE	FOURNITURES DE BUREAU POUR L'EPICERIE EDUCATIVE	21/06/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	57,44
POLYMAT	RENOUVELLEMENT TIREFONDS ET CHEVILLES TOUS SERVICES	21/06/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	70,43
ESPACE ELEC	REMISE EN ETAT EP CARDO SAN GAETANO	22/06/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	35,09
ESPACE ELEC	REMISE EN ETAT EP CARDO SAN GAETANO	22/06/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	502,02
UGAP	FAUTEUIL POUR LE RESPONSABLE DE SERVICE DES ESPACES VERTS	23/06/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	221,26
UGAP	FAUTEUIL POUR MADAME MAMBERTI	23/06/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	221,26
DUCLOT BUREAUTIQUE	HUILE POUR DESTRUCTEUR	24/06/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	77,62
CENTR AUTO	ACHAT D'UN SOUFFLEUR A DOS	27/06/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	636,75
LEROY MERLIN DOMIS SAS	ACHAT DE VENTILATEURS POUR DIT	28/06/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	36,00
BUREAU VALLEE CAP DISCOUNT	DESTRUCTEUR D'ARCHIVES	29/06/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	437,41
MICRO EXTENSION	MATERIEL INFORMATIQUE CH ANDREI	04/02/2022	DIRECTION PETITE ENFANCE	1 912,00
HEPHAISTOS	ACHAT FOURNITURES ADAPTEES SUBISSI 2022	18/02/2022	DIRECTION PETITE ENFANCE	1 219,58
HEPHAISTOS	ACHAT FOURNITURES ADAPTEES CAMPANARI 2022	01/03/2022	DIRECTION PETITE ENFANCE	1 124,58
BUREAU VALLEE CAP DISCOUNT	ACHAT MATERIEL SITE BILINGUE SUBISSI ELEMENTAIRE	03/03/2022	DIRECTION PETITE ENFANCE	1 245,49
MICRO EXTENSION	REPLACEMENT PORTABLE RH	02/02/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	1 601,75
INMAC WSTORE	STOCK DE MONITEURS	02/02/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	2 997,15
TECNICA SARL	ACHAT DE MATERIEL AUDIO	07/02/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	2 362,00
UGAP	ACQUISITION LICENCE ADOBE POUR JULIE LOURS (SERVICE COMMUNICATION)	09/02/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	282,16
BCI INFORMATIQUE	ACQUISITION DE TELEPHONES MOBILES	09/02/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	3 337,50

<b>Fournisseurs</b>	<b>Objet</b>	<b>Date</b>	<b>Services</b>	<b>Montant HT</b>
ESPACE MEDIA SAV PC SARL	ACQUISITION ADAPTATEUR APPLE LIGHTNING VERS HDMI	10/02/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	99,98
MFI	STOCK DE PERIPHERIQUES	10/02/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	1 130,82
COPIE CONFORME GMP	CHANGEMENT AMPOULE VIDEOPROJECTEUR ECOLE CALLONI	17/02/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	190,00
COPIE CONFORME GMP	CHANGEMENT VIDEOPROJECTEUR ECOLE CHARPAK	17/02/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	690,00
BCI INFORMATIQUE	BATTERIE IPHONE THIEBLEMEONT	21/02/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	37,42
BCI INFORMATIQUE	BATTERIE PRESCELTI A20E	21/02/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	37,42
MFI	PONT WIFI (STOCK)	22/02/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	192,00
MFI	STOCK DE CARTOUCHES POUR LE TRACEUR DES DESSINATEURS	22/02/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	1 139,05
ALLIOCOM	REPLACEMENT PONT WIFI DU CTM	23/02/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	234,00
POWER LIVE MUSIC	LOCATION VIDEOPROJECTEUR POUR ELECTIONS PRESIDENTIELLES	23/02/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	769,33
MICRO EXTENSION	CONSOMMABLES TRACEUR DESSINATEUR	25/02/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	1 097,00
MICRO EXTENSION	STOCKS DE CLIENTS LEGERS	03/03/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	6 135,00
UGAP	MAINTENANCE 2022 DES LICENCES MICROSOFT DU SYSTEME CENTRAL	04/03/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	15 053,88
INMAC WSTORE	SUPPORT ECRAN	11/03/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	56,55
MFI	REPLACEMENT PORTABLE HS CALLONI ELEMENTAIRE	11/03/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	746,67
BCI INFORMATIQUE	REPARATION TELEPHONE MOBILE BRUNO GUILLARD (ECRAN)	14/03/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	119,85
UGAP	LOGICIEL DE GESTION DE LA FLOTTE DE TELEPHONES MOBILES PUSHMANAGER (300 LICENCES)	14/03/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	12 192,00
MICRO EXTENSION	TETES D'IMPRESSION TRACEUR DGST	16/03/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	336,00
BERGER LEVRAULT	PRESTATION D'ASSISTANCE BERGER LEVRAULT POUR DSN (EGRH)	16/03/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	1 050,00
CHAMBERSIGN FRANCE	COMMANDE D'UN CERTIFICAT ELECTRONIQUE RGS** POUR M. PAUL TIERI	18/03/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	270,00
CHAMBERSIGN FRANCE	COMMANDE D'UN CERTIFICAT ELECTRONIQUE RGS** POUR M. JEAN GIAMBELLI	23/03/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	270,00

<b>Fournisseurs</b>	<b>Objet</b>	<b>Date</b>	<b>Services</b>	<b>Montant HT</b>
UGAP	ACQUISITION DE 40 LICENCES CITRIX XENDESKTOP POUR LA PLATEFORME CENTRALE CITRIX	25/03/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	2 831,60
GANDI SAS	RENOUVELLEMENT DU CERTIFICAT POUR LES SERVEURS DU SYSTEME CENTRAL	06/04/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	120,00
UGAP	ACQUISITION DE 40 LICENCES MICROSOFT RDS POUR LA PLATEFORME CENTRALE CITRIX	06/04/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	7 880,80
BERGER LEVRAULT	PRESTATION D'ASSISTANCE BERGER LEVRAULT POUR LE RSU (EGRH)	07/04/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	2 100,00
SITEC STE INFORMATIQUE ET TELEMATIQUE CORSE	PRESTATION DE PARAMETRAGE ET DE FORMATION DE LA PLATEFORME DE DEMATERIALISATION DES ACTES POUR LE CCAS	21/04/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	350,00
3P SARL	HEBERGEMENT DE 6 MOIS DE LA SOLUTION DE GESTION DES MARCHES PUBLICS 3P	25/04/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	600,00
GANDI SAS	RENOUVELLEMENT ANNUEL NOMS DE DOMAINE MUSEE-BASTIA.FR ET .COM	27/04/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	26,38
ARCHIMED	PRESTATION DE MISE EN ŒUVRE DU NOUVEAU CERTIFICAT WEB POUR L'APPLICATION SYRACUSE	27/04/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	125,00
POWER LIVE MUSIC	LOCATION VIDEOPROJECTEUR POUR ELECTIONS LEGISLATIVES	27/04/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	769,33
ESPACE MEDIA SAV PC SARL	ACQUISITION D'UN TELEPHONE MOBILE POUR LE MAIRE (REPLACEMENT MOBILE HS)	04/05/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	1 115,82
ESPACE MEDIA SAV PC SARL	ACQUISITION CABLE USB-C POUR THOMAS ANTONETTI	13/05/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	24,99
MICRO EXTENSION	ACQUISITION PORTABLES DIRECTION	17/05/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	5 117,01
SITEC STE INFORMATIQUE ET TELEMATIQUE CORSE	NOUVEAU PARAPHEUR ELECTRONIQUE	18/05/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	2 850,00
BERGER LEVRAULT	MIGRATION DE LA VEILLE REGLEMENTAIRE RH VERS LA NOUVELLE VERSION AUTOMATISEE	18/05/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	22 688,80
MFI	TETES D'IMPRESSION TRACEUR DGST	19/05/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	294,00
BCI INFORMATIQUE	KIT ECRAN TELEPHONE MOBILE JEAN-YVES BONIFAY (ECRAN)	24/05/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	74,92
UGAP	ACQUISITION DE 5 LICENCES DE MESSAGERIE COLLABORATIVE OFFICE 365 E3	24/05/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	1 028,50
BERGER LEVRAULT	ACQUISITION DE CONNECTEUR BERGER LEVRAULT POUR LE NOUVEAU PARAPHEUR SITEC	30/05/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	9 075,00
INMAC WSTORE	COMMANDES DE PERIPHERIQUES	07/06/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	1 063,97
BCI INFORMATIQUE	ACQUISITION DE CHARGEURS DE TELEPHONES MOBILES	10/06/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	223,50

<b>Fournisseurs</b>	<b>Objet</b>	<b>Date</b>	<b>Services</b>	<b>Montant HT</b>
BCI INFORMATIQUE	ACQUISITION DE TELEPHONES MOBILES	10/06/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	4 148,50
OCI URBANISME	ACQUISITION DE 5 LICENCES POUR LE LOGICIEL NETADS POUR L'URBANISME	14/06/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	3 904,00
VIVATICKET SAS	INTERVENTION MODE AUTONOME MUSEE	15/06/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	340,00
ESPACE MEDIA SAV PC SARL	ACQUISITION DE CHARGEUR D'IPHONE POUR LE STOCK	16/06/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	199,63
INMAC WSTORE	STOCK DE MONITEURS	16/06/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	5 470,50
ESPACE MEDIA SAV PC SARL	ACQUISITION DE CHARGEUR IPHONE	17/06/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	199,63
OCI URBANISME	ACQUISITION DE 5 LICENCES "CONSULTATIONS" POUR LE LOGICIEL NETADS POUR L'URBANISME	17/06/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	1 950,00
MFI	STOCK DE PC	17/06/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	7 425,00
COPIE CONFORME GMP	CHANGEMENT AMPOULE TNI CALLONI	22/06/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	190,00
TECHNIC ALARM	PRESTATION DE MAINTENANCE D'INTERVENTION PONCTUELLE SUR DEMANDE, CONTROLE DU SYSTEME DE VIDEOSURVEILLANCE MANTINUM ALDILONDA	07/02/2022	FLUIDE	550,00
KONE ASCENSEURS	MAINTENANCE DES 28 INSTALLATIONS ASCENSEURS AVANT NOUVEAU MARCHE (EN REMPLACEMENT DU BDC N° 22DE000080 SUITE ERREUR TVA)	07/02/2022	FLUIDE	2 807,00
ELECTRICITE INDUSTRIELLE AUTOMATISMES	INTERVENTION SUR FEUX TRICOLORES CARREFOUR CIMETIERE ROUTE ROYALE	08/02/2022	FLUIDE	1 620,00
VDF SARL	REPLACEMENT BATTERIE GERBEUR ALB'ORU	14/02/2022	FLUIDE	711,40
ELECTRICITE INDUSTRIELLE AUTOMATISMES	DEPANNAGE FEUX TRICOLORE RTE ROYALE	14/02/2022	FLUIDE	960,00
CHAUFF ELEC	INSTALLATION POMPE VORTEX POSTE DE RELEVAGE JEUX D'ENFANTS ARINELLA	15/02/2022	FLUIDE	3 610,00
ANTHEA	REPARATION DU SYSTEME D'AUTOMATISME ENTREE CTM	23/02/2022	FLUIDE	145,00
ELECTRICITE INDUSTRIELLE AUTOMATISMES	FEUX TRICOLORES. PASSAGE PIETON LOGIREM	02/03/2022	FLUIDE	420,00
LACROIX SOFREL	SAV REPARATION DE 3 DISPOSITIFS LACROIX SOFREL (DISPOSITIF RECHERCHE DE FUITE D'EAU)	08/03/2022	FLUIDE	385,00
MAINTENANCE CLIMATIQUE INSULAIRE	MISE EN PLACE D'UN RADIATEUR A LA BIBLIOTHEQUE CENTRALE	08/03/2022	FLUIDE	1 185,00
KONE ASCENSEURS	MAINTENANCE DES 28 ASCENSEURS AVANT SIGNATURE DU NOUVEAU MARCHE	08/03/2022	FLUIDE	3 607,68
PLOMBACAP FRANCHETEAU HENRI	REPLACEMENT D'UN DETENDEUR DE PRESSION ET D'UN CLAPET ANTI RETOUR	10/03/2022	FLUIDE	1 280,00

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
MAINTENANCE CLIMATIQUE INSULAIRE	REPLACEMENT D'UN VENTIL CONDENSEUR (MAISON DES SCIENCES)	11/03/2022	FLUIDE	920,00
QUALIT AIR	HYGIENISATION, NETTOYAGE ET DESINFECTION : CLIM TRAITEMENT D'AIR CRECHE DE MONTESORO	14/03/2022	FLUIDE	3 100,00
QUALIT AIR	HYGIENISATION HOTTES, CHAMBRES FROIDES, SYSTEME DE TRAITEMENT D'AIR (CUISINE CENTRALE)	14/03/2022	FLUIDE	5 316,05
BEST ENERGIES	AMO POUR NEGOCIATION PROTOCOLE TRANSACTIONNEL TRIPARTITE ETAT/COMMUNES/ENGIE	14/03/2022	FLUIDE	8 400,00
QUALIT AIR	HYGIENISATION, NETTOYAGE ET DESINFECTION : CLIM RESEAU + VENTILATION DES ECOLES	14/03/2022	FLUIDE	11 185,50
CAP ENVIRONNEMENT	POMPAGE NETTOYAGE ET DEBOUCHAGE WC ARINELLA	15/03/2022	FLUIDE	650,00
BC2E CET DIAG SAS	AVANT TRAVAUX EP : PRELEVEMENT AMIANTE HYACINTHE DE MONTERA - FOUILLE POUR POSE DE MAT -	16/03/2022	FLUIDE	1 146,00
KONE ASCENSEURS	FOURNITURE ET REPLACEMENT DU CONTACT A CLES (MAISON DES SYNDICATS)	17/03/2022	FLUIDE	403,04
KONE ASCENSEURS	ASCENSEUR ECOLE CH ANDREI : REPLACEMENT DE LA CARTE KRM	28/03/2022	FLUIDE	823,02
KONE ASCENSEURS	ASCENSEUR ECOLE DU CENTRE : KIT PHONIE KRM, GSM COMPLET	28/03/2022	FLUIDE	1 070,60
KONE ASCENSEURS	ASCENSEUR MAIRIE CENTRALE : KIT PHONIE KRM, GSM COMPLET	28/03/2022	FLUIDE	1 070,60
KONE ASCENSEURS	ASCENSEUR MAISON DES ASSOCIATIONS RUE SAN ANGELO : KIT PHONIE KRM, GSM COMPLET	28/03/2022	FLUIDE	1 070,60
AXIMUM PRODUITS ELECTRONIQUES	REPRISE PROGRAMMATION FEUX TRICOLORES CARREFOUR CIMETIERE	04/04/2022	FLUIDE	900,00
A2C ENTREPRISE	SECURISATION PORTES HALL PRINCIPAL ECOLE CHARPAK	05/04/2022	FLUIDE	3 476,61
MAINTENANCE CLIMATIQUE INSULAIRE	REPLACEMENT CAISSON VMC MAISON DES SERVICES PUBLICS	07/04/2022	FLUIDE	1 609,77
LOXAM CORSE REPAR ET LOC	LOCATION D'UNE CAMERA D'INSPECTION CANALISATION EP PLACE ST NICOLAS	26/04/2022	FLUIDE	31,10
MAINTENANCE CLIMATIQUE INSULAIRE	FOURNITURE DE CONSOMMABLE POUR MAINTENANCE DE LA CENTRALE DE TRAITEMENT DE LA CUISINE CENTRALE	26/04/2022	FLUIDE	742,52
ANTHEA	CELLULES DU FUT BARRIERE TAXI	02/05/2022	FLUIDE	554,00
SOMATECO SARL	REPLACEMENT D'UNE CELLULE DE REFROIDISSEMENT	13/05/2022	FLUIDE	14 847,50
LACROIX SOFREL	REPARATION D'1 LS 10 (SAV)	16/05/2022	FLUIDE	250,00
ATLANTIQUE AUTOMATISMES INCENDIE AAI	REMISE EN ETAT GRAND SECOURS THEATRE	16/05/2022	FLUIDE	2 945,00
EGC RISPOLI PHILIPPE	REMISE A NIVEAU, ONDULEUR 3EME ETAGE LOCAL INFORMATIQUE	17/05/2022	FLUIDE	1 180,00
LACROIX SOFREL	COMMANDE DE 2 X LS10 4 G (DISPOSITIF DE RECHERCHE DE FUITE EAU)	19/05/2022	FLUIDE	1 625,40

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
EGC RISPOLI PHILIPPE	REMISE A NIVEAU ONDULEUR BIBLIOTHEQUE LOCAL SERVEUR	23/05/2022	FLUIDE	1 590,00
ANTHEA	REPROGRAMMATION ALARME ET PORTAIL CTM	31/05/2022	FLUIDE	165,00
EDF GDF AGENCE HAUTE CORSE	REMPLACEMENT DU COFFRET EP RUE V.HUGO, MODIFICATION DU BRANCHEMENT EDF	07/06/2022	FLUIDE	752,27
EDF GDF AGENCE HAUTE CORSE	REMPLACEMENT DU COFFRET EP BUT, MODIFICATION DU BRANCHEMENT EDF	07/06/2022	FLUIDE	752,27
EDF GDF AGENCE HAUTE CORSE	REMPLACEMENT DU COFFRET EP RUE L.VINCIGUERRA, MODIFICATION DU BRANCHEMENT EDF.	07/06/2022	FLUIDE	756,16
EDF GDF AGENCE HAUTE CORSE	REMPLACEMENT DU COFFRET EP CHEMIN DE CHIECHO, MODIFICATION DU BRANCHEMENT EDF.	07/06/2022	FLUIDE	756,16
3P MENUISERIES	REPARATION ET REPOSE STORE SCRENE PLUS REGLAGE	14/06/2022	FLUIDE	525,00
ANTHEA	DEPANNAGE DU PORTILLON POLICE RUE CARNOT CABLE ABIME	14/06/2022	FLUIDE	580,00
ANTHEA	TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DE LA BORNE ESCAMOTABLE DU VIEUX PORT	20/06/2022	FLUIDE	975,00
UDPS 2B UNION DEPART DES PREMIERS SECOURS HTE CORSE	PREVENTION ET SECOURS CIVIQUES DE NIVEAU 1 (PSC1) - 1ER GROUPE	01/02/2022	FORMATION	840,00
GRETA HAUTE CORSE LYCEE PAUL VINCENSINI	IMMERSION LANGUE CORSE - CRECHE ANGHJULELLI	10/02/2022	FORMATION	7 000,00
UDPS 2B UNION DEPART DES PREMIERS SECOURS HTE CORSE	FORMATION PSC1	12/02/2022	FORMATION	70,00
FALEP 2B LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FEDERATION DE HAUTE CORSE	FORMATION SERVICE CIVIQUE ET CITOYENNE	14/02/2022	FORMATION	100,00
NEGRONI VOYAGES	BILLETS AVION - 19 AU 22 JUIN 2022	15/02/2022	FORMATION	15,00
NEGRONI VOYAGES	BILLETS AVION - 22 AU 25 MAI 2022	15/02/2022	FORMATION	15,00
NEGRONI VOYAGES	BILLETS AVION - 05 AU 08 JUIN 2022	15/02/2022	FORMATION	15,00
NEGRONI VOYAGES	BILLETS AVION - 19 AU 22 JUIN 2022	15/02/2022	FORMATION	102,39
NEGRONI VOYAGES	BILLETS AVION - 22 AU 25 MAI 2022	15/02/2022	FORMATION	102,39
NEGRONI VOYAGES	BILLETS AVION - 05 AU 08 JUIN 2022	15/02/2022	FORMATION	102,39
EPLFP AGRICOLE DE BORGIO CENTRE DE FORMATION	CERTIFICAT INDIVIDUEL PROFESSIONNEL PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES INITIAL DECIDEUR	08/03/2022	FORMATION	160,00
EPLFP AGRICOLE DE BORGIO CENTRE DE FORMATION	CERTIFICAT INDIVIDUEL PROFESSIONNEL PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES INITIAL DECIDEUR	08/03/2022	FORMATION	160,00
NEGRONI VOYAGES	BILLETS D'AVION A/R BASTIA-PARIS - FORMATION ERU -	10/03/2022	FORMATION	16,95
NEGRONI VOYAGES	BILLETS D'AVION A/R BASTIA-PARIS - FORMATION ERU -	10/03/2022	FORMATION	200,75
ECOLE DU RENOUVELLEMENT URBAIN INSTITUT DE FORMATION DE LA MO	STRATEGIE ET OUTILS D'INTERVENTION SUR LES COPROPRIETES EN RENOUVELLEMENT URBAIN	10/03/2022	FORMATION	1 475,00

<b>Fournisseurs</b>	<b>Objet</b>	<b>Date</b>	<b>Services</b>	<b>Montant HT</b>
NIFFENEGGER CEDRIC ORGANISME DE FORMATION	FORMATION A LA CONDUITE EN SECURITE DES PLATES- FORMES ELEVATRICES MOBILES DE PERSONNEL SELON LA RECOMMANDATION R.486 (CACES® R.486) - CATEGORIE A ET B	11/03/2022	FORMATION	2 020,00
NEGRONI VOYAGES	BILLETS D'AVION - FORMATION	16/03/2022	FORMATION	15,00
NEGRONI VOYAGES	BILLETS D'AVION - FORMATION	16/03/2022	FORMATION	100,98
FPT FORMATIONS MME DELLAROVERE CAROLE	SUBVENTIONS EUROPEENNES : NOUVEAUX PROGRAMMES 2021-2027	16/03/2022	FORMATION	590,00
FALEP 2B LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FEDERATION DE HAUTE CORSE	FORMATION SERVICE CIVIQUE ET	23/03/2022	FORMATION	100,00
CNED	FORMATION ATTACHE TERRITORIAL EXTERNE	24/03/2022	FORMATION	1 008,00
UDPS 2B UNION DEPART DES PREMIERS SECOURS HTE CORSE	GESTES QUI SAUVENT - GQS	25/03/2022	FORMATION	600,00
LA GAZETTE DES COMMUNES	INITIER LE PLAN DE DECARBONISATION DE SA COLLECTIVITE	25/03/2022	FORMATION	895,00
UDPS 2B UNION DEPART DES PREMIERS SECOURS HTE CORSE	PREVENTION ET SECOURS CIVIQUES P.S.C.1	25/03/2022	FORMATION	3 360,00
NEGRONI VOYAGES	BILLETS D'AVION/LOCATION VEHICULE - CONCOURS -	04/04/2022	FORMATION	6,00
NEGRONI VOYAGES	BILLETS D'AVION - CONCOURS -	04/04/2022	FORMATION	15,00
NEGRONI VOYAGES	BILLETS D'AVION/LOCATION VEHICULE - CONCOURS -	04/04/2022	FORMATION	15,00
NEGRONI VOYAGES	BILLETS D'AVION/LOCATION VEHICULE - CONCOURS -	04/04/2022	FORMATION	69,58
NEGRONI VOYAGES	BILLETS D'AVION - CONCOURS -	04/04/2022	FORMATION	101,05
NEGRONI VOYAGES	BILLETS D'AVION/LOCATION VEHICULE - CONCOURS -	04/04/2022	FORMATION	103,59
CCI FORMATION CORSICA CHAMBRE COMMERCE INDUSTRIE CORSE	PLATE-FORME ELEVATRICE R.486 PREPARATION A L'AUTORISATION DE CONDUITE CATEGORIE B	11/04/2022	FORMATION	1 000,00
ECOLE DU RENOUVELLEMENT URBAIN INSTITUT DE FORMATION DE LA MO	ELABORER ET ANIMER UNE MAISON DU PROJET	11/04/2022	FORMATION	1 100,00
CENTRE DE FORMATION APPRENTIS DE HAUTE CORSE	ACTION DE FORMATION PAR CONTRAT D'APPRENTISSAGE - 2EME ANNEE - SOLDE	12/04/2022	FORMATION	530,58
CENTRE DE FORMATION APPRENTIS DE HAUTE CORSE	ACTION DE FORMATION PAR CONTRAT D'APPRENTISSAGE - 2EME ANNEE -	12/04/2022	FORMATION	530,58
CENTRE DE FORMATION APPRENTIS DE HAUTE CORSE	ACTION DE FORMATION PAR CONTRAT D'APPRENTISSAGE - 2EME ANNEE -	12/04/2022	FORMATION	530,58
CENTRE DE FORMATION APPRENTIS DE HAUTE CORSE	ACTION DE FORMATION PAR CONTRAT D'APPRENTISSAGE - 2EME ANNEE -	12/04/2022	FORMATION	1 591,75
CNFPT AGENCE COMPTABLE CENT NAT FONCTION PUBL TERRITO	FCO - ACTUALITE JURIDIQUE DU DOMAINE POLICE MUNICIPALE	13/04/2022	FORMATION	500,00

<b>Fournisseurs</b>	<b>Objet</b>	<b>Date</b>	<b>Services</b>	<b>Montant HT</b>
CNFPT AGENCE COMPTABLE CENT NAT FONCTION PUBL TERRITO	STAGE INTRA - ENTRAINEMENT AU MANIEMENT D'UN PISTOLET A IMPULSIONS ELECTRIQUES CATEGORIE B6	13/04/2022	FORMATION	780,00
EFE FORMATION	LES JOURNEES DU BJDU	15/04/2022	FORMATION	1 265,00
FORUM SIRIUS	FORMATION DES UTILISATEURS SIRIUS - ALB'ORU	19/04/2022	FORMATION	1 141,00
NEGRONI VOYAGES	BILLETS AVION - MARTHE REVELLI - 17 AU 20 JUILLET 2022	28/04/2022	FORMATION	15,00
NEGRONI VOYAGES	BILLETS AVION - MARTHE REVELLI - 03 AU 06 JUILLET 2022	28/04/2022	FORMATION	15,00
NEGRONI VOYAGES	BILLETS AVION - MARTHE REVELLI - 17 AU 20 JUILLET 2022	28/04/2022	FORMATION	103,59
NEGRONI VOYAGES	BILLETS AVION - MARTHE REVELLI - 03 AU 06 JUILLET 2022	28/04/2022	FORMATION	103,59
NEGRONI VOYAGES	BILLETS AVION - MARTHE REVELLI - 23 AU 26 OCTOBRE 2022	29/04/2022	FORMATION	15,00
NEGRONI VOYAGES	BILLETS AVION - MARTHE REVELLI - 09 AU 12 OCTOBRE 2022	29/04/2022	FORMATION	15,00
NEGRONI VOYAGES	BILLETS AVION - MARTHE REVELLI - 25 AU 28 SEPTEMBRE 2022	29/04/2022	FORMATION	15,00
NEGRONI VOYAGES	BILLETS AVION - MARTHE REVELLI - 11 AU 14 SEPTEMBRE 2022	29/04/2022	FORMATION	15,00
NEGRONI VOYAGES	BILLETS AVION - MARTHE REVELLI - 23 AU 26 OCTOBRE 2022	29/04/2022	FORMATION	103,59
NEGRONI VOYAGES	BILLETS AVION - MARTHE REVELLI - 09 AU 12 OCTOBRE 2022	29/04/2022	FORMATION	103,59
NEGRONI VOYAGES	BILLETS AVION - MARTHE REVELLI - 25 AU 28 SEPTEMBRE 2022	29/04/2022	FORMATION	103,59
NEGRONI VOYAGES	BILLETS AVION - MARTHE REVELLI - 11 AU 14 SEPTEMBRE 2022	29/04/2022	FORMATION	103,59
UDPS 2B UNION DEPART DES PREMIERS SECOURS HTE CORSE	PREVENTION ET SECOURS CIVIQUES DE NIVEAU 1 (PSC1) - CRECHE	23/05/2022	FORMATION	2 170,00
PROPULS	REFERENT EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LE HARCELEMENT SEXUEL ET LES AGISSEMENT SEXISTES	08/06/2022	FORMATION	590,00
ECOLE DU RENOUVELLEMENT URBAIN INSTITUT DE FORMATION DE LA MO	COMMERCE, ENTREPRENEURIAT, PRODUCTION, CLAUSE D'INSERTION : DEPLOYER L'ECONOMIE DANS LES QUARTIERS - JULIEN TORRE	09/06/2022	FORMATION	750,00
CCI FORMATION CORSICA CHAMBRE COMMERCE INDUSTRIE CORSE	PLATE-FORME ELEVATRICE R.486 CAT B EXPERIMENTE	15/06/2022	FORMATION	1 000,00
CCI FORMATION CORSICA CHAMBRE COMMERCE INDUSTRIE CORSE	PLATE-FORME ELEVATRICE R.486 CAT B DEBUTANT	15/06/2022	FORMATION	1 000,00
UDPS 2B UNION DEPART DES PREMIERS SECOURS HTE CORSE	PREVENTION ET SECOURS CIVIQUES P.S.C.1	20/06/2022	FORMATION	1 540,00
EQUARRI CORSE	DEVIS DE00000082 EQUARRI CORSE	14/02/2022	SERVICE JURIDIQUE	2 160,00
FILIPPI MICHEL SCP	DEVIS FILIPPI 240 120 22 SARL ASSUNTA	01/03/2022	SERVICE JURIDIQUE	150,00
CBL COURTAGE	DEVIS 2022 1663 AMO LANCEMENT MARCHE ASSURANCES	01/03/2022	SERVICE JURIDIQUE	6 600,00
FILIPPI MICHEL SCP	DEVIS 24032022 FILIPPI CAFE RICHE	25/03/2022	SERVICE JURIDIQUE	125,00
CBL COURTAGE	DEVIS 22 1669 CBL COURTAGE	11/04/2022	SERVICE JURIDIQUE	833,00

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
FILIPPI MICHEL SCP	DEVIS FILIPPI 06042022-1 CONSTAT MAIRIE	12/04/2022	SERVICE JURIDIQUE	607,67
FILIPPI MICHEL SCP	DEVIS FILIPPI 03052022 RAFFALLI	10/05/2022	SERVICE JURIDIQUE	125,00
FILIPPI MICHEL SCP	DEVIS FILIPPI 31630 EXPULSION CAFE RICHE	10/05/2022	SERVICE JURIDIQUE	3 500,00
FILIPPI MICHEL SCP	CONSTAT	09/06/2022	SERVICE JURIDIQUE	457,67
GRAZIANI JEAN PASCAL	DEVIS POUR UNE VISITE BILINGUE AUTOUR DE DANTE ALIGHIERI	02/02/2022	LINGUA E CULTURA CORSA	655,00
SHB BONHOMME DE CHEMIN SARL	COMMANDE DE DIX OUVRAGES FAISANT LA PROMOTION DE LA LANGUE CORSE	24/02/2022	LINGUA E CULTURA CORSA	79,52
PARTI DES OISEAUX	ACHAT DE LIVRES	28/03/2022	LINGUA E CULTURA CORSA	38,00
A PIUMA LESTA LIBRAIRIE	ACHAT DE LIVRES	28/03/2022	LINGUA E CULTURA CORSA	49,14
SITEC STE INFORMATIQUE ET TELEMATIQUE CORSE	HEBERGEMENT DE L'APPLICATION NUMERIQUE DI	28/03/2022	LINGUA E CULTURA CORSA	888,48
SCET SERVICES CONSEIL EXPERTISES TERRITOIRES	AMO SCOLA INTERNAZIONALE DI E LINGUE	19/04/2022	LINGUA E CULTURA CORSA	23 850,00
SOCOPAL LIBRAIRIE PAPETERIE PAPI	REASSORT DE LA MALLETTE PEDAGOGIQUE	20/06/2022	LINGUA E CULTURA CORSA	44,50
ALPHA ASSOCIATION	DEUX ATELIERS "CLUEDO SCIENTIFIQUE" ASSOCIATION ALPHA	01/02/2022	CASA DI E SCENZE	500,00
PARDINI EMMANUELLE A PAPINA	ATELIER A PAPINA - VACANCES HIVER 2022	02/02/2022	CASA DI E SCENZE	500,00
LABORATOIRE REGIONAL D'ARCHEOLOGIE	ATELIERS LRA VACANCES HIVER 2022	02/02/2022	CASA DI E SCENZE	1 220,00
EMAHO CORSE ASSOCIATION	ATELIERS EMAHO FEVRIER ET AVRIL 2022	02/02/2022	CASA DI E SCENZE	1 545,00
GSP PROTECT SAS	ACCUEIL ET SECURITE CONFERENCE 12 MARS 2022	04/02/2022	CASA DI E SCENZE	147,50
LE PALAIS DES GLACES	REPAS PROFESSIONNEL POUR 6 PERSONNES	10/02/2022	CASA DI E SCENZE	163,64
SACEM	DROITS SACEM POUR PROJECTION LE BLOB	15/02/2022	CASA DI E SCENZE	24,88
ARTE FRANCE DEVELOPPEMENT	PROJECTION PLANETE MEDITERRANEE	08/03/2022	CASA DI E SCENZE	335,00
ARTE FRANCE DEVELOPPEMENT	PROJECTION DOCUMENTAIRE LE BLOB	08/03/2022	CASA DI E SCENZE	335,00
NEGRONI VOYAGES	RESERVATION VOL ALLER/RETOUR BOISSEAU AVRIL 2022	17/03/2022	CASA DI E SCENZE	337,02
8STUDIOSCAMARONI EDITIONS	COMMANDE DE 2 LIVRES "LES EAUX DOUCES DE CORSE" PAR ANTOINE ORSINI	23/03/2022	CASA DI E SCENZE	76,40
LA PTITE USINE	MATERIEL CREATIF	30/03/2022	CASA DI E SCENZE	5,92
SACEM	DROITS SACEM - DES BALEINES ET DES HOMMES	30/03/2022	CASA DI E SCENZE	24,19
SACEM	DROITS SACEM - PLANETE MED	30/03/2022	CASA DI E SCENZE	24,19
LABORATOIRE REGIONAL D'ARCHEOLOGIE	ATELIER 7 MAI - VACANCES DE PRINTEMPS 2022	01/04/2022	CASA DI E SCENZE	400,00
MARE VIVU ASSOCIATION	DEUX ATELIERS - VACANCES PRINTEMPS - AVRIL/MAI	01/04/2022	CASA DI E SCENZE	460,00
PARDINI EMMANUELLE A PAPINA	JOURNEE D'ATELIER AVRIL - VACANCES PRINTEMPS 2022	01/04/2022	CASA DI E SCENZE	475,00
EMAHO CORSE ASSOCIATION	STAGE STOP MOTION - VACANCES PRINTEMPS 2022	01/04/2022	CASA DI E SCENZE	1 700,00
TERRANOVA	PROJECTION "ABYSSE, VOYAGE EN MER INCONNUE"	06/04/2022	CASA DI E SCENZE	470,00

<b>Fournisseurs</b>	<b>Objet</b>	<b>Date</b>	<b>Services</b>	<b>Montant HT</b>
LENZINI ALICE PAIENNES TEINTURE NATURELLE	STAGE VACANCES PAÏENNES - MAI 2022	13/04/2022	CASA DI E SCENZE	320,00
LENZINI ALICE PAIENNES TEINTURE NATURELLE	ATELIER MISSION 11 MAI AU 15 JUIN 2022 PAÏENNES	13/04/2022	CASA DI E SCENZE	920,00
NEGRONI VOYAGES	RESERVATION VOL ET VOITURE NEGRONI - JEAN-YVES LE GALL	19/04/2022	CASA DI E SCENZE	549,81
HOTEL CENTRAL	RESERVATION HOTEL LE CENTRAL - JEAN-YVES LE GALL MAI2022	21/04/2022	CASA DI E SCENZE	106,10
SACEM	DROITS SACEM PROJECTION "ABYSSES, VOYAGE EN MER INCONNUE" - 14 MAI 2022	03/05/2022	CASA DI E SCENZE	24,19
LA PTITE USINE	MATERIEL POUR ACTIVITE - LA P'TITE USINE - CASA DI E SCENZE	05/05/2022	CASA DI E SCENZE	24,92
CAFE BASTIA SARL	REPAS JEAN-YVES LE GALL - CAFE CASALE - 10 MAI 2022 - A CASA DI E SCENZE	06/05/2022	CASA DI E SCENZE	136,36
A MOSCA SPNC	ACTIVITE PECHE - 2H - A CASA DI E SCENZE	10/05/2022	CASA DI E SCENZE	200,00
ESPACE ET EXPLORATION PANDORA SAS	ABONNEMENT 2022-23 ESPACE ET EXPLORATION MAGAZINE	20/05/2022	CASA DI E SCENZE	43,00
SCIENCES ET AVENIR EDITIONS CROQUE FUTUR	ABONNEMENT SCIENCE ET AVENIR - 2022/2023	20/05/2022	CASA DI E SCENZE	45,00
FATON EDITIONS	ABONNEMENT MAGAZINE COSINUS - 2022/2023	20/05/2022	CASA DI E SCENZE	62,68
REORLD MEDIA MAGAZINES SCIENCE ET VIE	ABONNEMENT MAGAZINE SCIENCE ET VIE JR 2022-2023	24/05/2022	CASA DI E SCENZE	49,00
REORLD MEDIA MAGAZINES SCIENCE ET VIE	ABONNEMENT SCIENCE ET VIE MAGAZINE 2022-2023	24/05/2022	CASA DI E SCENZE	54,90
NEGRONI VOYAGES	RESERVATION JY LE GALL JUIN 2022 - AIR CORSICA + LOCATION VOITURE - MAISON DES SCIENCES	01/06/2022	CASA DI E SCENZE	633,94
LA PTITE USINE	MATERIEL SIGNALETIQUE ESPACE DANS MA VILLE	02/06/2022	CASA DI E SCENZE	11,25
AMCSTI ASSOCIATION	ADHESION CONGRES AMCSTI JUIN 2022 BTHIBAUT	02/06/2022	CASA DI E SCENZE	220,00
CORSE SUPER SERVICE MONOPRIX	ACHAT BOUTEILLES D'EAU ET DOSETTES CAFE POUR MAISON DES SCIENCES - JUIN 2022	07/06/2022	CASA DI E SCENZE	322,00
LEROY MERLIN DOMIS SAS	TAPIS SALLE ACTIVITE	09/06/2022	CASA DI E SCENZE	58,75
LEROY MERLIN DOMIS SAS	MEUBLES POUR SALLE DE PAUSE ET ACTIVITES	09/06/2022	CASA DI E SCENZE	238,38
NEGRONI VOYAGES	FRAIS MODIFICATION RESERVATION AIR CORSICA JY LE GALL	10/06/2022	CASA DI E SCENZE	16,95
RETIF CAPEMBAL LE CASH SAS CASH CAPEMBAL	PETIT MATERIEL POUR MAISON DES SCIENCES	10/06/2022	CASA DI E SCENZE	45,48
POWER LIVE MUSIC	LOGICIELS OVERVIEW + SOLAR SYSTEM	10/06/2022	CASA DI E SCENZE	202,76
PLANETE SCIENCES	ACTIVITES ESPACE DANS MA VILLE - JUILLET 2022	16/06/2022	CASA DI E SCENZE	10 000,00
BETAPIX	TOURNAGE VIDEO INTERVIEW LE GALL - MAISON DES SCIENCES	17/06/2022	CASA DI E SCENZE	300,00
LIVEDECO MANCUP SARL	ACHAT DE POUFS POUR MAISON DES SCIENCES	17/06/2022	CASA DI E SCENZE	329,70

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
CREAB DESIGN	CREATION PROGRAMME DE NAVIGATION TABLE TACTILE A CASA DI E SCENZE	21/06/2022	CASA DI E SCENZE	9 990,00
CONFORAMA	MOBILIER POUR SALLE DE PAUSE/ACTIVITE MAISON DES SCIENCES	23/06/2022	CASA DI E SCENZE	5,96
CONFORAMA	MOBILIER POUR SALLE DE PAUSE/ACTIVITE MAISON DES SCIENCES	23/06/2022	CASA DI E SCENZE	8,50
CONFORAMA	MOBILIER POUR SALLE DE PAUSE/ACTIVITE MAISON DES SCIENCES	23/06/2022	CASA DI E SCENZE	140,50
CONFORAMA	MOBILIER POUR SALLE DE PAUSE/ACTIVITE MAISON DES SCIENCES	23/06/2022	CASA DI E SCENZE	292,00
CONFORAMA	MOBILIER POUR SALLE DE PAUSE/ACTIVITE MAISON DES SCIENCES	23/06/2022	CASA DI E SCENZE	646,04
CAFE BASTIA SARL	REPAS PROFESSIONNEL CAFE CASALE - JEAN YVES LE GALL	24/06/2022	CASA DI E SCENZE	109,09
CAPEMBAL	PRODUIT POUR PARQUET BUREAU DE MR LE MAIRE ET AUTRE	09/02/2022	MENAGE	246,00
CAPEMBAL	POUBELLES SWING BATIMENTS SCOLAIRES	17/02/2022	MENAGE	110,90
CAPEMBAL	PRODUITS POUR LA CUISINE DU CCAS	04/03/2022	MENAGE	139,94
CAPEMBAL	LOCATION SHAMPOINEUSE POUR LE CENTRE CULTUREL L ALB ORU	08/03/2022	MENAGE	176,00
CAPEMBAL	REPARATION AUTO-LAVEUSE KARCHER	09/03/2022	MENAGE	378,42
SOCODIP	TAPIS BROSSE POUR LA BIBLIOTHEQUE CENTRALE	11/03/2022	MENAGE	166,36
CAPEMBAL	PIECES DETACHEES ASPIRATEUR KARCHER CENTRE CULTUREL L ALB ORU	31/03/2022	MENAGE	44,90
CAPEMBAL	SAC 130L NOIR BATIMENTS SCOLAIRES	31/03/2022	MENAGE	226,50
CAPEMBAL	PRODUITS BATIMENTS SCOLAIRES	14/04/2022	MENAGE	1 419,30
CAPEMBAL	MATERIELS ENTRETIENS	14/04/2022	MENAGE	2 406,94
CAPEMBAL	SERVIETTES MARATHON BATIMENTS SCOLAIRES	04/05/2022	MENAGE	1 847,04
CAPEMBAL	SERVIETTES E MAIN BATIMENTS SCOLAIRES	25/05/2022	MENAGE	1 847,04
CAPEMBAL	PAPIER WC BATIMENTS SCOLAIRES	01/06/2022	MENAGE	765,44
CAPEMBAL	POUBELLE A PEDALE EPICERIE EDUCATIVE	15/06/2022	MENAGE	48,46
CEYSSON ART ET ENCHERES CORSE ENCHERES OVV	ACQUISITION D'ŒUVRES	04/02/2022	MUSEE	1 821,60
FRATICOM SARL	AFFICHAGE AEROPORT DE BASTIA 2022 EMPLACEMENT ZONE BAGAGES	04/02/2022	MUSEE	4 500,00
FRATICOM SARL	CAMPAGNE COM MUSEE ARRIERES DE BUS 2022	04/02/2022	MUSEE	7 080,00
CARCASSONNE ENCHERES	ACQUISITION D'ŒUVRES-ENCHERES	04/02/2022	MUSEE	7 319,98
CEYSSON ART ET ENCHERES CORSE ENCHERES OVV	ACQUISITION D'ŒUVRES	04/02/2022	MUSEE	7 920,00
ELPA RESTAURATION ANTIQUITES PADOVANI	ACQUISITION D'ŒUVRES 4 DESSINS A LA PIERRE NOIRE JACQUES DAUBIGNI	04/02/2022	MUSEE	12 000,00

<b>Fournisseurs</b>	<b>Objet</b>	<b>Date</b>	<b>Services</b>	<b>Montant HT</b>
LES NOUVELLES EDITIONS DE L'UNIVERSITE PETIT FUTE	INSERTION PROMOTIONNELLE 2022	10/02/2022	MUSEE	1 248,00
LES GUIDES DU PALAIS DES GOUVERNEURS ET PATRIMOINE BASTIA	2 VISITES GUIDEES -1ER SAMEDI DU MOIS 5 NOVEMBRE ET 3 DECEMBRE	22/02/2022	MUSEE	320,00
LES GUIDES DU PALAIS DES GOUVERNEURS ET PATRIMOINE BASTIA	2 VISITES GUIDEES NUIT DU MUSEE LE 21 MAI 2022	22/02/2022	MUSEE	340,00
LES GUIDES DU PALAIS DES GOUVERNEURS ET PATRIMOINE BASTIA	3 VISITES GUIDEES PARCOURS PERMANENT	22/02/2022	MUSEE	480,00
LES GUIDES DU PALAIS DES GOUVERNEURS ET PATRIMOINE BASTIA	8 VISITES GUIDEES - JOURNEES DU PATRIMOINE LE 17 ET 18 SEPT 2022	22/02/2022	MUSEE	1 280,00
LES GUIDES DU PALAIS DES GOUVERNEURS ET PATRIMOINE BASTIA	180 VISITES GUIDEES MUSEE - PUBLIC SCOLAIRE	22/02/2022	MUSEE	11 700,00
M7 CREATION MARTIN BERNARD	FLYERS GUIDE DU VISITEUR	23/02/2022	MUSEE	3 400,00
BERTOZZI JEAN ANDRE	REALISATION DE PHOTOGRAPHIES POUR LA CAMPAGNE PHOTOGRAPHIQUE DU MUSEE	08/03/2022	MUSEE	2 250,00
NETTOYAGE INSULAIRE	POUR ENTRETIEN ENTRE 2 MARCHES PERIODE DU 19/01 AU 03/02/2022	10/03/2022	MUSEE	629,82
WALLART HELENE	TRAITEMENT DE CONSERVATION RESTAURATION POUR ŒUVRE DANS EXPO TEMPORAIRE	17/03/2022	MUSEE	799,00
AUBERT GERALDINE	RESTAURATION D'UNE OEUVRE DU MUSEE NATIONAL DE LA MARINE POUR LE MUSEE DE BASTIA	21/03/2022	MUSEE	900,00
GERARD AURELIE	PROJET DE RESTAURATION DE LA SIRENE, ŒUVRE EN BOIS	21/03/2022	MUSEE	2 000,00
ATELIERS SAINT MARTIN	RESTAURATION	22/03/2022	MUSEE	1 200,00
LAVEAU ALIX	RESTAURATION ŒUVRE ESCADRE ANGLAISE DEVANT GENES	22/03/2022	MUSEE	1 250,00
LAVEAU ALIX	RESTAURATION ŒUVRE VUE DU PORT ET DE LA VILLE D'ALGER	22/03/2022	MUSEE	1 325,00
ATELIER SEIGNEURY	RESTAURATION D'UN TABLEAU	22/03/2022	MUSEE	1 550,00
BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE BNF	TRAVAUX DE REPRODUCTION CATALOGUE EXPOSITION MARE FURIOSO	23/03/2022	MUSEE	90,00
ROUDET LUDOVIC	RESTAURATION D'ŒUVRE POUR EXPOSITION TEMPORAIRE	23/03/2022	MUSEE	200,00
CO ART SNC DI MARIE LUISA CARLINI E STEFANO MERIANA	RESTAURATION D'ŒUVRE POUR EXPOSITION TEMPORAIRE	24/03/2022	MUSEE	1 150,00
PELTIER GAEL	CONVENTION DE PRESTATION ARTISTIQUE PELTIER	11/04/2022	MUSEE	3 400,00
FONDERIE SAINT LUC	PRODUITS DERIVES POUR LA BOUTIQUE DU MUSEE	14/04/2022	MUSEE	936,00
GALLERIE DEGLI UFFIZI GABINETTO FOTOGRAFICO	PHOTOS POUR CATALOGUE D'EXPOSITION	20/04/2022	MUSEE	60,00

<b>Fournisseurs</b>	<b>Objet</b>	<b>Date</b>	<b>Services</b>	<b>Montant HT</b>
LANZFELD EDITIONS	PRODUITS DERIVES POUR LA BOUTIQUE DU MUSEE MAGNETS	25/04/2022	MUSEE	0,00
BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE BNF	TRAVAUX DE REPRODUCTION ET DROITS D'EXPLOITATION PD'IMAGES POUR CATALOGUE EXPOSITION MARE FURIOSO	25/04/2022	MUSEE	20,00
LANZFELD EDITIONS	PRODUITS DERIVES POUR LA BOUTIQUE DU MUSEE	25/04/2022	MUSEE	321,00
LANZFELD EDITIONS	PRODUITS DERIVES POUR LA BOUTIQUE DU MUSEE CRAYONS COURONNE	25/04/2022	MUSEE	537,50
LANZFELD EDITIONS	PRODUITS DERIVES POUR LA BOUTIQUE DU MUSEE MAGNETS	25/04/2022	MUSEE	594,00
LANZFELD EDITIONS	PRODUITS DERIVES POUR LA BOUTIQUE DU MUSEE SKETCHPADS	25/04/2022	MUSEE	1 540,00
LEONETTI ANNE	BICHONNAGE D'UNE HUILE SUR TOILE	04/05/2022	MUSEE	500,00
LEONETTI ANNE	BICHONNAGE D'UNE HUILE SUR TOILE	04/05/2022	MUSEE	900,00
MOHEN ALICE	INTERVENTION DE CONSERVATION-RESTAURATION	04/05/2022	MUSEE	1 555,50
LEONETTI ANNE	BICHONNAGE D'UNE HUILE SUR TOILE	04/05/2022	MUSEE	1 600,00
JCL COMMUNICATION	COMMUNICATION ETE 2022 LA REVUE DE L'HISTOIRE N° 99	04/05/2022	MUSEE	2 000,00
STUDIO CARTA DI LAURA CHIGNOLI	RESTAURATION DE DOCUMENTS GRAPHIQUES	05/05/2022	MUSEE	700,00
ATELIER DE LA FEUILLE D'OR	RESTAURATION EN CONSERVATION DU CADRE DU TABLEAU DE FORTUNE GASCO	09/05/2022	MUSEE	1 800,00
L ECPAD	EXPLOITATION D'ARCHIVES	10/05/2022	MUSEE	32,00
BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE BNF	PRESTATIONS D'ENCADREMENT	10/05/2022	MUSEE	65,00
SEGUIN TEDDY	REALISATION DE PHOTOGRAPHIES	10/05/2022	MUSEE	100,00
SEGUIN TEDDY	REALISATION DE PHOTOGRAPHIES	10/05/2022	MUSEE	600,00
L ECPAD	EXPLOITATION D'ARCHIVES	10/05/2022	MUSEE	600,00
BIM SARL	REALISATION D'UN SUPPORT	17/05/2022	MUSEE	4 000,00
ATELIER SCHAEFER	RESTAURATION D'UN ENCADREMENT DE TABLEAU	23/05/2022	MUSEE	1 940,00
ATELIER SEIGNEURY	RESTAURATION DU CADRE D'UN TABLEAU	23/05/2022	MUSEE	2 600,00
BOUTET LIONEL	ACQUISITION D'UNE HUILE SUR TOILE REPRESENTANT UN MONTAGNARD CORSE	03/06/2022	MUSEE	2 500,00
BOUTET LIONEL	ACQUISITION D'UNE HUILE SUR TOILE DE PAUL SAÏN REPRESENTANT UNE VUE DU MONTEPIANO	03/06/2022	MUSEE	2 500,00
BOUTET LIONEL	ACQUISITION D'UNE HUILE SUR TOILE REPRESENTANT D. CIAVALDINI - DEBUT DU 19E SIECLE	03/06/2022	MUSEE	3 500,00
LA BOTTEGA DEI GRASSI NESI SNC	CADRE DE TRANSPORT D'OEUVRE	22/06/2022	MUSEE	300,00
VALLIANCE	ACHAT DE NICHOS A MARTINETS	15/02/2022	OPAH	1 944,42

<b>Fournisseurs</b>	<b>Objet</b>	<b>Date</b>	<b>Services</b>	<b>Montant HT</b>
BEROUD MARTINE	BALADE COMMENTEE DES JARDINS DU GUADELLU - RENDEZ-VOUS AUX JARDINS 2022	30/05/2022	PATRIMOINE	220,00
ECOLE D'EQUITATION DE HAUTE CORSE	EQUITATION EEHC ACM ARINELLA FEV A JUIN 22	01/02/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	1 728,00
GIUSTI STEPHANE	RANDONNEES GIUSTI STEPHANE SEJOUR ADOS VACANCES HIVER FEVRIER 22 PROJET CO-FINANCE PAR LA CITE EDUCATIVE	04/02/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	1 212,00
ACQUAVIVA HOTEL SARL	HEBERGEMENT HOTEL L'ACQUA-VIVA SEJOUR ADOS VACANCES HIVER FEVRIER 22 PROJET CO-FINANCE PAR LA CITE EDUCATIVE	04/02/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	2 448,58
STUDIO CINEMA	PLACES CINEMA STUDIO CINEMA ACM CENTRE ANCIEN VACS HIVER 22	14/02/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	352,60
UGAP	PETIT EQUIPEMENT UGAP ACM CENTRE ANCIEN	14/02/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	390,35
UGAP	PETIT EQUIPEMENT UGAP ACM ARINELLA FEV 22	14/02/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	528,62
CYCLES ORSINI	GRAVAGE VELO CYCLES ORSINI ACM ARINELLA FEV 22	16/02/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	53,00
I MUNTAGNOLI DI BORGU	ESCALADE I MUNTAGNOLI DI BORGU ACM CENTRE ANCIEN FEV 22	24/02/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	240,00
I MUNTAGNOLI DI BORGU	ESCALADE I MUNTAGNOLI DI BORGU ACM ARINELLA FEV 22	24/02/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	480,00
CYCLES ORSINI	VELOS GRAVAGE ET PETIT EQUIPEMENT CYCLES ORSINI ACM ARINELLA FEV 22	25/02/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	1 401,58
LA PTITE USINE	RECOMPENSES LA P'TITE USINE CHANTIER PRINTEMPS 22, PROJET CO-FINANCE PAR LA CITE EDUCATIVE	04/04/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	350,00
AZARA LOUIS	KAYAK AZARA CORSICA LOISIRS AVENTURE CHANTIER PRINTEMPS 22 PROJET CO-FINANCE PAR LA CITE EDUCATIVE.	04/04/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	480,00
MARTINO CYRIL HOLIMOVIE	FILM HOLI MOVIE MARTINO CHANTIER PRINTEMPS 22 PROJET CO-FINANCE PAR LA CITE EDUCATIVE	04/04/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	750,00
SOLEMARE	T-SHIRT KWAY SOLEMARE CHANTIER PRINTEMPS 22, PROJET CO-FINANCE PAR LA CITE EDUCATIVE.	04/04/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	1 003,32
MULTARI SAUVEUR BOULANGERIE	GOUTER BOULANGERIE MULTARI CME DU 12 MAI 22	06/04/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	106,37
GIUSTI STEPHANE	RANDONNEE GIUSTI CHANTIER PRINTEMPS 22, PROJET CO-FINANCE PAR LA CITE EDUCATIVE	08/04/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	100,00
SOLEMARE	MASQUES PERSONNALISES SOLEMARE CME 22	12/04/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	195,00
LA PTITE USINE	ATELIER GRAFF LA P'TITE USINE CHANTIER PRINTEMPS 22, PROJET CO-FINANCE PAR LA CITE EDUCATIVE	14/04/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	516,67
MULTARI SAUVEUR BOULANGERIE	RECEPTION MULTARI CHANTIER PRINTEMPS 22, PROJET CO-FINANCE PAR LA CITE EDUCATIVE	19/04/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	268,36
ECOLE D'EQUITATION DE HAUTE CORSE	EQUITATION EEHC ACM CENTRE ANCIEN VACS PRINTEMPS 22	21/04/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	576,00
GIFI DISTRI PORTO VECCHIO	PARASOLS ET ACCESSOIRES GIFI ACM ARINELLA ETE 22	10/06/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	281,63
GIFI DISTRI PORTO VECCHIO	MATELAS GIFI SEJOUR ADO ETE 22, PROJET CO-FINANCE PAR LA CITE EDUCATIVE	10/06/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	293,33

<b>Fournisseurs</b>	<b>Objet</b>	<b>Date</b>	<b>Services</b>	<b>Montant HT</b>
ALGAJOLA SPORT NATURE	ALGAJOLA SPORT ET NATURE SEJOUR ADOS, PROJET CO-FINANCE PAR LA CITE EDUCATIVE AOUT 22	17/06/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	864,00
ALGAJOLA SPORT NATURE	ALGAJOLA SPORT ET NATURE SEJOUR ADOS, PROJET CO-FINANCE PAR LA CITE EDUCATIVE AOUT 22	17/06/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	999,00
ALGAJOLA SPORT NATURE	ALGAJOLA SPORT ET NATURE SEJOUR ADOS, PROJET CO-FINANCE PAR LA CITE EDUCATIVE AOUT 22	17/06/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	1 383,75
ECOLE D'EQUITATION DE HAUTE CORSE	EQUITATION EEHC ACM CENTRE ANCIEN ETE 22	17/06/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	2 160,00
GIUSTI STEPHANE	RANDONNEE GIUSTI SEJOUR ADOS JUILLET 22, PROJET CO-FINANCE PAR LA CITE EDUCATIVE.	17/06/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	2 390,00
ECOLE D'EQUITATION DE HAUTE CORSE	EQUITATION EEHC ACM ARINELLA DE JUILLET A DECEMBRE 22	17/06/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	5 184,00
PHARMACIE DE LA PLACE D'ARMES SELAS	PRODUITS PHARMACEUTIQUES PHARMACIE PLACE D'ARMES ACM CENTRE ANCIEN ETE22	20/06/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	34,67
PHARMACIE DE LA PLACE D'ARMES SELAS	PRODUITS PHARMACEUTIQUES PHARMACIE DE LA PLACE D'ARMES ACM ARINELLA ETE 22	20/06/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	34,67
GIFI DISTRI PORTO VECCHIO	VENTILATEUR GIFI ACM ARINELLA ETE 22	20/06/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	54,17
PHARMACIE DE LA PLACE D'ARMES SELAS	PRODUITS PHARMACEUTIQUES PHARMACIE DE LA PLACE D'ARMES ACM ARINELLA ETE 22	20/06/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	58,92
PHARMACIE DE LA PLACE D'ARMES SELAS	PRODUITS PHARMACEUTIQUES PHARMACIE PLACE D'ARMES ACM CENTRE ANCIEN ETE22	20/06/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	62,92
PHARMACIE DE LA PLACE D'ARMES SELAS	PRODUITS PHARMACEUTIQUES PHARMACIE PLACE D'ARMES PERI 22	20/06/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	162,19
PHARMACIE DE LA PLACE D'ARMES SELAS	PRODUITS PHARMACEUTIQUES PHARMACIE PLACE D'ARMES PERI 22	20/06/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	206,50
GIFI DISTRI PORTO VECCHIO	TAPIS DE SOL GIFI ACM ARINELLA ETE 22	20/06/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	300,00
ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DU NIOLU	CANYONING ASSOCIATION SPORTIVE DU NIOLU SEJOUR ADOS JUILLET 22,	21/06/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	846,00
LUCIANI PASCAL	RANDONNEE LUCIANI SEJOUR ADOS AOUT 22, PROJET CO-FINANCE PAR LA CITE EDUCATIVE	22/06/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	1 240,00
LEGALDOC	CARNET DE FICHES DESCRIPTIVES DE L'ETAT DU VEHICULE SORTIE EN FOURRIERE	23/02/2022	POLICE MUNICIPALE	218,00
GK PROFESSIONAL	TROUSSES PREMIERS SECOURS ET CARTOUCHE EXTEINTRICE DE FEU	07/03/2022	POLICE MUNICIPALE	733,00
GK PROFESSIONAL	COMMANDE CARTOUCHE TASER X2 REELLE ET ENTRAINEMENT	07/03/2022	POLICE MUNICIPALE	3 423,11
MONSIEUR BRICOLAGE ETABLISSEMENT GIANELLI	COFFRE FORT 4.5L	16/03/2022	POLICE MUNICIPALE	40,83
GK PROFESSIONAL	KIT TASER X2	29/04/2022	POLICE MUNICIPALE	4 778,35
SOCOBO SOCIETE CORSE DE BOISSON	BOUTEILLES D'EAU ZILIA	21/06/2022	POLICE MUNICIPALE	117,04

<b>Fournisseurs</b>	<b>Objet</b>	<b>Date</b>	<b>Services</b>	<b>Montant HT</b>
LEGALDOC	FORMULAIRES IMPRIMERIE NATIONAL CARNETS FOURRIERES REGISTRE INVENTAIRE ARMES ET MUNITIONS	21/06/2022	POLICE MUNICIPALE	315,40
BUREAU VALLEE CAP DISCOUNT	RUBANS DYMO	22/06/2022	POLICE MUNICIPALE	193,95
RETIF CAPEMBAL LE CASH SAS CASH CAPEMBAL	MATERIELS CUISINE PROFESSIONNELLE	11/02/2022	POLE PETITE ENFANCE	203,30
LABORATOIRE D'ANALYSES DE LA COLLECTIVITE DE CORSE	ANALYSES LEGIONELLA	11/02/2022	POLE PETITE ENFANCE	465,50
WESCO	MATERIELS POUR CUISINE PROFESSIONNELLE	14/02/2022	POLE PETITE ENFANCE	183,32
PHARMACIE ST PIERRE SELARL CHIARELLI PIERRE	PRODUITS DE PHARMACIE POUR BEBE	18/02/2022	POLE PETITE ENFANCE	46,33
PHARMACIE ST PIERRE SELARL CHIARELLI PIERRE	PRODUITS DE PHARMACIE POUR BEBE	18/02/2022	POLE PETITE ENFANCE	82,82
PHARMACIE ST PIERRE SELARL CHIARELLI PIERRE	PRODUITS DE PHARMACIE POUR BEBE	18/02/2022	POLE PETITE ENFANCE	121,28
PHARMACIE ST PIERRE SELARL CHIARELLI PIERRE	LAIT BEBE	18/02/2022	POLE PETITE ENFANCE	126,25
ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS DE HTE CORSE EPE	SOUTIEN A LA PARENTALITE ET ANALYSE DES PRATIQUES	18/02/2022	POLE PETITE ENFANCE	750,00
ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS DE HTE CORSE EPE	SOUTIEN A LA PARENTALITE ET ANALYSE DES PRATIQUES	18/02/2022	POLE PETITE ENFANCE	2 730,00
LABORATOIRE D'ANALYSES DE LA COLLECTIVITE DE CORSE	FORMATION AUX GESTES DE BONNES PRATIQUES D'HYGIENE	21/02/2022	POLE PETITE ENFANCE	186,80
CAPEMBAL	MATERIELS ET PRODUITS D'ENTRETIEN CRECHE	25/02/2022	POLE PETITE ENFANCE	463,25
CAPEMBAL	MATERIELS ET PRODUITS D'ENTRETIEN HG	25/02/2022	POLE PETITE ENFANCE	565,60
BIGUGLIA MATERIEL MEDICAL	COUCHES BEBE HG	01/03/2022	POLE PETITE ENFANCE	501,18
CORSE SUPER SERVICE MONOPRIX	ALIMENTATION ST JOSEPH	09/03/2022	POLE PETITE ENFANCE	33,29
CORSE SUPER SERVICE MONOPRIX	GOUTER PAQUES RAM	17/03/2022	POLE PETITE ENFANCE	32,97
CORSE SUPER SERVICE MONOPRIX	GOUTER PAQUES RAM	17/03/2022	POLE PETITE ENFANCE	175,11
PUBLICO SARL	FOURNITURE ET POSE DE FILM MICROPERFORE RAM	22/03/2022	POLE PETITE ENFANCE	230,00
MONSIEUR STORE CASA NOSTRA	FOURNITURE ET POSE STORE CALIFORNIEN RAM	22/03/2022	POLE PETITE ENFANCE	832,86
BIGUGLIA MATERIEL MEDICAL	COUCHES BEBE CRECHE	31/03/2022	POLE PETITE ENFANCE	1 166,88
BABY DREAM PREMAMAN	TRANSAT BEBE HG	01/04/2022	POLE PETITE ENFANCE	104,15
CASH CORSES	PRODUITS ALIMENTAIRES POUR ENFANTS	01/04/2022	POLE PETITE ENFANCE	106,77
CASH CORSES	PRODUITS ALIMENTAIRES POUR LES ENFANTS	01/04/2022	POLE PETITE ENFANCE	225,57
NATHAN	JEUX ET MATERIEL PSYCHOMOTRICITE POUR LE LAEP	04/04/2022	POLE PETITE ENFANCE	652,00

<b>Fournisseurs</b>	<b>Objet</b>	<b>Date</b>	<b>Services</b>	<b>Montant HT</b>
CORSE SUPER SERVICE MONOPRIX	FETE DE PAQUES	05/04/2022	POLE PETITE ENFANCE	77,21
10 DOIGTS	MATERIELS ET JEUX EDUCATIFS HG	11/04/2022	POLE PETITE ENFANCE	412,88
BIGUGLIA MATERIEL MEDICAL	COUCHES BEBE	31/05/2022	POLE PETITE ENFANCE	800,43
10 DOIGTS	MATERIELS ET JEUX EDUCATIFS PETTI ROSSI	01/06/2022	POLE PETITE ENFANCE	100,13
NATHAN	MATERIELS ET JEUX EDUCATIFS PETTI ROSSI	01/06/2022	POLE PETITE ENFANCE	213,73
10 DOIGTS	MATERIELS ET JEUX EDUCATIFS CARDELLINE	01/06/2022	POLE PETITE ENFANCE	262,63
NATHAN	MATERIELS ET JEUX EDUCATIFS HG	02/06/2022	POLE PETITE ENFANCE	412,88
WESCO	MATERIELS ET JEUX EDUCATIFS	07/06/2022	POLE PETITE ENFANCE	1 253,77
WESCO	MATERIELS ET JEUX EDUCATIFS ACELLUCCI	08/06/2022	POLE PETITE ENFANCE	1 661,70
WESCO	MATERIELS ET JEUX EDUCATIFS PETTI ROSSI	10/06/2022	POLE PETITE ENFANCE	1 192,31
WESCO	MATERIELS ET JEUX EDUCATIFS HG	13/06/2022	POLE PETITE ENFANCE	30,97
WESCO	MATERIELS ET JEUX EDUCATIFS HG	13/06/2022	POLE PETITE ENFANCE	750,56
WESCO	MATERIELS ET JEUX EDUCATIFS	13/06/2022	POLE PETITE ENFANCE	1 123,05
PHARMACIE ST PIERRE SELARL CHIARELLI PIERRE	PHARMACIE PETIT POT BEBE	17/06/2022	POLE PETITE ENFANCE	20,51
IMPRIMERIE BASTIAISE	FLYERS LAEP A CASA APERTA	23/06/2022	POLE PETITE ENFANCE	180,00
LE KIOSQUE TABAC PRESSE JEUX	REVUES SUR LA CORSE	04/02/2022	BIBLIOTHEQUE TOMMASO PRELA	166,60
CORSE MATIN CORSE PRESSE	ABONNEMENT CORSE-MATIN POUR ARCHIVAGE	04/02/2022	BIBLIOTHEQUE TOMMASO PRELA	454,61
SILK ME BACK	VALORISATION DU FONDS LORENZI	04/02/2022	BIBLIOTHEQUE TOMMASO PRELA	600,00
ARNOLD DENIS A LIBRU APERTU	SURVEILLANCE ET CONSERVATION SUR LES FONDS ANCIENS DE LA BIBLIOTHEQUE TOMMASO PRELA	04/02/2022	BIBLIOTHEQUE TOMMASO PRELA	10 000,00
BIZON JEAN PIERRE	ACHAT DE FILMS SUR LA CORSE	17/02/2022	BIBLIOTHEQUE TOMMASO PRELA	400,00
SPAR ORENGA	BOISSONS	25/02/2022	BIBLIOTHEQUE TOMMASO PRELA	85,37
A MALACELLA BRASSERIE	REPAS	25/02/2022	BIBLIOTHEQUE TOMMASO PRELA	300,00
BONNET DOMINIQUE	ENRICHISSEMENT DE LA COLLECTION DES JOURNAUX	23/03/2022	BIBLIOTHEQUE TOMMASO PRELA	80,00
NEGRONI VOYAGES	VOYAGES AVION POUR LES CONFERENCIERS	23/03/2022	BIBLIOTHEQUE TOMMASO PRELA	914,04
LES VOYAGEURS HOTEL	NUITEE HOTEL DES VOYAGEURS	25/03/2022	BIBLIOTHEQUE TOMMASO PRELA	192,20
RESTAURANT PUB CONCORDE	REPAS DU SOIR POUR LES INTERVENANTS EXTERIEURS	25/03/2022	BIBLIOTHEQUE TOMMASO PRELA	479,95

<b>Fournisseurs</b>	<b>Objet</b>	<b>Date</b>	<b>Services</b>	<b>Montant HT</b>
LES VOYAGEURS HOTEL	NUITEE HOTEL DES VOYAGEURS	31/03/2022	BIBLIOTHEQUE TOMMASO PRELA	96,10
LES VOYAGEURS HOTEL	NUITEES HOTEL DES VOYAGEURS	31/03/2022	BIBLIOTHEQUE TOMMASO PRELA	192,20
A MALACELLA BRASSERIE	DEJEUNERS	06/04/2022	BIBLIOTHEQUE TOMMASO PRELA	120,00
A MALACELLA BRASSERIE	DEJEUNERS COLLOQUE	06/04/2022	BIBLIOTHEQUE TOMMASO PRELA	400,00
CASA DI A PUISIA MAISON DE LA POESIE	ORGANISATION D'UNE JOURNEE QUTOUR DE LA POESIE	07/04/2022	BIBLIOTHEQUE TOMMASO PRELA	685,00
AUTOCARS CORTENAI	DEPLACEMENT CERVETERI	07/04/2022	BIBLIOTHEQUE TOMMASO PRELA	2 807,00
HUMBERT NICOLAS	ENRICHISSEMENT FONDS ANCIEN	02/05/2022	BIBLIOTHEQUE TOMMASO PRELA	5 000,00
LES VOYAGEURS HOTEL	HOTEL DES VOYAGEURS	06/05/2022	BIBLIOTHEQUE TOMMASO PRELA	160,20
LES VOYAGEURS HOTEL	NUITEES HOTEL VOYAGEURS	06/05/2022	BIBLIOTHEQUE TOMMASO PRELA	160,20
A VIULIN E PIU	ANIMATION MUSICALE	25/05/2022	BIBLIOTHEQUE TOMMASO PRELA	200,00
CONRAD ELECTRONIC FRANCE	ACHAT D'UN NUMERISEUR	25/05/2022	BIBLIOTHEQUE TOMMASO PRELA	732,59
MARTINI SIMONE	RESTAURATION D'OUVRAGE	25/05/2022	BIBLIOTHEQUE TOMMASO PRELA	2 500,00
MARTINI SIMONE	RESTAURATION D'OUVRAGE	25/05/2022	BIBLIOTHEQUE TOMMASO PRELA	3 000,00
MARTINI SIMONE	RESTAURATION D'UN OUVRAGE	25/05/2022	BIBLIOTHEQUE TOMMASO PRELA	3 600,00
DE BAECQUE MARSEILLE SASU	VENTE AUX ENCHERES	27/05/2022	BIBLIOTHEQUE TOMMASO PRELA	6 243,75
A MALACELLA BRASSERIE	DEJEUNER	10/06/2022	BIBLIOTHEQUE TOMMASO PRELA	80,00
LES VOYAGEURS HOTEL	LOGEMENT	10/06/2022	BIBLIOTHEQUE TOMMASO PRELA	162,20
BIZON JEAN PIERRE	ACHAT DE FILM	10/06/2022	BIBLIOTHEQUE TOMMASO PRELA	185,00
COMEC	INTERVENTION CUVE DFCI 239 240 - PISTE ONDINA	18/02/2022	PREV	6 460,00
SMMI SERVICE MAINTENANCE MAT INCENDIE	ENTRETIEN ET REPARATIONS POTEAUX INCENDIE	22/02/2022	PREV	26 485,60
FILIPPI MICHEL SCP	PROCES VERBAL DE CONSTAT POUR AFFICHAGE DU PERMIS D'AMENAGER VIEUX PORT	19/04/2022	PROJET	500,00

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
AUDIT IMMO CORSE 2B	DIAGNOSTIC AVANT TRAVAUX PHASE AMT PROJET FORT LACROIX ET GUADELLU	19/04/2022	PROJET	3 600,00
FILIPPI MICHEL SCP	PROCES VERBAL DE CONSTAT POUR AFFICHAGE DU PERMIS D'AMENAGER VIEUX PORT	22/04/2022	PROJET	500,00
AUDIT IMMO CORSE 2B	CONTROLE VISUEL AMIANTE APRES DESAMIANTAGE BT A ANCIEN COLLEGE MONTESORO	02/06/2022	PROJET	2 400,00
FIDUCIARE SECURITE SARL	ESTIMATION COMPTAGE MONNAIE AVRIL A DECEMBRE 2022	05/05/2022	PUBLIC	2 300,00
ENTREPRISE SECURITE SERVICE EXPRESS ESSE	ESTIMATION RAMASSAGE MONNAIE AVRIL A DECEMBRE 2022	05/05/2022	PUBLIC	2 616,30
OFFICE NATIONAL DES FORETS	DIAGNOSTIC APPROFONDI VISUEL SONORE ET CONSEILS ASSISTANCE CITE DES MONTS	08/03/2022	POLITIQUE DE LA VILLE	7 465,00
PHOTO CYRNOS SE	PHOTO IDENTITE A DOMICILE POUR FAMILLE DANS L'IMPOSSIBILITE DE SE DEPLACER - RELOGEMENT NPRU -	24/03/2022	POLITIQUE DE LA VILLE	41,67
AB2C COMMUNICATION HILLION GILLES	AFFICHAGE SUPPORT PUBLICITAIRE FORMATION COPROPRIETE AVRIL 2022	31/03/2022	POLITIQUE DE LA VILLE	400,00
COPRO+ SAS	SESSIONS FORMATIONS POPAC SUR LA COPROPRIETE AVRIL 2022	01/04/2022	POLITIQUE DE LA VILLE	2 662,30
COPRO+ SAS	CONCEPTION DE LA BOITE A OUTILS FORMATION SYNDIC BENEVOLE	01/04/2022	POLITIQUE DE LA VILLE	6 800,00
PAOLANTONI SEMARI PARISA	VISITE GUIDEES BASTIA SUD A DESTINATION DES ADULTES RELAIS	08/04/2022	POLITIQUE DE LA VILLE	130,00
BELLACOM	COMMUNICATION RADIO POUR FORMATION COPROPRIETE - POPAC ACV	15/04/2022	POLITIQUE DE LA VILLE	672,00
OFFICE NATIONAL DES FORETS	EXPERTISE ARBRES RUE DU COLLE	28/04/2022	POLITIQUE DE LA VILLE	705,00
CABINET RENUCCI GEOMETRE EXPERT	RELEVES COMPLEMENTAIRES TAMPONS ET FILS D'EAU CITE AUORE	18/05/2022	POLITIQUE DE LA VILLE	7 350,00
AB2C COMMUNICATION HILLION GILLES	AFFICHAGE DE SUPPORTS FORMATION POPAC POUR LES COPROPRIETAIRES SESSION DE JUIN 2022	01/06/2022	POLITIQUE DE LA VILLE	300,00
COPRO+ SAS	FORMATION COPROPRIETE POPAC VILLE DE BASTIA SESSION DE JUIN 2022	01/06/2022	POLITIQUE DE LA VILLE	1 641,30
BELLACOM	COMMUNICATION SUR LA FORMATION POPAC ACV SESSION JUIN 2022	02/06/2022	POLITIQUE DE LA VILLE	768,00
ACQUA PUBLICA REGIE LES EAUX DU PAYS BASTIAIS	POSE D'UN COMPTEUR ARROSAGE ET FONTAINE AU PUNTETTU	03/06/2022	POLITIQUE DE LA VILLE	386,98
MULTARI SAUVEUR BOULANGERIE	PETIT DEJEUNER SEMINAIRE "EVALUATION DU CONTRAT DE VILLE"	16/06/2022	POLITIQUE DE LA VILLE	139,08
CAPEMBAL	PAPIER TOILETTES, BIDON RINÇAGE, LIQUIDE VAISSELLE MANUEL	04/02/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	121,00
CAPEMBAL	PAPIER TOILETTES, BIDON RINÇAGE, LIQUIDE VAISSELLE MANUEL	04/02/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	146,55
CAPEMBAL	PAPIER TOILETTES, BIDON RINÇAGE, LIQUIDE VAISSELLE MANUEL	04/02/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	212,40

<b>Fournisseurs</b>	<b>Objet</b>	<b>Date</b>	<b>Services</b>	<b>Montant HT</b>
CAPEMBAL	BACTOPIN, LE VRAI, PASTILLES CHLORE, L VAISSELLE, AL'K CHLORE, SERVIETTE DE TABLE, SACS, TORK, NAPPES, COUTEAUX	18/02/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	55,50
CAPEMBAL	BACTOPIN, LE VRAI, PASTILLES CHLORE, L VAISSELLE, AL'K CHLORE, SERVIETTE DE TABLE, SACS, TORK, NAPPES, COUTEAUX	18/02/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	56,16
CAPEMBAL	BACTOPIN, LE VRAI, PASTILLES CHLORE, L VAISSELLE, AL'K CHLORE, SERVIETTE DE TABLE, SACS, TORK, NAPPES, COUTEAUX	18/02/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	85,20
CAPEMBAL	MOP VELCRO, GANTS LATEX M, L, XL	18/02/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	101,30
CAPEMBAL	MOP VELCRO, GANTS LATEX M, L, XL	18/02/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	101,30
CAPEMBAL	BACTOPIN, LE VRAI, PASTILLES CHLORE, L VAISSELLE, AL'K CHLORE, SERVIETTE DE TABLE, SACS, TORK, NAPPES, COUTEAUX	18/02/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	106,00
CAPEMBAL	BACTOPIN, LE VRAI, PASTILLES CHLORE, L VAISSELLE, AL'K CHLORE, SERVIETTE DE TABLE, SACS, TORK, NAPPES, COUTEAUX	18/02/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	144,30
CAPEMBAL	BACTOPIN, LE VRAI, PASTILLES CHLORE, L VAISSELLE, AL'K CHLORE, SERVIETTE DE TABLE, SACS, TORK, NAPPES, COUTEAUX	18/02/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	180,90
CAPEMBAL	BACTOPIN, LE VRAI, PASTILLES CHLORE, L VAISSELLE, AL'K CHLORE, SERVIETTE DE TABLE, SACS, TORK, NAPPES, COUTEAUX	18/02/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	202,00
CAPEMBAL	BACTOPIN, LE VRAI, PASTILLES CHLORE, L VAISSELLE, AL'K CHLORE, SERVIETTE DE TABLE, SACS, TORK, NAPPES, COUTEAUX	18/02/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	246,40
CAPEMBAL	BACTOPIN, LE VRAI, PASTILLES CHLORE, L VAISSELLE, AL'K CHLORE, SERVIETTE DE TABLE, SACS, TORK, NAPPES, COUTEAUX	18/02/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	318,70
CAPEMBAL	BACTOPIN, LE VRAI, PASTILLES CHLORE, L VAISSELLE, AL'K CHLORE, SERVIETTE DE TABLE, SACS, TORK, NAPPES, COUTEAUX	18/02/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	489,60
CAPEMBAL	MOP VELCRO, GANTS LATEX M, L, XL	18/02/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	506,50
CAPEMBAL	BACTOPIN, LE VRAI, PASTILLES CHLORE, L VAISSELLE, AL'K CHLORE, SERVIETTE DE TABLE, SACS, TORK, NAPPES, COUTEAUX	18/02/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	545,80
CAPEMBAL	BACTOPIN, LE VRAI, PASTILLES CHLORE, L VAISSELLE, AL'K CHLORE, SERVIETTE DE TABLE, SACS, TORK, NAPPES, COUTEAUX	18/02/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	600,00
CAPEMBAL	BACTOPIN, LE VRAI, PASTILLES CHLORE, L VAISSELLE, AL'K CHLORE, SERVIETTE DE TABLE, SACS, TORK, NAPPES, COUTEAUX	18/02/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	667,66

<b>Fournisseurs</b>	<b>Objet</b>	<b>Date</b>	<b>Services</b>	<b>Montant HT</b>
CAPEMBAL	MOP VELCRO, GANTS LATEX M, L, XL	18/02/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	746,00
CAPEMBAL	GANTS DE PLONGE T8 M	23/02/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	45,96
DIFFUSION MATERIEL PROTECTION DMP	GANTS NYL GRIS, GANTS PROTECT CHIM	25/02/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	5,82
DIFFUSION MATERIEL PROTECTION DMP	GANTS NYL GRIS, GANTS PROTECT CHIM	25/02/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	37,32
DIFFUSION MATERIEL PROTECTION DMP	REF : 0000380 GANTS DE PROTECTION CHIMIQUE TAILLE M (8)	25/02/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	317,00
PASQUALINI VIANDES	ACHAT DENREES AGNEAU ET SAUCISSETTES DE BOEUF	09/03/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	825,00
CAPEMBAL	BACTOPIN, LIQ VAISSELLE MAIN, ALK CHLORE, SERVIETTES, TORK, VELCRO, SCOTCH BRIT, LINGETTES, CHARLOTES, RACLETES, VOILE ROSE	17/03/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	5,35
CAPEMBAL	BACTOPIN, LIQ VAISSELLE MAIN, ALK CHLORE, SERVIETTES, TORK, VELCRO, SCOTCH BRIT, LINGETTES, CHARLOTES, RACLETES, VOILE ROSE	17/03/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	13,85
CAPEMBAL	BACTOPIN, LIQ VAISSELLE MAIN, ALK CHLORE, SERVIETTES, TORK, VELCRO, SCOTCH BRIT, LINGETTES, CHARLOTES, RACLETES, VOILE ROSE	17/03/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	16,20
CAPEMBAL	BACTOPIN, LIQ VAISSELLE MAIN, ALK CHLORE, SERVIETTES, TORK, VELCRO, SCOTCH BRIT, LINGETTES, CHARLOTES, RACLETES, VOILE ROSE	17/03/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	55,50
CAPEMBAL	BACTOPIN, LIQ VAISSELLE MAIN, ALK CHLORE, SERVIETTES, TORK, VELCRO, SCOTCH BRIT, LINGETTES, CHARLOTES, RACLETES, VOILE ROSE	17/03/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	71,70
CAPEMBAL	BACTOPIN, LIQ VAISSELLE MAIN, ALK CHLORE, SERVIETTES, TORK, VELCRO, SCOTCH BRIT, LINGETTES, CHARLOTES, RACLETES, VOILE ROSE	17/03/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	83,60
CAPEMBAL	BACTOPIN, LIQ VAISSELLE MAIN, ALK CHLORE, SERVIETTES, TORK, VELCRO, SCOTCH BRIT, LINGETTES, CHARLOTES, RACLETES, VOILE ROSE	17/03/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	141,60
CAPEMBAL	BACTOPIN, LIQ VAISSELLE MAIN, ALK CHLORE, SERVIETTES, TORK, VELCRO, SCOTCH BRIT, LINGETTES, CHARLOTES, RACLETES, VOILE ROSE	17/03/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	144,30
CAPEMBAL	BACTOPIN, LIQ VAISSELLE MAIN, ALK CHLORE, SERVIETTES, TORK, VELCRO, SCOTCH BRIT, LINGETTES, CHARLOTES, RACLETES, VOILE ROSE	17/03/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	146,55
CAPEMBAL	BACTOPIN, LIQ VAISSELLE MAIN, ALK CHLORE, SERVIETTES, TORK, VELCRO, SCOTCH BRIT, LINGETTES, CHARLOTES, RACLETES, VOILE ROSE	17/03/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	209,20
CAPEMBAL	BACTOPIN, LIQ VAISSELLE MAIN, ALK CHLORE, SERVIETTES, TORK, VELCRO, SCOTCH BRIT, LINGETTES, CHARLOTES, RACLETES, VOILE ROSE	17/03/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	318,70

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
CAPEMBAL	BACTOPIN, LIQ VAISSELLE MAIN, ALK CHLORE, SERVIETTES, TORK, VELCRO, SCOTCH BRIT, LINGETTES, CHARLOTTE, RACLETTES, VOILE ROSE	17/03/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	600,00
CAPEMBAL	BACTOPIN, LIQ VAISSELLE MAIN, ALK CHLORE, SERVIETTES, TORK, VELCRO, SCOTCH BRIT, LINGETTES, CHARLOTTE, RACLETTES, VOILE ROSE	17/03/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	746,00
CHR NUMERIQUE SARL E PACK HYGIENE	CONTRAT EPACK HYGIENE POUR 12 MOIS MATERIEL ET MAINTENANCE.	22/03/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	4 032,00
CAPEMBAL	REF 5271 LIQUYIDE VAISSELLE BIDON DE 5L	11/04/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	293,10
CORSE CENTRALE DE RESTAURATION	COMMANDE DE MIXE POUR LA CRECHE POUR 1 JOUR (27-04-22)	14/04/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	155,20
CAPEMBAL	BACTOPIN, PROD VITRE, SAVON DISTRIB, TORK, ROULEAU PAPIER, LINGETTES, VOILE ROSE, SERVIETTES DE TABLE, SAC POUBELLES	15/04/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	15,36
CAPEMBAL	BACTOPIN, PROD VITRE, SAVON DISTRIB, TORK, ROULEAU PAPIER, LINGETTES, VOILE ROSE, SERVIETTES DE TABLE, SAC POUBELLES	15/04/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	46,80
CAPEMBAL	BACTOPIN, PROD VITRE, SAVON DISTRIB, TORK, ROULEAU PAPIER, LINGETTES, VOILE ROSE, SERVIETTES DE TABLE, SAC POUBELLES	15/04/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	64,20
CAPEMBAL	BACTOPIN, PROD VITRE, SAVON DISTRIB, TORK, ROULEAU PAPIER, LINGETTES, VOILE ROSE, SERVIETTES DE TABLE, SAC POUBELLES	15/04/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	83,60
CAPEMBAL	BACTOPIN, PROD VITRE, SAVON DISTRIB, TORK, ROULEAU PAPIER, LINGETTES, VOILE ROSE, SERVIETTES DE TABLE, SAC POUBELLES	15/04/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	141,60
CAPEMBAL	BACTOPIN, PROD VITRE, SAVON DISTRIB, TORK, ROULEAU PAPIER, LINGETTES, VOILE ROSE, SERVIETTES DE TABLE, SAC POUBELLES	15/04/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	151,00
CAPEMBAL	BACTOPIN, PROD VITRE, SAVON DISTRIB, TORK, ROULEAU PAPIER, LINGETTES, VOILE ROSE, SERVIETTES DE TABLE, SAC POUBELLES	15/04/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	160,80
CAPEMBAL	BACTOPIN, PROD VITRE, SAVON DISTRIB, TORK, ROULEAU PAPIER, LINGETTES, VOILE ROSE, SERVIETTES DE TABLE, SAC POUBELLES	15/04/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	217,00
CAPEMBAL	BACTOPIN, PROD VITRE, SAVON DISTRIB, TORK, ROULEAU PAPIER, LINGETTES, VOILE ROSE, SERVIETTES DE TABLE, SAC POUBELLES	15/04/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	246,40
CAPEMBAL	BACTOPIN, PROD VITRE, SAVON DISTRIB, TORK, ROULEAU PAPIER, LINGETTES, VOILE ROSE, SERVIETTES DE TABLE, SAC POUBELLES	15/04/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	318,70

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
CAPEMBAL	BACTOPIN, PROD VITRE, SAVON DISTRIB, TORK, ROULEAU PAPIER, LINGETTES, VOILE ROSE, SERVIETTES DE TABLE, SAC POUBELLES	15/04/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	326,40
CAPEMBAL	BACTOPIN, PROD VITRE, SAVON DISTRIB, TORK, ROULEAU PAPIER, LINGETTES, VOILE ROSE, SERVIETTES DE TABLE, SAC POUBELLES	15/04/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	585,00
CAPEMBAL	BACTOPIN, PROD VITRE, SAVON DISTRIB, TORK, ROULEAU PAPIER, LINGETTES, VOILE ROSE, SERVIETTES DE TABLE, SAC POUBELLES	15/04/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	600,00
PASQUALINI VIANDES	SAUTE DE DINDE	28/04/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	1 852,50
PASQUALINI VIANDES	NAVARIN D'AGNEAU SANS OS LOCAL	03/05/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	2 624,00
CAPEMBAL	COMMANDE DE HOUSSE POUR CHARIOT	09/05/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	1 112,85
CAPEMBAL	FOURNITURE PRODUIT MENAGE POUR LES ECOLES	20/05/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	55,50
CAPEMBAL	FOURNITURE PRODUIT MENAGE POUR LES ECOLES	20/05/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	65,52
CAPEMBAL	FOURNITURE PRODUIT MENAGE POUR LES ECOLES	20/05/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	106,00
CAPEMBAL	FOURNITURE PRODUIT MENAGE POUR LES ECOLES	20/05/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	151,00
CAPEMBAL	FOURNITURE PRODUIT MENAGE POUR LES ECOLES	20/05/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	173,16
CAPEMBAL	FOURNITURE PRODUIT MENAGE POUR LES ECOLES	20/05/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	318,70
CAPEMBAL	FOURNITURE PRODUIT MENAGE POUR LES ECOLES	20/05/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	489,60
CAPEMBAL	FOURNITURE PRODUIT MENAGE POUR LES ECOLES	20/05/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	585,00
CAPEMBAL	FOURNITURE PRODUIT MENAGE POUR LES ECOLES	20/05/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	600,00
CAPEMBAL	FOURNITURE PRODUIT MENAGE POUR LES ECOLES	20/05/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	667,66
CAPEMBAL	COMMANDE SACS POUBELLE JAUNEDEVIS N 041806	25/05/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	351,00
CAPEMBAL	COMMANDE DE GANT DE SERVICE DEVIS N 041814	25/05/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	1 275,00
CAP ENVIRONNEMENT	SURVEILLANCE DES PLAGES 2022 ENTRETIEN WC CHIMIQUE	02/05/2022	SECRETARIAT GENERAL	2 500,00
BERGER LEVRAULT	RELIURE DES ACTES	17/05/2022	SECRETARIAT GENERAL	2 425,00
MACAP PAVOISEMENT	PETITS MATERIELS PLAGES	15/06/2022	SECRETARIAT GENERAL	457,08
KALLI GRAPHIC AMBROSINI FLORA	DECLINAISON FLAYER	06/04/2022	SERVICE HYGIENE ET SANTE	360,00
UNION CHIMIQUE DU MIDI ET DE LA CORSE	BIOCIDES	06/04/2022	SERVICE HYGIENE ET SANTE	6 526,05
VIGILAB SARL	PRELEVEMENT TUF	15/04/2022	SERVICE HYGIENE ET SANTE	199,90
GSP PROTECT SAS	DISPOSITIF DE SECURITE / INCENDIE COLLOQUE TDAH	26/04/2022	SERVICE HYGIENE ET SANTE	510,00
L ASPHODELA SARL	SALADE RIZ OU PATE	10/06/2022	SERVICE HYGIENE ET SANTE	2 670,00
BALBI AUDITION	ACHAT AUDIOPROTHESES LUCCHETTI VANESSA, CONVENTION FIPHFP	22/02/2022	SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL	816,87

<b>Fournisseurs</b>	<b>Objet</b>	<b>Date</b>	<b>Services</b>	<b>Montant HT</b>
BALBI AUDITION	ACHAT AUDIOPROTHESES MICHELI ALBERT, CONVENTION FIPHFP	22/02/2022	SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL	1 521,16
BALBI AUDITION	ACHAT AUDIOPROTHESES BERNARDINI MICHEL, CONVENTION FIPHFP	22/02/2022	SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL	2 021,45
BALBI AUDITION	ACHAT AUDIOPROTHESES GRIMALDI JOSEPHA, CONVENTION FIPHFP	04/04/2022	SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL	1 821,16
SECOURISME SECURITE INCENDIE CONSEIL FORMATION SSICF	ACHAT 2 DEFIBRILLATEURS SURVEILLANCE DES PLAGES	24/05/2022	SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL	2 300,00
BALBI AUDITION	ACHAT BOUCHON ANTI-BRUIT POUR MME MARTINI MARIE MADELEINE DANS LE CADRE DU MAINTIEN A L'EMPLOI	03/06/2022	SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL	71,09
LABORATOIRE COTRAL	ACHAT PROTECTIONS AUDITIVES	03/06/2022	SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL	562,50
BASTIA MATERIEL MEDICAL	COMMANDE TROUSSE 1ER SECOURS	15/06/2022	SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL	31,25
COMINEX	FOURNITURE DE PIERRES/DALLES POUR LA REALISATION DE LA PLANCHE D'ESSAI POUR OPERATION VIEUX PORT	04/02/2022	VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	2 601,20
CORSE PAYSAGE SARL	PLANTATION PARKINGS DE MONTESORU	04/02/2022	VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	9 180,00
DEKRA INDUSTRIAL SAS	MISSION DE CONTROLEUR TECHNIQUE CT RELATIVE A L'AMENAGEMENT DU VIEUX PORT	04/02/2022	VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	18 800,00
OFFICE NATIONAL DES FORETS	DIAGNOSTIC APPROFONDI DES MAGNOLIAS ET ASSISTANCE TECHNIQUE V PORT	07/02/2022	VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	3 000,00
CABINET MEDORI ET ASSOCIES EX MEDORI JEAN LUC	LEVE TOPO DE LA PASSERELLE NOTAMMENT EN 3 D	07/02/2022	VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	7 500,00
FOURNY ESPACES VERTS SARL	PLANTATIONS ARBRES PARKING DE L'A RINELLA	14/02/2022	VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	9 597,00
ABC SECURITA	FERMETURE DU TUNNEL : SURVEILLANCE DE LA RUE BONAPARTE POUR ACCES SECOURS	17/02/2022	VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	3 005,10
ROCCA E TERRA	ETUDE G2ET G4 MURS DE LA FUTURE VOIR DE CORBAJA SUPPRANA	17/02/2022	VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	3 500,00
SITES	INVESTIGATION STRUCTURELLES DE LA PASSERELLE ST NICOLAS	18/02/2022	VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	17 900,00
ROCCA E TERRA	MISSION GEOTECHNIQUE POUR LA REQUALIFICATION DE LA PASSERELLE S TNICOLAS	22/02/2022	VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	10 390,00
URBAN TOPO	LEVE TOPOGRAPHIQUE SECTEUR D'ERBAJOLO POUR ETUDIER CONTINUITE VELO VERS LA LIAISON BASTIA FURIANI	23/02/2022	VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	5 400,00
SMP ENTREPRISE ELECTRICITE DE CORSE	DEVIS RACCORDEMENT ALGECO FERMETURE DU TUNNEL	07/03/2022	VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	1 060,00
AUDIT IMMO CORSE 2B	DIAGNOSTIC AMIANTE ET PLOMB SUR LA PASSERELLE ST NICOLAS	14/03/2022	VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	3 900,00
ROCCA E TERRA	DIAGNOSTIC DU MUR BAS DU JARDIN ROMIEU	30/03/2022	VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	2 800,00

<b>Fournisseurs</b>	<b>Objet</b>	<b>Date</b>	<b>Services</b>	<b>Montant HT</b>
ROCCA E TERRA	MISSION GEOTECHNIQUE SUR LA FALAISE AU DESSUS DU CHEMINEMENT ENTRE LA PLACE VINCETTI ET LE SPASSIMARE	30/03/2022	VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	3 500,00
ACQUA PUBLICA REGIE LES EAUX DU PAYS BASTIAIS	POSE D'UN COMPTEUR D'EAU AFIN D'ALIMENTER L'ARROSAGE DES ARBRES DU PARKING DE MONTESORO	06/04/2022	VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	727,08
CODIVEP	REPARATION DU L'IMITATEUR DE HAUTEUR SUR LE PORTIQUE DU MINI GIRATOIRE DE TOGA ET POSE D'UN NEUF	13/04/2022	VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	10 500,00
ELECTRICITE INDUSTRIELLE AUTOMATISMES	PRESTATIONS DE POSE ET DEPOSE DU PORTIQUE ENTREE PARKING SAINT NICOLAS : REGULARISATION	20/04/2022	VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	3 935,00
TOPOTEC	DETECTION DE RESEAUX AVANT FOUILLE AUX PIEDS DES PILIERS DE LA PASSERELLE	27/04/2022	VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	450,00
ROCCA E TERRA	MISSION DE SUIVI DES TRAVAUX DE CONFORTMENT DU MUR DU JARDIN ROMIEU G4	10/05/2022	VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	2 800,00
CABINET MEDORI ET ASSOCIES EX MEDORI JEAN LUC	LE RELEVÉ TOPO DE LA ZAE D'ERBAJOLO, CINEMA MULTIPLEX "LE CUBE"	24/05/2022	VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	4 000,00
EDF CORSE	RUISSEAU DE TOGA: RACCORDEMENT ELECTRIQUE POSTE DE RELEVAGE	07/06/2022	VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	1 275,57



# Bastia

CITÀ DI CULTURA

## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du mercredi 13 juillet 2022

**Objet : Décision de vote à main levée**

**Date de la convocation : 7 juillet 2022**

**Date d'affichage de la convocation : 7 juillet 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le treize du mois de juillet à 17h00, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

**Nombre de membres composant l'assemblée : 42**

**Nombre de membres en exercice : 42**

**Quorum : 14**

**Nombre de membres présents : 23**

**Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer**

**Etaient présents:** Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DEL MORO Alain ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MANGANO Angelina ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

**Etaient absents:** Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Madame PELLEGRINI Leslie.

**Ont donné pouvoir :**

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;  
Monsieur TIERI Paul à Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ;  
Monsieur De ZERBI Lisandru à Madame POLISINI Ivana ;  
Madame ORSINI-SAULI Laura à Monsieur LUCCIONI Don Petru ;  
Madame CARRIER Marie-Dominique à Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;  
Monsieur FABIANI François à Madame PIPERI Linda ;  
Monsieur GRAZIANI Antoine à Monsieur GRASSI Didier ;  
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Madame LACAVE Mattea ;  
Madame LUCIANI Emmanuelle à Madame FILIPPI Françoise ;

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :  
Madame Mattea Lacave élue secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

**Vu** le Code général des collectivités locales et notamment l'article L 2121-21 ;

**Considérant** la proposition de supprimer les trois commissions communales et d'approuver la création d'une commission communale unique ;

**Considérant** la nécessité de désigner les membres de la commission municipale unique de notre collectivité

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,  
Le conseil municipal,  
A l'unanimité*

**Article unique :**

- **Décide** de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



Pierre SAVELLI

*Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.*





# Bastia

CITÀ DI CULTURA

## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du mercredi 13 juillet 2022

**Objet : Suppression des trois commissions municipales et création d'une commission unique**

**Date de la convocation : 7 juillet 2022**

**Date d'affichage de la convocation : 7 juillet 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le treize du mois de juillet à 17h00, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

**Nombre de membres composant l'assemblée : 42**

**Nombre de membres en exercice : 42**

**Quorum : 14**

**Nombre de membres présents : 23**

**Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer**

**Etaient présents**: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DEL MORO Alain ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MANGANO Angelina ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

**Etaient absents** : Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Madame PELLEGGRI Leslie.

### **Ont donné pouvoir :**

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;  
Monsieur TIERI Paul à Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ;  
Monsieur De ZERBI Lisandru à Madame POLISINI Ivana ;  
Madame ORSINI-SAULI Laura à Monsieur LUCCIONI Don Petru ;  
Madame CARRIER Marie-Dominique à Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;  
Monsieur FABIANI François à Madame PIPERI Linda ;  
Monsieur GRAZIANI Antoine à Monsieur GRASSI Didier ;  
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Madame LACAVE Mattea ;  
Madame LUCIANI Emmanuelle à Madame FILIPPI Françoise ;

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :  
Madame Mattea Lacave élue secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

**Vu** le Code général des collectivités locales et notamment l'article L 2121-22 ;

**Vu** la délibération de notre collectivité n°2022/Juillet/01/04 en date du 13 juillet 2022 portant approbation à l'unanimité du vote à main levée de la désignation des membres de la future commission unique ;

**Considérant** la proposition de supprimer les 3 commissions communales créées par délibération en date du 15 juillet 2020 et d'approuver la création d'une commission communale unique ;

**Considérant** la faible fréquentation de ces instances due à différents facteurs, notamment : élus siégeant dans de nombreuses instances ; intensité des réunions dans la même semaine....

**Considérant** la pertinence de créer une commission unique afin d'examiner les affaires qui lui sont soumises, notamment l'ensemble des rapports du conseil municipal.

**Considérant** la nécessité de désigner les membres de la commission municipale unique de notre collectivité.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,  
Le conseil municipal,  
A l'unanimité*

**Article 1 :**

- **Décide** de supprimer les trois commissions municipales.

**Article 2 :**

- **Décide** de créer une commission municipale unique composée de 15 membres : 12 conseillers de la majorité municipale et 3 conseillers issus des diverses tendances politiques

**Article 3 :**

- **Approuve** les périmètres de la commission municipale suivants :

*Politique de la ville, logement, habitat, circulation, planification travaux, développement du territoire, urbanisme, social, culture, patrimoine, politique éducative, santé, jeunesse, petite enfance, démocratie participative, développement économique, commerce, tourisme, coopération internationale, animation, domanialité publique, Langue Corse, police municipale, finances, programmation, ressources humaines, administration générale, commande publique, affaires européennes.*

**Article 4 :**

- **Approuve** la modification des articles 6 et 7 du règlement intérieur bilingue du conseil municipal tels que figurant en annexe.

**Article 5 :**

- **Désigne** en qualité de membres de la commission municipale unique de notre collectivité les personnes suivantes :

1. Marie-Pierre PASQUALINI-D'ULIVO
2. Françoise FILIPPI
3. Pierre PIERI
4. Didier GRASSI
5. Antoine GRAZIANI
6. Emmanuelle LUCIANI

7. François DALCOLETTO
8. Angelina MANGANO
9. François FABIANI
10. Mathilde MATTEI
11. Christelle TIMSIT
12. Alain Del MORO
13. Julien Morganti
14. Jean Sébastien de CASALTA
15. Françoise VESPERINI

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



Pierre SAVELLI

*Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.*





**Bastia**  
CITÀ DI CULTURA

# **Règlement intérieur Conseil Municipal 2020 - 2026**

Table des matières

<u>CHAPITRE I : ORGANISATION DES SEANCES</u> .....	4
<u>ARTICLE 1 : PERIODICITE DES SEANCES</u> .....	4
<u>ARTICLE 2 : CONVOCATION</u> .....	4
<u>ARTICLE 3 : ORDRE DU JOUR</u> .....	4
<u>ARTICLE 4 : ACCES AUX DOSSIERS</u> .....	4
<u>ARTICLE 5 : QUESTIONS ECRITES ET ORALES</u> .....	5
<u>CHAPITRE II : COMMISSIONS</u> .....	5
<u>ARTICLE 6 : COMMISSIONS MUNICIPALES</u> .....	5
<u>ARTICLE 7 : FONCTIONNEMENT DES COMMISSIONS MUNICIPALES</u> .....	5
<u>ARTICLE 8 : COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX</u> 6	
<u>ARTICLE 9 : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES</u> .....	6
<u>CHAPITRE III : TENUE DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL</u> .....	6
<u>ARTICLE 10 : PRESIDENCE</u> .....	6
<u>ARTICLE 11 : QUORUM</u> .....	6
<u>ARTICLE 12 : MANDATS</u> .....	7
<u>ARTICLE 13 : SECRETARIAT DE SEANCE</u> .....	7
<u>ARTICLE 14 : ACCES ET TENUE DU PUBLIC</u> .....	7
<u>ARTICLE 15 : ENREGISTREMENT DES DEBATS</u> .....	8
<u>ARTICLE 16 : SEANCE A HUIS CLOS</u> .....	8
<u>ARTICLE 17 : POLICE DE L'ASSEMBLEE</u> .....	8
<u>CHAPITRE IV : DEBATS ET VOTES DES DELIBERATIONS</u> .....	8
<u>ARTICLE 18 : DEROULEMENT DE LA SEANCE</u> .....	8
<u>ARTICLE 19 : DEBATS ORDINAIRES</u> .....	9
<u>ARTICLE 20 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE</u> .....	9
<u>ARTICLE 21 : SUSPENSION DE SEANCE</u> .....	9
<u>ARTICLE 22 : AMENDEMENTS</u> .....	9
<u>ARTICLE 23 : VOTES</u> .....	10

<u>ARTICLE 24 : CLOTURE DE TOUTE DISCUSSION</u> .....	10
<u>CHAPITRE V : COMPTES RENDUS DES DEBATS ET DES DECISIONS</u> .....	10
<u>ARTICLE 25 : PROCES-VERBAUX</u> .....	10
<u>ARTICLE 26 : COMPTES RENDUS</u> .....	11
<u>CHAPITRE VI : DISPOSITIONS DIVERSES</u> .....	11
<u>ARTICLE 27 : MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX</u>	11
<u>ARTICLE 28 : BULLETIN D'INFORMATION GENERALE</u> .....	11
<u>ARTICLE 29 : DESIGNATION DES DELEGUES DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS</u>	11
<u>ARTICLE 30 : RETRAIT D'UNE DELEGATION A UN ADJOINT</u> .....	12
<u>ARTICLE 31 : MODIFICATION DU REGLEMENT</u> .....	12
<u>ARTICLE 32 : APPLICATION DU REGLEMENT</u> .....	12

# Règlement intérieur du conseil municipal

## Chapitre I : Organisation des séances

### **Article 1 : Périodicité des séances** (articles L. 2121-7 et L. 2121-9 du CGCT)

Le conseil municipal se réunit au moins une fois par trimestre.

Le calendrier des conseils municipaux est fixé de façon semestrielle. Le conseil municipal se réunit et délibère à la mairie de la commune. Il peut également se réunir et délibérer dans un autre lieu situé sur le territoire de la commune, dès lors que ce lieu ne contrevient pas au principe de neutralité, qu'il offre les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires et qu'il permet d'assurer la publicité des séances.

Le maire peut réunir le conseil municipal chaque fois qu'il le juge utile. Il est tenu de le convoquer dans un délai maximal de trente jours quand la demande motivée lui en est faite par le représentant de l'État dans le département ou par le tiers au moins des membres du conseil municipal en exercice. En cas d'urgence, le représentant de l'État dans le département peut abréger ce délai.

### **Article 2 : Convocation** (articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2121-12 alinéa 2 du CGCT)

Toute convocation est faite par le maire. Elle indique les questions portées à l'ordre du jour. Elle est mentionnée au registre des délibérations, affichée ou publiée. Elle est adressée par écrit, au domicile des conseillers municipaux, sauf s'ils font le choix d'une autre adresse.

La convocation bilingue précise la date, l'heure et le lieu de la réunion.

L'envoi des convocations aux membres du conseil municipal et des commissions par voie dématérialisée, à l'adresse électronique de leur choix, sera privilégié. Chaque groupe politique reçoit une version au format papier.

Le délai de convocation est fixé à cinq jours francs. En cas d'urgence, le délai peut être abrégé par le maire sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc. Le maire en rend compte dès l'ouverture de la séance au conseil municipal, qui se prononce sur l'urgence et peut décider le renvoi de la discussion, pour tout ou partie, à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

Une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération est adressée avec la convocation aux membres du conseil municipal. Si la délibération concerne un contrat de service public, le projet de contrat ou de marché accompagné de l'ensemble des pièces peut, à sa demande, être consulté à la mairie par tout conseiller municipal dans les cinq jours qui précèdent la séance du conseil municipal.

### **Article 3 : Ordre du jour**

Le maire fixe l'ordre du jour.

L'ordre du jour bilingue est reproduit sur la convocation et porté à la connaissance du public.

#### **Article 4 : Accès aux dossiers** (article L. 2121-13 du CGCT)

Tout membre du conseil municipal a le droit, dans le cadre de sa fonction, d'être informé des affaires de la commune qui font l'objet d'une délibération.

La commune assure la diffusion de l'information auprès de ses membres élus en privilégiant la voie dématérialisée.

Afin de permettre l'échange d'informations sur les affaires relevant de ses compétences, la commune met à la disposition de ses membres élus, à titre individuel, les moyens informatiques nécessaires.

Durant les cinq jours précédant la séance, les conseillers municipaux peuvent consulter les dossiers en mairie aux heures ouvrables sur autorisation du maire.

Dans tous les cas, ces dossiers seront tenus en séance à la disposition des membres de l'assemblée.

Toute question, demande d'information complémentaire ou intervention d'un membre du conseil municipal auprès de l'administration communale, se fait sous couvert du maire ou de l'adjoint en charge du dossier, sous réserve de l'application de l'article 2 alinéa 5 ci-dessus.

#### **Article 5 : Questions écrites et orales** (article L. 2121-19 du CGCT)

Les conseillers municipaux ont le droit d'exposer en séance du conseil des questions orales ou écrites ayant trait aux affaires de la commune.

Le texte des questions est adressé au maire 48 heures au moins avant une séance du conseil municipal et fait l'objet d'un accusé de réception.

Lors de cette séance, le maire ou l'adjoint en charge du dossier répond aux questions posées par les conseillers municipaux. Les questions sont traitées à la fin de chaque séance.

Les questions déposées après l'expiration du délai visé ci-dessus sont traitées à la séance ultérieure la plus proche.

En toutes hypothèses, si l'objet de la question le justifie, le maire peut choisir de l'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal suivant, soit directement, soit après transmission pour examen aux commissions permanentes concernées.

## **CHAPITRE II : Commissions et comités consultatifs**

#### **Article 6 : Commissions municipales** (article L. 2121-22 du CGCT)

Est constituée une seule commission municipale avec pour domaines de compétences :

*Politique de la ville, logement, habitat, circulation, planification travaux, développement du territoire, urbanisme, social, culture, patrimoine, politique éducative, santé, jeunesse, petite enfance, démocratie participative ; développement économique, commerce, tourisme, coopération, international, animation, domanialité publique Langue Corse, police municipale, finances, programmation, ressources humaines, administration générale, commande publique, affaires européennes.*

La commission désigne en son sein un vice-président et un rapporteur. En l'absence ou en cas d'empêchement du maire, qui en est le président de droit, le vice-président convoque les réunions, arrête l'ordre du jour et assure le bon déroulement des débats.

#### **Article 7 : Fonctionnement des commissions municipales**

Elles sont composées de 15 membres (à l'exclusion du maire) dont 3 membres de l'opposition.

La commission peut entendre des personnes qualifiées extérieures au conseil municipal.

Chaque conseiller à la faculté d'assister, en sa qualité d'auditeur, aux travaux de toute commission autre que celle dont il est membre après en avoir informé son président trois jours au moins avant la réunion.

La commission se réunit sur convocation du vice-président. Il est toutefois tenu de réunir la commission à la demande de la majorité de ses membres.

La convocation, accompagnée de l'ordre du jour, est adressée à chaque conseiller à son domicile trois jours avant la tenue de la réunion de préférence en privilégiant la voie dématérialisée.

Les séances de la commission n'est pas publique, sauf décision contraire prise à la majorité des membres présents.

Sauf décision contraire du maire, notamment en cas d'urgence, toute affaire soumise au conseil municipal doit être préalablement étudiée par une commission.

La commission n'a aucun pouvoir de décision. Elle examine les affaires qui leur est soumise, émet de simples avis ou formule des propositions.

Elle statue à la majorité des membres présents. En cas d'empêchement, un élu peut se faire représenter par un conseiller municipal de son groupe

Elle élabore un compte rendu succinct sur les affaires étudiées. Ce rapport est communiqué à l'ensemble des membres du conseil municipal.

#### **Article 8 : Commission consultative des services publics locaux** (article L. 1413-1 du CGCT)

Le maire peut saisir, pour avis, la commission des projets susceptibles de la concerner au-delà des dispositions prévues à l'article L1413-1 du Code général des collectivités territoriales.

#### **Article 9 : Commission d'appel d'offres** (articles 22 et 23 du CMP)

Un règlement interne à la commission d'appel d'offres indiquera les seuils par types de marchés publics qui feront l'objet d'une saisine de la commission en deçà des seuils légaux.

### **CHAPITRE III : Tenue des séances du conseil municipal**

#### **Article 10 : Présidence** (article L. 2121-14 du CGCT)

Le conseil municipal est présidé par le maire et, à défaut, par celui qui le remplace.

Le président procède à l'ouverture des séances, vérifie le quorum, dirige les débats, accorde la parole, rappelle les orateurs à l'affaire soumise au vote. Il met fin s'il y a lieu aux interruptions de séance, met aux voix les propositions et les délibérations, décompte les scrutins, juge conjointement

avec le secrétaire de séance les épreuves des votes, en proclame les résultats, prononce la suspension et la clôture des séances après épuisement de l'ordre du jour.

**Article 11 : Quorum** (article L. 2121-17 du CGCT)

Le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.

Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, ce quorum n'est pas atteint, le conseil municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

Le quorum doit être atteint à l'ouverture de la séance mais aussi lors de la mise en discussion de toute question soumise à délibération. Ainsi, si un conseiller municipal s'absente pendant la séance, cette dernière ne peut se poursuivre que si le quorum reste atteint malgré ce départ.

Si le quorum n'est pas atteint à l'occasion de l'examen d'un point de l'ordre du jour soumis à délibération, le maire lève la séance et renvoie la suite des affaires à une date ultérieure.

Les pouvoirs donnés par les conseillers absents n'entrent pas en compte dans le calcul du quorum.

**Article 12 : Mandats** (article L. 2121-20 du CGCT)

Un conseiller municipal empêché d'assister à une séance peut donner à un autre conseiller de son choix pouvoir écrit de voter en son nom. Un même conseiller municipal ne peut être porteur que d'un seul pouvoir. Le pouvoir est toujours révocable. Sauf cas de maladie dûment constatée, il ne peut être valable pour plus de trois séances consécutives.

Les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Lorsqu'il y a partage égal des voix et sauf cas de scrutin secret, la voix du président est prépondérante.

Le mandataire remet la délégation de vote ou mandat au président de séance, au plus tard, lors de l'appel du nom du conseiller empêché. La délégation de vote peut être établie au cours d'une séance à laquelle participe un conseiller obligé de se retirer avant la fin de la séance.

Afin d'éviter toute contestation sur leur participation au vote, les conseillers municipaux qui se retirent de la salle des délibérations doivent faire connaître au maire leur intention ou leur souhait de se faire représenter.

**Article 13 : Secrétariat de séance** (article L. 2121-15 du CGCT)

Au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il peut adjoindre à ce secrétaire des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Le secrétaire de séance, qui est un(e) élu(e), assiste le maire pour la vérification du quorum et celle de la validité des pouvoirs, de la contestation des votes et du bon déroulement des scrutins. Il contrôle l'élaboration du procès-verbal de séance.

Les auxiliaires de séance ne prennent la parole que sur invitation expresse du maire et restent tenus à l'obligation de réserve.

**Article 14 : Accès et tenue du public** (article L. 2121-18 alinéa 1er du CGCT)

Les séances des conseils municipaux sont publiques.

Aucune personne autre que les membres du conseil municipal ou de l'administration municipale ne peut pénétrer dans l'enceinte du conseil sans y avoir été autorisé par le président.

Le public est autorisé à occuper les places qui lui sont réservées dans la salle. Il doit observer le silence durant toute la durée de la séance. Toutes marques d'approbation ou de désapprobation sont interdites.

Un emplacement spécial est réservé aux représentants de la presse.

**Article 15 : Enregistrement des débats** (article L. 2121-18 alinéa 3 du CGCT)

Les débats font l'objet d'un enregistrement audiovisuel et audio et peuvent être retransmis.

**Article 16 : Séance à huis clos** (article L. 2121-18 alinéa 2 du CGCT)

Sur la demande de trois membres ou du maire, le conseil municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos.

La décision de tenir une séance à huis clos est prise par un vote public du conseil municipal.

Lorsqu'il est décidé que le conseil municipal se réunit à huis clos, le public ainsi que les représentants de la presse doivent se retirer.

**Article 17 : Police de l'assemblée** (article L. 2121-16 du CGCT)

Le maire a seul la police de l'assemblée.

Il peut faire expulser de l'auditoire ou arrêter tout individu qui trouble l'ordre.

En cas de crime ou de délit (propos injurieux ou diffamatoires ...), le maire en dresse procès-verbal et en saisit immédiatement le Procureur de la République.

Il appartient au maire ou à celui qui le remplace de faire observer le présent règlement.

**CHAPITRE IV : Débats et votes des délibérations (article L. 2121-29 du CGCT)**

Le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Il donne son avis toutes les fois que cet avis est requis par les lois et règlements, ou qu'il est demandé par le représentant de l'État dans le département.

Lorsque le conseil municipal, régulièrement requis et convoqué, refuse ou néglige de donner avis, il peut être passé outre.

Le conseil municipal émet des vœux sur tous les objets d'intérêt local.

**Article 18 : Déroulement de la séance**

Le maire, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, constate le quorum, proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint, cite les pouvoirs reçus. Il fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et prend note des rectifications éventuelles.

Le maire appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour; seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

Il peut aussi soumettre au conseil municipal des «questions diverses», qui ne revêtent pas une importance capitale. Si toutefois l'une de ces questions doit faire l'objet d'une délibération, elle devra en tant que telle être inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil municipal.

Le maire appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Il soumet à l'approbation du conseil municipal les points urgents (au nombre de 2 maximum) qui ne revêtent pas une importance capitale et qu'il propose d'ajouter à l'examen du conseil municipal du jour.

Le maire accorde immédiatement la parole en cas de réclamation relative à l'ordre du jour.

Il demande au conseil municipal de nommer le secrétaire de séance.

Le maire rend compte des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation du conseil municipal, conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales.

Il aborde ensuite les points de l'ordre du jour tels qu'ils ont été définis en début de séance.

Chaque affaire fait l'objet d'un résumé sommaire par les rapporteurs désignés par le maire. Cette présentation peut être précédée ou suivie d'une intervention du maire lui-même et d'un avis du rapporteur de la commission.

### **Article 19 : Débats ordinaires**

La parole est accordée par le maire aux membres du conseil municipal qui la demandent. Aucun membre du conseil municipal ne peut prendre la parole qu'après l'avoir obtenue du président.

Les membres du conseil municipal prennent la parole dans l'ordre chronologique de leur demande.

Lorsqu'un membre du conseil municipal s'écarte de la question traitée ou qu'il trouble le bon déroulement de la séance par des interruptions ou des attaques personnelles, la parole peut lui être retirée.

### **Article 20 : Débat d'orientation budgétaire (article L. 2312-1 du CGCT)**

Le débat annuel au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune, a lieu dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Le débat d'orientation budgétaire a lieu lors d'une séance ordinaire après inscription à l'ordre du jour. Il donne lieu à délibération et est enregistré au procès-verbal de la séance.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, les départements et les régions, il portera également sur la structure et l'évolution des effectifs et des principaux postes de dépenses.

Toute convocation est accompagnée d'un rapport précisant, par nature, les évolutions des recettes et des dépenses de fonctionnement, les masses des recettes et des dépenses d'investissement ainsi que les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité.

## **Article 21 : Suspension de séance**

La suspension de séance est décidée par le président de séance. Le président peut mettre aux voix toute demande émanant d'un conseiller ou d'un groupe.

Il revient au président de fixer la durée des suspensions de séance.

## **Article 22 : Amendements**

Les amendements peuvent être proposés sur toutes affaires en discussion soumises au conseil municipal.

Ils doivent être présentés par écrit au maire 48 H avant le conseil municipal

Le conseil municipal décide si ces amendements sont mis en délibération, rejetés ou renvoyés à la commission compétente.

## **Article 23 : Votes** (article L. 2121-20 du CGCT)

Les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Lorsqu'il y a partage égal des voix et sauf cas de scrutin secret, la voix du président est prépondérante.

Il est voté au scrutin secret :

- ✓ Soit lorsqu'un tiers des membres présents le réclame;
- ✓ Soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.

Dans ces derniers cas, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Les bulletins ou votes nuls et les abstentions ne sont pas comptabilisés.

Le conseil municipal vote de l'une des trois manières suivantes, à main levée, au scrutin public par appel nominal ou au scrutin secret.

Le mode de votation ordinaire est le vote à main levée. Il est constaté par le président et le secrétaire qui comptent le nombre de votants pour et le nombre de votants contre.

Le vote du compte administratif présenté annuellement par le maire intervient avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice. Le maire se retire au moment du vote

Le compte administratif est arrêté si une majorité de voix ne s'est pas dégagée contre son adoption.

#### **Article 24 : Clôture de toute discussion**

Les membres du conseil municipal prennent la parole dans l'ordre déterminé par le président de séance.

Il appartient au président de séance seul de mettre fin aux débats.

### **CHAPITRE V : Comptes rendus des débats et des décisions**

#### **Article 25 : Procès-verbaux** (article L. 2121-23 du CGCT)

Les délibérations sont inscrites par ordre de date.

La signature est déposée sur la dernière page du procès-verbal de la séance, après l'ensemble des délibérations.

Les séances publiques du conseil municipal sont enregistrées et donnent lieu à l'établissement du procès-verbal de l'intégralité des débats sous forme synthétique.

Une fois établi, ce procès-verbal est mis à disposition des membres du conseil municipal.

Chaque procès-verbal de séance est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement.

Les membres du conseil municipal ne peuvent intervenir à cette occasion que pour une rectification à apporter au procès-verbal. La rectification éventuelle est enregistrée au procès-verbal suivant.

#### **Article 26 : Comptes rendus** (article L. 2121-25 du CGCT)

Le compte rendu succinct de la séance est affiché et publié sur le site internet de notre collectivité dans les huit jours qui suivent la séance dans le hall d'entrée de la mairie.

Il fait apparaître le sens des décisions prises par le conseil.

Il est tenu à la disposition des conseillers municipaux, de la presse et du public.

### **CHAPITRE VI : Dispositions diverses**

#### **Article 27 : Mise à disposition de locaux aux conseillers municipaux** (articles L. 2121-27 et D2121-12 du CGCT)

Les conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale qui en font la demande disposent sans frais du prêt d'un local administratif permanent.

Conformément à la volonté du législateur, la destination du local est de permettre aux conseillers municipaux qui en sont bénéficiaires de préparer les réunions du conseil municipal et délibérer entre eux des différentes questions intéressant la Commune.

La répartition du temps d'occupation du local administratif mis à la disposition des conseillers minoritaires entre leurs différents groupes est fixée d'un commun accord. En l'absence d'accord, le maire procède à cette répartition en fonction de l'importance des groupes.

Le local est situé à Merria di Bastia-Mairie de Bastia-Av Pierre Giudicelli-20410 Bastia

**Article 28 : Bulletin d'information générale** (article L. 2121-27-1 du CGCT)

Un espace est réservé à l'expression des conseillers de la majorité municipale et à ceux n'appartenant pas à la majorité municipale sur le bulletin périodique et sur le site internet de la Ville.

Cet espace est consacré à la libre expression sur les affaires communales.

La majorité et l'opposition municipales disposent chacun d'une place définie au prorata de leur représentation au sein du conseil.

La majorité et l'opposition municipales répartissent comme elles l'entendent, entre les groupes les composant, l'utilisation de l'espace qui leur est attribué. En cas de non accord, chaque groupe se voit garanti un espace d'expression calculé au prorata de sa représentation au sein du conseil municipal.

**Article 29 : Désignation des délégués dans les organismes extérieurs** (article L. 2121-33 du CGCT)

Le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du Code général des collectivités territoriales et des textes régissant ces organismes. La fixation par ces textes de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

**Article 30 : Retrait d'une délégation à un adjoint** (article L. 2122-18 alinéa 3 du CGCT)

Lorsque le maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions.

Un adjoint, privé de délégation par le maire et non maintenu dans ses fonctions d'adjoint (officier d'état civil et officier de police judiciaire) par le conseil municipal, redevient simple conseiller municipal.

Cet adjoint nouvellement élu prendra place au dernier rang dans l'ordre des adjoints, et chacun des autres adjoints remontera d'un rang. Mais le conseil municipal peut déroger à ce principe et décider que dans l'ordre du tableau, ce nouvel adjoint occupera le même rang que son prédécesseur.

**Article 31 : Modification du règlement**

Le présent règlement peut faire l'objet de modifications à la demande et sur proposition du maire ou d'un tiers des membres en exercice de l'assemblée communale.

**Article 32 : Application du règlement**

Le présent règlement est applicable à compter du conseil municipal du 13 juillet 2022.



**Bastia**

CITÀ DI CULTURA

# **Regulamentu internu di u Cunsigliu Municipale 2020 - 2026**

A Sunta

<u>CAPITULU I : URGANIZAZIONE DI E SEDUTE</u> .....	4
<u>ARTICULU 1 : PERIUDICITA DI E SEDUTE</u> .....	4
<u>ARTICULU 2 : CHJAMA</u> .....	4
<u>ARTICULU 3 : ORDINE DI U GHJORNU</u> .....	5
<u>ARTICULU 4 : ACCESSU A I CARTULARI</u> .....	5
<u>ARTICULU 5 : QUESTIONE SCRITTE E A BOCCA</u> .....	5
<u>CAPITULU II : CUMMISSIONE</u> .....	5
<u>ARTICULU 6 : CUMMISSIONE MUNICIPALE</u> .....	5
<u>ARTICULU 7 : FUNZIUNAMENTU DI E CUMMISSIONE MUNICIPALE</u> .....	6
<u>ARTICULU 8 : CUMMISSIONE CUNSLTATIVE DI I SERVIZII PUBLICHI LUCALI</u> .....	6
<u>ARTICULU 9 : CUMMISSIONE DI CHJAMA A OFFERTE</u> .....	6
<u>CAPITULU III : TENUTA DI E SEDUTE DI U CUNSIGLIU MUNICIPALE</u> .....	6
<u>ARTICULU 10 : PRESIDENZA</u> .....	6
<u>ARTICULU 11 : QUORUM</u> .....	7
<u>ARTICULU 12 : MANDATI</u> .....	7
<u>ARTICULU 13 : SECRETARIATU DI SEDUTA</u> .....	7
<u>ARTICULU 14 : ACCESSU E TENUTA DI U PUBLICU</u> .....	8
<u>ARTICULU 15 : ARRIGISTRAMENTU DI I DIBATTITI</u> .....	8
<u>ARTICULU 16 : SEDUTA A USCIU CHJOSU</u> .....	8
<u>ARTICULU 17 : PULIZZA DI L'ASSEMBLEA</u> .....	8
<u>CAPITULU IV : DIBATTITI E VOTI DI E DELIBERAZIONE</u> .....	8
<u>ARTICULU 18 : SVULGIMENTU DI A SEDUTA</u> .....	9
<u>ARTICULU 19 : DIBATTITI SOLITI</u> .....	9
<u>ARTICULU 20 : DIBATTITI DI URIENTAZIONE PE U BILANCIU</u> .....	9
<u>ARTICULU 21 : SUSPESA DI SEDUTA</u> .....	10
<u>ARTICULU 22 : AMENDAMENTI</u> .....	10

<u>ARTICULU 23 : VOTI</u> .....	10
<u>ARTICULU 24 : CHJUSURA DI OGNI DISCURSATA</u> .....	11
<u>CAPITULU V : CONTURESI DI I DIBATTITI E DI E DECISIONE</u> .....	11
<u>ARTICULU 25 : PRUCCESSI VERBALI</u> .....	11
<u>ARTICULU 26 : CONTURESI</u> .....	11
<u>CAPITULU VI : DISPUSIZIONE DIVERSE</u> .....	11
<u>ARTICULU 27 : MESSA A DISPUSIZIONE DI I LUCALI PE I CUNSIGLIERI MUNICIPALI</u>	11
<u>ARTICULU 28 : BUGLITTINU D'INFURMAZIONE GENERALE</u> .....	12
<u>ARTICULU 29 : DESIGNAZIONE DI I DELEGATI INDE L'URGANISIMI FURAGNI</u>	12
<u>ARTICULU 30 : RITIRU DI UNA DELEGAZIONE A UN AGGIUNTU</u> .....	12
<u>ARTICULU 31 : MUDIFICA DI U REGULAMENTU</u> .....	12
<u>ARTICULU 32 : APPIECAZIONE DI U REGULAMENTU</u> .....	13

# Regulamentu internu di u cunsigliu municipale

## Capitulu I : Urganizazione di e sedute

### **Artìculu 1 : Periudicità di e sedute** (articuli L. 2121-7 è L. 2121-9 di u CGCT)

U cunsigliu municipale s'adunisce omancu una volta à trimestru.

U calindariu di i cunsiglii municipali hè definitu di modu simestriale.

U cunsigliu municipale s'adunisce è delibereghja inde a merria di a cumuna. Si pò ancu adunisce si è deliberà inde un antru locu cullucatu nantu à u territoriu di a cumuna, da u mumentu chì u locu ùn nughì micca à u principiu di neutralità, ch'ellu offri cundizione di accessibilità è di sicurezza necessarie è ch'ellu permetti di assicurà a publicità di e sedute.

U merre puderà adunisce u cunsigliu municipale ogni volta ch'ellu u pensa ùtule. Hè tenutu di cunvucà lu in un tempu massimu di trenta ghjorni quandu chì a dumanda mutivata li vene fatta da u rapresentante di u Statu di u dipartimento o da u terzu (à u minimu) di i membri di u cunsigliu municipale in eserciziu. In casu di urgenza, u rapresentante di u Statu indè u dipartimento puderà accurtà u tempu previstu.

### **Artìculu 2 : Cunvucazione** (articuli L. 2121-10, L. 2121-11 è L. 2121-12 alinea 2 di u CGCT)

Ogni cunvucazione vene fatta da u merre. Indetta e questione purtate à l'ordine di u ghjornu. Hè mintuvata à u registru di e deliberazione, affissate o publicate. Hè addirizzata per iscrittu, à u dumiciliu di i consiglieri municipali, almenu ch'elli avessinu fattu a scelta di un indirizzu altru.

A cunvucazione bislingua ammenta a data, l'ora è u locu di a riunione.

L'inviu smaterializatu di e cunvucazione à i membri di u cunsigliu municipale è di e cummissione, à l'indirizzu elettrònicu ch'elli volenu, serà presceltu. Ogni gruppu puliticu riceverà una versione furmatu carta.

U tempu di cunvucazione hè arretu à cinque ghjorni franchi. In casu di urgenza, u tempu pò esse accurtatu da u merre senza pudè esse inferiore à un ghjornu francu. Da l'apertura di a seduta di u cunsigliu municipale u merre ne renderà contu, ellu si pronunzia nantu à l'urgenza è puderà decide di u rinvii di a discursata, per tuttu o in parte, à l'ordine di u ghjornu di una seduta à vene.

Una nota spiegativa di sintesi nantu à l'affari sottumessi à deliberazione vene addirizzata cù a cunvucazione volta versu i membri di u cunsigliu municipale. Sè a deliberazione tocca à un cuntrattu di serviziu pùblicu, u prugettu di cuntrattu o di mercatu acumpagnatu da l'inseme di e pezze pò, à a

so dumanda, esse cunsultata in merria da tuttu u cunsigliu municipale in i cinque ghjorni nanzu à a seduta di u cunsigliu municipale.

### **Articulu 3 : Ordine di u ghjornu**

U merre arrehje l'ordine di u ghjornu.

L'ordine di u ghjornu bislinguu hè ripruduttu nantu à a cunvucazione è purtatu à a cunniscenza di u pùblicu.

### **Articulu 4 : Accessu à i cartulari** (articulu L. 2121-13 di u CGCT)

Ogni membre di u cunsigliu municipale pussede u dirittu, in u quattru di a so funzione, di esse infurmatu di l'affari di a cumuna ch'ellu facenu l'ogettu di una deliberazione.

Assicureghja a cumuna a sparghjera di l'infurmazione rispettu à i so membri eletti fendu a scelta di un mezu smaterializatu.

Da permette u scambiu di l'infurmazione nantu à l'affari ch'ellu toccanu à e so competenze, a cumuna mette à a dispusizione di i so membri eletti, à titulu individuale, i mezi infurmàtichi necessari.

Durante i cinque ghjorni ch'ellu precedenu a seduta, ponu i consiglieri municipali cunsultà i cartulari in merria à l'ore apribile cù l'auturizzazione di u merre.

In ogni casu, issi cartulari seranu tenuti in seduta à a dispusizione di i membri di l'assemblea.

Ogni questione, dumanda di infurmazione complementaria o interventu di un membre di u cunsigliu municipale versu l'amministrazione comunale, si ferà sottu à custodia di u merre o di l'aghjuntu in càrca di u cartulare, patti è cundizioni ch'ellu sia appiecatu l'articulu 2 alinea 5 quì sopra.

### **Articulu 5 : Questione scritte è à bocca** (articulu L. 2121-19 di u CGCT)

I consiglieri municipali anu u dirittu di spone in seduta di u cunsigliu questione à bocca o scritte ch'ellu toccanu à l'affari di a cumuna.

U scrittu di e quistione hè addirizzatu à u merre 48 ore prima di a seduta di u cunsigliu municipale è face l'ogettu di un accusatu di ricezzione.

Durante a seduta, u merre o l'aghjuntu in càrca di u cartulare risponde à e questione poste da i consiglieri municipali. E quetione sò trattate à a fine di ogni seduta.

E questione sposte dopu à a spirazione di u tempu previstu veneranu trattate à a pròssima seduta.

In ogni ipòtesi, s'è l'ogettu di a questione a dumandi, u merre pò sceglie di scrive la à l'ordine di u ghjornu di u cunsigliu municipale seguente, sia di modu direttu, sia dopu à a tramandera per esàmine à e cummissione permanente cuncernate.

## **CAPITULU II : Cummissione è cumitati cunsultativi**

### **Articulu 6 : Cummissione municipale** (articulu L. 2121-22 di u CGCT)

C'hé una cummissione unica. Cusì venenu scumpartute :

Pùlitica di a cità, allogghju, abiatu, tràfficu, pianificazione di i travagli, sviluppu di u territoriu, urbanisimu, suciale, cultura, patrimoniu, pulitica educativa, salute, giuventù, prima zitellina, demucrazia participativa ; sviluppu ecunòmicu, cummerciu, turisimu, cuuperazione, internaziunale,

animazione, dumanialità pùblica, Lingua Corsa, pulizza minicipale, finanze, programmazione, risolze umane, amministrazione generale, ccumanda pùblica, affari aurupei.

A cummissione indètta in u so senu un vice presidente è un rapurtadore. S'ellu ùn hè micca presente u merre, ellu chì hè presidente di dirittu, u vice presidente invita à e reunione, arrehje l'òrdine di u ghjornu è assicureghja u svulgimentu bonu di i dibàttiti.

### **Articulu 7 : Funziunamentu di e cummissione municipale**

Sò cumposte di 15 membri (for di u merre) chì 3 membri sò di u contrapartitu.

A cummissione ponu ascoltà ghjente qualificate bench'elli ùn fussin micca eletti à u consigliu municipale.

Ogni consiglieru à a facultà di assiste, in a so qualità di auditore, à i travagli di ogni cummissione dopu avè ne infurmatu u so presidente trè ghjorni prima di a reunione.

A cummissione s'adunisce cù una convucazione di u vice presidente. Hè però tinutu di adunisce a cummissione riguardu à a dumanda di a maiurità di i so membri.

A convucazione, accumpagnata da l'òrdine di u ghjornu, vene indirizzata ad ogni consigliere in casa soia, trè ghjorni prima di a tenuta di a reunione fendu a scelta quand'ellu si pò di u modu smaterializatu.

E sedute di a cummissione ùn sò mica pùbliche, almenu ch'ella fussi pigliata a decisione da a maiurità di presenti membri.

Almenu ch'ellu ci fussi una decisione cuntraria di u merre, ogni affare sottumessu à u consigliu municipale duverà esse studiatu da una cummissione.

Un anu nisun putere di decisione a cummissione. Esamineghja l'affari chì li venenu sottumessi, dà u so parè è face pruposte.

Statuisce à a maiurità di i presenti membri. Un elettu si pò fà rapresentà da un consiglieru municipale di u so gruppu.

Elabureghja un contu resu cortu nantu à l'affari studiati. Issu raportu hè cumunicatu ad ogni membre di u consigliu municipale.

### **Articulu 8 : Cummissione consultative di i servizii pùblichu locali** (articulu L. 1413-1 di u CGCT)

U merre puderà piglià, per avisu, a cummissione di i prugetti chì puderia cuncerne la aldilà di e dispusizione previste da l'articulu L1413-1 di u Còdice generale di e cullettività territoriale.

### **Articulu 9 : Cummissione di chjama à offerte** (articoli 22 è 23 di u CMP)

U regulamentu internu di a cummissione di chjama à offerte indetterà u zogliu secondu u gènneru di i mercati pùblichu chì feranu l'ogettu di una messa in manu di a cummissione in quà di i zogli legali.

## **CAPITULU III : Tenuta di e sedute di u consigliu municipale**

### **Articulu 10 : Presidenza** (articulu L. 2121-14 di u CGCT)

U consigliu municipale hè presidutu da u merre è, in mancanza di ellu da quellu chì u rimpiazza.

U presidente prucedde à l'apertura di e sedute, verificheghja u quorum, dà capu à i dibattiti, dà a parolla, strada l'uratori secondu l'affari chì vene sottumessu à u votu. Mette fine à e stanciate di seduta, mette à u votu e pruposte e deliberazione, conta i scutini, giudicheghja cù u secretariu di seduta e prove di u votu, ne pruclama i risultati, pronunzia l'arretta e a chjusura di e sedute dopu à u sfinimentu di l'ordine di u ghjornu.

**Articulu 11 : Quorum** (articulu L. 2121-17 di u CGCT)

U consighiu municipale delibereghja quandu chì a maioria di i so membri hè accimata.

Sè, dopu à una prima convocazione chì vene fatta secondu à e dispusizione di l'articuli L. 2121-10 à L. 2121-12, u quorum ùn hè micca accimatu, u consighiu municipale serà convocatu di novu à trè ghjorni di spaziu. Delibereghja tandu senza cundizione di quorum.

U quorum deve esse accimatu à l'apertura di a seduta ma dinù durante a messa in discursata di ogni questione sottumessa à a deliberazione. Cusì, sè un consiglieru municipale si tramuta durante a seduta, iss'ultima ùn puderà cuntinuà chè quandu u quorum ferma accimatu malgradu a partenza.

Sè u quorum ùn hè accimatu à l'occasione di l'esamine di un puntu di l'ordine di u ghjornu sottumessu à a deliberazione, u merre leva a seduta e rinvia a sèguita di l'affari à una data altra.

I puteri dati da i consiglieri assenti ùn entrenu in contu nù u càculu di u quorum.

**Articulu 12 : Mandati** (articulu L. 2121-20 di u CGCT)

Un consiglieru municipale impeditu assiste à una seduta pò dà à un'antru consiglieru di a so scelta u putere scrittu di vutà à nome soiu. Un consiglieru municipale ùn puderà esse purtadore di più chè di un votu. U putere hè sempre revocabile . Francu i casi di malatia accertata, ùn pò esse vevule per più di trè sedute di fila.

E deliberazione sò pigliate à a maioria assoluta di i voti sprimati.

Quandu ellu ci hè scumpartera uguale di i voti, almenu ch'ellu ci fussi u scutinu secretu, u votu di u presidente hè preputente.

U mandatariu rimette a delegazione di u votu o u mandatu à u presidente di seduta, à u più tardi, durnate a chjama di u nome di u consiglieru impeditu. A delegazione di u votu pò esse stabilita durante una seduta à a quale partecipeghja un consiglieru in l'òbligu di arritirassi prima di a fine di a seduta.

Da schisà ogni cuntruversa nantu à a partecipazione à u votu, i consiglieri municipali chì s'arritiranu di a sala di e deliberazione devenu fà cunnosce à u merre a so voglia o a so vultà di fassi rapresentà.

**Articulu 13 : Secretariatu di seduta** (articulu L. 2121-15 di u CGCT)

In principiu di ogni seduta, u consighiu municipale numineghja unu di i so membri per riempie e funzione di secretariu.

A issu secretariatu ci pò aghjunghje di l'ausiliarii, pigliati for di i so membri, chì assistenu à e sedute ma senza participà à e deliberazione.

U secretariu di seduta, chì hè un(a) elettu (a), assiste u merre per a verifica di u quorum e di a validità di i puteri, di a cuntestazione di i voti e di u svulghimentu bonu di i scutini. Dà capu à l'elaborazione di u pruceddu verbale di a seduta.

L'ausiliarii di seduta ùn piglieranu a parolla quand'ella hè un invitu espressu di u merre e fermanu tenuti da un òbligu di riserva.

**Articulu 14 : Accessu è tenuta di u pùblicu** (articulu L. 2121-18 alinea 1mu di u CGCT)

Sò pùbliche e sedute di u cunsigliu municipale.

For di i membri di u cunsigliu municipale o di l'amministrazione municipale nimu ùn puderà entre indè l'accinta di u cunsigliu senza esse ne auturizatu da u presidente.

U pùblicu vene auturizatu à occupà i posti chì li sò riservati inde a sala. Deve ripsettà un silenziu durante u tempu di a seduta. Hè pruibita ogni testimonianza di approvu o di disapprovu.

Un locu specificu serà riservatu à i rapresentanti di a stampa.

**Articulu 15 : Arregistramentu di i dibàttiti** (articulu L. 2121-18 alinea 3 di u CGCT)

I dibàttiti feranu l'ogettu di unu arregistramentu audiovisivu è audio, puderanu ancu esse ritrasmessi.

**Articulu 16 : Seduta à usciu chjosu** (articulu L. 2121-18 alinea 2 di u CGCT)

S'elli a dumandanu trè membri di u cunsigliu o puru u merre, u cunsigliu municipale pò decide, senza dibàttitu, à a maioria assoluta di i membri presenti o rapresentati, di adunisce si à usciu chjosu.

A decisione di tene una seduta à usciu chjosu vene pigliata da un votu pùblicu di u cunsigliu municipale.

Quand'ellu hè decisu da u cunsigliu municipale di adunisce si à usciu chjosu, u pùblicu è i rapresentanti di a stampa si devenu arritirà.

**Articulu 17 : Pulizza di l'assemblea** (articulu L. 2121-16 di u CGCT)

U merre hè u solu à assicurà a pulizza di l'assemblea.

Pò scaccià fora da l'auditoriu o arrestà ogni individuu chì nuci à l'ordine.

In casu di crimine o di delittu (propòsiti inghjulosi o diffamatorii...), u merre ne face u prucessu verbale è ne chjama sùbitu à u Procuratore di a Repubblica.

Tocca à u merre o à quellu chì u rimpiazza di fà rispettà u regulamentu presente.

**CAPITULU IV : Dibattiti è voti di e deliberazione (articulu L. 2121-29 di u CGCT)**

U cunsigliu municipale reguleghja cù e so deliberazione l'affari di a cumuna.

Dà u so parè ogni volta ch'ellu hè chersu da e legge è i regulamenti, o ch'ellu hè dumandatu da u rapresentante di u Statu inde u dipartimento.

Quandu u cunsigliu municipale, richiestu è convucatu di modu regolare, ricusa o negligenteghja di dà u so parè, puderanu fà senza.

U cunsigliu municipale emette augurii nantu à ogni ogettu di interessu locale.

## **Articulu 18 : Svulgimentu di a seduta**

À l'apertura di a seduta, u merre prucedu à a chjama di i consiglieri, custata u quorum è pruclama a validità di a seduta sè iss'ultimu vene accimatu, mintuveghja i puteri ricevuti. Face aggradi u prucedu verbale di a seduta passata è piglia nota di e mudifiche pussibile.

Chjama dopu u merre à l'affari scritti à l'ordine di u ghjornu ; sò l'ùnichi à pudè fà l'ogettu di una deliberazione.

Pò dinù prupone à u consighiu municipale « diverse questione », chì ùn rivestenu micca sempre un'impurtanza capitale. Sè una di isse dumande deve fà l'ogettu di una deliberazione, duverà esse scritta à l'ordine di u ghjornu di a pròssima seduta di u consighiu municipale.

Chjama dopu u merre à l'affari scritti à l'ordine di u ghjornu.

Sottumette à l'accunsentu di u consighiu municipale i punti detti urgenti (serenu à u massimu 2) chì ùn rivestenu micca un'impurtanza capitale è ch'ellu prupone di aghjunghje à l'esamine di u consighiu municipale di u ghjornu.

Accorda a parolla subbitu u merre à chì hà una reclamazione relativa à l'ordine di u ghjornu.

Dumanda à u consighiu municipale di numinà u secretariu di seduta.

Rende contu u merre di e decisione ch'ellu à pigliatu rispettu à a delegazione di u consighiu municipale, in cunfurmità cù e dispusizione di l'articulu L.2122-23 di u Codice generale di e cullettività territoriale.

Accampa dopu, altri punti chì sò à l'ordine di u ghjornu cum'è quelli chì sò stati definiti in principiu di seduta.

Ogni affare face l'ogettu di un riassunta cortu fattu da i rapurtadori designati da u merre. Issa presentazione pò esse preceduta o seguitata da un interventu di u merre è da un avisu di u rapurtadore di a cummissione.

## **Articulu 19 : Sòliti dibàttiti**

Vene accurdata a parolla da u merre à i membri di u consighiu municipale chì ne facenu a dumanda. Nisun membre di u consighiu municipale ùn puderà piglià a parolla senza l'accunsentu di u presidente.

I membri di u consighiu municipale piglianu a parolla secondu l'ordine cronològicu di a so dumanda.

Quandu chì un membre di u consighiu municipale si scanta da a questione trattata o ch'ellu nuce à u svulgimentu bonu di a seduta cù interruzione o attachi persunali, li ne pò esse arritirata a parolla.

## **Articulu 20 : Dibattitu di urientazione per u bilanci (articulu L. 2312-1 di u CGCT)**

U dibattitu annuale à u consighiu municipale porta nantu à l'orientazione generale per u bilanci di l'eserciziu è nantu à l'ingaggiamenti plurianninchi previsti è nantu à l'evoluzione è e caratteristiche di l'indebitera di a cumuna, si tene inde un tempu dui mesi chì precedenu l'esamine di ss'ultimu.

U dibattitu di urientazione per u bilanci si tene durante una seduta urdinaria dopu à a scrizzione à l'ordine di u ghjornu. Sbocca nantu à una deliberazione è hè arrigistratu à u prucedu verbale di a seduta.

Inde e cumune di più di 10 000 abitanti, i dipartimenti è e regione, purterà dinù nantu à a struttura è l'evoluzione di l'effettivi è di i principali posti di spese.

Ogni convucazione hè accumpagnata da un raportu chì precisaghja, pè natura, l'evoluzione di e ricette è di e spese di funziunamentu, e masse di ricette è di e spese d'investimentu ma dinù e priurità è l'evoluzione di a situazione finanziaria di a cullettività.

### **Articulu 21 : Suspensa di seduta**

A suspesa di seduta vene decisa da u presidente di seduta. U presidente pò mette à i voti ogni dumanda chì vene da un cunsigliere o da un gruppu.

Rivene à u presidente di arrehje u tempu di e suspese di seduta.

### **Articulu 22 : Amendamenti**

L'amendamenti ponu esse pruposti nantu à ogni affare sottumessu à u cunsigliu municipale.

Devenu esse presentati per iscrittu à u merre 48 ore nanzu à u cunsigliu municipale.

U cunsigliu municipale decide sè l'amendamenti sò messi in deliberazione, righjettati o rinviati à a cummissione cumpetente.

### **Articulu 23 : Voti** (articulu L. 2121-20 di u CGCT)

Sò pigliate e deliberazione à a maggioranza assoluta di i voti sprimati.

Quando ci hè scumpartera ugule di i voti è francu u casu scutinu secretu, u votu di u presidente hè preputente.

Hè vutatu di modi secretu :

- ✓ Sia quandu un terzu di i membri prisenti a dumandanu;
- ✓ Sia quandu ci vole à prucedu à una numinazione o à una presentazione.

In quessi dui casi, sè dopu à i dui giri à votu secretu nisunu di i candidati hà ottenutu a maggioranza assoluta, si prucedu à un terzu giru di scutinu è l'elezzione si svolge à a maggioranza relativa ; à ugualità di i voti, l'elezzione hè acquista da u più anzianu.

Pò decide u cunsigliu municipale, à l'unanimità, di ùn prucedu micca à u votu secretu à e numinazione o à e presentazione, franca dispusizione legislativa o regulamentaria chì prevede senz 'altru issu modu di scutinu.

Sè una candidatura sola vene sposta ad ogni postu à prucedu in grembiu à e cummissione municipale o inde l'organismi furagni, o sè una lista sola hè stata presentata dopu à a chjama à candidature, piglianu e numinazione un effettu subitanu, inde l'ordine di a lista, è ne serà datu lettura da u merre.

I buglittini o voti nulli è l'astensione ùn sò mica cuntabilizati.

U cunsigliu municipale vota in trè manera, à manu pisatu, à votu pùblicu cù a chjama numinale o à votu secretu.

U modu urdinariu di votu hè u votu à manu pisatu. Hè custattatu da u presidente è u secretariu chì contanu u nùmeru di i vutanti à prò è u nùmeru di i vutanti chì vòtanu contru.

U votu di u contu amministrativu presentatu ogni annu da u merre intervene nanzu à u 30 di ghjugnu di l'annu dopu à l'eserciziu. U merre s'arritira durante u votu.

Vene arrettu u contu amministrativu sè una maiurità di i voti ùn s'hè micca sgiata contru à a so aduzione.

#### **Articulu 24 : Chjusura di ogni discursata**

Piglianu a parolla i membri di u consigliu municipale seguitendu l'ordine arrettu da u presidente di seduta.

Appartene à u presidente di seduta solu di sugillà i dibattiti.

### **CAPITULU V : Conturesi di i dibattiti è di e decisione**

#### **Articulu 25 : Prucessi verbali (articulu L. 2121-23 di u CGCT)**

Sò scritte e deliberazione secondu un ordine di data.

Venenu firmate da ogni participante presente à a seduta, induve hè fattu ammentu di a ragiò chì l'hà impediti di firmà.

E sedute pùbliche di u consigliu municipale venenu arrigistrate è sboccanu nantu à u prucessu verbale di a soma di i dibattiti di modu sinteticu.

Tempu stabilitu, issu prucessu verbale hè messu à dispusizione di i membri di u consigliu municipale.

Ogni prucessu verbale di seduta hè messu à i voti per aduzione à a seduta chì prosegue à u so stabilimentu.

I membri di u consigliu municipale ùn puderanu intervine à st'occasione chè per purtà una rettifica à u prucessu verbale. A rettifica pussibile hè arrigistrata inde u prucessu verbale à vene.

#### **Articulu 26 : Contu resi (articulu L. 2121-25 di u CGCT)**

U contu resu cortu di a seduta vene affissatu è publicatu nantu à u situ di a nostra cullettività ottu ghjorni dopu à a seduta inde l'accoglianza di a merria.

Face cumparisce u sensu di e decisione pigliate da u consigliu.

Hè tenutu à dispusizione di i consiglieri municipali, di a stampa è di u pùblichu.

### **CAPITULU VI : Dispunzione diverse**

#### **Articulu 27 : Messa à dispunzione di i locali à i consiglieri municipali (articuli L. 2121-27 è D2121-12 di u CGCT)**

I consiglieri chì ùn facenu micca parte di a maiurità municipale è chì ne facenu a dumanda ponu dispone di gràtisi di un locale amministrativu permanente.

In cunfurmità cù a vulintà di u legislatore, a destinazione di u locale hè di permette à i consiglieri municipali chì ne godenu u benefiziu di appruntà e riunione di u consigliu municipale è deliberà trà di elli di e sfarente questione chì interessanu a Cumuna.

A scumpartera di u tempu d'occupazione di u locale amministrativu messu à a dispusizione di i consiglieri minoritari trà i sfarenti gruppi hè fissata cù un accordu cumunu.

Senza accordu, u merre prucedu à a scumpartera secondu à l'impurtanza di i gruppi.

U locale vene cullucatu in Merria di Bastia -Av Pierre Giudicelli-20410 Bastia

### **Articulu 28 : Buglittinu di infurmazione generale** (articulu L. 2121-27-1 di u CGCT)

Un spaziu hè riservatu à a spressione di i consiglieri di a maiurità municipale è à quelli chì ùn appartenenu micca à a maiurità municipale nantu à u buglittinu perìodicu è nantu à u situ di a Ctà.

Issu spaziu vene cunsacratu à a spressione libera nantu à l'affari cumunali.

A maiurità è u contrapartitu municipale disponenu tutt'ognunu di un postu definitu à u percentuale di a so rapresentazione in grembiu à u consiglio municipale.

A maiurità è u contrapartitu si spartenu à modu soiu, trà i gruppi chì i cumponenu, l'adopru di u spaziu chì li vene datu. In casu chì l'accordu ùn venerà truvatu, ogni gruppu si vede garantisce un spaziu di spressione calculatu secondu a so rapresentazione in grembiu à u consiglio municipale.

### **Articulu 29 : Designazione di i delegati inde l'organismi furagni** (articulu L. 2121-33 di u CGCT)

U consiglio municipale prucedu à a designazione di i so membri o di i delegati per sedià in grembiu à organismi furagni inde i casi e cundizione previsti da e dispusizione di u Còdice generale di e cullettività territoriale è di i testi chì regenu issi organismi. U fissamentu da issi testi di a durata di e funzione assignate à issi membri o delegati ùn face micca intoppu à ch'ellu possi esse prucedutu senz'altru, è per u restu di a durata, à u so rimpiazzamentu da una designazione nova uperata inde e forme e listesse.

### **Articulu 30 : Ritiri di una delegazione à un aghjuntu** (articulu L. 2122-18 alinea 3 di u CGCT)

Quando chì u merre arritira e delegazione ch'ellu avia date à un aghjuntu, u consiglio municipale si deve pronunzià nantu à u mantenimentu di ellu inde e so funzione.

Un aghjuntu, privu di delegazione da u merre è micca mantenutu inde e so funzione di aghjuntu (ufficiale di u statu civile è ufficiale di pulizza ghjudiziaria) da u consiglio municipale, torna à diventà un semplice consigliere municipale.

Issu novu aghjuntu à pena elettu piglierà piazza à l'ultima rangata inde l'ordine di l'aghjunti, è ognunu di l'altri aghjunti ricculerà di una rangata. Ma u consiglio municipale puderà derugà à issu principiu è decide chè inde l'ordine di u tavuellu, issu novu aghjuntu occuperà a listessa rangata ch'è u so predecessore.

### **Articulu 31 : Mudifica di u regulamentu**

U presente regulamentu pò fà l'oggettu di mudifiche seconde a dumanda è nantu à una pruposta di u merre o di un terzu di i membri in eserciziu in l'assemblea comunale.

### **Articulu 32 : Appiecazione di u regulamentu**

U regulamentu presente hè da appieca à parte da u cunsigliu municipale di u 13 di lugliu di u 2022.



# Bastia

CITÀ DI CULTURA

## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du mercredi 13 juillet 2022

**Objet : Autorisation d'occupation du Vieux-Port dans le cadre de l'association étudiante SEA Plastics**

**Date de la convocation : 7 juillet 2022**

**Date d'affichage de la convocation : 7 juillet 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le treize du mois de juillet à 17h00, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

**Nombre de membres composant l'assemblée : 42**

**Nombre de membres en exercice : 42**

**Quorum : 14**

**Nombre de membres présents : 23**

**Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer**

**Etaient présents**: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DEL MORO Alain ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MANGANO Angelina ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

**Etaient absents**: Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Madame PELLEGGRI Leslie.

**Ont donné pouvoir :**

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;  
Monsieur TIERI Paul à Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ;  
Monsieur De ZERBI Lisandru à Madame POLISINI Ivana ;  
Madame ORSINI-SAULI Laura à Monsieur LUCCIONI Don Petru ;  
Madame CARRIER Marie-Dominique à Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;  
Monsieur FABIANI François à Madame PIPERI Linda ;  
Monsieur GRAZIANI Antoine à Monsieur GRASSI Didier ;  
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Madame LACAVE Mattea ;  
Madame LUCIANI Emmanuelle à Madame FILIPPI Françoise ;

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :  
Madame Mattea Lacave élue secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29 ;

**Vu** la délibération de notre collectivité n°2021/AVRIL/01/24 en date du 9 avril 2021 portant approbation du Budget primitif 2021 du Budget annexe du Vieux-Port ;

**Vu** l'avis favorable de la commission des affaires économiques, sociales et culturelles et de l'éducation en date du 11 juillet 2022 ;

**Considérant** que l'association étudiante SEA Plastics poursuit deux objectifs : alimenter la recherche scientifique sur la pollution microplastique et sensibiliser tous les âges aux enjeux qu'elle soulève ;

**Considérant** que chaque année, un groupe d'étudiants-ingénieurs part 5 mois en Méditerranée pour une expédition scientifique à la voile, en partenariat avec des laboratoires scientifiques ;

**Considérant** le projet de l'association de porter une action de sensibilisation à la pollution plastique en collaboration avec l'association Corse Mare Vivu, et souhaite occuper gratuitement un emplacement au vieux-port de Bastia 2 nuits au mois de juillet.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur Gérard ROMITI,  
Après en avoir délibéré,  
Le conseil municipal,  
A l'unanimité*

**Article unique :**

- **Décide** d'accorder la gratuité d'occupation du Vieux-Port durant 2 nuits à l'association Sea Plastics pour un montant estimatif de 180€.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



Pierre SAVELLI

*Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.*





# Bastia

CITÀ DI CULTURA

## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du mercredi 13 juillet 2022

**Objet : Attribution d'une subvention pour l'association Praticalingua**

**Date de la convocation : 7 juillet 2022**

**Date d'affichage de la convocation : 7 juillet 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le treize du mois de juillet à 17h00, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

**Nombre de membres composant l'assemblée : 42**

**Nombre de membres en exercice : 42**

**Quorum : 14**

**Nombre de membres présents : 24**

**Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer**

**Etaient présents:** Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MANGANO Angelina ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

**Etaient absents:** Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Madame PELLEGRINI Leslie.

**Ont donné pouvoir :**

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;  
Monsieur TIERI Paul à Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ;  
Monsieur De ZERBI Lisandru à Madame POLISINI Ivana ;  
Madame ORSINI-SAULI Laura à Monsieur LUCCIONI Don Petru ;  
Madame CARRIER Marie-Dominique à Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;  
Monsieur FABIANI François à Madame PIPERI Linda ;  
Monsieur GRAZIANI Antoine à Monsieur GRASSI Didier ;  
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Madame LACAVE Mattea ;  
Madame LUCIANI Emmanuelle à Madame FILIPPI Françoise.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :  
Madame Mattea Lacave élue secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1611-4 ;

**Vu** le Contrat de plan Etat-région pour la Corse 2015-2020 et notamment le plan de revitalisation linguistique « Lingua 2020 » ;

**Vu** l'avis favorable de la commission des affaires économiques, sociales, culturelles et de l'éducation en date du 11 juillet 2022 ;

**Considérant** que la structure d'apprentissage multiservices Praticalingua propose des ateliers de pratiques artistiques en langue corse mais également un apprentissage plus scolaire adapté à chacun selon son niveau de compétence langagière ;

**Considérant** l'ouverture des locaux tous les soirs de la semaine de 16h à 20h et le mercredi de 14 à 20h suivant le calendrier scolaire académique, il existe à ce jour plus de 120 modules de formation répartis en 40 ateliers ;

**Considérant** que ces ateliers, sont eux-mêmes organisés et coordonnés autour de 7 départements de formation, gérés pour chacun d'entre eux par un coordonnateur, chargé de co-construire les progressions pédagogiques et contenus avec les 35 formateurs sous contrats, d'orienter les productions orales, picturales et écrites des formateurs et adhérents à l'association vers une concrétisation collective de leur travail, qui prend la forme d'un spectacle annuel de restitution et d'une publication annuelle sous format numérique ;

**Considérant** que l'association est gérée grâce à 1 emploi d'administration et d'animation créé en 2017 (24h/semaine), 4 emplois de coordonnateurs des départements de formation créés en 2019 (10h/semaine), le reste de l'administration étant assuré par un membre bénévole ;

**Considérant** le nombre d'adhérents en 2021-2022 de 300 dont plus de la moitié présente en fin de cursus le Certificatu Lingua Corsa, proposé par la Collectivité de Corse ;

**Considérant** que cette association remplit des missions relatives à notre politique linguistique à savoir :

- Développement de l'offre immersive grand public,
- Evolution des représentations quant à la Langue Corse,
- Passer de la langue objet d'étude à la langue outil d'étude,
- Professionnalisation et valorisation économique et sociale de la compétence LCC ;

**Considérant** la demande de subvention à hauteur de 13 000 euros afin d'atteindre les objectifs suivants :

- Pérennisation d'un emploi administratif,
- Diversification des ateliers (Pilates, yoga, peinture, Webtv et radiodanse contemporaine etc...),
- Développement d'un service e-learning,
- Création d'un espace de co-working,
- Mise en place d'un cycle annuel de conférences et de rencontres avec des artistes Corses,
- Création d'une mission pour la coordination des 5 pôles du Projet de Société rendu public par l'association en septembre 2019 (Giuventù, Terra è ghjente, Da mè à tè, Crea(z)zione, Cum'unu) ;

**Considérant** que l'expérience Praticalingua, née à Bastia, s'est étendue à d'autres régions de Corse (Corti, Moriani, Balagna), qui dupliquent, sous le même nom, le modèle initié dans notre ville ;

**Considérant** que l'expérience Praticalingua s'étendra à la rentrée 2022/2023 au Capicorsu et à Portivechju.

*Après avoir entendu le rapport de Madame Mattea LACAVE,*

*Après en avoir délibéré*

*Le conseil municipal,*

*A l'unanimité.*

*Lisandru de ZERBI ne participant pas au vote*

**Article 1 :**

- **Approuve** l'attribution d'une subvention de 13 000 euros à l'association Praticalingua.

**Article 2 :**

- **Précise** que les crédits sont inscrits au budget 2022, compte 6574 rubrique 330.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



Pierre SAVELLI

*Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.*



# Bastia

CITÀ DI CULTURA

## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du mercredi 13 juillet 2022

**Objet : Attribution d'une subvention pour l'association Scola Corsa Federazione**

**Date de la convocation : 7 juillet 2022**

**Date d'affichage de la convocation : 7 juillet 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le treize du mois de juillet à 17h00, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

**Nombre de membres composant l'assemblée : 42**

**Nombre de membres en exercice : 42**

**Quorum : 14**

**Nombre de membres présents : 24**

**Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer**

**Étaient présents:** Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MANGANO Angelina ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

**Étaient absents:** Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Madame PELLEGGRI Leslie.

**Ont donné pouvoir :**

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;  
Monsieur TIERI Paul à Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ;  
Monsieur De ZERBI Lisandru à Madame POLISINI Ivana ;  
Madame ORSINI-SAULI Laura à Monsieur LUCCIONI Don Petru ;  
Madame CARRIER Marie-Dominique à Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;  
Monsieur FABIANI François à Madame PIPERI Linda ;  
Monsieur GRAZIANI Antoine à Monsieur GRASSI Didier ;  
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Madame LACAVE Mattea ;  
Madame LUCIANI Emmanuelle à Madame FILIPPI Françoise.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :  
Madame Mattea Lacave élue secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

**Vu** le Code de l'éducation et notamment l'article L442-5-1 ;

**Vu** la Décision n° 2021-818 DC du 21 mai 2021 du Conseil constitutionnel qualifiant le principe de l'enseignement immersif des langues régionales comme contraire à l'article 2 de la constitution qui prévoit que : « La langue de la République est le français » ;

**Vu** le commentaire du conseil constitutionnel en date du 18 juin 2021 relatif à la décision n° 2021-818 DC du 21 mai 2021 précisant que l'interdiction de la pratique immersive d'une langue régionale ne s'applique qu'au sein du service public de l'enseignement ;

**Vu** la délibération de notre collectivité n°2016/MAI/01/04 en date du 17 mai 2016 portant approbation du montant de la participation financière de la ville aux dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignement privé sous contrat ;

**Vu** la délibération de notre collectivité n°2021/NOV/01/17 en date du 10 novembre 2021 portant approbation du forfait communal versé à l'école maternelle privée Jeanne d'arc ;

**Vu** l'avis favorable de la commission des affaires sociales, culturelles et de l'éducation en date du 11 juillet 2022 ;

**Considérant** le projet de créer une école immersive en langue corse sur la commune de Bastia initié pour la rentrée scolaire 2021-2022 au sein de l'école Charpak de Toga pour un estimatif de 16 enfants inscrits, résidant sur la commune de Bastia ;

**Considérant** que ce projet est porté par les associations Scola Corsa di Bastia présidée par Pasquale Castellani et l'association Scola Corsa Federazione par Joseph Turchini ;

**Considérant** que l'association prévoit pour la rentrée 2022-2023 l'ouverture d'une nouvelle classe de niveau moyenne et grande section permettant d'accueillir le groupe d'élèves inscrits en TPS et PS cette année ;

**Considérant** la méthode proposée par Scola Corsa en Corse étendant l'immersion à l'école maternelle, et au temps périscolaire, récréation, cantine, garderie, animations, activités ludiques... etc de sorte que les progrès de l'enfant soient rapides, malgré un contexte familial dans certains cas, majoritairement francophone ;

**Considérant** que l'enseignement immersif pratiqué par le réseau d'associations Eskolim est un enseignement associatif, laïc et gratuit et que Scola Corsa s'inscrit dans cette même démarche ;

**Considérant** que Scola Corsa a adhéré au réseau Eskolim dont elle est désormais la sixième branche ;

**Considérant** que ce réseau a construit son développement sur la base de la contractualisation avec l'Etat telle qu'elle est prévue par les textes en vigueur ;

**Considérant** que dans ce cadre, les enseignants relèvent de l'Education Nationale dès que la filière Scola Corsa aura pu contractualiser avec l'Etat ;

**Considérant** la possibilité de subventionner la création de l'école immersive lorsqu'elle est portée par une association ;

**Considérant** le souhait de notre collectivité de soutenir la pérennisation de cette école immersive à travers l'octroi d'une subvention à l'association Scola Corsa Federazione ;

**Considérant** la demande de l'association Scola Corsa Bastia d'une subvention de 25 000 € ;

**Considérant** le souhait de notre collectivité de soutenir la pérennisation de cette école immersive à travers le versement d'un forfait scolaire à Scola Corsa Bastia ;

**Considérant** la possibilité pour les communes de faire le choix de participer aux frais de scolarité des élèves dans la limite du forfait communal déjà établi pour les écoles immersives « hors contrat » ;

**Considérant** que cette participation prend la forme d'un « forfait » qui comprend notamment : l'entretien des bâtiments, achat de fournitures, transport pour les sorties scolaires, rémunération des agents de services et personnel administratif ;

**Considérant** que pour la commune de Bastia, ce forfait a été fixé par délibération à la somme de 650 € par an et par enfant, somme dont bénéficie l'école de Jeanne d'Arc actuellement, celui-ci comprend :

- Entretien des bâtiments affectés à l'enseignement ainsi que les frais de chauffage, d'eau, d'éclairage, de téléphone et de nettoyage ;
- Achats de fournitures scolaires et de mobilier dans le cadre de la caisse des écoles ainsi que l'entretien des copieurs ;
- Transports pour les sorties scolaires, les subventions aux coopératives scolaires ;
- Rémunération des agents de service et personnel administratif ; la médecine scolaire.

**Considérant** ces éléments, nous pouvons établir une projection de financement pour 20 élèves inscrits en prévisionnel (résident tous sur la commune) à hauteur de 13 000 € ;

**Considérant** le souhait de notre collectivité de soutenir la pérennisation de cette école immersive à travers l'octroi d'une subvention en nature pour la mise à disposition de locaux ;

**Considérant** que la mise à disposition porte sur le 1er étage de l'école primaire CHARPAK, sur la cour et le réfectoire, elle est évaluée à 17 500 € par an.

*Après avoir entendu le rapport de Madame Ivana POLISINI,*

*Après en avoir délibéré,*

*Le conseil municipal,*

*A l'unanimité*

*Lisandru de Zerbi ne participant pas au vote*

#### **Article 1 :**

- **Décide** d'attribuer une subvention pour l'association Scola Corsa Federazione au titre de l'année 2022 pour un total de 25 000 €.

#### **Article 2 :**

- **Prend acte** de la convention annuelle de partenariat 2022 avec l'association Scola Corsa Federazione telle que figurant en annexe.

#### **Article 3 :**

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention annuelle de partenariat 2022 correspondant, ainsi que tout acte s'y rapportant.

#### **Article 4:**

- **Autorise** le versement du forfait communal pour l'association Scola Corsa di Bastia à hauteur des élèves inscrits, soit un montant prévisionnel fixé à ce jour à 22 750 €.

#### **Article 5 :**

- **Prend acte** de la convention de mise à disposition à titre gratuit de locaux et espaces pédagogiques situés à l'école primaire CHARPAK au profit de l'Association Scola Corsa di Bastia telle que figurant en annexe.

**Article 6 :**

- **Approuve** la mise à disposition à titre gratuit de locaux et espaces pédagogiques situés à l'école primaire CHARPAK au profit de l'Association Scola Corsa di Bastia.

**Article 7 :**

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante, ainsi que tout acte s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



Pierre SAVELLI

*Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.*





**Bastia**  
CITÀ DI CULTURA

remplacer  
l'image  
**LOGO**  
Association  
Collectivité  
Organisme

## CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BASTIA ET L'ASSOCIATION SCOLA CORSA FEDERAZIONE

La présente convention est passée entre :

**La Ville de Bastia**, représentée par son Maire, Monsieur Pierre SAVELLI, dûment habilité en vertu de la délibération n° en date du 13 juillet 2022, ci-après dénommée « La Ville »,

**D'une part,**

Et,

**L'association SCOLA CORSA FEDERAZIONE** représentée par son Président, Monsieur Joseph Turchini, ci-après dénommée « L'association »,

**D'autre part,**

### **PREAMBULE**

Scola Corsa est une association née en 2021, visant à promouvoir la diffusion, l'apprentissage et le développement de la langue corse par sa pratique immersive dans tous les champs d'activités : culture, éducation, développement économique, cohésion sociale, développement durable, NTIC, jeunesse et sports etc. Scola Corsa est une association à but non lucratif, laïque, gratuite et apolitique qui répond à la politique linguistique menée par la Ville de Bastia participant à l'avènement d'une société bilingue via l'apprentissage et l'enseignement en immersion.

### **IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :**

#### **ARTICLE 1<sup>er</sup> : OBJET DE LA CONVENTION**

L'objet de la présente convention concerne la mise en œuvre, par « l'association », d'un programme d'activités, d'événements artistiques et culturels en immersion alliant ainsi, opportunités d'usage et apprentissage scolaire et périscolaire.

#### **ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION SCOLA CORSA FEDERAZIONE**

##### **A / Obligations générales :**

« L'association » propose une somme d'activités culturelles, couvrant les champs évoqués ci-dessus ainsi que l'ouverture de deux filières immersives. Parmi la somme d'activités précitées, la promotion et le développement quotidien de la langue corse via des ateliers immersifs, un calendrier évènementiel dense ainsi que de nombreuses rencontres thématiques stimulant les opportunités d'usage.

A ce titre, « l'association » assure l'ensemble des modalités inhérentes à l'organisation et au bon fonctionnement (communication, réalisation technique, assurances, sécurité, taxes et redevances obligatoires, etc.).

## **B / Obligations comptables :**

«L'association» :

- a présenté une comptabilité conforme aux règles définies par le plan comptable des associations (avis du conseil national de la comptabilité du 17 juillet 1985) et a attesté respecter la législation fiscale et sociale propre à son activité.
- a attesté être en règle avec les services de l'URSSAF et les services fiscaux concernés par son activité.
- a fourni à « la Ville », un dossier de demande de subvention complet.

## **ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DE LA VILLE DE BASTIA**

### **A / Participation financière :**

« La Ville » apportera son concours financier à "l'association" en lui octroyant une subvention d'un montant de **25 000 €** inscrite au Budget Primitif 2021, chapitre 65 compte 657400 fonction 025 code gestionnaire ANI.

La subvention de la Ville sera versée à « l'association » conformément au règlement des aides sur le compte de l'association ci – après :

Banque : Crédit Agricole

Domiciliation : Bastia St Nicolas

Code Banque	Code Guichet	Numéro de compte	Clé RIB
12006	00030	30153638010	94

## **ARTICLE 4 - CONTROLES DE L'ADMINISTRATION.**

Pendant et au terme de la présente convention, un contrôle sur place peut être réalisé par l'Administration afin de vérifier la mise en œuvre des obligations fixées dans le cadre de la présente convention.

L'Association s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle conformément au décret du 25 juin 1934 relatif aux subventions aux sociétés privées. Le refus de leur communication entraîne la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938.

L'Administration contrôle à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du projet. Conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, l'Administration peut exiger le remboursement de la partie de la

subvention supérieure aux coûts éligibles du projet augmentés d'un excédent raisonnable prévu par l'article 3.5 ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement.

#### **ARTICLE 5: MODIFICATION DE LA CONVENTION**

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

#### **ARTICLE 6 : RESILIATION**

La présente convention sera résiliée de plein droit, sans préavis ni indemnité, en cas de faillite, de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association Federazione Corsa.

« La Ville » se réserve le droit de mettre fin de façon unilatérale et à tout moment, à la présente convention, en cas de non-respect d'une de ses clauses, dès lors que dans le mois suivant, la réception de la mise en demeure envoyée par la ville par lettre recommandée avec accusé réception, l'association n'aura pas pris les mesures appropriées ou sans préavis en cas de faute lourde.

#### **ARTICLE 7 : LITIGES**

Après épuisement des voies amiables, tous litiges susceptibles de survenir entre les parties, du fait de la mise en œuvre de la présente convention et de ses suites, seront de la compétence du Tribunal Administratif de Bastia.

Cette convention comporte 3 pages paraphées par les parties.

Fait à Bastia, le

en 3 exemplaires originaux,

**Pour la Ville de Bastia,**  
Le Maire

**Pour l'association Scola Corsa**  
Le Président

Pierre SAVELLI

Joseph Turchini



# Bastia

CITÀ DI CULTURA

## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du mercredi 13 juillet 2022

**Objet : Approbation de la politique tarifaire pour la cafétéria de la Casa di e lingue di Sant'Ànghjuli**

**Date de la convocation : 7 juillet 2022**

**Date d'affichage de la convocation : 7 juillet 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le treize du mois de juillet à 17h00, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

**Nombre de membres composant l'assemblée : 42**

**Nombre de membres en exercice : 42**

**Quorum : 14**

**Nombre de membres présents : 24**

**Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer**

**Étaient présents:** Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MANGANO Angelina ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

**Étaient absents:** Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Madame PELLEGRINI Leslie.

**Ont donné pouvoir :**

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;  
Monsieur TIERI Paul à Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ;  
Monsieur De ZERBI Lisandru à Madame POLISINI Ivana ;  
Madame ORSINI-SAULI Laura à Monsieur LUCCIONI Don Petru ;  
Madame CARRIER Marie-Dominique à Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;  
Monsieur FABIANI François à Madame PIPERI Linda ;  
Monsieur GRAZIANI Antoine à Monsieur GRASSI Didier ;  
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Madame LACAVE Mattea ;  
Madame LUCIANI Emmanuelle à Madame FILIPPI Françoise.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :  
Madame Mattea Lacave élue secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

**Vu** le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29 ;

**Vu** l'avis favorable de la commission des affaires économiques, sociales, culturelles et de l'éducation en date du 11 juillet 2022 ;

**Considérant** que l'aile sud de la Maison des associations abritera à la rentrée prochaine la future *Casa di e lingue* ;

**Considérant** la volonté de la collectivité d'ouvrir une cafeteria au sein de la future Casa di e lingue ;

**Considérant** la nécessité de proposer une tarification adaptée et attractive pour ce nouvel espace.

*Après avoir entendu le rapport de Madame Mattea Lacave,*

*Après en avoir délibéré,*

*Le conseil municipal,*

*A l'unanimité,*

**Article unique :**

- **Approuve** la politique tarifaire pour la location de la cafeteria à l'exploitant de la future Cafétéria Sant'Anghjuli pour un loyer mensuel de 200 € (révisable au renouvellement de l'AOT).

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



Pierre SAVELLI

*Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.*



# Bastia

CITÀ DI CULTURA

## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du mercredi 13 juillet 2022

**Objet : Attribution de subventions pour les associations « animation » pour l'année 2022**

**Date de la convocation : 7 juillet 2022**

**Date d'affichage de la convocation : 7 juillet 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le treize du mois de juillet à 17h00, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

**Nombre de membres composant l'assemblée : 42**

**Nombre de membres en exercice : 42**

**Quorum : 14**

**Nombre de membres présents : 25**

**Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer**

**Étaient présents :** Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MANGANO Angelina ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

**Étaient absents :** Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien.

**Ont donné pouvoir :**

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;  
Monsieur TIERI Paul à Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ;  
Monsieur De ZERBI Lisandru à Madame POLISINI Ivana ;  
Madame ORSINI-SAULI Laura à Monsieur LUCCIONI Don Petru ;  
Madame CARRIER Marie-Dominique à Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;  
Monsieur FABIANI François à Madame PIPERI Linda ;  
Monsieur GRAZIANI Antoine à Monsieur GRASSI Didier ;  
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Madame LACAVE Mattea ;  
Madame LUCIANI Emmanuelle à Madame FILIPPI Françoise.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :  
Madame Mattea Lacave élue secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1611-4 ;

**Vu** le règlement des subventions aux associations adopté par délibération du 17 décembre 2021 ;

**Vu** l'avis favorable de la commission des affaires économiques, sociales, culturelles et de l'éducation en date du 11 juillet 2022 ;

**Considérant** que dans le cadre de ses attributions de subventions, la collectivité prévoit un financement spécifique pour les associations œuvrant dans le domaine de l'animation et qui contribuent, par leurs actions, à apporter du dynamisme à la ville.

*Après avoir entendu le rapport de Madame Linda PIPERI,*

*Après en avoir délibéré,*

*Le conseil municipal,*

*A l'unanimité,*

*Mesdames Lauda GUIDICELLI et Françoise FILIPPI ne participant au vote pour les 3 subventions accordées à l'associu Mantinum ; Madame Carulina COLOMBANI ne participant pas au vote pour la subvention accordée à l'association Bastia Eterna.*

**Article 1 :**

- **Approuve** les subventions aux associations selon le tableau proposé ci-dessous :

<b>Associations</b>	<b>Motif</b>	<b>Subvention pour 2022 (€)</b>
<b>Office de Tourisme de l'Agglomération de Bastia</b>	Organisation de la sixième édition du festival CREAZIONE du 16 au 19 juin 2022 au Palais des Gouverneurs. Il s'agit d'un festival méditerranéen de la mode et du design permettant de mettre en valeur la création insulaire et ses jeunes talents. Présence de 60 créateurs et artistes.	<b>5 000</b>
<b>La Boule du Prado</b>	Organisation de la 7ème édition de «A BUCCIATA BASTIACCIA» du 17 au 21 août 2022 sur la place Saint Nicolas. Il s'agit d'une compétition bouliste, d'ampleur nationale, avec des représentants français et étrangers de la pétanque ainsi que les meilleurs joueurs insulaires.	<b>23 000</b>
<b>Association des commerçants du vieux port de Bastia</b>	Programme annuel d'animations et d'actions de promotion dans le quartier du Vieux-Port	<b>3 000</b>
<b>Le salon des chocolats et des délices de Corse</b>	Organisation de la dixième édition du « salon du chocolat et des délices de corse » les 14, 15 et 16 octobre 2022 sur la place Saint Nicolas. Il s'agit d'un salon permettant de promouvoir la région Corse à travers la valorisation des savoir-faire artisanaux en matière de gastronomie fine, et du chocolat en particulier.	<b>10 000</b>
<b>Association Sportive Automobile Bastiaise</b>	Organisation du 52ème Rallye National de la Ronde de la Giraglia du 28 au 30 mai 2022. Il s'agit d'une course automobile comptant pour le Championnat de France de 2ème division. Cette course se déroule sur Bastia et en Haute- Corse. La place Saint Nicolas servira de parc de regroupement fermé et de parc d'assistance.	<b>5 000</b>
<b>A Corsica TV – Cap Radio</b>	Organisation de la manifestation « FESTIVAL CORSICA PARTY » les 23, 24 et 25 juin 2022. Il s'agit d'organiser un grand spectacle gratuit de type concert sur la place Saint Nicolas avec des artistes locaux, nationaux et internationaux de variété.	<b>15 000</b>
<b>ASSOCIU MANTINUM Spassighjata In Bastia</b>	Organisation de la septième édition de la « Spassighjata In Bastia ». Il s'agit d'un trail urbain qui se déroulera le 10 décembre 2022 dans le centre historique de Bastia. Cette édition se décline en plusieurs manifestations: Une course pour les enfants, une marche sportive et un city-trail.	<b>15 000</b>
<b>ASSOCIU MANTINUM A Serra di u capicorsu</b>	Organisation de la 3ème édition de «A SERRA DI U CAPICORSU» le 22 octobre 2022. Il s'agit d'une course de type trail qui partira de Centuri et dont l'arrivée est prévue sur Bastia. Sur le lieu d'arrivée, sera installé un	<b>5 000</b>

	village d'artisans et d'institutionnels. Un repas avec animation musicale clôturera l'évènement.	
<b>ASSOCIU MANTINUM</b> <i>Terra di i dii</i>	Organisation de la 2eme édition de «TERRA DI I DII » du 20 au 24 juillet 2022. Il s'agit d'un ultra trail de 165km sur l'arrête montagneuse de l'île et sur une partie du tracé du GR20. Ce trail rassemblera 500 coureurs de renommée locale et internationale. Bastia a été choisi pour le retrait des dossards et la cérémonie de récompense.	<b>5 000</b>
<b>PETANQUE BASTIA</b> <b>L'ARINELLA</b>	Organisation de « rencontres de l'Arinella pétanque » de février à septembre 2022 sur le site de l'Arinella. Il s'agit de concours de pétanque visant à animer le site de l'Arinella.	<b>1 500</b>
<b>Bastia Eterna</b>	Organisation de « a fieri di a giuventù In Bastia » les 3, 4 et 5 juin 2022 sur Bastia. Il s'agit d'une opération combinant des tables rondes, des stands d'expositions et des animations culturelles (concert, jeux pour enfants) sur le quai Albert Gillio	<b>5 000</b>
<b>Association U Mercà</b>	Programme annuel d'animations visant à redynamiser le quartier du marché d'un point de vue culturel, patrimonial, et festif. Les manifestations proposées sont : bal de la Saint Jean, china di u merca, soirée dansante « merca in ballu », etc.	<b>2 000</b>
<b>Association ARCU</b>	Organisation d'une journée de sensibilisation aux LGBTQI+ à mantinum le 24 juin : "Etre LGBTQI+ en Corse : état des lieux"	<b>500</b>
<b>Fédération des unions de Commerçants et artisans du grand Bastia</b>	Organisation du salon des affaires 2022 du 10 au 13 février 2022 sur la place St Nicolas.	<b>5 000</b>
<b>TOTAL (€)</b>		<b>100 000</b>

**Article 2 :**

- **Approuve** la convention avec l'association «La Boule du Prado» pour la 7ème édition de « A Bucciata Bastiaccia» telle que figurant en annexe.

**Article 3 :**

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association «La Boule du Prado» pour la 7eme édition de « A Bucciata Bastiaccia».

**Article 4 :**

- **Précise** que ces crédits seront inscrits au Budget primitif 2022, chapitre 65, compte 657400, fonction 025.

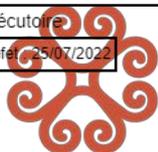
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



Pierre SAVELLI

*Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.*



**Bastia**  
CITÀ DI CULTURA



**CONVENTION DE PARTENARIAT  
ENTRE LA VILLE DE BASTIA ET L'ASSOCIATION BOULE DU PRADO  
RELATIVE A L'ORGANISATION DE « A BUCCIATA BASTIACCIA »  
DU 17 AU 21 AOUT 2022**

Entre les soussignés :

**La Ville de Bastia,**

Représentée par son Maire, Monsieur Pierre SAVELLI, dont le siège est sis 1, avenue Pierre Giudicelli, 20410 Bastia Cedex, autorisé par délibération N°..... en date du 13 juillet 2022,

Ci-après dénommée la Ville de Bastia, d'une part,

Et

**L'association Boule du Prado** représentée par son Président, Monsieur Jean-Charles LAMPERTI, ci-après dénommée «L'association», d'autre part,

Dénommées ensemble « les parties ».

**Préambule**

L'association Boule du Prado organise la septième édition de « A BUCCIATA BASTIACCIA » du 17 au 21 août 2022 sur la place Saint Nicolas avec des premières parties dans les quartiers sud.

Il s'agit d'une compétition bouliste inscrite à la fédération française de pétanque et jeu provençal, d'ampleur nationale, avec des représentants français et étrangers de la pétanque ainsi que les meilleurs joueurs insulaires.

Le public attendu est estimé à plusieurs milliers de personnes.

Considérant que cet événement permettra d'animer la ville,

Considérant la volonté de la « Ville » de s'associer à cet évènement,

Il a été convenu ce qui suit :

## Article 1 : OBJET DE LA CONVENTION

L'objet de la présente convention concerne la mise en œuvre, par « l'association », de la septième édition de « A BUCCIATA BASTIACCIA » du 17 au 21 août 2022 pour laquelle la Ville de Bastia souhaite participer.

L'organisateur de la manifestation est l'association « La Boule du Prado ».

## Article 2 : OBLIGATIONS DE LA BOULE DU PRADO

### A / Obligations générales :

« L'association » réalise la manifestation « A BUCCIATA BASTIACCIA » du 17 au 21 août 2022 sur la place Saint Nicolas. Cette manifestation est conforme avec l'objet social de l'association.

A ce titre, « l'association » assure l'ensemble des modalités inhérentes à l'organisation de sa manifestation (communication, réalisation technique, assurances, sécurité, taxes et redevances obligatoires, etc.).

### B / Obligations comptables :

« L'association » :

- a présenté une comptabilité conforme aux règles définies par le plan comptable des associations (avis du conseil national de la comptabilité du 17 juillet 1985) et a attesté respecter la législation fiscale et sociale propre à son activité.
- a attesté être en règle avec les services de l'URSSAF et les services fiscaux concernés par son activité.
- a fourni à « la Ville », un dossier de demande de subvention complet.

## Article 3 : OBLIGATIONS DE LA VILLE DE BASTIA

### A / Participation financière :

« La Ville » apportera son concours financier à "l'association" en lui octroyant une subvention d'un montant de **23 000 €** inscrite au Budget Primitif 2022, chapitre 65 compte 657400 fonction 025 code gestionnaire ANI.

La subvention de la Ville sera versée à « l'association » conformément au règlement des aides sur le compte de l'association ci – après :

Banque : Crédit Mutuel

Domiciliation : CCM FURIANI

Code Banque	Code Guichet	Numéro de compte	Clé RIB
10278	09081	00020830201	36

### B / Aide Logistique et moyens mis à disposition :

« La Ville » à travers ses services techniques pourra fournir gracieusement du « matériel de festivités » (barrières, tables, chaises, etc.) dans la limite des stocks disponibles, conformément au règlement de prêt de matériel validé par le conseil municipal (cf. délibération du Conseil Municipal N°11.2010.1471 du 09 novembre 2010). Cette mise à disposition représente une aide indirecte de **8150,00 €**.

En matière de communication, « la Ville » s'engage à annoncer la manifestation sur le site internet de la ville et tout autre support à sa disposition.

### C / Mise à disposition du domaine public :

Considérant l'intérêt général de la commune à aider les manifestations de grande ampleur attirant par là-même plusieurs milliers de personnes pendant plusieurs jours sur le territoire Bastiais, le développement de l'image de la ville au-delà des frontières en accueillant des joueurs mondialement connus, et le bénéfice économique qui en découle pour le secteur du commerce et de l'hôtellerie locale, « La Ville » s'engage à mettre à disposition de « l'association » à titre gracieux l'occupation de la place Saint Nicolas du 17 au 21 août 2022.

Cette mise à disposition représente une aide indirecte de **2 420 €** (Cf. délibération du Conseil Municipal N°2017/DEC/01/28 du 19 décembre 2017 fixant les tarifs d'occupation du domaine public à 220 € par jour pour les manifestations occupant plus de 3000 m²).

#### **Article 4 : MODIFICATION DE LA CONVENTION**

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

#### **Article 5 : RESILIATION**

La présente convention sera résiliée de plein droit, sans préavis ni indemnité, en cas de faillite, de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association Boule du Prado.

« La Ville » se réserve le droit de mettre fin de façon unilatérale et à tout moment, à la présente convention, en cas de non-respect d'une de ses clauses, dès lors que dans le mois suivant, la réception de la mise en demeure envoyée par la ville par lettre recommandée avec accusé réception, l'association n'aura pas pris les mesures appropriées ou sans préavis en cas de faute lourde.

#### **Article 6 : LITIGES**

Après épuisement des voies amiables, tous litiges susceptibles de survenir entre les parties, du fait de la mise en œuvre de la présente convention et de ses suites, seront de la compétence du Tribunal Administratif de Bastia.

Fait à Bastia le ..... en 2 exemplaires originaux.

Pour la Ville de Bastia,  
Le Maire,

Pierre SAVELLI

Pour l'association la Boule du Prado  
Le Président,

Jean-Charles LAMPERTI



# Bastia

CITÀ DI CULTURA

## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du mercredi 13 juillet 2022

**Objet : Prêt de deux robes et deux mannequins de la collection CARAFFA au Musée national de la Maison Bonaparte pour l'exposition temporaire «Spectacles et divertissements en Corse au temps des Bonaparte»**

**Date de la convocation : 7 juillet 2022**

**Date d'affichage de la convocation : 7 juillet 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le treize du mois de juillet à 17h00, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

**Nombre de membres composant l'assemblée : 42**

**Nombre de membres en exercice : 42**

**Quorum : 14**

**Nombre de membres présents : 25**

**Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer**

**Etaient présents:** Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MANGANO Angelina ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

**Etaient absents:** Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien.

**Ont donné pouvoir :**

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;  
Monsieur TIERI Paul à Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ;  
Monsieur De ZERBI Lisandru à Madame POLISINI Ivana ;  
Madame ORSINI-SAULI Laura à Monsieur LUCCIONI Don Petru ;  
Madame CARRIER Marie-Dominique à Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;  
Monsieur FABIANI François à Madame PIPERI Linda ;  
Monsieur GRAZIANI Antoine à Monsieur GRASSI Didier ;  
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Madame LACAVE Mattea ;  
Madame LUCIANI Emmanuelle à Madame FILIPPI Françoise.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :  
Madame Mattea Lacave élue secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29 ;

**Vu** l'avis favorable de la commission des affaires économiques, sociales, culturelles et de l'éducation en date du 11 juillet 2022 ;

**Considérant** la demande du musée national de la Maison Bonaparte relative au prêt de deux robes et de deux mannequins faisant partie de la collection du Palais CARAFFA, détenue par la ville de Bastia, dans le cadre d'une exposition temporaire qui aura lieu du 14 octobre 2022 au 15 janvier 2023, ayant pour thème : « Spectacles et divertissements en Corse au temps des Bonaparte » ;

**Considérant** que les objets dont le prêt est sollicité sont :

- Une robe à la française (vers 1770), en pékin de soie vert broché de motifs de fleurettes multicolores ;
- Une robe à l'anglaise (vers 1760-1770), en damas de soie vert pomme ;
- Deux mannequins.

**Considérant** que ces objets seront prêtés du 3 octobre 2022 au 25 janvier 2023, cette période incluant le montage et le démontage de l'exposition ;

**Considérant** que cette exposition permet de mettre en valeur les collections de la Ville auprès d'un large public ;

**Considérant** que ce prêt permet aussi au service du patrimoine d'accomplir l'une de ses missions en matière de sensibilisation au patrimoine, notamment dans le cadre du label Ville d'Art et d'Histoire ;

**Considérant** que les frais de transport et d'assurance sont pris en charge par l'établissement demandeur, le Musée national de la Maison Bonaparte ;

**Considérant** que ces objets seront présentés dans des conditions et des locaux adaptés (climatisation, sécurité) garantissant leur préservation.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur Philippe PERETTI,*

*Après en avoir délibéré,*

*Le conseil municipal,*

*A l'unanimité.*

**Article 1 :**

- **Approuve** le prêt ci-dessus détaillé.

**Article 2 :**

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de prêt avec le musée National de la Maison Bonaparte.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



Pierre SAVELLI

*Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.*





# Bastia

CITÀ DI CULTURA

## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du mercredi 13 juillet 2022

**Objet : Attribution d'une subvention pour l'association patrimoniale « Comité des fêtes, animations du patrimoine » pour l'année 2022.**

**Date de la convocation : 7 juillet 2022**

**Date d'affichage de la convocation : 7 juillet 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le treize du mois de juillet à 17h00, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

**Nombre de membres composant l'assemblée : 42**

**Nombre de membres en exercice : 42**

**Quorum : 14**

**Nombre de membres présents : 25**

**Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer**

**Etaient présents:** Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MANGANO Angelina ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

**Etaient absents:** Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien.

**Ont donné pouvoir :**

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;  
Monsieur TIERI Paul à Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ;  
Monsieur De ZERBI Lisandru à Madame POLISINI Ivana ;  
Madame ORSINI-SAULI Laura à Monsieur LUCCIONI Don Petru ;  
Madame CARRIER Marie-Dominique à Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;  
Monsieur FABIANI François à Madame PIPERI Linda ;  
Monsieur GRAZIANI Antoine à Monsieur GRASSI Didier ;  
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Madame LACAVE Mattea ;  
Madame LUCIANI Emmanuelle à Madame FILIPPI Françoise.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :  
Madame Mattea Lacave élue secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1611-4 ;

**Vu** l'avis favorable de la commission des affaires économiques, sociales, culturelles et de l'éducation en date du 11 juillet 2022 ;

**Considérant** que cette subvention est destinée à aider l'association à organiser sa principale manifestation « Notte di a memoria » qui a lieu en juillet ;

**Considérant** que le montant proposé est de 21 000€.

*Après avoir entendu le rapport de Philippe PERETTI,*

*Après en avoir délibéré,*

*Le conseil municipal,*

*A l'unanimité.*

**Article 1 :**

- **Décide** d'attribuer la subvention à l'association patrimoniale « Comité des fêtes de Bastia, animations du patrimoine ».

**Article 2 :**

- **Précise** que la somme de 21 000 € est inscrite au Budget principal 2022.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre SAVELLI  


*Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

*La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.*





# Bastia

CITÀ DI CULTURA

## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du mercredi 13 juillet 2022

**Objet : Attribution d'une subvention à l'association patrimoniale dénommée « Assunta Gloriosa », au titre de l'exercice 2022**

**Date de la convocation : 7 juillet 2022**

**Date d'affichage de la convocation : 7 juillet 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le treize du mois de juillet à 17h00, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

**Nombre de membres composant l'assemblée : 42**

**Nombre de membres en exercice : 42**

**Quorum : 14**

**Nombre de membres présents : 25**

**Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer**

**Etaient présents:** Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MANGANO Angelina ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

**Etaient absents:** Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien.

**Ont donné pouvoir :**

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;  
Monsieur TIERI Paul à Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ;  
Monsieur De ZERBI Lisandru à Madame POLISINI Ivana ;  
Madame ORSINI-SAULI Laura à Monsieur LUCCIONI Don Petru ;  
Madame CARRIER Marie-Dominique à Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;  
Monsieur FABIANI François à Madame PIPERI Linda ;  
Monsieur GRAZIANI Antoine à Monsieur GRASSI Didier ;  
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Madame LACAVE Mattea ;  
Madame LUCIANI Emmanuelle à Madame FILIPPI Françoise.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :  
Madame Mattea Lacave élue secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1611-4 ;

**Vu** l'avis favorable de la commission des affaires économiques, sociales, culturelles et de l'éducation en date du 11 juillet 2022 ;

**Considérant** que cette subvention est destinée à aider l'association à organiser des fêtes et rassemblements à la Cathédrale Sainte Marie ;

**Considérant** que le montant proposé est de 900 euros.

*Après avoir entendu le rapport de Philippe PERETTI,*

*Après en avoir délibéré,*

*Le conseil municipal,*

*A l'unanimité.*

**Article 1 :**

- **Décide** d'attribuer la subvention à l'association patrimoniale « Assunta gloriosa ».

**Article 2 :**

- **Précise** que la somme de 900€ est inscrite au Budget principal 2022.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



Pierre SAVELLI

*Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000335-20220729-2022-07-01-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/07/2022



# Bastia

CITÀ DI CULTURA

## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du mercredi 13 juillet 2022

**Objet : Attribution de subventions aux associations à caractère social pour l'exercice 2022**

**Date de la convocation : 7 juillet 2022**

**Date d'affichage de la convocation : 7 juillet 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le treize du mois de juillet à 17h00, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

**Nombre de membres composant l'assemblée : 42**

**Nombre de membres en exercice : 42**

**Quorum : 14**

**Nombre de membres présents : 26**

**Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer**

**Etaient présents:** Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTA François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MANGANO Angelina ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien.

**Etaient absents:** Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia.

**Ont donné pouvoir :**

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;  
Monsieur TIERI Paul à Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ;  
Monsieur De ZERBI Lisandru à Madame POLISINI Ivana ;  
Madame ORSINI-SAULI Laura à Monsieur LUCCIONI Don Petru ;  
Madame CARRIER Marie-Dominique à Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;  
Monsieur FABIANI François à Madame PIPERI Linda ;  
Monsieur GRAZIANI Antoine à Monsieur GRASSI Didier ;  
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Madame LACAVE Mattea ;  
Madame LUCIANI Emmanuelle à Madame FILIPPI Françoise.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :  
Madame Mattea Lacave élue secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1611-4 ;

**Vu** l'avis favorable de la commission des affaires économiques, sociales, culturelles et de l'éducation en date du 11 juillet 2022 ;

**Considérant** l'importance de soutenir les associations à caractère social justifiant d'activités sur la commune de Bastia et selon l'intérêt public local de leur demande.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur Don Petru LUCCIONI,*

*Après en avoir délibéré,*

*Le conseil municipal,*

*A l'unanimité*

**Article 1 :**

- **Approuve** l'attribution de subventions aux associations à caractère social pour un montant total de 54 000€ comme indiqué dans le tableau suivant :

<b>Association</b>	<b>Activité</b>	<b>Subventions 2022 en €</b>
Club Notre Dame de Lourdes	Organisation de diverses activités destinées aux personnes du 3ème âge	1 000
Club Saint Joseph	Renforcer par tous les moyens la solidarité morale des habitants, organiser les loisirs des personnes du 3ème âge par des réunions amicales, séances artistiques et sorties	1 000
Rendez-vous des amis du Fangu	Lutte contre l'isolement des personnes âgées	1 000
Club de l'amitié	Maintien des traditions du quartier Saint Joseph. Développer le lien social et la solidarité	1 000
Association Santa Maria	Organisation de diverses activités destinées aux personnes du 3ème âge	1 000
Club Saint Pierre	Animations et rencontres dans un cadre culturel et social	1 000
A Fratellanza	Aide aux personnes sans domicile fixe	3 000
Restaurant du Cœur	Assistance bénévole aux personnes en difficulté	7 000
Femmes Solidaires	Défense des droits de la femme	2 000
U Risturante Sociale	11 associations regroupées dans l'exploitation d'un restaurant social afin d'assurer un repas aux personnes démunies	3 000
Partage	Magasin d'aide alimentaire	5 000
La Croix Rouge	Aide aux personnes en situation de vulnérabilité	3 000
A Famiglia 2B	Règlements de conflits familiaux, dispositif de soutien à la parentalité	2 500
Patronage Saint Joseph	Réunions avec débats sur différents thèmes et activités sociales	1 500
CORSAVEM	Aide aux victimes et infractions et médiation pénale	2 000
ADIL	Information du public en matière de logement et d'habitat	5 000
Association des donneurs de voix	Animation et gestion d'œuvres sociales destinées à rompre l'isolement des personnes atteintes de troubles visuels	1 000
La Maison du Sacré Cœur	Hébergement et soutien aux personnes et aux familles fragilisées par la maladie durant la période de soins ambulatoires	4 000
INSEME	Plate-forme d'information et de solidarité dédiée à la préparation d'un déplacement médical sur le continent	6 000
La Marie-Do	Aide et soutiens aux familles des malades atteints du cancer	1 200
ADPEI Association l'Eveil	Aide et soutien aux personnes en situation de handicap mental et/ou de leur famille	800
<b>TOTAL</b>		<b>54 000 €</b>

**Article 2 :**

- **Précise** que les crédits sont inscrits au Budget principal 2022.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



Pierre SAVELLI

*Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.*





# Bastia

CITÀ DI CULTURA

## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du mercredi 13 juillet 2022

**Objet : Présentation du schéma directeur du Centre communal d'action sociale 2023-2027**

**Date de la convocation : 7 juillet 2022**

**Date d'affichage de la convocation : 7 juillet 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le treize du mois de juillet à 17h00, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

**Nombre de membres composant l'assemblée : 42**

**Nombre de membres en exercice : 42**

**Quorum : 14**

**Nombre de membres présents : 26**

**Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer**

**Etaient présents:** Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MANGANO Angelina ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien.

**Etaient absents:** Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia.

**Ont donné pouvoir :**

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;  
Monsieur TIERI Paul à Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ;  
Monsieur De ZERBI Lisandru à Madame POLISINI Ivana ;  
Madame ORSINI-SAULI Laura à Monsieur LUCCIONI Don Petru ;  
Madame CARRIER Marie-Dominique à Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;  
Monsieur FABIANI François à Madame PIPERI Linda ;  
Monsieur GRAZIANI Antoine à Monsieur GRASSI Didier ;  
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Madame LACAVE Mattea ;  
Madame LUCIANI Emmanuelle à Madame FILIPPI Françoise.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :  
Madame Mattea Lacave élue secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29 ;

**Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L.123-4 et L.123-5 ;

**Vu** l'avis favorable de la commission des affaires économiques, sociales, culturelles et de l'éducation en date du 11 juillet 2022 ;

**Considérant** la présentation du nouveau schéma directeur du CCAS qui a pour but de répondre à un triple défi :

- L'accès aux droits afin de permettre aux plus défavorisés de les faire valoir,
- L'équité sociale afin d'offrir des conditions de vie plus justes et équitables et que chacun puisse accéder aux besoins fondamentaux : s'alimenter, se loger, se soigner, travailler, apprendre et se divertir,
- Le mieux vivre ensemble afin de favoriser le lien social dans les quartiers mais aussi entre les générations, de respecter la diversité et de lutter contre les discriminations.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur Don Petru LUCCIONI,*

*Après en avoir délibéré,*

*Le conseil municipal,*

*A la majorité des votants Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien ayant voté contre ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien s'étant abstenu.*

**Article unique :**

- **Approuve** le schéma directeur proposé et les fiches actions annexées.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre SAVELLI



*Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.*





**CUNSIGLIU MUNICIPALE  
DI U 13 DI LUGLIU DI U 2022**

---

**CONSEIL MUNICIPAL  
DU 13 JUILLET 2022**

**Schéma directeur du Centre communal d'action sociale 2023-2027**

Le nouveau schéma directeur du CCAS a pour but de répondre à un triple défi :

- L'accès aux droits afin de permettre aux plus défavorisés de les faire valoir,
- L'équité sociale afin d'offrir des conditions de vie plus justes et équitables et que chacun puisse accéder aux besoins fondamentaux : s'alimenter, se loger, se soigner, travailler, apprendre et se divertir,
- Le mieux vivre ensemble afin de favoriser le lien social dans les quartiers mais aussi entre les générations, de respecter la diversité et de lutter contre les discriminations.

**PROPOSITION DE SCHEMA DIRECTEUR 2023-2027**

**HISTORIQUE**

Le précédent schéma directeur de l'action sociale municipale élaboré en 2017 avait identifié quatre axes :

- \*Les personnes âgées et les personnes en situation de handicap
- \*Le logement
- \*Le soutien aux personnes isolées et familles
- \*Le travail en concertation et en coordination des acteurs institutionnels et associatifs qui œuvrent sur le territoire communal.

Les objectifs étant :

- \*La réduction des inégalités
- \*La lutte contre l'isolement social
- \*L'accès aux droits de base pour tous
- \*Le maintien à domicile dans de bonnes conditions, le plus longtemps possible, des personnes âgées et/ou en situation de handicap

Le CCAS a donc orienté ses projets en direction de 4 pôles :

- « Personnes âgées et en situation de handicap »,
- « Soutien aux familles »
- « Animation – Lien Social »,
- « Logement ».

Dès lors, hormis l'aide aux démarches administratives apportée pour l'accès à l'aide sociale légale :

- au titre de ses missions obligatoires (Allocation de Solidarité aux Personnes Agées, aide à l'hébergement en établissement conventionné, aide-ménagère à titre social ou médical, domiciliation) et
- de ses missions conventionnées (Allocation Personnalisée d'Autonomie, Revenu de Solidarité Activé, plan canicule, Fonds Unique Logement, relogement prioritaire, DALO),

Les véritables actions du CCAS se révèlent au regard de :

1) Ses aides sociales facultatives telles que :

- Aides financières et alimentaires : 208 foyers en ont bénéficié en 2021 (essentiellement des demandes instruites par la CDC),
- Participation aux frais de téléalarme : 18 personnes l'ont sollicitée en 2021,
- Participation aux frais de cantines : 269 familles en ont bénéficié en 2021,
- Remise au propre du logement : 0,
- Participation aux frais de séjours vacances organisés par la Ville : 0

2) Ses actions sociales facultatives résultantes de son schéma directeur telles que :

- « Le portage de repas à domicile », proposé en décembre 2017 et qui concerne désormais 68 inscrits,
- « A casa di l'Anziani », structure dédiée à l'animation et au lien social en faveur des seniors et au maintien du lien intergénérationnel, créée en janvier 2019 et qui compte aujourd'hui 191 personnes inscrites,
- « L'Épicerie Educative » ayant pour but de guider les foyers en difficulté vers l'autonomie budgétaire en toute dignité qui a ouvert ses portes en avril 2019 et suit désormais 41 foyers en moyenne par an.

3) Ses opérations ponctuelles et spécifiques telles que les « colis de Noël »

4) La reprise du centre social François Marchetti de Paese Novu.

## ETAT DES LIEUX

Fort de ce constat, le CCAS entend développer de nouvelles typologies d'aides et d'actions s'inscrivant dans la continuité de celles qui ont su prouver leur efficacité en rencontrant leur public et en améliorant celles déjà existantes.

Ce nouveau schéma s'inscrit par ailleurs, dans un CCAS « nouvelle formule » qui a vu, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, le transfert de son public vers la Collectivité de Corse (CdC). En effet, celle-ci a repris toutes ses compétences et le public suivi jusqu'alors par les assistantes sociales du CCAS. Ce transfert du public s'est effectué progressivement sur un peu plus de deux années au cours desquelles, le CCAS a communiqué à la Cdc :

- Un tableau nominatif faisant apparaître la « file active » de chaque travailleur social du CCAS soit au total 729 personnes,
- Des fiches de liaisons, concernant tous les usagers bénéficiant d'un suivi-régulier afin d'éviter toute rupture et assurer une cohérence du suivi social.

Or, à ce jour, il est constaté :

- Une forte demande émanant de la CdC en faveur d'un accès à l'épicerie éducative (65.85 % des dossiers soit 27 familles orientées par la Collectivité de Corse). Si ces demandes ont pour origine l'endettement, celui-ci est d'origine multiple : loyer, EDF, GAZ, Eau ou encore crédits à la consommation. Dans ce cadre, la CESF du CCAS est donc tenue d'effectuer toutes les démarches administratives nécessaires. Ainsi dans le cadre de l'accompagnement de ces foyers bénéficiaires, différents dispositifs sont sollicités par le CCAS (dossiers de surendettement, d'aide financière, ASPA, ASL, action logement pour une dette locative, demandes de remises gracieuses, Complémentaire Santé Solidaire, curatelle renforcée, MASP) ;
- Un grand nombre d'appel de personnes expliquant que les services sociaux de la CdC ne donnent rendez-vous qu'aux personnes souhaitant une aide financière, aucune administrative ne pouvant leur être fournie. Or, on constate que de nombreuses demandes d'aides financières sollicitées auprès de la Commission Permanente du CCAS par la Collectivité de Corse le sont au regard d'une suspension de droits (Caf ou autres...) due, dans la majorité des cas, à l'absence d'aide administrative (déclaration impôts, déclaration de revenus trimestrielle à la CAF, demande de retraite, ...) ;
- Peu de demandes d'aides financières de la part des personnes identifiées en « file active » du CCAS qui bénéficiaient auparavant d'un suivi régulier. Or, la demande d'aide financière formulée par les usagers est, dans la majorité des cas, une porte d'entrée pour l'identification de problématiques plus globales.

Cet état de fait peut s'expliquer par :

- La typologie du public transféré, à savoir, un public sénior ne sollicitant pas obligatoirement les services sociaux pour une aide financière mais le plus souvent pour une écoute dont découle parfois la nécessité d'une aide ou d'un soutien aux démarches administratives, auparavant effectués par des agents administratifs formés en complément des assistantes sociales du CCAS ;
- Plus globalement, l'absence d'aide aux démarches administratives de la part des agents d'accueil des services sociaux de la Collectivité de Corse et le manque de disponibilité des assistantes sociales de la CdC pour s'y consacrer face au surcroît de travail généré suite à ce transfert de public.

Le futur schéma directeur du CCAS se doit de tirer les leçons de ce partage du public opéré en 2021 et propose de conventionner à nouveau avec la CdC afin que le CCAS retrouve certaines de ses prérogatives au travers d'un public que l'Analyse des Besoins Sociaux 2022 a permis de définir.

L'ABS 2022 met ainsi en avant 3 phénomènes prégnants sur le territoire bastiais :

### **1- Le vieillissement de la population et l'augmentation des personnes en situation de handicap**

Au sein de la ville de Bastia, la population dite « séniors » (plus de 65 ans) représente près de la moitié (49%) des personnes vivant seules, soit 10 points de plus par rapport à la moyenne nationale. On note également que 29% des séniors de plus de 65 ans et 41% des seniors âgés de plus de 80 ans vivent seuls à Bastia. Cette proportion interpelle et nécessitera la mise en place d'un accompagnement adapté pour éviter les situations d'isolement, d'autant que le nombre de retraités devrait croître à l'horizon 2024 (+27,8%). Par ailleurs, plus d'un tiers des séniors soit 36% possède un revenu inférieur à 9400 €. Enfin, on compte davantage de bénéficiaires de l'APA domicile (+5,5% d'augmentation entre 2010 et 2013) que de bénéficiaires d'APA en établissement.

En 2017, la ville de Bastia comptait 66 bénéficiaires de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) pour 1 000 habitants contre 33 bénéficiaires pour 1 000 habitants en France métropolitaine.

Selon des données récentes de la CAF (juin 2020), on recense 1 650 bénéficiaires de l'AAH à Bastia. La majorité des bénéficiaires sont des femmes (55%) et 40% d'entre eux sont âgés de 40 à 54 ans.

## **2- La paupérisation des travailleurs**

De manière générale, la population Bastiaise présente, en terme de revenu, une situation moins favorable par rapport aux autres territoires de comparaison. En effet, la médiane de revenu en 2018 atteint 19 100 euros contre 20 670 euros à l'échelle insulaire. De la même manière, la part des ménages imposés – soit 44% des ménages – reste en deçà de la moyenne corse (4,5 points en dessous du taux insulaire).

Le taux de pauvreté touche 23% de la population communale contre 18,5% pour la Corse et 14,6% pour la France métropolitaine, ce qui témoigne d'un faible niveau de richesses et de difficultés économiques et sociales ayant conduit notamment à la délimitation de 2 quartiers prioritaires.

La population âgée de moins de 30 ans et la population active âgée entre 40 et 49 ans est davantage concernée par la pauvreté (une tranche d'âge au sein de laquelle on retrouve des familles monoparentales).

Enfin, si le niveau moyen de ressources apparaît faible à l'échelle de la ville, une analyse plus fine révèle des disparités entre les quartiers. Ainsi, les populations aux revenus les plus modestes se concentrent majoritairement dans les quartiers sud où l'on trouve une grande partie des logements sociaux de la ville, mais aussi certains quartiers dans le centre ancien, tels que la citadelle ou encore le vieux port.

## **3- Le fort pourcentage des sans-emplois et sans diplôme pour la tranche d'âge 16-25 ans**

On constate un taux de chômage très élevé chez les jeunes de moins de 25 ans (27,5%).

Ce phénomène est à corréliser au faible niveau de formation des demandeurs d'emploi (49% d'entre eux ont un niveau inférieur au BAC). En effet, le taux de scolarisation s'effondre à partir de l'âge de 18 ans atteignant seulement 44% chez les jeunes âgés de 18 à 24 ans contre 53% à l'échelle nationale. Par ailleurs, il est à noter qu'un quart de la population Bastiaise non scolarisée âgée de 15 ans ou plus, sort du système scolaire sans aucun diplôme en 2017 contre 22,3% en France métropolitaine. On note aussi un faible niveau de formation des individus situés majoritairement dans les quartiers sud de Bastia.

## NOUVEAU SCHEMA

Ces trois constats engendrent les problématiques suivantes :

- La dépendance des personnes en perte d'autonomie
- Le difficile accès aux droits des travailleurs pauvres/ménages précaires
- La formation et l'insertion professionnelle des jeunes

Elles font l'objet d'une déclinaison par fiches actions suivantes :  
**Les personnes en perte d'autonomie**

### Volet mobilité :

- Adhésion à la labellisation « Icope » (diminuer les pertes d'autonomie des seniors à partir de 60 ans) dans le cadre du schéma d'autonomie de la Collectivité de Corse
- Accès à la mobilité pour les séniors et/ou les personnes en situation de handicap
- Suivi retour d'hospitalisation

### Volet intergénérationnel :

- Renforcement du lien intergénérationnel en formalisant une charte de partenariat avec les établissements de formation (Lycée agricole, Lycée technique, etc)
- Conciergerie sociale
- Externalisation de la Casa au Centre Social des quartiers sud

### **Les familles modestes**

### Volet santé :

- Aide à la Complémentaire Santé Solidaire Participative
- Soutien à la parentalité dans le cadre de l'obligation vaccinale des enfants

### Volet économique :

- Transformation de l'Épicerie Educative en Épicerie mixte
- Externalisation des ateliers cuisine de l'épicerie éducative au centre social
- Paniers solidaires
- Amélioration dans l'accès et le maintien au logement
- **Participation aux frais de « rapatriement » du corps d'un défunt et d'un accompagnant en cas de décès survenu pour raisons sur le continent**

### Volet culturel :

- Pass loisirs

### **Les jeunes de 16 à 25 ans sans formation et sans diplôme**

- Cuisine et cafétéria du Centre Social:
  - o les transformer en outils pédagogiques et de formation à destination des jeunes en recherche d'insertion professionnelle

- création d'une table ouverte en partenariat avec une structure associative ou institutionnelle par le biais d'un Appel à Projets
- Recrutements de Services Civiques Combinés/Lissés
- Actions de prévention auprès des jeunes sur les conduites dépendantes, la santé sexuelle et la nutrition

Ce schéma s'inscrit dans la démarche de « l'aller vers » initiée en partenariat avec l'Etat en 2021 sur le dispositif de « Territoire Zéro Non Recours aux Droits ». Il s'agit là d'une inversion du schéma d'accompagnement social classique fondé sur la demande préalable des administrés. L'aller-vers est une démarche de l'administration vers la population. À travers cette expérimentation, la Ville a déployé des travailleurs sociaux sur le secteur Paese Novu ,Cité des Monts, des Lacs et des Arbres afin d'aller à la rencontre de la population, d'identifier ses besoins et de les accompagner vers une prise en charge si nécessaire. Cette démarche participative a été construite avec les acteurs de proximité intervenant sur les quartiers concernés.

Cette action sera étendue sur l'ensemble du quartier prioritaire Cité Aurore et St Antoine/San Gaetano (quartiers de veille), le principe de « l'aller vers » ayant bien évidemment pour corollaire celui du « faire venir » au CCAS.

Par ailleurs, il est important d'intégrer au regard de ces nouvelles typologies d'action :

- soutien à la parentalité,
- prévention jeunes,
- labellisation «Icope »,
- retour d'hospitalisation,
- aide à la mutuelle santé,

Le centre de vaccination de la Ville, mais également de créer un nouveau pôle au sein du CCAS, le pôle santé prévention ou sanitaire et social, à destination des jeunes et des moins jeunes, constitué d'une équipe médicale dédiée (un médecin, une infirmière, une psychologue et une diététicienne) et administrative avec en terme et en filigrane la possible création d'un centre médical de santé.

In fine, si le CCAS n'oublie pas l'aide indispensable qu'il apporte, par le biais de ses travailleurs sociaux aux démarches administratives de tout type, ce schéma doit:

- Favoriser voire renforcer les relations partenariales avec le tissu associatif et les partenaires institutionnels (notamment avec la CdC par le biais d'une nouvelle convention d'objectifs et de moyens)\*,
- Permettre de trouver des sources de financement pour les nouvelles actions du CCAS (Cdc, CPAM, Etat, etc)
- Mettre en cohérence la politique sociale et de santé de la ville avec l'action sociale du CCAS et
- Refaire du CCAS le prescripteur légitime de ses propres actions et de ses propres aides.\*\*

\*Les thématiques suivantes seront proposées à la CdC :

**Aides financières à destination de tout public en difficulté sous conditions de ressources :**

- Aide au logement
- Participation C SSP
- **Participation aux frais de « rapatriement » du corps d'un défunt et d'un accompagnant en cas de décès survenu pour raisons sur le continent**
- Paniers solidaires
- Pass Loisirs

**Aides au maintien à domicile et à la préservation du lien social à destination des personnes en perte d'autonomie :**

- Renforcement du lien intergénérationnel par le biais d'une charte de partenariat avec les établissements de formation (Lycée agricole, Lycée technique, etc)
- Adhésion à la labellisation Icope (diminuer les pertes d'autonomie des seniors à partir de 60 ans) dans le cadre du schéma d'autonomie de la Collectivité de Corse
- Mobilité
- Conciergerie sociale
- Retour d'hospitalisation

**Actions de promotion à la Santé :**

- Vaccination famille
- Prévention jeunes

**Actions favorisant la formation et l'insertion des jeunes :**

- Proposition de Services Civiques Combinés/Lissés
- Transformation de la cuisine et la cafeteria du centre en un outil pédagogique

**Actions favorisant la mixité sociale et l'intergénérationnel :**

- Transformation de l'Épicerie Educatives en épicerie mixte
- Transformation de la cuisine et la cafeteria en table ouverte
- Externalisation de la Casa di l'Anziani au centre social
- Externalisation des ateliers cuisine de l'épicerie éducative au centre social

\*\*A noter que certaines de ces propositions devront se traduire par un nouveau règlement des aides.

*Enfin, la formulation du projet social du centre François Marchetti est en cours d'élaboration et se nourrit des thématiques exposées.*



# Bastia

CITÀ DI CULTURA

## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du mercredi 13 juillet 2022

**Objet : Approbation d'un groupement de commande pour la réalisation d'une étude technique, juridique et financière préalable au transfert de la compétence « Eaux Pluviales Urbaines »**

**Date de la convocation : 7 juillet 2022**

**Date d'affichage de la convocation : 7 juillet 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le treize du mois de juillet à 17h00, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

**Nombre de membres composant l'assemblée : 42**

**Nombre de membres en exercice : 42**

**Quorum : 14**

**Nombre de membres présents : 26**

**Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer**

**Etaient présents:** Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MANGANO Angelina ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien.

**Etaient absents:** Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia.

**Ont donné pouvoir :**

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;  
Monsieur TIERI Paul à Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ;  
Monsieur De ZERBI Lisandru à Madame POLISINI Ivana ;  
Madame ORSINI-SAULI Laura à Monsieur LUCCIONI Don Petru ;  
Madame CARRIER Marie-Dominique à Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;  
Monsieur FABIANI François à Madame PIPERI Linda ;  
Monsieur GRAZIANI Antoine à Monsieur GRASSI Didier ;  
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Madame LACAVE Mattea ;  
Madame LUCIANI Emmanuelle à Madame FILIPPI Françoise.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :  
Madame Mattea Lacave élue secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

**Vu** la Loi n° 2018-702 en date du 3 août 2018 clarifiant les modalités d'exercice de la compétence relative à la gestion des eaux pluviales urbaines au sens de l'article L. 2226-1 du CGCT ;

**Vu** la Loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 et son article 14 offrant aux communautés d'agglomération la possibilité de déléguer cette compétence, par convention, aux communes membres ;

**Vu** l'avis favorable de la commission de l'aménagement de l'espace urbain en date du 11 juillet 2022 ;

**Considérant** que la compétence relative à la gestion des eaux pluviales urbaines est une nouvelle compétence obligatoire des communautés d'agglomération depuis le 1er janvier 2020 ;

**Considérant** la proposition de la Communauté d'Agglomération de Bastia de désigner un assistant à maîtrise d'ouvrage qui sera chargé de l'accompagner, ainsi que les cinq communes membres, dans la construction de la compétence, en réalisant une étude technique, juridique et financière préalable au transfert de la compétence "Eaux Pluviales Urbaines" ;

**Considérant** que la Communauté d'Agglomération de Bastia et ses cinq communes membres souhaitent constituer un groupement de commande afin de permettre la désignation de ce prestataire ;

**Considérant** qu'il sera proposé dans un second temps la proposition de conventionner avec les communes membres afin que ces dernières conservent, à titre transitoire, la compétence liée à la gestion des eaux pluviales urbaines, permettant ainsi à la CAB de disposer du délai nécessaire pour évaluer et établir le transfert de cette compétence.

**Considérant** les missions objet suivantes :

- S'agissant des dépenses de fonctionnement : entretien courant du réseau pluvial (regards avaloirs et canalisations exutoires),
- S'agissant des dépenses d'investissement : création de quelques nouveaux réseaux d'assainissement pluvial.

*Après avoir entendu le rapport de Madame Jérôme VIVARELLI,*

*Après en avoir délibéré*

*Le conseil municipal,*

*A l'unanimité.*

**Article 1 : Approuve** le lancement de cette étude technique, juridique et financière préalable au transfert de la compétence « Eaux Pluviales Urbaines.

**Article 2 : Approuve** la constitution du groupement de commande selon les modalités fixées dans le cadre de la convention annexée.

**Article 3 : Désigne** la Communauté d'Agglomération de Bastia en qualité de coordonnateur de ce groupement de commande.

**Article 4 :** Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et tous documents se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



Pierre SAVELLI

*Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.*





CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA

CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE  
RELATIF A L'ETUDE DE PREFIGURATION PREALABLE AU  
TRANSFERT DE LA COMPETENCE "EAUX PLUVIALES URBAINES"

Entre les soussignés :

**La Communauté d'Agglomération de Bastia**, représentée par son Président en exercice, Monsieur Louis POZZO DI BORGO, domiciliée à Port Toga – CS 60097- 20291 Bastia cedex

D'une part,

Et

**La commune de Santa Maria di Lota**, représentée par son Maire, Monsieur Guy ARMANET, domiciliée Lieudit Mocali - Route du tennis - Miomo - 20200 Santa Maria di Lota,

**La commune de San Martinu di Lota**, représentée par son Maire, Madame Marie Hélène PADOVANI, domiciliée Route du Cap - BP32 - Lieudit Pietranera - 20200 San Martinu di Lota,

**La commune de Ville di Pietrabugno**, représentée par son Maire, Monsieur Michel ROSSI, domiciliée Lieudit Guaitella - 20200 Ville di Pietrabugno,

**La commune de Bastia**, représentée par son Maire, Monsieur Pierre SAVELLI, domiciliée avenue Pierre Giudicelli - BP410 - 20410 Bastia Cedex,

**La commune de Furiani**, représentée par son Maire, Monsieur Pierre Michel SIMONPIETRI, domiciliée 694 route du village - 20600 Furiani

D'autre part,

## Préambule :

La loi n° 2018-702 du 3 août 2018 est venue clarifier les modalités d'exercice de la compétence relative à la gestion des eaux pluviales urbaines au sens de l'article L. 2226-1 du CGCT. En particulier il s'agit d'une nouvelle compétence obligatoire des communautés d'agglomération depuis le 1er janvier 2020.

Cependant, la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019, en son article 14, offre aux communautés d'agglomération la possibilité de déléguer cette compétence, par convention, aux communes membres.

Ainsi, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, et afin d'assurer la continuité du service public lié à cette compétence, la Communauté d'Agglomération de Bastia propose dans un premier temps, par le biais de cette première convention, de désigner un assistant à maîtrise d'ouvrage qui sera chargé de l'accompagner, ainsi que les cinq communes membres, dans la construction de la compétence, en réalisant une étude technique, juridique et financière préalable au transfert de la compétence "Eaux Pluviales Urbaines".

Afin de permettre la désignation de ce prestataire, la Communauté d'Agglomération de Bastia et ses cinq communes membres souhaitent constituer un groupement de commande.

Dans un second temps, elle proposera de conventionner avec les communes membres afin que ces dernières conservent, à titre transitoire, la compétence liée à la gestion des eaux pluviales urbaines, permettant ainsi à la CAB de disposer du délai nécessaire pour évaluer et établir le transfert de cette compétence.

Les missions objet de cette future convention sont les suivantes :

- S'agissant des dépenses de fonctionnement : entretien courant du réseau pluvial (regards avaloirs et canalisations exutoires),
- S'agissant des dépenses d'investissement : création de quelques nouveaux réseaux d'assainissement pluvial.

Dans ce contexte, la coprésente convention a pour objet, d'une part, de constituer le groupement de commande et, d'autre part, d'en fixer les modalités de fonctionnement.

## Article 1 : Objet de la convention

La présente convention définit les modalités de fonctionnement du groupement de commande constitué sur le fondement de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics et ayant pour objet la passation et l'exécution du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de réaliser l'étude technique, juridique et financière préalable au transfert de la compétence "Eaux Pluviales Urbaines".

Le groupement de commande est ci-après désigné « le Groupement » ou « le Groupement de commande ».

## **Article 2 : Composition du Groupement**

Le Groupement de commande est composé de :

- La Communauté d'Agglomération de Bastia,
- La commune de Santa Maria di Lota,
- La commune de San Martinu di Lota,
- La commune de Ville di Pietrabugno,
- La commune de Bastia,
- La commune de Furiani.

## **Article 3 : Coordonnateur du Groupement**

### **3.1 : Désignation du coordonnateur**

La Communauté d'Agglomération de Bastia est désignée comme coordonnateur du Groupement, ayant la qualité de pouvoir adjudicateur.

### **3.2 : Missions du coordonnateur**

Les membres du groupement conviennent de désigner la Communauté d'Agglomération de Bastia comme coordonnateur du Groupement de commande. Sa mission consiste à mener la totalité de la procédure de passation (de la rédaction du cahier des charges jusqu'à la notification du marché) et d'exécution du marché public initié, au nom et pour le compte de tous les membres du Groupement.

Dans ce cadre le coordonnateur est chargé notamment :

- De signer et de notifier le marché public ainsi que ses avenants ou décision de résiliation,
- De définir le cadre réglementaire des procédures de consultation initiées,
- D'élaborer le dossier de consultation (DCE) en fonction des besoins définis par les membres du Groupement,
- D'assurer l'ensemble des opérations nécessaires à la sélection de l'attributaire du marché initié (rapport d'analyse des offres, etc.) et de mener les éventuelles phases de négociation,
- De suivre l'exécution financière du marché ainsi que le paiement du titulaire,
- De transmettre au contrôle de légalité la présente convention et, autant que de besoin, le marché et les actes s'y rapportant (avenants, etc.),
- D'assurer aux membres, en temps utiles, une information complète, aussi bien pendant la procédure de consultation que durant l'exécution du marché passé en application de la présente convention,
- De déclarer les procédures qu'il initie sans suite le cas échéant.

La commission d'appel d'offres compétente le cas échéant est celle du coordonnateur.

## **Article 4 : Obligations des membres du Groupement**

Afin que la mission du coordonnateur puisse s'exercer dans de bonnes conditions, chaque membre du Groupement s'engage à :

- Valider les pièces du DCE dans les délais fixés par le coordonnateur,

- Respecter le choix du titulaire du marché retenu sur la base des critères de jugement des offres,
- Désigner deux responsables du projet (un titulaire et un suppléant).

### Article 5 : Durée du Groupement

La présente convention entre en vigueur dès sa notification par le coordonnateur à l'ensemble des membres du Groupement. Elle prend fin à l'issue du marché initié, prévue au plus tard le 30 juin 2024.

### Article 6 : Financement

Les crédits nécessaires à la réalisation de l'étude ont été inscrits au budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia. Les communes membres du groupement s'acquitteront auprès du coordonnateur des sommes qui les concernent.

Le montant estimatif de l'étude s'élève à 120 000,00 € HT.

Les membres du Groupement valident le principe de répartition suivant concernant la prise en charge financière de l'étude :

- 75% du coût de l'étude pris en charge par La Communauté d'Agglomération de Bastia,
- 25% du coût de l'étude pris en charge par les cinq communes membres du Groupement au prorata de leur population.

La population totale (source INSEE population légale 2019) est de 62 240 habitants pour l'ensemble du territoire communautaire, ainsi répartie :

- Furiani : 5 608 habitants, soit 9,01% de la population du territoire communautaire,
- Bastia : 48 503 habitants, soit 77,93% de la population du territoire communautaire,
- Ville di Pietrabugno : 3 328 habitants, soit 5,35% de la population du territoire communautaire,
- San Martino di Lota : 2 913 habitants, soit 4,68% de la population du territoire communautaire,
- Santa Maria di Lota : 1 888 habitants, soit 3,03% de la population du territoire communautaire.

Suivant la clé de répartition établie ci-dessus, la répartition de la dépense prévisionnelle de 120000€ HT entre les membres du groupement est donc la suivante:

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant HT	Libellé	Montant HT
Etude technique, juridique et financière préalable au transfert de la compétence "Eaux Pluviales Urbaines"	120 000,00 €	C.A.B. 75%	90 000,00 €
		Santa Maria di Lota 3,03%	910,03 €
		San Martinu di Lota 4,68%	1 404,08 €
		Ville di Pietrabugno 5,35%	1 604,11 €
		Bastia 77,93%	23 378,70 €
		Furiani 9,01%	2 703,08 €
Total dépenses	120 000,00 €		120 000,00 €

Cette répartition pourra évoluer en fonction du montant du marché public une fois notifié. La clé de répartition restera inchangée.

Le coordonnateur du Groupement de commande procédera au paiement des dépenses résultant du marché public initié puis émettra des titres de recettes à destination des cinq communes membres selon les modalités suivantes :

- 50 % des recettes seront titrées à la notification de l'ordre de service déclenchant le lancement des prestations objet du marché public ;
- 50 % des recettes seront titrées dès que toutes les dépenses objet du marché public seront acquittées.

Chacune des communes membres procédera au règlement desdits titres.

#### **Article 7 : Modalités de prise en charge des frais de fonctionnement du Groupement**

Le coordonnateur ne sera pas indemnisé des frais occasionnés par les procédures de marchés publics, quelles qu'elles soient.

#### **Article 8 : Capacité à agir en justice**

Le coordonnateur peut agir en justice au nom et pour le compte des membres du Groupement de commande pour les procédures dont il a la charge. Il informe et consulte les membres sur sa démarche et son évolution.

#### **Article 9 : Adhésion**

Chaque membre adhère au Groupement de commande en adoptant la présente convention par une délibération de son assemblée délibérante ou par une décision de l'instance autorisée du membre concerné.

#### **Article 10 : Modification de la présente convention**

Tout avenant à la présente convention devra être adopté à l'unanimité par les membres qui composent le groupement de commande.

#### **Article 11 : Litiges**

Le coordonnateur informera, par courrier, les membres du Groupement de tout litige relatif à la présente convention et soumettra à leur accord préalable une proposition de résolution de la situation. Si toutefois un différend ne pouvait faire l'objet d'une résolution amiable entre les parties, il sera soumis au Tribunal administratif de Bastia, ou à l'autorité judiciaire compétente suivant la nature du contentieux engagé.

Etablie en six exemplaires originaux

Fait à Bastia, le

**La Communauté d'Agglomération de Bastia**

représentée par son Président

Monsieur Louis POZZO DI BORGO

**La commune de Santa Maria di Lota**

représentée par son Maire

Monsieur Guy ARMANET

**La commune de San Martinu di Lota**

représentée par son Maire

Madame Marie Hélène PADOVANI

**La commune de Ville di Pietrabugno**

représentée par son Maire

Monsieur Michel ROSSI

**La commune de Bastia**

représentée par son Maire

Monsieur Pierre SAVELLI

**La commune de Furiani**

représentée par son Maire

Monsieur Pierre Michel SIMONPIETRI



# Bastia

CITÀ DI CULTURA

## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du mercredi 13 juillet 2022

**Objet : Modification de la surface à céder dans le cadre de la cession de terrain à Mme Victoria SYLVAIN-GARCIA**

**Date de la convocation : 7 juillet 2022**

**Date d'affichage de la convocation : 7 juillet 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le treize du mois de juillet à 17h00, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

**Nombre de membres composant l'assemblée : 42**

**Nombre de membres en exercice : 42**

**Quorum : 14**

**Nombre de membres présents : 26**

**Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer**

**Etaient présents:** Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MANGANO Angelina ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien.

**Etaient absents:** Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia.

**Ont donné pouvoir :**

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;  
Monsieur TIERI Paul à Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ;  
Monsieur De ZERBI Lisandru à Madame POLISINI Ivana ;  
Madame ORSINI-SAULI Laura à Monsieur LUCCIONI Don Petru ;  
Madame CARRIER Marie-Dominique à Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;  
Monsieur FABIANI François à Madame PIPERI Linda ;  
Monsieur GRAZIANI Antoine à Monsieur GRASSI Didier ;  
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Madame LACAVE Mattea ;  
Madame LUCIANI Emmanuelle à Madame FILIPPI Françoise.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :  
Madame Mattea Lacave élue secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

**Vu** le Code de la Voirie Routière et notamment l'article L 112-8 ;

**Vu** la délibération de notre collectivité n° 2012/07/15 en date du 30 juillet 2012 portant déclassement partiel du chemin communal de Marinacce ;

**Vu** la délibération de notre collectivité n° 2022/03/02/16 en date du 17 mars 2022 portant décision de cession d'une portion du chemin Marinacce déclassé (220 m<sup>2</sup>) au droit des parcelles BN 256 et BN 561 au bénéfice de Mme Victoria SYLVAIN-GARCIA pour un montant de 3 660 euros (honoraires de 360€ du géomètre inclus) ;

**Vu** l'évaluation de France Domaine en date du 3 juin 2021 et du 23 juin 2022 ;

**Vu** l'avis favorable de la commission de l'aménagement de l'espace urbain en date du 11 juillet 2022 ;

**Considérant** le déclassement partiel du chemin de Marinacce du domaine public routier et incorporé au domaine privé de la commune, notamment au droit des parcelles BN 256 et BN 561 ;

**Considérant** que les propriétaires riverains des voies du domaine public routier sont prioritaires pour l'acquisition des emprises déclassées situées au droit de leur propriété ;

**Considérant** que pour cette raison Mme Victoria SYLVAIN-GARCIA, propriétaire de la parcelle BN 256 et les Consorts Biaggi, propriétaires de la parcelle BM 561 ont été sollicités en vue d'acquiescer la portion longitudinale du chemin située au droit de leur parcelle respective ;

**Considérant** le relevé de géomètre nécessaire à l'établissement du document d'arpentage présentant une superficie à détacher de 198 m<sup>2</sup> au lieu de 220 m<sup>2</sup> ;

**Considérant** la proposition de vendre à Mme SYLVAIN-GARCIA Victoria la parcelle BN 1093 d'une superficie de 198 m<sup>2</sup> pour le prix de 2 970 € auquel s'ajouteront la moitié des frais de géomètre, soit 360 € ;

**Considérant** le montant du prix de cession global porté à 3 660€.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,*

*Après en avoir délibéré,*

*Le conseil municipal,*

*A l'unanimité*

**Article 1 : Décide** d'abroger la délibération n° 2022/MARS/02/16 du 17 mars 2022 portant cession au bénéfice de Mme Victoria SYLVAIN-GARCIA d'une portion du chemin déclassé de Marinacce de 220 m<sup>2</sup> pour le prix de 3 660 € dont 360 € d'honoraires de géomètre inclus.

**Article 2 : Approuve** la cession au bénéfice de Mme Victoria SYLVAIN-GARCIA de la parcelle BN 1093 pour le prix de 2 970 € auquel doivent s'ajouter la moitié des honoraires du géomètre, soit 360 €.

**Article 3 : Autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et tout document nécessaire à sa formalisation.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre SAVELLI

*Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.*



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction Générale Des Finances Publiques**

Le 23/06/2022

**Direction départementale des Finances Publiques  
de Haute-Corse**

Pôle d'évaluation domaniale

Square Saint Victor CS 50110

20291 BASTIA CEDEX

mél. : [ddfip2b.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:ddfip2b.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr)

Le Directeur départemental des Finances  
publiques de Haute-Corse

à

**POUR NOUS JOINDRE**

MONSIEUR LE MAIRE DE BASTIA

1, AVENUE PIERRE GIUDICELLI

Affaire suivie par : Julien Fantino

téléphone : 04 95 32 88 21

courriel : [julien.fantino@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:julien.fantino@dgfip.finances.gouv.fr)

20410 BASTIA CEDEX

**Réf. DS:9051769**

**Réf LIDO/OSE : 2022-99999-46811**

## AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

Désignation du bien :

emprises de terre

Adresse du bien :

chemin de Marinacce – 20200 BASTIA

Département :

Haute-Corse

Valeur vénale :

QUINZE EUROS le m<sup>2</sup> (15€/m<sup>2</sup>)

## **1 - SERVICE CONSULTANT**

VILLE DE BASTIA

affaire suivie par : Josefa NEGRONI

## **2 - DATE**

de consultation : 13/06/2022

de réception : 13/06/2022

de visite : pas de visite effectuée

de dossier en état : 23/06/2022

## **3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ**

Cession à un riverain d'une partie du chemin communal au droit de la parcelle BN 256.

## **4 - DESCRIPTION DU BIEN**

Portion du chemin communal au droit de la parcelle BN 256.

## **5 – SITUATION JURIDIQUE**

Bien évalué libre de toute occupation.

Propriétaire : ville de BASTIA

## **6 - URBANISME – RÉSEAUX**

Zone UE

## **7 - DATE DE RÉFÉRENCE**

Évaluation à la date actuelle.

## **8 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE**

Par comparaison. Prorogation de l'avis de juin 2021.

La valeur vénale est fixée à : QUINZE EUROS le m<sup>2</sup> (15 €/m<sup>2</sup>)

## **9 - DURÉE DE VALIDITÉ**

Un an

## **10 - OBSERVATIONS**

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

La présente estimation est réalisée sur la base des éléments en possession du service à la date du présent avis.

Une nouvelle consultation du Pôle d'évaluation domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus ou si les règles d'urbanisme ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur départemental des Finances  
publiques  
et par délégation,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Fantino Julien', written in a cursive style.

Fantino Julien,  
Inspecteur évaluateur des Domaines



# Bastia

CITÀ DI CULTURA

## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du mercredi 13 juillet 2022

**Objet : Modification de la surface à céder dans le cadre de l'acquisition d'une emprise à la SCI Lesia dans le cadre de la régularisation de la rue Joséphine POGGI**

**Date de la convocation : 7 juillet 2022**

**Date d'affichage de la convocation : 7 juillet 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le treize du mois de juillet à 17h00, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

**Nombre de membres composant l'assemblée : 42**

**Nombre de membres en exercice : 42**

**Quorum : 14**

**Nombre de membres présents : 26**

**Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer**

**Etaient présents:** Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MANGANO Angelina ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien.

**Etaient absents:** Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia.

**Ont donné pouvoir :**

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;  
Monsieur TIERI Paul à Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ;  
Monsieur De ZERBI Lisandru à Madame POLISINI Ivana ;  
Madame ORSINI-SAULI Laura à Monsieur LUCCIONI Don Petru ;  
Madame CARRIER Marie-Dominique à Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;  
Monsieur FABIANI François à Madame PIPERI Linda ;  
Monsieur GRAZIANI Antoine à Monsieur GRASSI Didier ;  
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Madame LACAVE Mattea ;  
Madame LUCIANI Emmanuelle à Madame FILIPPI Françoise.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :  
Madame Mattea Lacave élue secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

**Vu** la délibération de notre collectivité n°2021/DEC/01/17 en date du 17 décembre 2021 approuvant l'acquisition d'une emprise à la SCI LESIA dans le cadre de la régularisation de la rue Joséphine POGGI ;

**Vu** l'avis favorable de la commission de l'aménagement de l'espace urbain en date du 11 juillet 2022 ;

**Considérant** que par délibération en date du 2 juin 2022, le conseil municipal a approuvé l'acquisition d'une emprise de 831 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle BC 84 appartenant à la SCI LESIA ;

**Considérant** l'incorporation de cette parcelle à l'assise foncière de la rue Joséphine POGGI ;

**Considérant** l'approbation de cette acquisition pour un montant de 13 600€ ;

**Considérant** que le relevé de géomètre nécessaire à l'établissement du document d'arpentage présente une surface à détacher de 831 m<sup>2</sup> au lieu de 790 m<sup>2</sup> ;

**Considérant** que cet élément nous oblige à délibérer à nouveau et nécessite en conséquence d'abroger la délibération du 17 décembre 2021 ;

**Considérant** que par erreur il a été indiqué que le prix de vente était de 13 600 € ;

**Considérant** que l'emprise initiale à acquérir ayant été augmentée (831 m<sup>2</sup> au lieu de 790 m<sup>2</sup>), le prix de vente est ainsi proposé à 14 305 €.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,*

*Après en avoir délibéré,*

*Le conseil municipal,*

*A l'unanimité.*

**Article 1 :**

- **Décide** d'abroger la délibération n° 2022/Juin/01/29 du 2 juin 2022 portant acquisition à la SCI LESIA de 831 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle BC 84 pour le prix de 13 600€.

**Article 2 :**

- **Approuve** l'acquisition à la SCI LESIA de 831 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle BC 84 pour le prix de 14 305€.

**Article 3 :**

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et tous documents nécessaires à son établissement.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre SAVELLI

*Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.*



# Bastia

CITÀ DI CULTURA

## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du mercredi 13 juillet 2022

**Objet : Acquisition local commercial et fonds de commerce « empreinte » sis maison Vinci – avenue de la libération**

**Date de la convocation : 7 juillet 2022**

**Date d'affichage de la convocation : 7 juillet 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le treize du mois de juillet à 17h00, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

**Nombre de membres composant l'assemblée : 42**

**Nombre de membres en exercice : 42**

**Quorum : 14**

**Nombre de membres présents : 26**

**Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer**

**Étaient présents :** Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MANGANO Angelina ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien.

**Étaient absents :** Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia.

**Ont donné pouvoir :**

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;  
Monsieur TIERI Paul à Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ;  
Monsieur De ZERBI Lisandru à Madame POLISINI Ivana ;  
Madame ORSINI-SAULI Laura à Monsieur LUCCIONI Don Petru ;  
Madame CARRIER Marie-Dominique à Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;  
Monsieur FABIANI François à Madame PIPERI Linda ;  
Monsieur GRAZIANI Antoine à Monsieur GRASSI Didier ;  
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Madame LACAVE Mattea ;  
Madame LUCIANI Emmanuelle à Madame FILIPPI Françoise.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :  
Madame Mattea Lacave élue secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

**Vu** le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L. 1111-1

**Vu** l'avis du Pôle d'Evaluation Domanial en date du 8 février 2022 évaluant le fonds de commerce à 73 000 € et le local commercial à 102 600 € ;

**Vu** l'avis favorable de la commission de l'aménagement de l'espace urbain en date du 11 juillet 2022 ;

**Considérant** la proposition de Mme PAYAN Sylviane épouse COSTA de vendre à notre collectivité son local commercial et son fonds de commerce sis au rez-de-chaussée de la Maison Vinci avenue de la Libération ;

**Considérant** que cet immeuble cadastré AZ 69 est situé à l'angle du chemin de la Carbonite et de l'avenue de la Libération et est impacté par deux emplacements réservés : le n°64 (requalification et élargissement de l'avenue de la Libération) et le n°65 (création d'une voie de quartier élargissement du chemin de la Carbonite) ;

**Considérant** que la création d'une piste cyclable reliant l'avenue de la libération à la voie-douce du front de mer est prévue dans le cadre de ces opérations ;

**Considérant** que la commune est propriétaire de tous les lots de copropriété de cet immeuble et que ces acquisitions permettraient ainsi d'avoir la maîtrise foncière de la totalité de la maison Vinci pour finaliser nos projets ;

**Considérant** la proposition d'acheter le fonds de commerce à l'enseigne « Empreinte » (vente de chaussures) pour le prix de 73 000 € et le local commercial d'une superficie de 56 m<sup>2</sup> pour le prix de 102 600 €, soit une dépense globale de 175 600 € ;

*Après avoir entendu le rapport de Madame Emmanuelle DE GENTILI,*

*Après en avoir délibéré*

*Le conseil municipal,*

*A l'unanimité.*

**Article 1 :**

- **Approuve** l'acquisition du fonds de commerce à l'enseigne « Empreinte » (vente de chaussures) pour le prix de 73 000 € et le local commercial d'une superficie de 56 m<sup>2</sup> pour le prix de 102 600 € appartenant à Mme COSTA Sylviane.

**Article 2 :**

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les actes de vente correspondants et le cas-échéant les avant-contrats ainsi que tous documents nécessaires à leur établissement.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre SAVELLI



*Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

*La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.*



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
**DIRECTION DÉPARTEMENTALE des FINANCES**  
**PUBLIQUES de la HAUTE-CORSE**  
PÔLE D'ÉVALUATIONS DOMANIALES  
Square Saint Victor – CS 50 110  
20 200 BASTIA Cedex

Le 08/02/2022

Le Directeur départemental des Finances  
publiques de

à

**POUR NOUS JOINDRE**

Monsieur le Maire de Bastia

Affaire suivie par : Julien Fantino  
courriel : [julien.fantino@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:julien.fantino@dgfip.finances.gouv.fr)  
Réf LIDO/OSE : 2021-99999-80352

## AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

Désignation du bien :	Local commercial magasin Empreinte
Adresse du bien :	Bastia, chemin de la Carbonite
Département :	Haute Corse
Valeur vénale :	Cent deux mille six cents (102 600€)

## **1 - SERVICE CONSULTANT**

Commune de Bastia

affaire suivie par : Josefa Negroni

## **2 - DATE**

de consultation : 26/10/2021

de réception : 26/10/2021

de visite : 05/11/2019 (suite à première consultation du 29/10/2019)

de dossier en état : 07/02/2022

## **3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ**

Acquisition amiable en vue de constituer une réserve foncière dans le cadre des emplacements réservés qui grèvent les biens.

## **4 - DESCRIPTION DU BIEN**

Le bien se situe dans le quartier de Lupino, avenue de la Libération, proche de toutes les commodités.

Il s'agit, dans un bâtiment édifié sur la parcelle AZ 69, d'un fonds de commerce de magasin de chaussures sur un niveau avec arrière-boutique et mezzanine, d'une superficie totale de 56,18 m<sup>2</sup>.

La pièce de vente d'une superficie de 24,22 m<sup>2</sup> et la mezzanine de 10,91 m<sup>2</sup> sont en assez bon état.

L'arrière-boutique d'une superficie de 21,05 m<sup>2</sup> est en plus mauvais état avec peintures effritées et humidité.

## **5 – SITUATION JURIDIQUE**

Propriété de Mme Payan Sylviane épouse COSTA.

## **6 - URBANISME – RÉSEAUX**

Zone urbaine UB. Zone de grands ensembles, développés en prolongement du centre ancien.

Droit de préemption renforcé. Zone ABF.

## **7 - DATE DE RÉFÉRENCE**

Évaluation à la date du 02/02/2022.

## **8 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE**

Par comparaison

La valeur vénale est estimée à cent deux mille six cents euros (102 600€).

## 9 - DURÉE DE VALIDITÉ

1 an.

## 10 - OBSERVATIONS

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

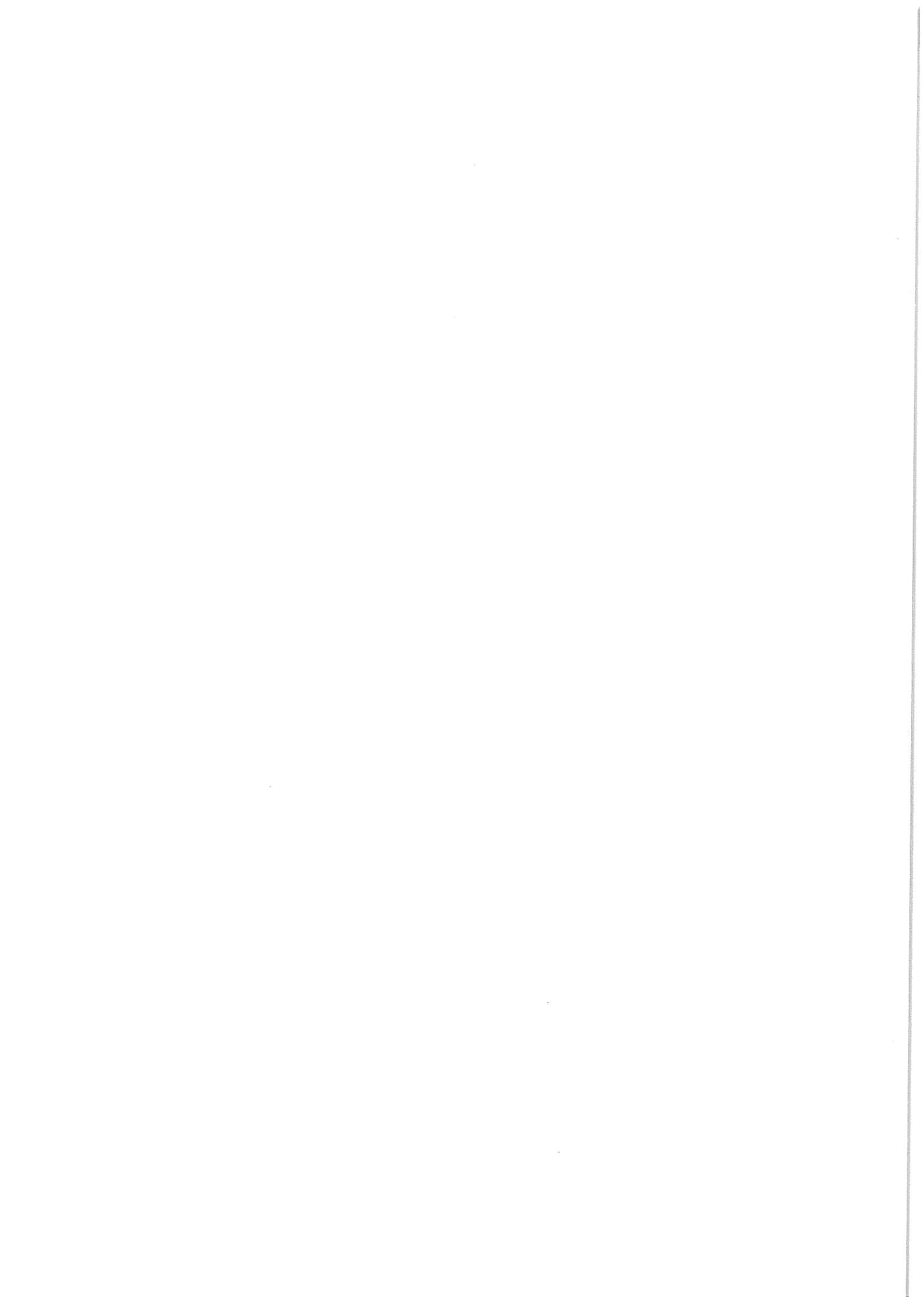
La présente estimation est réalisée sur la base des éléments en possession du service à la date du présent avis.

Une nouvelle consultation du Pôle d'évaluation domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus ou si les règles d'urbanisme ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur départemental des Finances  
publiques  
et par délégation,



Genevieve Santelli





**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
**DIRECTION DÉPARTEMENTALE des FINANCES**  
**PUBLIQUES de la HAUTE-CORSE**  
PÔLE D'ÉVALUATIONS DOMANIALES  
Square Saint Victor – CS 50 110  
20 200 BASTIA Cedex

Le 08/02/2022

Le Directeur départemental des Finances  
publiques de

à

**POUR NOUS JOINDRE**

Monsieur le Maire de Bastia

Affaire suivie par : Julien Fantino  
courriel : [julien.fantino@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:julien.fantino@dgfip.finances.gouv.fr)  
Réf LIDO/OSE : 2021-99999-80352

## AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

Désignation du bien :	Fonds de commerce, magasin Empreinte
Adresse du bien :	Bastia, chemin de la Carbonite
Département :	Haute Corse
Valeur vénale :	Soixante treize mille euros (73 000€)

## **1 - SERVICE CONSULTANT**

Commune de Bastia

affaire suivie par : Josefa Negroni

## **2 - DATE**

de consultation : 26/10/2021

de réception : 26/10/2021

de visite : 05/11/2019 (suite à première consultation du 29/10/2019)

de dossier en état : 07/02/2022

## **3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ**

Acquisition amiable en vue de constituer une réserve foncière dans le cadre des emplacements réservés qui grèvent les biens.

## **4 - DESCRIPTION DU BIEN**

Le bien se situe dans le quartier de Lupino, avenue de la Libération, proche de toutes les commodités.

Il s'agit, dans un bâtiment édifié sur la parcelle AZ 69, d'un fonds de commerce de magasin de chaussures sur un niveau avec arrière-boutique et mezzanine, d'une superficie totale de 56,18 m<sup>2</sup>.

La pièce de vente d'une superficie de 24,22 m<sup>2</sup> et la mezzanine de 10,91 m<sup>2</sup> sont en assez bon état.

L'arrière-boutique d'une superficie de 21,05 m<sup>2</sup> est en plus mauvais état avec peintures effritées et humidité.

## **5 – SITUATION JURIDIQUE**

Propriété de Mme Payan Sylviane épouse Costa.

## **6 - URBANISME – RÉSEAUX**

Zone urbaine UB. Zone de grands ensembles, développés en prolongement du centre ancien.

Droit de préemption renforcé. Zone ABF.

## **7 - DATE DE RÉFÉRENCE**

Évaluation à la date du 02/02/2022.

## **8 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE**

Par application de barèmes professionnels.

La valeur du fonds est de SOIXANTE TREIZE MILLE EUROS (73 000 €)

## **9 - DURÉE DE VALIDITÉ**

1 an.

## **10 - OBSERVATIONS**

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

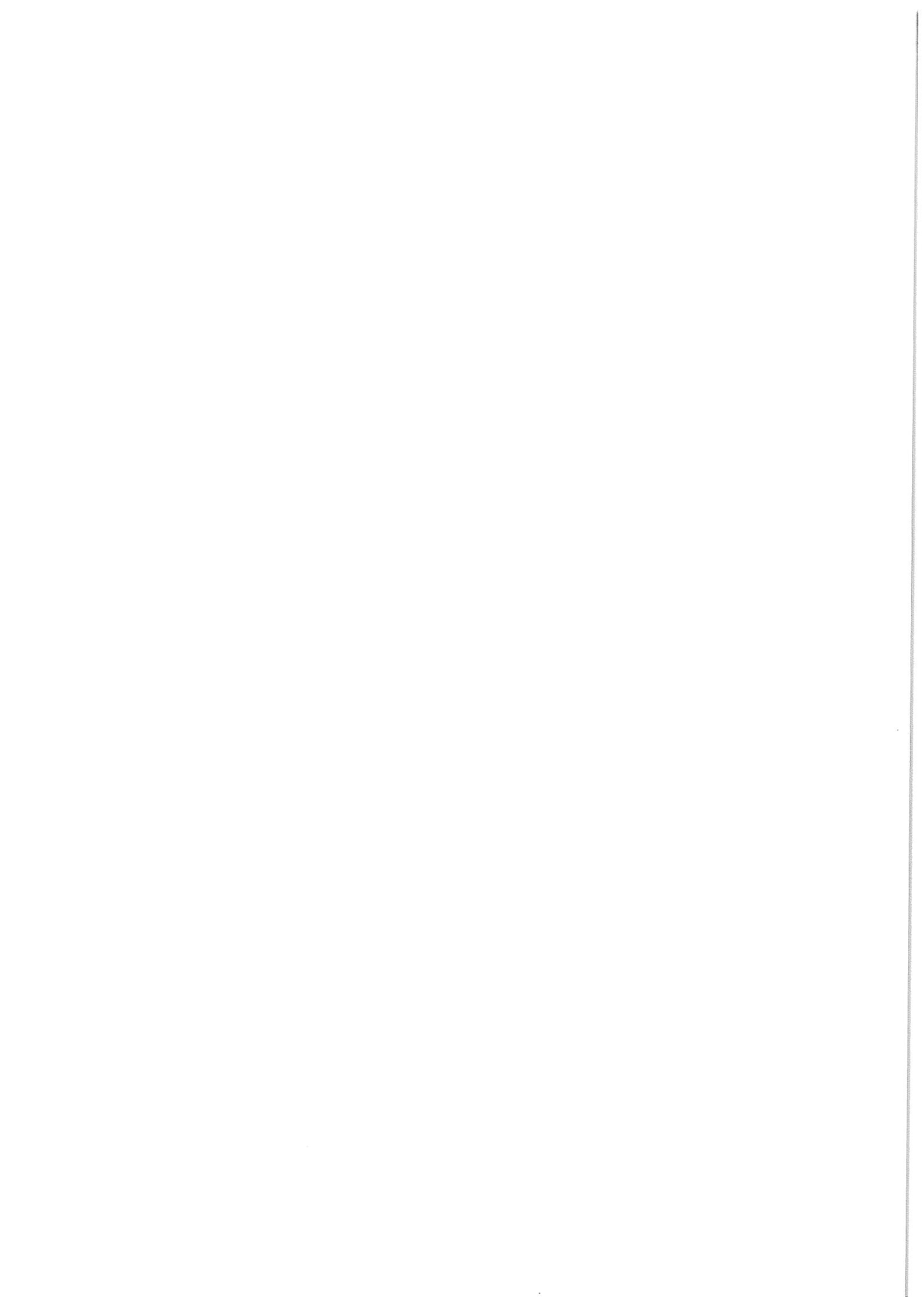
La présente estimation est réalisée sur la base des éléments en possession du service à la date du présent avis.

Une nouvelle consultation du Pôle d'évaluation domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus ou si les règles d'urbanisme ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur départemental des Finances  
publiques  
et par délégation,



Genevieve Santelli





# Bastia

CITÀ DI CULTURA

## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du mercredi 13 juillet 2022

**Objet : Actions entreprises par la ville de Bastia suites aux recommandations de la chambre régionale des comptes**

**Date de la convocation : 7 juillet 2022**

**Date d'affichage de la convocation : 7 juillet 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le treize du mois de juillet à 17h00, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

**Nombre de membres composant l'assemblée : 42**

**Nombre de membres en exercice : 42**

**Quorum : 14**

**Nombre de membres présents : 26**

**Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer**

**Etaient présents:** Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MANGANO Angelina ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien.

**Etaient absents:** Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia.

**Ont donné pouvoir :**

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;  
Monsieur TIERI Paul à Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ;  
Monsieur De ZERBI Lisandru à Madame POLISINI Ivana ;  
Madame ORSINI-SAULI Laura à Monsieur LUCCIONI Don Petru ;  
Madame CARRIER Marie-Dominique à Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;  
Monsieur FABIANI François à Madame PIPERI Linda ;  
Monsieur GRAZIANI Antoine à Monsieur GRASSI Didier ;  
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Madame LACAVE Mattea ;  
Madame LUCIANI Emmanuelle à Madame FILIPPI Françoise.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :  
Madame Mattea Lacave élue secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des juridictions financières et notamment l'article L 243-9 ;

**Vu** le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes (CRC) de Corse notifié à Monsieur le Maire de Bastia le 20 avril 2021 ;

**Vu** la délibération de notre collectivité n°2021/02/AVRIL/01 en date du 28 avril 2021 relative à la mise au débat du Rapport d'Observations Définitives (ROD) de la Chambre Régionale des Comptes, Exercices 2012 à 2019 ;

**Vu** le courrier de Madame la Présidente de la Chambre régionale des comptes en date du 31 mai 2022 ;

**Vu** la prise d'acte de la Commission des finances et de la transparence publique en date du 11 juillet 2022 ;

**Considérant** que les actions entreprises par la collectivité, à la suite des observations de la Chambre régionale des comptes, doivent être présentées à l'assemblée délibérante dans un délai d'un an à compter de la présentation du Rapport d'Observations Définitives (ROD) de la Chambre Régionale des Comptes ;

**Considérant** les cinq recommandations énoncées dans le rapport d'observations définitives suivantes :

- Recommandation n° 1 : Engager, en relation avec le comptable, un travail de recensement des immobilisations et des amortissements constitués afin de compléter l'inventaire des biens ainsi que l'état de l'actif.
- Recommandation n° 2 : Se conformer à la réglementation en finalisant le transfert aux comptes d'imputation définitifs des immobilisations en cours achevées et, pour celles qui seraient concernées par cette procédure, en mettant en œuvre les amortissements nécessaires.
- Recommandation n° 3 : Se conformer à la réglementation en soldant rapidement le compte 4818 par amortissement des charges à étaler qui étaient comptabilisées au 31 décembre 2019.
- Recommandation n° 4 : Se conformer à la réglementation en soumettant l'ensemble des agents communaux au dispositif de la journée de solidarité.
- Recommandation n° 5 : Se conformer à la réglementation en supprimant les jours de congés supplémentaires accordés au personnel communal.
- 

**Considérant** que ces recommandations ont été mises en œuvre par la collectivité comme suit ;

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,*

*Après en avoir délibéré,*

*Le conseil municipal,*

*A l'unanimité,*

**Article unique :**

- **Prend acte** des actions suivantes, entreprises par la ville de Bastia pour répondre aux recommandations de la CRC:

**Concernant la recommandation n°1**

L'examen des données comptables et extracomptables au 31 décembre 2018 a conduit la CRC à observer une discordance entre l'identification, d'une part, et la valorisation de l'actif immobilisé, d'autre part.

Ainsi, alors qu'à cette date le total des comptes d'immobilisations s'élevait à 456,4 M€ (solde net en fin d'exercice des comptes 20 à 27, tels que figurant dans la balance des comptes au 31 décembre 2018), l'inventaire des biens ne portait que sur 81,9 M€, soit 18 % seulement des immobilisations. La quasi-totalité de la différence (316,5 M€ sur 374,5 M€) correspond aux immobilisations en cours.

Suite à cette observation, la ville a apporté deux niveaux de réponses justifiant cette discordance. Premièrement, la mise à jour de l'état de l'actif n'était plus faite depuis 1997. Deuxièmement, la mise en service du progiciel de trésorerie Hélios en 2008 a conduit la trésorerie à comptabiliser une seule ligne pour l'ensemble des immobilisations de la collectivité. Dès lors, l'état de l'actif avant 2008 contient une seule ligne qui référence des millions d'euros d'actifs impossible à comparer avec l'inventaire de la commune.

Face à ce constat et pendant la phase de contrôle, la ville de Bastia, en concertation avec la trésorerie municipale a engagé un travail conséquent de régularisation de l'état de l'actif étant attendu que cette recommandation est intimement liée à la recommandation n° 2 concernant le transfert aux comptes définitifs des immobilisations en cours achevés.

En effet, la chambre identifie que la quasi-totalité de la différence (316,5 M€ sur 374,5 M€) correspond aux immobilisations en cours. Ainsi, le travail de régularisation entrepris pour répondre à la recommandation n°2 répond également à la recommandation n°1.

Au-delà de la régularisation des immobilisations en cours et afin de répondre plus efficacement au travail de recensement des immobilisations et des amortissements, la ville de Bastia a changé de méthode de comptabilisation des actifs immobilisés dès l'exercice 2015. Aujourd'hui, seules les opérations pluriannuelles d'investissement sont comptabilisées au chapitre 23. Un certificat d'intégration est désormais systématiquement produit afin d'intégrer les immobilisations en cours finalisées. Ces régularisations ainsi que le processus de transfert automatisé permettent de fiabiliser grandement l'état de l'actif et l'inventaire des biens de la collectivité.

Enfin, il est également à préciser que le passage en nomenclature M57 prévu au 01 janvier 2023 permettra également de continuer la fiabilisation de l'état actif.

## **Concernant la recommandation n°2**

Au-delà de la question de l'identification des immobilisations, il s'avère que l'actif immobilisé comporte également un montant d'immobilisations en cours anormalement élevé qui représentait 316,7 M€ au 31 décembre 2018, soit 69 % du total de l'actif immobilisé (contre 251,4 M€ en 2012).

Comme précisé à travers la recommandation n°1, la ville de Bastia a engagé un travail conséquent de régularisation des immobilisations et ce, dès la phase de contrôle.

Ainsi, pendant la période d'instruction, les opérations suivantes ont été effectuées :

- 66 M€ ont été intégrés afin de régulariser la période allant de 1997 à 2008 (coupure Hélios)
- 106 M€ ont été intégrés afin de régulariser la période de 2009 à 2018 depuis le compte 2313
- 73 M€ ont été intégrés afin de régulariser les immobilisations du compte 2315
- 21 M€ ont été intégrés afin de régulariser les immobilisations du compte 2318

Soit un total de 266 M€ qui correspond à 84 % des immobilisations en cours.

Ainsi au 31 décembre 2021, le compte de gestion définitif affiche un solde d'immobilisations corporelles en cours de 60,63 M€ contre 316,66 M€ au 31 décembre 2018. Le compte a naturellement été crédité par les opérations pluriannuelles en cours et qui seront intégrées dès qu'elles seront terminées.

### **Concernant la recommandation n°3**

L'instruction M14 prévoit la possibilité d'étaler sur plusieurs exercices certaines charges de fonctionnement.

La balance des comptes de la commune présente un solde de 1 190 335,69 € sur le compte 4818 « charges à étaler ». Entre 2012 et 2019, aucune opération d'amortissement de ces charges n'a été comptabilisée.

Ce montant correspond à une écriture comptable ancienne dont l'objet initial est inconnu et qui n'a fait l'objet d'aucun amortissement.

Par délibération du 10 novembre 2021, la ville de Bastia a autorisé l'étalement de la charge sur 5 ans soit un amortissement de 238 067,38 € par année jusqu'en 2025 date à laquelle la charge sera complètement amortie.

### **Concernant la recommandation n°4**

Pour mémoire, la journée de solidarité a été créée afin d'assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées. Celle-ci est mise en œuvre dans le cadre d'un décompte annuel permettant le travail de 7 heures supplémentaires pour un temps de travail à 35 heures hebdomadaire de la manière suivante :

Nbre total de jours sur l'année	365	
Repos hebdomadaires : 2 jours X 52 semaines		-
104		
Congés annuels* : 5 fois les obligations hebdomadaires de travail		-25
Jours fériés		-8
Nbre de jours travaillés		=
228		
Nbre de jours travaillés = Nbre de jours X 7 heures	1596 h arrondi à 1600 h	
+ Journée de solidarité		+7h
Total des heures :		1607
heures		
*+ 2 jours = 27 jours au titre des jours dits de fractionnement		
(Lorsqu'un agent prend 5, 6 ou 7 jours de congés annuels en dehors de la période qui va du 1er mai au 31 octobre, il a droit à un jour de congé annuel supplémentaire. Il lui est attribué 2 jours de congés supplémentaires lorsque l'agent a pris au moins 8 jours de congé en dehors de la période considérée.)		

Comme développé lors de la présentation du Rapport d'Observations Définitives en Conseil Municipal le 28 avril 2021, la Ville de Bastia a procédé à une modification de ses temps de travail dès 2016 en appliquant des horaires de travail à 1607 heures pour les services administratifs dits supports (délibération en date du 22 juin 2016 portant approbation des horaires d'été des agents municipaux du centre administratif) et des régimes dérogatoires au titre de la pénibilité pour les services du Centre Technique Municipal, le Théâtre, les ATSEM et la restauration scolaire (délibérations en date du 20 décembre 2016 portant approbation des cycles de travail des services culturels et de la direction des interventions techniques ; délibération en date du 28 mai 2019 portant approbation des règlements intérieurs afférents aux différents services de la ville).

D'autres services ont également fait l'objet par la suite d'un régime dérogatoire en matière de temps de travail afin de tenir compte des sujétions liées à la nature des missions et à la définition des cycles de travail qui en résultent, et ce, après avis favorable du comité technique.

Ainsi, lors du Comité Technique Paritaire en date du 29 novembre 2021 et du Conseil Municipal du 17 décembre 2021, l'ensemble des régimes de travail de la Ville ont été présentés

dans un seul et même document, afin d'unifier dans une délibération unique les temps de travail des agents et ce, dans un souci de transparence.

Cette présentation avait également pour but de répondre aux exigences de l'article 47 de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique qui a abrogé les régimes légaux dérogatoires aux 35 heures antérieures à la loi du 3 janvier 2001 et fixé une date butoir pour les communes au 1er janvier 2022 afin d'instaurer de nouvelles règles de travail et d'harmoniser le temps de travail dans la fonction publique territoriale.

A défaut de décision expresse de l'organe délibérant prise après avis du CTP et à l'expiration de cette période transitoire, les délibérations ayant instauré ces régimes dérogatoires auraient été dépourvues de base légale et donc irrégulières.

Le temps de travail hebdomadaire au sein de la commune est ainsi fixé pour les services administratifs à 37h30 par semaine. Les agents bénéficient à ce titre de 15 jours de RTT afin que la durée annuelle de travail effectif soit conforme à la durée annuelle légale de 1607 heures.

Cependant, pour des raisons d'organisation et de fonctionnement et afin de répondre au mieux aux besoins des usagers et dans le respect du cadre légal et réglementaire relatif au temps de travail, des cycles de travail différents sont établis au sein d'autres services de la commune.

L'organisation des cycles de travail au sein des services de la ville s'établit donc comme suit :

- Des régimes à 1607 heures avec horaires fixes
- Des régimes à 1607 heures avec horaires variables

Etat Civil, Maison des Services Publics, Police Municipale, Direction de la Culture, Médiathèque, San Angelo, Bibliothèques, Musée, Maison des Sciences, Pôle jeunesse et Loisirs, Patrimoine, Gardiens Scolaires, Parkings

- Des régimes dérogatoires aux 1607 heures au titre des sujétions particulières

Crèche, cuisine centrale, ATSEM, Restauration Scolaire, Centre Technique Municipal, Cimetières, Vieux Port, Nettoyement Bâtiments Communaux

Dans ces services, compte tenu des sujétions liées à la nature des missions et à la définition des cycles de travail qui en résultent (travail de nuit, travail le dimanche, travail en horaires décalés, travail en équipes, modulation importante du cycle de travail, travaux pénibles ou dangereux), la durée annuelle de travail peut être réduite en deçà de 1607 heures au regard de l'article 2 du décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale.

A noter que par courrier en date du 27 janvier 2022, le contrôle de légalité de la Préfecture a sollicité un descriptif complet des caractéristiques des emplois dont la durée annuelle du temps de travail est inférieure à 1607 heures les rendant éligibles à ce régime dérogatoire.

A cet effet, ont été adressés, les fiches de postes des emplois en question ainsi qu'un tableau récapitulatif des services avec le détail des sujétions particulières liées à la nature des missions et à la définition des cycles de travail qui en résultent telles que :

- le travail de nuit,
- le travail le dimanche,
- le travail en horaires décalés,
- le travail en équipes,
- la modulation importante du cycle de travail,
- les travaux pénibles ou dangereux.

Les sujétions précitées relevant des facteurs de risques professionnels définis par l'article D. 4161-1 du Code du Travail :

- La manutention manuelle de charges ;
- Les postures pénibles ou positions forcées des articulations ;
- Les vibrations mécaniques ;
- Les agents chimiques dangereux, y compris poussières et fumées ;
- Les températures extrêmes ;
- Le bruit ;
- Le travail de nuit ;
- Le travail en équipes successives alternantes ;
- Le travail répétitif.

La proposition d'intégration des sujétions particulières dans les fiches de poste des emplois dont la durée annuelle du temps de travail est inférieure à 1607 heures a été présentée en Comité Technique Paritaire le 25 février 2022 et a été votée à l'unanimité.

Ces éléments de réponse ont été envoyés au contrôle de légalité le 28 février 2022. Dès lors aucun recours administratif n'ayant été introduit remettant en cause ce dispositif, les temps de travail de la collectivité se trouvent ainsi légitimés.

Le principe du respect de la journée de solidarité est donc respecté au regard de l'annualisation du temps de travail de l'ensemble des services en dehors des services bénéficiant de régime dérogatoire au titre de la pénibilité.

#### **Concernant la recommandation n°5**

Enfin, les jours de congés supplémentaires octroyés au titre des fêtes locales et des ponts ne sont plus accordés depuis 2022.

En effet, lors du Comité Technique Paritaire du 17 mai 2022, il a été demandé par l'ensemble des organisations syndicales qu'un point supplémentaire soit rajouté à l'ordre du jour concernant la demande d'octroi de jours de congés supplémentaires au titre des ponts de l'ascension et du 14 juillet.

Cette demande n'a pas recueilli d'avis favorable compte tenu des observations de la CRC en date du 26 février 2021 et de la lettre d'observation de Monsieur le Préfet en date du 27 janvier 2022 (demandant l'application de l'article 47 de loi de transformation de la fonction publique en matière de temps de travail).

Celle-ci n'a donc pas été rajoutée à l'ordre du jour du CTP mais a fait l'objet d'une explication orale. A cette occasion, il a été décidé d'un commun accord avec les Organisations Syndicales, la pose d'un jour de RTT pour l'ensemble des agents des services concernés (hors services soumis à une obligation d'ouverture).

Concernant les recommandations RH de manière plus générale, la Ville de Bastia s'attache à mettre en œuvre les conseils de la Chambre en matière de recrutements et de lutte contre l'absentéisme.

La collectivité poursuit donc son effort de maîtrise de la masse salariale en redéployant les effectifs via des mobilités internes, en soutenant les dispositifs d'accompagnement au retour ou au maintien à l'emploi et en mutualisant les ressources et moyens entre directions.

Le Maire,

Pierre SAVELLI

*Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

*La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.*





# Bastia

CITÀ DI CULTURA

## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du mercredi 13 juillet 2022

**Objet : Modification du plan de financement relatif à l'opération de rénovation de l'éclairage public de la Ville de Bastia**

**Date de la convocation : 7 juillet 2022**

**Date d'affichage de la convocation : 7 juillet 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le treize du mois de juillet à 17h00, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

**Nombre de membres composant l'assemblée : 42**

**Nombre de membres en exercice : 42**

**Quorum : 14**

**Nombre de membres présents : 26**

**Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer**

**Étaient présents :** Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MANGANO Angelina ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien.

**Étaient absents :** Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia.

**Ont donné pouvoir :**

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;  
Monsieur TIERI Paul à Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ;  
Monsieur De ZERBI Lisandru à Madame POLISINI Ivana ;  
Madame ORSINI-SAULI Laura à Monsieur LUCCIONI Don Petru ;  
Madame CARRIER Marie-Dominique à Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;  
Monsieur FABIANI François à Madame PIPERI Linda ;  
Monsieur GRAZIANI Antoine à Monsieur GRASSI Didier ;  
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Madame LACAVE Mattea ;  
Madame LUCIANI Emmanuelle à Madame FILIPPI Françoise.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :  
Madame Mattea Lacave élue secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

**Vu** la délibération de notre collectivité n°2020-DEC-01-19 en date du 18 décembre 2020 portant approbation du plan de financement relatif à l'opération de rénovation de l'éclairage public de la ville de Bastia ;

**Vu** l'avis favorable de la commission des finances et de la transparence publique en date du 11 juillet 2022 ;

**Considérant** l'approbation du lancement d'un Contrat de Performance Energétique et la validation du plan de financement relatif à l'opération de rénovation (mission G4) de l'éclairage public de la Ville de Bastia ;

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant en € HT	Libellé	Montant en € HT
<b>Travaux de mise en conformité sans génération d'économie d'énergie</b>	1 176 672,50 €	Dotation Quinquennale 2020-2024 : 40 %	470 669,00 €
		Ville de Bastia : 60 %	706 003,50 €
<b>Total Dépenses</b>	<b>1 176 672,50 €</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>1 176 672,50 €</b>

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant en € HT	Libellé	Montant en € HT
<b>Travaux avec génération d'économie d'énergie</b>	3 934 180 €	AAP AUE : 80 %	3 147 344 €
		Dont CPER (ADEME/CdC)	1 058 544 €
		Dont CSPE (contrat cadre de compensation)	2 088 800 €
		Ville de Bastia : 20 %	786 836 €
<b>Total Dépenses</b>	<b>3 934 180 €</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>3 934 180 €</b>

**Considérant** que par le biais de la mission G4, la Ville de Bastia procédera à la rénovation de l'ensemble de l'éclairage public de la ville afin de réaliser plus de 70% d'économies d'énergie ;

**Considérant** qu'il convient de revoir le plan de financement de cette opération ;

**Considérant** qu'en effet, le montant de ces dépenses éligibles a été revu à la hausse avec l'intégration d'un système de télégestion et de supervision, et ce toujours dans l'optique d'économiser l'énergie, de réduire les coûts de maintenance et de contrôler à distance l'allumage, la variation et l'extinction de certains points lumineux ;

**Considérant** que par ailleurs, suite à la crise sanitaire de la pandémie de COVID19 et en attendant la prochaine programmation FEDER, un nouveau dispositif complémentaire d'aide a été mis en place par l'Europe, REACT-EU ;

**Considérant** que ce dernier prévoit une programmation de nouvelles opérations avec une date limite d'acquittement des dépenses fixée en septembre 2023 ;

**Considérant** le souhait de notre collectivité de bénéficier de ce dispositif et de diviser en deux phases cette opération de travaux (mission G4) d'une durée totale de 3 ans :

- Phase 1 : Traitement d'environ 1 113 points lumineux – Juillet 2022 à Juillet 2023
- Phase 2 : Traitement d'environ 3 132 points lumineux – Août 2023 à Août 2025

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean Joseph MASSONI,  
Après en avoir délibéré,*

Le conseil municipal,  
A la majorité des votants, Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI  
Julien ayant voté contre. Monsieur Jean Sébastien de CASALTA s'étant abstenu.

**Article 1 :**

- Approuve la modification du plan de financement suivant :

**PHASE 1**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Libellé	Montant en € HT	Libellé	Montant en € HT
<b>Travaux de mise en conformité sans génération d'économie d'énergie</b>	400 000 €	Dotation Quinquennale 2020-2024 : 40 %	160 000,00 €
		Ville de Bastia : 60 %	240 000,00 €
<b>Total Dépenses</b>	<b>400 000 €</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>400 000,00 €</b>

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Libellé	Montant en € HT	Libellé	Montant en € HT
<b>Travaux avec génération d'économie d'énergie</b>	1 600 000 €	Cadre territorial de compensation / PRODEME FEDER : 56,03 %	896 480,00 €
		Dotation Quinquennale 2020-2024: 23,97 %	383 520,00 €
		Ville de Bastia : 20,00 %	320 000,00 €
<b>Total Dépenses</b>	<b>1 600 000 €</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>1 600 000,00 €</b>

**PHASE 2**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Libellé	Montant en € HT	Libellé	Montant en € HT
<b>Travaux de mise en conformité sans génération d'économie d'énergie</b>	820 000 €	Dotation Quinquennale 2020-2024 40 %	328 000,00 €
		Ville de Bastia : 60 %	492 000,00 €
<b>Total Dépenses</b>	<b>820 000 €</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>820 000,00 €</b>

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Libellé	Montant en € HT	Libellé	Montant en € HT
<b>Travaux avec génération d'économie d'énergie</b>	3 280 000 €	Cadre territorial de compensation / PRODEME FEDER : 76,71 %	2 516 088,00 €
		Ville de Bastia : 23,29 %	763 912,00 €
<b>Total Dépenses</b>	<b>3 280 000 €</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>3 280 000,00 €</b>

**Article 2 :**

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des financements correspondant et signer les documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre SAVELLI



*Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.*



# Bastia

CITÀ DI CULTURA

## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du mercredi 13 juillet 2022

**Objet : Affectation des résultats du compte administratif 2021 du budget principal**

**Date de la convocation : 7 juillet 2022**

**Date d'affichage de la convocation : 7 juillet 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le treize du mois de juillet à 17h00, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

**Nombre de membres composant l'assemblée : 42**

**Nombre de membres en exercice : 42**

**Quorum : 14**

**Nombre de membres présents : 26**

**Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer**

**Etaient présents:** Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MANGANO Angelina ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien.

**Etaient absents:** Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia.

**Ont donné pouvoir :**

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;  
Monsieur TIERI Paul à Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ;  
Monsieur De ZERBI Lisandru à Madame POLISINI Ivana ;  
Madame ORSINI-SAULI Laura à Monsieur LUCCIONI Don Petru ;  
Madame CARRIER Marie-Dominique à Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;  
Monsieur FABIANI François à Madame PIPERI Linda ;  
Monsieur GRAZIANI Antoine à Monsieur GRASSI Didier ;  
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Madame LACAVE Mattea ;  
Madame LUCIANI Emmanuelle à Madame FILIPPI Françoise.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :  
Madame Mattea Lacave élue secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2311-5 et R2311-11 et suivants ;

**Vu** l'arrêté du 27 décembre 2005 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs ;

**Vu** la délibération de notre collectivité n°2022-JUIN-01-05 en date du 2 juin 2022 portant approbation du compte administratif 2021 du budget principal ;

**Vu** l'avis favorable de la commission des finances et de la transparence publique en date du 11 juillet 2022.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean Joseph MASSONI,*

*Après en avoir délibéré,*

*Le conseil municipal,*

*A la majorité des votants, Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien ayant voté contre. Monsieur Jean Sébastien de CASALTA s'étant abstenu.*

### **Article 1 :**

- **Approuve** le résultat global de clôture de l'exercice 2021 correspondant au produit du résultat de la section de fonctionnement, du résultat de la section d'investissement à reporter en 2022, soit :

<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>En €</b>
Recettes d'exploitation de l'exercice 2021	58 194 792,91
- Dépenses de l'exercice 2021	55 386 258,27
+ Solde reporté de l'exercice 2020	2 561 334,50
<b>= Résultat de la section d'exploitation</b>	<b>5 369 869,14</b>
<b>Résultat brut de la section d'investissement</b>	<b>En €</b>
Recettes d'investissement de l'exercice 2021	27 630 368,62
- Dépenses d'investissement de l'exercice 2021	31 360 139,70
+ Solde reporté de l'exercice 2020	1 246 005,64
<b>= Résultat Brut de la section d'Investissement</b>	<b>- 2 483 765,44</b>
+ Solde Restes à Réaliser 2021	
<b>= Résultat Net de la section d'Investissement</b>	<b>- 2 483 765,44</b>

### **Article 2 :**

- **Approuve** le Résultat Net de clôture de la section d'investissement, qui s'élève à 1 653 654,62€, en intégrant des Restes à réaliser en dépenses et recettes de 2021. Il n'y a donc pas de besoin de financement à couvrir.

Résultat cumulé de clôture de l'exercice 2021	En €
Résultat de la section d'exploitation ( réalisations de l'exercice 2021+ reports de l'exercice 2020)	5 369 869,14
Résultat de la section d'investissement( réalisations de l'exercice 2021+ reports de l'exercice 2020)	- 2 483 765,44
<b>Résultat brut de l'exercice 2021</b>	<b>2 886 103,70</b>
+ Solde Restes à Réaliser 2021	253 947,64
<b>Résultat Net de clôture 2021</b>	<b>3 140 051,34</b>

**Article 3 :**

- **Précise que** le résultat global de clôture pour l'exercice 2021 s'élève à **2 483 765,44€**.

**Article 4 :**

- **Décide** de reporter sur la ligne D001 du Budget Supplémentaire 2022 le résultat de la section d'investissement : **2 483 765,44€**

**Article 5 :**

- **Décide** d'affecter au compte 1068, l'excédent de la section de fonctionnement pour un montant de : **2 500 00,00€**

**Article 6 :**

- **Décide** d'affecter à la ligne R002 du Budget Supplémentaire 2022: **2 869 869,14€**.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre SAVELLI



*Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.*



# Bastia

CITÀ DI CULTURA

## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du mercredi 13 juillet 2022

**Objet : Affectation du résultat du compte administratif 2021 du budget de la régie autonome des Parcs et Stationnements**

**Date de la convocation : 7 juillet 2022**

**Date d'affichage de la convocation : 7 juillet 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le treize du mois de juillet à 17h00, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

**Nombre de membres composant l'assemblée : 42**

**Nombre de membres en exercice : 42**

**Quorum : 14**

**Nombre de membres présents : 26**

**Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer**

**Etaient présents:** Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MANGANO Angelina ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien.

**Etaient absents:** Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia.

**Ont donné pouvoir :**

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;  
Monsieur TIERI Paul à Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ;  
Monsieur De ZERBI Lisandru à Madame POLISINI Ivana ;  
Madame ORSINI-SAULI Laura à Monsieur LUCCIONI Don Petru ;  
Madame CARRIER Marie-Dominique à Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;  
Monsieur FABIANI François à Madame PIPERI Linda ;  
Monsieur GRAZIANI Antoine à Monsieur GRASSI Didier ;  
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Madame LACAVE Mattea ;  
Madame LUCIANI Emmanuelle à Madame FILIPPI Françoise.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :  
Madame Mattea Lacave élue secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2311-5 et R2311-11 et suivants ;

**Vu** l'arrêté du 27 décembre 2005 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs ;

**Vu** la délibération de notre collectivité n°2022-JUIN-01-06 en date du 2 juin 2022 portant approbation du compte administratif 2021 du budget autonome « parcs de stationnement » ;

**Vu** l'avis favorable de la commission des finances et de la transparence publique en date du 11 juillet 2022.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean Joseph MASSONI,*

*Après en avoir délibéré,*

*Le conseil municipal,*

*A la majorité des votants, Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien ayant voté contre. Monsieur Jean Sébastien de CASALTA s'étant abstenu.*

**Article 1 :**

- **Approuve** les résultats budgétaires relatifs au Budget annexe de la Régie autonome des Parcs 2021 suivants :

<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>En €</b>
Recettes d'exploitation de l'exercice 2021	3 960 775,57
- Dépenses de l'exercice 2021	3 257 495,58
+ Solde reporté de l'exercice 2020	1 384 712,26
<b>= Résultat de la section d'exploitation</b>	<b>2 087 992,25</b>
<b>Résultat brut de la section d'investissement</b>	<b>En €</b>
Recettes d'investissement de l'exercice 2021	12 564 981,68
- Dépenses d'investissement de l'exercice 2021	11 277 064,72
+ Solde reporté de l'exercice 2020	- 1 483 975,77
<b>= Résultat Brut de la section d'Investissement</b>	<b>- 196 058,81</b>
+ Solde Restes à Réaliser 2021	926 822,41
<b>= Résultat Net de la section d'Investissement</b>	<b>730 763,60</b>

**Article 2 :**

- **Approuve** le résultat global de clôture de l'exercice 2021 correspondant au produit du résultat de la section d'exploitation, du résultat de la section d'investissement à reporter en 2022, soit :

<b>Résultat cumulé de clôture de l'exercice 2021</b>	<b>En €</b>
Résultat de la section d'exploitation ( réalisations de l'exercice 2021+ reports de l'exercice 2020)	2 087 992,25
Résultat de la section d'investissement( réalisations de l'exercice 2021+ reports de l'exercice 2020)	- 196 058,81
<b>Résultat brut de l'exercice 2021</b>	<b>1 891 933,44</b>
+ Solde Restes à Réaliser 2021	926 822,41
<b>Résultat Net de clôture 2021</b>	<b>2 818 755,85</b>

**Article 3 :**

- **Décide** de reporter sur la ligne D001 du Budget Supplémentaire 2022 le résultat de la section d'investissement : 196 058,81€

**Article 4 :**

- **Décide** d'affecter au compte 1068, l'excédent de la section de fonctionnement pour un montant de : 500 000,00€.

**Article 5 :**

- **Décide** d'affecter à la ligne R002 du Budget Supplémentaire 2022 : 1 587 992,25€.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre SAVELLI



*Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.*



# Bastia

CITÀ DI CULTURA

## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du mercredi 13 juillet 2022

**Objet : Affectation du résultat du compte administratif 2021 du budget de la régie du Vieux Port**

**Date de la convocation : 7 juillet 2022**

**Date d'affichage de la convocation : 7 juillet 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le treize du mois de juillet à 17h00, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

**Nombre de membres composant l'assemblée : 42**

**Nombre de membres en exercice : 42**

**Quorum : 14**

**Nombre de membres présents : 26**

**Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer**

**Etaient présents:** Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MANGANO Angelina ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien.

**Etaient absents:** Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia.

**Ont donné pouvoir :**

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;  
Monsieur TIERI Paul à Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ;  
Monsieur De ZERBI Lisandru à Madame POLISINI Ivana ;  
Madame ORSINI-SAULI Laura à Monsieur LUCCIONI Don Petru ;  
Madame CARRIER Marie-Dominique à Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;  
Monsieur FABIANI François à Madame PIPERI Linda ;  
Monsieur GRAZIANI Antoine à Monsieur GRASSI Didier ;  
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Madame LACAVE Mattea ;  
Madame LUCIANI Emmanuelle à Madame FILIPPI Françoise.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :  
Madame Mattea Lacave élue secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2311-5 et R2311-11 et suivants ;

**Vu** l'arrêté du 27 décembre 2005 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs ;

**Vu** la délibération de notre collectivité n°2021-JUIN-01-07 en date du 2 juin 2022 portant approbation du compte administratif 2021 du budget annexe du Vieux-Port ;

**Vu** l'avis favorable de la commission des finances et de la transparence publique en date du 11 juillet 2022.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean Joseph MASSONI,*

*Après en avoir délibéré,*

*Le conseil municipal,*

*A la majorité des votants, Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien ayant voté contre. Monsieur Jean Sébastien de CASALTA s'étant abstenu.*

**Article 1 :**

- **Approuve** les résultats budgétaires relatifs aux annexes de la Régie du Vieux Port suivants :

<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>En €</b>
Recettes d'exploitation de l'exercice 2021	1 071 197,91
- Dépenses de l'exercice 2021	789 974,42
+ Solde reporté de l'exercice 2020	400 700,32
<b>= Résultat de la section d'exploitation</b>	<b>681 923,81</b>
<b>Résultat brut de la section d'investissement</b>	<b>En €</b>
Recettes d'investissement de l'exercice 2021	50 062,47
- Dépenses d'investissement de l'exercice 2021	58 529,81
+ Solde reporté de l'exercice 2020	173 883,30
<b>= Résultat Brut de la section d'Investissement</b>	<b>165 415,96</b>
+ Solde Restes à Réaliser 2021	- 31 276,81
<b>= Résultat Net de la section d'Investissement</b>	<b>134 139,15</b>

**Article 2 :**

- **Approuve** le résultat global de clôture de l'exercice 2021 correspondant au produit du résultat de la section d'exploitation, du résultat de la section d'investissement à reporter en 2022, soit :

<b>Résultat cumulé de clôture de l'exercice 2021</b>	<b>En €</b>
Résultat de la section d'exploitation ( réalisations de l'exercice 2021+ reports de l'exercice 2020)	681 923,81
Résultat de la section d'investissement( réalisations de l'exercice 2021+ reports de l'exercice 2020)	165 415,96
<b>Résultat brut de l'exercice 2021</b>	<b>847 339,77</b>
+ Solde Restes à Réaliser 2021	- 31 276,81
<b>Résultat Net de clôture 2021</b>	<b>816 062,96</b>

**Article 3 :**

- **Prend acte** qu'en considérant les Restes à réaliser 2021, le Résultat Net de la section d'investissement s'élève à 134 139,15€. Il n'y a donc pas de besoin de financement pour cette section à couvrir.

**Article 4 :**

- **Décide** de reporter sur la ligne R001 du Budget Supplémentaire 2022 le résultat de la section d'investissement : 165 415,96€.

**Article 3 :**

- **Décide** d'affecter à la ligne R002 du Budget Supplémentaire 2022 : 681 923,81€.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre SAVELLI



*Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.*





# Bastia

CITÀ DI CULTURA

## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du mercredi 13 juillet 2022

**Objet : Affectation du résultat du compte administratif 2021 du budget du Crématorium**

**Date de la convocation : 7 juillet 2022**

**Date d'affichage de la convocation : 7 juillet 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le treize du mois de juillet à 17h00, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

**Nombre de membres composant l'assemblée : 42**

**Nombre de membres en exercice : 42**

**Quorum : 14**

**Nombre de membres présents : 26**

**Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer**

**Etaient présents**: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MANGANO Angelina ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien.

**Etaient absents**: Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia.

**Ont donné pouvoir :**

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;  
Monsieur TIERI Paul à Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ;  
Monsieur De ZERBI Lisandru à Madame POLISINI Ivana ;  
Madame ORSINI-SAULI Laura à Monsieur LUCCIONI Don Petru ;  
Madame CARRIER Marie-Dominique à Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;  
Monsieur FABIANI François à Madame PIPERI Linda ;  
Monsieur GRAZIANI Antoine à Monsieur GRASSI Didier ;  
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Madame LACAVE Mattea ;  
Madame LUCIANI Emmanuelle à Madame FILIPPI Françoise.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :  
Madame Mattea Lacave élue secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1612-1 ;

**Vu** l'arrêté du 27 décembre 2005 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs ;

**Vu** la délibération du conseil municipal n°2022/JUIN/01/08 en date du 2 juin 2022 portant approbation du compte administratif du budget annexe du Crématorium concernant l'exercice 2021 ;

**Vu** l'avis favorable de la commission des finances et de la transparence publique en date du 11 juillet 2022.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean Joseph MASSONI,*

*Après en avoir délibéré,*

*Le conseil municipal,*

*A la majorité des votants, Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien ayant voté contre. Monsieur Jean Sébastien de CASALTA s'étant abstenu.*

**Article 1 :**

- **Approuve** les résultats budgétaires 2021 relatifs au Budget annexe du Crématorium suivants :

<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>En €</b>
Recettes d'exploitation de l'exercice 2021	202 391,95
- Dépenses de l'exercice 2021	109 304,24
+ Solde reporté de l'exercice 2020	55 341,52
<b>= Résultat de la section d'exploitation</b>	<b>148 429,23</b>
<b>Résultat brut de la section d'investissement</b>	<b>En €</b>
Recettes d'investissement de l'exercice 2021	113 093,33
- Dépenses d'investissement de l'exercice 2021	151 598,81
+ Solde reporté de l'exercice 2020	- 26 934,33
<b>= Résultat Brut de la section d'Investissement</b>	<b>- 65 439,81</b>

**Article 2 :**

- **Prend acte** du résultat global de clôture de l'exercice 2021 correspondant au produit du résultat de la section d'exploitation, du résultat de la section d'investissement à reporter en 2022, soit :

<b>Résultat cumulé de clôture de l'exercice 2021</b>	<b>En €</b>
Résultat de la section d'exploitation ( réalisations de l'exercice 2021+ reports de l'exercice 2020)	148 429,23
Résultat de la section d'investissement( réalisations de l'exercice 2021+ reports de l'exercice 2020)	- 65 439,81
<b>Résultat brut de l'exercice 2021</b>	<b>82 989,42</b>

**Article 3 :**

- **Prend acte** qu'en considérant le Résultat Net de la section d'investissement qui s'élève à - 65 439,81€, il est nécessaire de couvrir le déficit de la section d'investissement.

**Article 4 :**

- **Précise que** le besoin de financement de la section d'investissement est donc de 65 439,81€.

**Article 5 :**

- **Décide** de reporter sur la ligne D001 du Budget Supplémentaire 2022 le résultat de la section d'investissement : 65 439, 81€.

**Article 6 :**

- **Décide** d'affecter au compte 1068, l'excédent de la section de fonctionnement pour un montant de : 70 000, 00€.

**Article 7 :**

- **Décide** d'affecter à la ligne R002 du Budget Supplémentaire 2022 : 78 429, 23€.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre SAVELLI



*Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.*





# Bastia

CITÀ DI CULTURA

## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du mercredi 13 juillet 2022

**Objet : Approbation de la décision modificative n°1 du budget principal**

**Date de la convocation : 7 juillet 2022**

**Date d'affichage de la convocation : 7 juillet 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le treize du mois de juillet à 17h00, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

**Nombre de membres composant l'assemblée : 42**

**Nombre de membres en exercice : 42**

**Quorum : 14**

**Nombre de membres présents : 26**

**Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer**

**Etaient présents:** Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MANGANO Angelina ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien.

**Etaient absents:** Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia.

**Ont donné pouvoir :**

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;  
Monsieur TIERI Paul à Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ;  
Monsieur De ZERBI Lisandru à Madame POLISINI Ivana ;  
Madame ORSINI-SAULI Laura à Monsieur LUCCIONI Don Petru ;  
Madame CARRIER Marie-Dominique à Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;  
Monsieur FABIANI François à Madame PIPERI Linda ;  
Monsieur GRAZIANI Antoine à Monsieur GRASSI Didier ;  
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Madame LACAVE Mattea ;  
Madame LUCIANI Emmanuelle à Madame FILIPPI Françoise.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :  
Madame Mattea Lacave élue secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1612-1 ;

**Vu** l'arrêté du 27 décembre 2005 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs ;

**Vu** la délibération du conseil municipal n°2022/AVRIL/01/22 en date du 2 avril 2022 portant approbation du budget primitif du budget principal concernant l'exercice 2022 ;

**Vu** l'avis favorable de la commission des finances et de la transparence publique en date du 11 juillet 2022.

En synthèse, le budget 2022 en section fonctionnement (budget primitif et décision modificative n°1) est le suivant :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses de Fonctionnement en €	BP	DM1	BP+DM
Chapitre 011	11 337 000,00	304 500,00	11 641 500,00
Chapitre 012	33 226 000,00	0,00	33 226 000,00
Chapitre 014		57 000,00	57 000,00
Chapitre 65	5 060 000,00	-35 000,00	5 025 000,00
Chapitre 66	941 997,56	2 222,72	944 220,28
Chapitre 67	764 000,00	1 227 861,94	1 991 861,94
Chapitre 68			0,00
Chapitre 023	2 451 002,44	1 989 415,34	4 440 417,78
Chapitre 042	2 656 000,00		2 656 000,00
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>56 436 000,00</b>	<b>3 546 000,00</b>	<b>59 982 000,00</b>

Recettes de fonctionnement en €	BP	DM1	BP+DM
Chapitre 013	50 000,00	0,00	50 000,00
Chapitre 70	2 870 000,00	0,00	2 870 000,00
Chapitre 73	30 044 000,00	198 118,00	30 242 118,00
Chapitre 74	21 716 000,00	147 775,00	21 863 775,00
Chapitre 75	470 000,00	130 237,86	600 237,86
Chapitre 76	12 000,00	0,00	12 000,00
Chapitre 77	674 000,00	200 000,00	874 000,00
Chapitre 78		0,00	0,00
Chapitre 042	600 000,00	0,00	600 000,00
Résultat reporté		2 869 869,14	2 869 869,14
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>56 436 000,00</b>	<b>3 546 000,00</b>	<b>59 982 000,00</b>

En synthèse, le budget 2022 en section investissement (budget primitif et décision modificative n°1) est le suivant :

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses de Fonctionnement en €	BP	DM1	BP+DM
Chapitre 10	50 000,00		50 000,00
Chapitre 13	10 000,00		10 000,00
Chapitre 16	3 305 741,60	7 000,00	3 312 741,60
Chapitre 20	493 500,00	261 626,76	755 126,76
Chapitre 204	1 225 000,00	-300 000,00	925 000,00
Chapitre 21	9 603 000,00	1 299 631,68	10 902 631,68
Chapitre 23	14 928 708,25	83 976,12	15 012 684,37
Chapitre 26			0,00
Chapitre 27	1 440 000,00		1 440 000,00
Chapitre 45	1 162 050,15	221 000,00	1 383 050,15
Chapitre 040	600 000,00		600 000,00
Chapitre 041	1 940 000,00	500 000,00	2 440 000,00
Solde d'execution reporté	0,00	2 483 765,44	2 483 765,44
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>34 758 000,00</b>	<b>4 557 000,00</b>	<b>39 315 000,00</b>

Recettes d'investissement en €	BP	DM1	BP+DM
Chapitre 024	614 000,00	-362 500,00	251 500,00
Chapitre 10	3 300 000,00		3 300 000,00
Chapitre 1068		2 500 000,00	2 500 000,00
Chapitre 13	15 309 110,42	-611 915,34	14 697 195,08
Chapitre 16	6 000 000,00		6 000 000,00
Chapitre 21			0,00
Chapitre 23	1 200 000,00		1 200 000,00
Chapitre 27	37 000,00		37 000,00
Chapitre 45	1 250 887,14	542 000,00	1 792 887,14
Chapitre 021	2 451 002,44	1 989 415,34	4 440 417,78
Chapitre 040	2 656 000,00		2 656 000,00
Chapitre 041	1 940 000,00	500 000,00	2 440 000,00
Solde d'execution reporté			0,00
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>34 758 000,00</b>	<b>4 557 000,00</b>	<b>39 315 000,00</b>

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean Joseph MASSONI,*

*Après en avoir délibéré,*

*Le conseil municipal,*

*A la majorité des votants, Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien ayant voté contre. Monsieur Jean Sébastien de CASALTA s'étant abstenu.*

**Article unique :**

- **Adopte** la décision modificative n°1 du budget principal de l'exercice 2022.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre SAVELLI

*Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

*La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.*

02B-212000335-20220713-2022010726DM1BP-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet - 25/07/2022

**IV - ANNEXES**  
**ARRETE ET SIGNATURES**

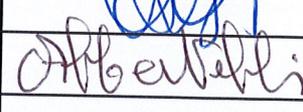
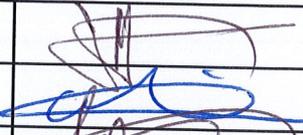
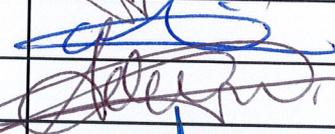
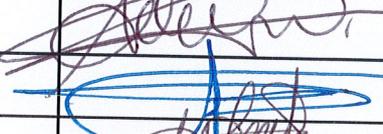
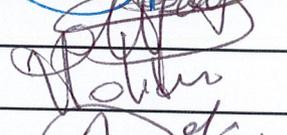
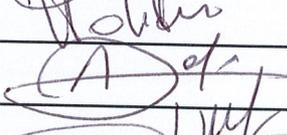
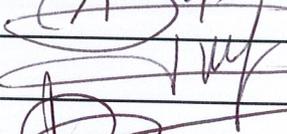
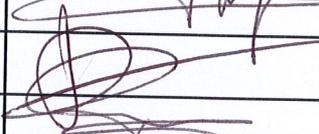
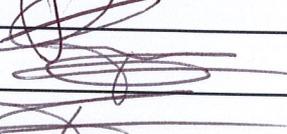
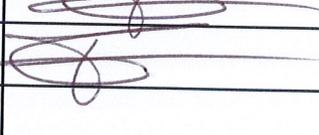
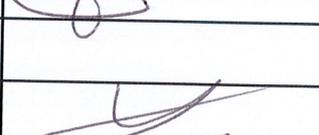
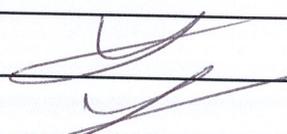
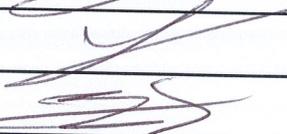
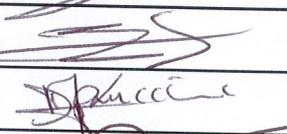
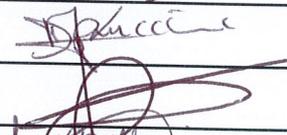
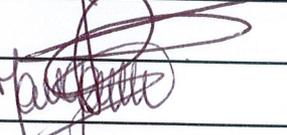
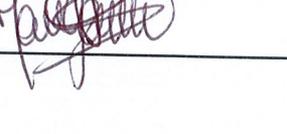
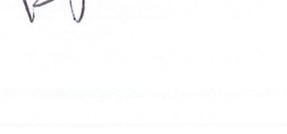
**IV**  
**D2**

Nombre de membres en exercice : 0 <sup>49</sup>  
 Nombre de membres présents : 0 <sup>26</sup>  
 Nombre de suffrages exprimés : 0 <sup>35</sup>  
 VOTES :  
 Pour : 0 <sup>39</sup>  
 Contre : 0 <sup>2</sup>  
 Abstentions : 0 <sup>1</sup>

Date de convocation : 7/07/22

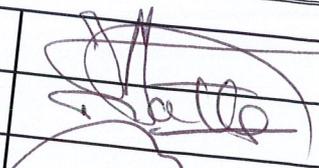
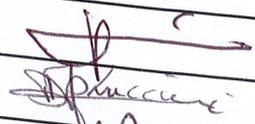
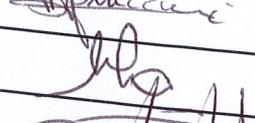
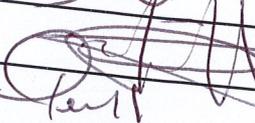
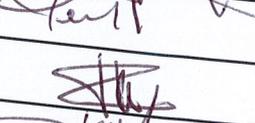
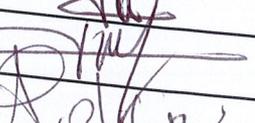
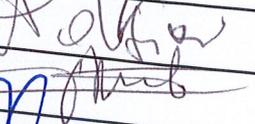
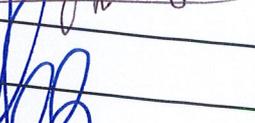
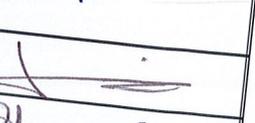
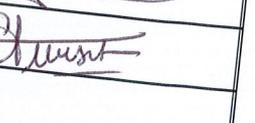
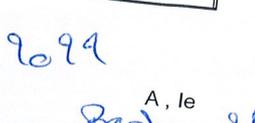
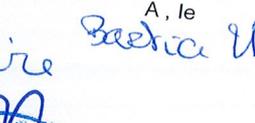
Présenté par (1), le Maire  
 A, le Bastia 13/07/2022

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session  
 A, le Bastia 13/07/2022  
 Les membres de l'assemblée délibérante (2), le conseil municipal

PIERRE SAVELLI	
ALBERTELLI VIVIANE	
BELGODERE DANIELLE	
CARRIER MARIE DOMINIQUE	
COLOMBANI CARULINA	
DALCOLETTA FRANCOIS	
DE CASALTA JEAN SEBASTIEN	
DE GENTILI EMMANUELLE	
DE ZERBI LISANDRU	
DEL MORO ALAIN	
FABIANI FRANCOIS	
FILIPPI FRANCOISE	
GRASSI DIDIER	
GRAZIANI ANTOINE	
GRAZIANI-SANCIU LIVIA	
GUIDICELLI LAUDA	
LACAVE MATTEA	
LINALE SERGE	
LUCCIONI DON PETRU	
LUCIANI EMMANUELLE	
MANGANO ANGELINA	

**IV - ANNEXES**  
**ARRETE ET SIGNATURES**

IV  
D2

MASSONI JEAN JOSEPH	
MATTEI MATHILDE	
MILANI JEAN LOUIS	
MONDOLONI JEAN-MARTIN	
MORGANTI JULIEN	
ORSINI SAULI LAURA	
PASQUALINI D ULIVO MARIE PIERRE	
PELLEGGRI LESLIE	
PERETTI PHILIPPE	
PIERI PIERRE	
PIPERI LINDA	
POLISINI IVANA	
ROMITI GERARD	
SALGE HELENE	
SIMEONI GILLES	
TATTI FRANCOIS	
TIERI PAUL	
TIMSIT CHRISTELLE	
VESPERINI FRANCOISE	
VIVARELLI MARI JEROMINE	
ZUCCARELLI JEAN	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.  
(2) L'assemblée délibérante étant :

21.07.2022

le Maire Bastia 21/07/22 A, le





# Bastia

CITÀ DI CULTURA

## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du mercredi 13 juillet 2022

**Objet : Approbation de la décision modificative n°1 du budget la Régie autonome des parcs de stationnement**

**Date de la convocation : 7 juillet 2022**

**Date d'affichage de la convocation : 7 juillet 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le treize du mois de juillet à 17h00, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

**Nombre de membres composant l'assemblée : 42**

**Nombre de membres en exercice : 42**

**Quorum : 14**

**Nombre de membres présents : 26**

**Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer**

**Etaient présents:** Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MANGANO Angelina ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien.

**Etaient absents:** Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia.

**Ont donné pouvoir :**

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;  
Monsieur TIERI Paul à Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ;  
Monsieur De ZERBI Lisandru à Madame POLISINI Ivana ;  
Madame ORSINI-SAULI Laura à Monsieur LUCCIONI Don Petru ;  
Madame CARRIER Marie-Dominique à Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;  
Monsieur FABIANI François à Madame PIPERI Linda ;  
Monsieur GRAZIANI Antoine à Monsieur GRASSI Didier ;  
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Madame LACAVE Mattea ;  
Madame LUCIANI Emmanuelle à Madame FILIPPI Françoise.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :  
Madame Mattea Lacave élue secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1612-1 ;

**Vu** l'arrêté du 27 décembre 2005 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs ;

**Vu** la délibération du conseil municipal n°2022/AVRIL/01/24 en date du 2 avril 2022 portant approbation du budget primitif du budget de la Régie autonome des parcs de stationnement concernant l'exercice 2022 ;

**Vu** l'avis favorable de la commission des finances et de la transparence publique en date du 11 juillet 2022 ;

En synthèse, le budget 2022 en section fonctionnement (budget primitif et décision modificative n°1) est le suivant :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses de Fonctionnement en €	BP	DM1	BP+DM
Chapitre 011	445 000,00	339 500,00	784 500,00
Chapitre 012	1 146 000,00		1 146 000,00
Chapitre 65	100,00		100,00
Chapitre 66	204 890,63	15 000,00	219 890,63
Chapitre 67	1 000,00	689 255,85	690 255,85
Chapitre 68		1 000 000,00	1 000 000,00
Chapitre 69	50 000,00	10 000,00	60 000,00
Chapitre 023	764 040,45	-215 911,74	548 128,71
Chapitre 042	680 968,92	133 148,14	814 117,06

<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>3 292 000,00</b>	<b>1 970 992,25</b>	<b>5 262 992,25</b>
---	---------------------	---------------------	---------------------

Recettes de fonctionnement en €	BP	DM1	BP+DM
Chapitre 013			0,00
Chapitre 70	2 710 000,00		2 710 000,00
Chapitre 73			0,00
Chapitre 74			0,00
Chapitre 75	15 000,00		15 000,00
Chapitre 76			0,00
Chapitre 77	1 000,00	300 000,00	301 000,00
Chapitre 042	566 000,00	83 000,00	649 000,00

Résultat reporté		1 587 992,25	1 587 992,25
------------------	--	--------------	--------------

<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>3 292 000,00</b>	<b>1 970 992,25</b>	<b>5 262 992,25</b>
---	---------------------	---------------------	---------------------

En synthèse, le budget 2022 en section investissement (budget primitif et décision modificative n°1) est le suivant :

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses de Fonctionnement en €	BP	DM1	BP+DM
Chapitre 10			0,00
Chapitre 13			0,00
Chapitre 16	491 867,45	10 000,00	501 867,45
Chapitre 20			0,00
Chapitre 204			0,00
Chapitre 21	387 141,92	130 985,84	518 127,76
Chapitre 23		1 025 000,00	1 025 000,00
Chapitre 26			0,00
Chapitre 27			0,00
Chapitre 45			0,00
Chapitre 040	566 000,00	83 000,00	649 000,00
Chapitre 041			0,00

Solde d'exécution reporté		196 058,81	196 058,81
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>1 445 009,37</b>	<b>1 445 044,65</b>	<b>2 890 054,02</b>

Recettes d'investissement en €	BP	DM1	BP+DM
Chapitre 024			0,00
Chapitre 10			0,00
Chapitre 1068		500 000,00	500 000,00
Chapitre 13		1 002 808,25	1 002 808,25
Chapitre 16			0,00
Chapitre 21		25 000,00	25 000,00
Chapitre 23			0,00
Chapitre 45			0,00
Chapitre 021	764 040,45	-215 911,74	548 128,71
Chapitre 040	680 968,92	133 148,14	814 117,06
Chapitre 041			0,00

Solde d'exécution reporté			
---------------------------	--	--	--

<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>1 445 009,37</b>	<b>1 445 044,65</b>	<b>2 890 054,02</b>
--	---------------------	---------------------	---------------------

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean Joseph MASSONI,*

*Après en avoir délibéré,*

*Le conseil municipal,*

*A la majorité des votants, Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien ayant voté contre. Monsieur Jean Sébastien de CASALTA s'étant abstenu.*

**Article unique : Adopte** la décision modificative n°1 du budget principal de l'exercice 2022 de la Régie autonome des parcs de stationnement.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre SAVELLI

*Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.*

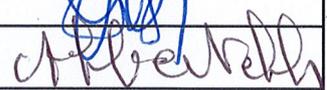
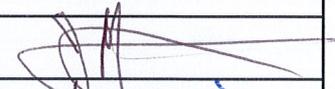
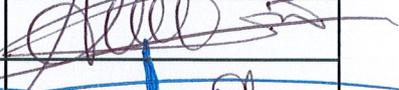
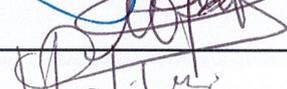
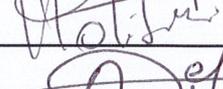
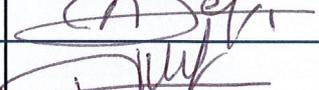
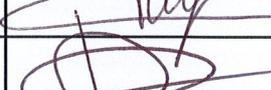
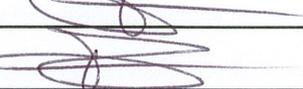
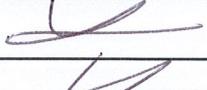
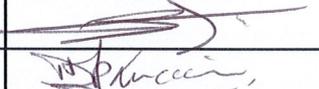
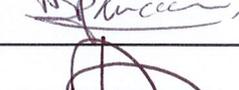
<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D</b>

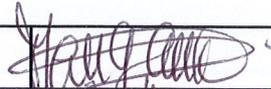
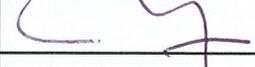
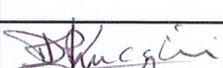
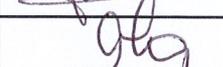
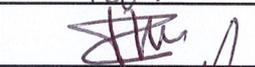
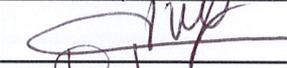
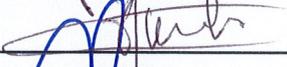
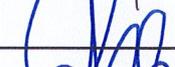
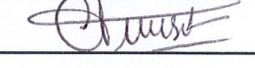
Nombre de membres en exercice : 0 <sup>42</sup>  
 Nombre de membres présents : 0 <sup>26</sup>  
 Nombre de suffrages exprimés : 0 <sup>35</sup>  
 VOTES :  
 Pour : 0 <sup>32</sup>  
 Contre : 0 <sup>2</sup>  
 Abstentions : 0 <sup>1</sup>

Date de convocation : 7 juillet 2019

Présenté par (1), le Maire  
 A le Bastia, le 13 juillet 2019  
 (1),

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session le conseil municipal  
 A, le Bastia le 13 juillet 2019  
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

PIERRE SAVELLI	
ALBERTELLI VIVIANE	
BELGODERE DANIELLE	
CARRIER MARIE DOMINIQUE	
COLOMBANI CARULINA	
DALCOLETTA FRANCOIS	
DE CASALTA JEAN SEBASTIEN	
DE GENTILI EMMANUELLE	
DE ZERBI LISANDRU	
DEL MORO ALAIN	
FABIANI FRANCOIS	
FILIPPI FRANCOISE	
GRASSI DIDIER	
GRAZIANI ANTOINE	
GRAZIANI-SANCIU LIVIA	
GUIDICELLI LAUDA	
LACAVE MATTEA	
LINALE SERGE	
LUCCIONI DON PETRU	
LUCIANI EMMANUELLE	

IV – ANNEXES		IV
ARRETE ET SIGNATURES		D
MANGANO ANGELINA		
MASSONI JEAN JOSEPH		
MATTEI MATHILDE		
MILANI JEAN LOUIS		
MONDOLONI JEAN-MARTIN		
MORGANTI JULIEN		
ORSINI SAULI LAURA		
PASQUALINI D ULIVO MARIE PIERRE		
PELLEGGRI LESLIE		
PERETTI PHILIPPE		
PIERI PIERRE		
PIPERI LINDA		
POLISINI IVANA		
ROMITI GERARD		
SALGE HELENE		
SIMEONI GILLES		
TATTI FRANCOIS		
TIERI PAUL		
TIMSIT CHRISTELLE		
VESPERINI FRANCOISE		
VIVARELLI MARI JEROMINE		
ZUCCARELLI JEAN		

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

23 juillet 2022

- (1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...
- (2) L'assemblée délibérante étant :

le maire



A. le  
Bastia le 21  
juillet  
2022



# Bastia

CITÀ DI CULTURA

## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du mercredi 13 juillet 2022

**Objet : Approbation de la décision modificative n°1 2022 du budget annexe du Vieux-Port**

**Date de la convocation : 7 juillet 2022**

**Date d'affichage de la convocation : 7 juillet 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le treize du mois de juillet à 17h00, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

**Nombre de membres composant l'assemblée : 42**

**Nombre de membres en exercice : 42**

**Quorum : 14**

**Nombre de membres présents : 26**

**Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer**

**Etaient présents:** Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MANGANO Angelina ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien.

**Etaient absents:** Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia.

**Ont donné pouvoir :**

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;  
Monsieur TIERI Paul à Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ;  
Monsieur De ZERBI Lisandru à Madame POLISINI Ivana ;  
Madame ORSINI-SAULI Laura à Monsieur LUCCIONI Don Petru ;  
Madame CARRIER Marie-Dominique à Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;  
Monsieur FABIANI François à Madame PIPERI Linda ;  
Monsieur GRAZIANI Antoine à Monsieur GRASSI Didier ;  
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Madame LACAVE Mattea ;  
Madame LUCIANI Emmanuelle à Madame FILIPPI Françoise.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :  
Madame Mattea Lacave élue secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1612-1 ;

**Vu** l'arrêté du 27 décembre 2005 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs ;

**Vu** la délibération du conseil municipal n°2022/AVRIL/01/25 en date du 2 avril 2022 portant approbation du budget primitif du budget annexe du Vieux-Port concernant l'exercice 2022 ;

**Vu** l'avis favorable de la commission des finances et de la transparence publique en date du 11 juillet 2022.

En synthèse, le budget 2022 en section fonctionnement (budget primitif et décision modificative n°1) est le suivant :

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses de Fonctionnement en €	BP	DM1	BP+DM
Chapitre 011	546 306,40	204 410,00	750 716,40
Chapitre 012	180 000,00		180 000,00
Chapitre 65	100,00		100,00
Chapitre 66			0,00
Chapitre 67	4 000,00	322 599,56	326 599,56
Chapitre 69	30 000,00	20 000,00	50 000,00
Chapitre 023	43 655,00	158 490,44	202 145,44
Chapitre 042	50 938,60	6 500,00	57 438,60

<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>855 000,00</b>	<b>712 000,00</b>	<b>1 567 000,00</b>
---	-------------------	-------------------	---------------------

Recettes de fonctionnement en €	BP	DM1	BP+DM
Chapitre 013			0,00
Chapitre 70	850 000,00		850 000,00
Chapitre 73			0,00
Chapitre 74			0,00
Chapitre 75	1 657,00	30 076,19	31 733,19
Chapitre 76			0,00
Chapitre 77	3 000,00		3 000,00
Chapitre 042	343,00		343,00

Résultat reporté		681 923,81	681 923,81
------------------	--	------------	------------

<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>855 000,00</b>	<b>712 000,00</b>	<b>1 567 000,00</b>
---	-------------------	-------------------	---------------------

En synthèse, le budget 2022 en section investissement (budget primitif et décision modificative n°1) est le suivant :

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses de Fonctionnement en €	BP	DM1	BP+DM
Chapitre 10			0,00
Chapitre 13			0,00
Chapitre 16	23 655,88		23 655,88
Chapitre 20			0,00
Chapitre 204			0,00
Chapitre 21	36 001,12	31 276,81	67 277,93
Chapitre 23	40 000,00	974 723,19	1 014 723,19
Chapitre 26			0,00
Chapitre 27			0,00
Chapitre 45			0,00
Chapitre 040	343,00		343,00
Chapitre 041			0,00

Solde d'exécution reporté			0,00
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>100 000,00</b>	<b>1 006 000,00</b>	<b>1 106 000,00</b>

Recettes d'investissement en €	BP	DM1	BP+DM
Chapitre 024			0,00
Chapitre 10			0,00
Chapitre 1068			0,00
Chapitre 13	5 406,40	659 593,60	665 000,00
Chapitre 16			0,00
Chapitre 21			0,00
Chapitre 23		5 000,00	5 000,00
Chapitre 45		11 000,00	11 000,00
Chapitre 021	43 655,00	158 490,44	202 145,44
Chapitre 040	50 938,60	6 500,00	57 438,60
Chapitre 041			0,00

Solde d'exécution reporté		165 415,96	165 415,96
---------------------------	--	------------	------------

<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>100 000,00</b>	<b>1 006 000,00</b>	<b>1 106 000,00</b>
--	-------------------	---------------------	---------------------

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean Joseph MASSONI,*

*Après en avoir délibéré,*

*Le conseil municipal,*

*A la majorité des votants, Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien ayant voté contre. Monsieur Jean Sébastien de CASALTA s'étant abstenu.*

**Article unique : Adopte** la décision modificative n°1 du budget principal de l'exercice 2022 du budget annexe du Vieux-Port.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre SAVELLI

*Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.*

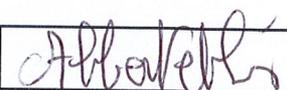
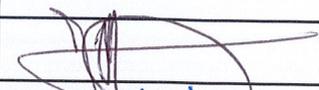
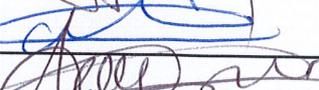
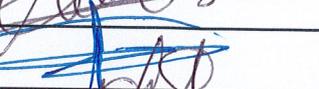
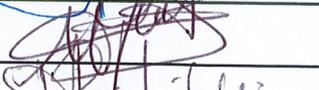
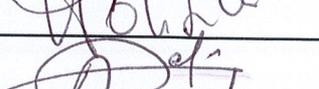
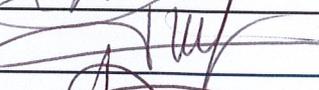
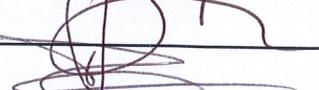
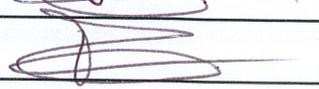
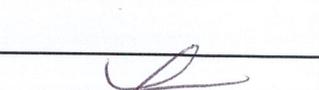
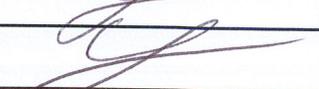
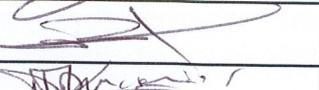
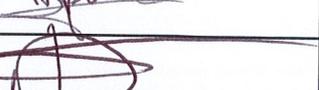
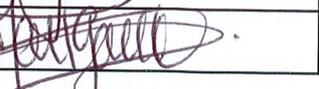
<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D</b>

Nombre de membres en exercice : 0 <sup>49</sup>  
 Nombre de membres présents : 0 <sup>35</sup>  
 Nombre de suffrages exprimés : 0 <sup>35</sup>  
 VOTES :  
 Pour : 0 <sup>32</sup>  
 Contre : 0 <sup>2</sup>  
 Abstentions : 0 <sup>1</sup>

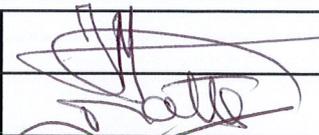
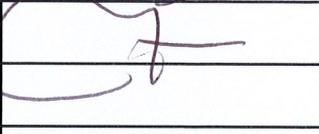
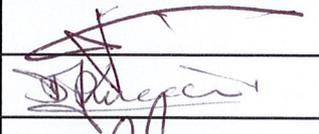
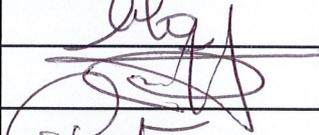
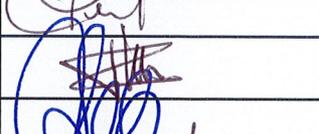
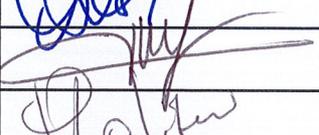
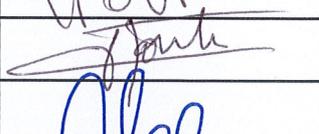
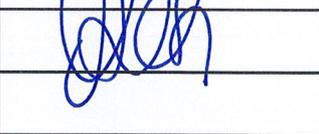
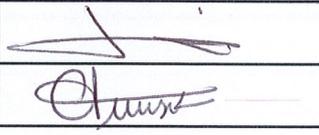
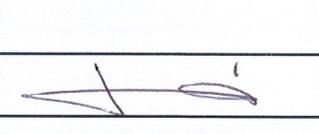
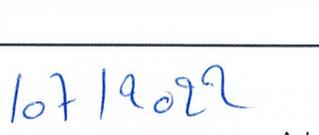
Date de convocation : 7/07/22

Présenté par (1), le Maire  
 A le Bastia, le 13/07/22

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session  
 A, le Bastia, le 13/07/22 le conseil municipal  
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ALBERTELLI VIVIANE	
BELGODERE DANIELLE	
CARRIER MARIE DOMINIQUE	
COLOMBANI CARULINA	
DALCOLETTI FRANCOIS	
DE CASALTA JEAN SEBASTIEN	
DE GENTILI EMMANUELLE	
DE ZERBI LISANDRU	
DEL MORO ALAIN	
FABIANI FRANCOIS	
FILIPPI FRANCOISE	
GRASSI DIDIER	
GRAZIANI ANTOINE	
GRAZIANI-SANCIU LIVIA	
GUIDICELLI LAUDA	
LACAVE MATTEA	
LINALE SERGE	
LUCCIONI DON PETRU	
LUCIANI EMMANUELLE	
MANGANO ANGELINA	

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D</b>

MASSONI JEAN JOSEPH	
MATTEI MATHILDE	
MILANI JEAN LOUIS	
MONDOLONI JEAN-MARTIN	
MORGANTI JULIEN	
ORSINI SAULI LAURA	
PASQUALINI D ULIVO MARIE PIERRE	
PELLEGGRI LESLIE	
PERETTI PHILIPPE	
PIERI PIERRE	
PIERRE SAVELLI	
PIPERI LINDA	
POLISINI IVANA	
ROMITI GERARD	
SALGE HELENE	
SIMEONI GILLES	
TATTI FRANCOIS	
TIERI PAUL	
TIMSIT CHRISTELLE	
VESPERINI FRANCOISE	
VIVARELLI MARI JEROMINE	
ZUCCARELLI JEAN	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le 21/07/2022, et de la publication le 21/07/2022 A, le Bastia 21/07/22

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

*Le Maire*





# Bastia

CITÀ DI CULTURA

## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du mercredi 13 juillet 2022

**Objet : Approbation de la décision modificative n°1 du budget annexe du Crématorium 2022**

**Date de la convocation : 7 juillet 2022**

**Date d'affichage de la convocation : 7 juillet 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le treize du mois de juillet à 17h00, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

**Nombre de membres composant l'assemblée : 42**

**Nombre de membres en exercice : 42**

**Quorum : 14**

**Nombre de membres présents : 26**

**Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer**

**Etaient présents:** Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MANGANO Angelina ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien.

**Etaient absents:** Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia.

**Ont donné pouvoir :**

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;  
Monsieur TIERI Paul à Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ;  
Monsieur De ZERBI Lisandru à Madame POLISINI Ivana ;  
Madame ORSINI-SAULI Laura à Monsieur LUCCIONI Don Petru ;  
Madame CARRIER Marie-Dominique à Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;  
Monsieur FABIANI François à Madame PIPERI Linda ;  
Monsieur GRAZIANI Antoine à Monsieur GRASSI Didier ;  
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Madame LACAVE Mattea ;  
Madame LUCIANI Emmanuelle à Madame FILIPPI Françoise.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :  
Madame Mattea Lacave élue secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1612-1 ;

**Vu** l'arrêté du 27 décembre 2005 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs ;

**Vu** la délibération du conseil municipal n°2022/AVRIL/01/26 en date du 9 avril 2022 portant approbation du budget primitif du budget annexe du Crématorium concernant l'exercice 2022 ;

**Vu** l'avis favorable de la commission des finances et de la transparence publique en date du 11 juillet 2022.

En synthèse, le budget 2022 en section fonctionnement (budget primitif et décision modificative n°1) est le suivant :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses de Fonctionnement en €	BP	DM1	BP+DM
Chapitre 011			0,00
Chapitre 012			0,00
Chapitre 65			0,00
Chapitre 66	19 699,55		19 699,55
Chapitre 67	16 828,71	78 429,23	95 257,94
Chapitre 69			0,00
Chapitre 023	172 744,74		172 744,74
Chapitre 042	86 159,00		86 159,00

<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>295 432,00</b>	<b>78 429,23</b>	<b>373 861,23</b>
---	-------------------	------------------	-------------------

Recettes de fonctionnement en €	BP	DM1	BP+DM
Chapitre 013			0,00
Chapitre 70			0,00
Chapitre 73			0,00
Chapitre 74			0,00
Chapitre 75	110 000,00		110 000,00
Chapitre 76			0,00
Chapitre 77	139 200,00		139 200,00
Chapitre 042	46 232,00		46 232,00

Résultat reporté		78 429,23	78 429,23
------------------	--	-----------	-----------

<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>295 432,00</b>	<b>78 429,23</b>	<b>373 861,23</b>
---	-------------------	------------------	-------------------

En synthèse, le budget 2022 en section investissement (budget primitif et décision modificative n°1) est le suivant :

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses de Fonctionnement en €	BP	DM1	BP+DM
Chapitre 10			0,00
Chapitre 13			0,00
Chapitre 16	212 671,74		212 671,74
Chapitre 20			0,00
Chapitre 204			0,00
Chapitre 21		4 560,19	4 560,19
Chapitre 23			0,00
Chapitre 26			0,00
Chapitre 27			0,00
Chapitre 45			0,00
Chapitre 040	46 232,00		46 232,00
Chapitre 041			0,00

Solde d'exécution reporté		65 439,81	65 439,81
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>258 903,74</b>	<b>70 000,00</b>	<b>328 903,74</b>

Recettes d'investissement en €	BP	DM1	BP+DM
Chapitre 024			0,00
Chapitre 10			0,00
Chapitre 1068		70 000,00	70 000,00
Chapitre 13			0,00
Chapitre 16			0,00
Chapitre 21			0,00
Chapitre 23			0,00
Chapitre 45			0,00
Chapitre 021	172 744,74		172 744,74
Chapitre 040	86 159,00		86 159,00
Chapitre 041			0,00

Solde d'exécution reporté			
---------------------------	--	--	--

<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>258 903,74</b>	<b>70 000,00</b>	<b>328 903,74</b>
--	-------------------	------------------	-------------------

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean Joseph MASSONI,*

*Après en avoir délibéré,*

*Le conseil municipal,*

*A la majorité des votants, Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien ayant voté contre. Monsieur Jean Sébastien de CASALTA s'étant abstenu.*

**Article unique : Adopte** la décision modificative n°1 du budget principal de l'exercice 2022 du budget annexe du Crématorium.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre SAVELLI

*Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.*

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D</b>

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 31

Contre : 9

Abstentions : 1

42  
26  
35

Date de convocation :

7/07/22

Présenté par (1),

A le

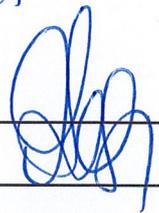
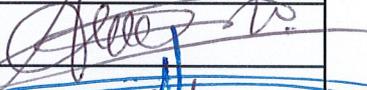
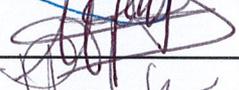
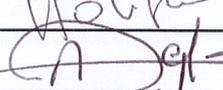
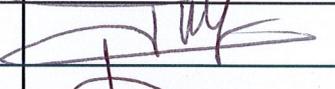
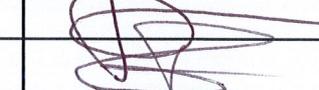
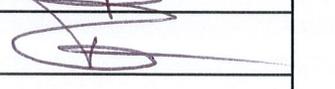
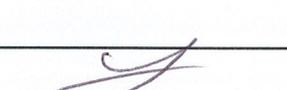
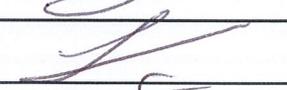
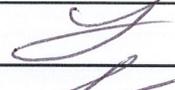
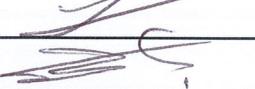
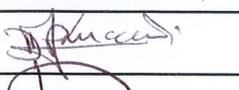
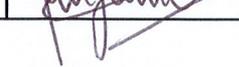
(1), Bastia le 13.07.2022

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A, le

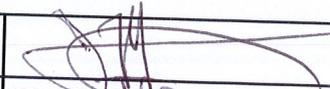
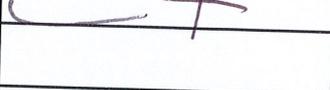
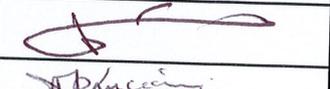
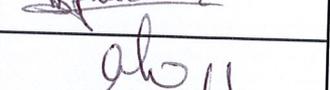
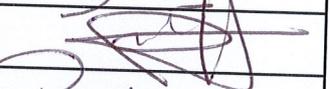
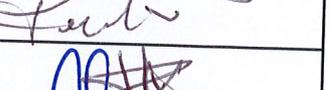
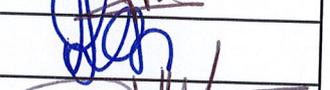
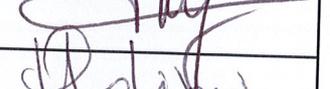
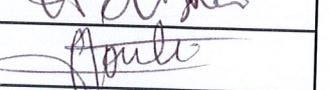
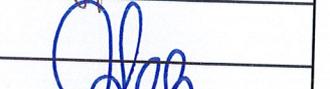
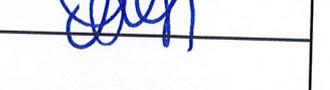
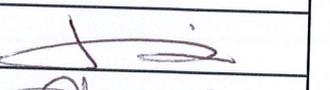
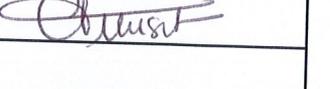
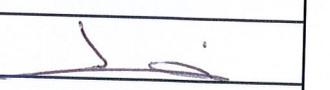
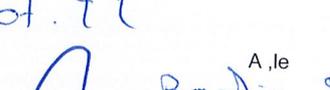
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

le conseil municipal  
le 13/07/2022

ALBERTELLI VIVIANE	
BELGODERE DANIELLE	
CARRIER MARIE DOMINIQUE	
COLOMBANI CARULINA	
DALCOLETTO FRANCOIS	
DE CASALTA JEAN SEBASTIEN	
DE GENTILI EMMANUELLE	
DE ZERBI LISANDRU	
DEL MORO ALAIN	
FABIANI FRANCOIS	
FILIPPI FRANCOISE	
GRASSI DIDIER	
GRAZIANI ANTOINE	
GRAZIANI-SANCIU LIVIA	
GUIDICELLI LAUDA	
LACAVE MATTEA	
LINALE SERGE	
LUCCIONI DON PETRU	
LUCIANI EMMANUELLE	
MANGANO ANGELINA	

**IV – ANNEXES**  
**ARRETE ET SIGNATURES**

**IV**  
**D**

MASSONI JEAN JOSEPH	
MATTEI MATHILDE	
MILANI JEAN LOUIS	
MONDOLONI JEAN-MARTIN	
MORGANTI JULIEN	
ORSINI SAULI LAURA	
PASQUALINI D ULIVO MARIE PIERRE	
PELLEGGRI LESLIE	
PERETTI PHILIPPE	
PIERI PIERRE	
PIERRE SAVELLI	
PIPERI LINDA	
POLISINI IVANA	
ROMITI GERARD	
SALGE HELENE	
SIMEONI GILLES	
TATTI FRANCOIS	
TIERI PAUL	
TIMSIT CHRISTELLE	
VESPERINI FRANCOISE	
VIVARELLI MARI JEROMINE	
ZUCCARELLI JEAN	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

21.07.22

A ,le

Bastia 21.07.22

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

le maire





# Bastia

CITÀ DI CULTURA

## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du mercredi 13 juillet 2022

**Objet : Révision des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement**

**Date de la convocation : 7 juillet 2022**

**Date d'affichage de la convocation : 7 juillet 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le treize du mois de juillet à 17h00, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

**Nombre de membres composant l'assemblée : 42**

**Nombre de membres en exercice : 42**

**Quorum : 14**

**Nombre de membres présents : 26**

**Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer**

**Etaient présents:** Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MANGANO Angelina ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien.

**Etaient absents:** Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia.

**Ont donné pouvoir :**

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;  
Monsieur TIERI Paul à Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ;  
Monsieur De ZERBI Lisandru à Madame POLISINI Ivana ;  
Madame ORSINI-SAULI Laura à Monsieur LUCCIONI Don Petru ;  
Madame CARRIER Marie-Dominique à Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;  
Monsieur FABIANI François à Madame PIPERI Linda ;  
Monsieur GRAZIANI Antoine à Monsieur GRASSI Didier ;  
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Madame LACAVE Mattea ;  
Madame LUCIANI Emmanuelle à Madame FILIPPI Françoise.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :  
Madame Mattea Lacave élue secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2311-1et R2311-9 ;

**Vu** l'avis favorable de la commission des finances et de la transparence publique en date du 11 juillet 2022 ;

**Considérant** que la procédure des autorisations de programmes et crédits de paiement constitue une réponse organisée pour mettre en œuvre la pluri annualité des investissements publics en respectant les principes budgétaires tout en renforçant la sécurité des engagements vis-à-vis des tiers ;

**Considérant** que les autorisations de programmes correspondent à la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour une opération, dont la réalisation est prévue sur plusieurs années budgétaires ;

**Considérant** que les autorisations de programmes sont valables sans limitations de durée, mais elles peuvent être révisées ou annulées ;

**Considérant** que les crédits de paiement correspondent à la limite supérieure des dépenses qui peuvent être mandatées sur un exercice budgétaire, dans le cadre d'une autorisation de programme, ce qui déconnecte la possibilité d'engagement de la possibilité de mandatement ;

**Considérant** que les crédits de paiement sont obligatoirement déterminés par année budgétaire ;

**Considérant** que s'ils sont adoptés dans le courant de l'année, la durée de validité des premiers crédits ne peut dépasser la fin de l'exercice budgétaire considéré.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean Joseph MASSONI,*

*Après en avoir délibéré,*

*Le conseil municipal,*

*A la majorité des votants, Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien ayant voté contre. Monsieur Jean Sébastien de CASALTA s'étant abstenu.*

**Article unique :**

- **Approuve** la révision des Autorisations de programme et les Crédits de paiement telle que proposée :

REVISION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022

CODE AP	LIBELLE	AP VOTE	REVISION AP EXERCICE N	TOTAL AP	REALISE	CP2022	CP2023	CP2024	CP2025	CP2026	CP2027	CP2028	CP2029
17NOBLES	Rénovation du palais des Nobles 12	950 219,66	-	950 219,66	110 000,58	245 000,00		23 037,00	304 481,08	267 701,00			
17ORATOIR	Rénovation oratoires Conception St Roch Ste Croix	2 500 000,00	-	2 500 000,00	300 428,38	500 000,00	100 000,00	0,00			396 000,00	1 203 571,62	
ADAP	Agenda d'accessibilité programmée	3 136 254,00	-	3 136 254,00	540 656,10	415 000,00	369 752,00	608 000,00	500 000,00	300 000,00	402 245,90		
CASA DI U MARE	Requalification bâtiment affaires maritimes	2 262 000,00	318 000,00	2 580 000,00		25 000,00	175 000,00	500 000,00	1 200 000,00	680 000,00			
ALDILON	Contournement citadelle Aldiflonda	11 127 910,61	-	11 127 910,61	11 110 100,17	17 810,44							
AMAIRIE	Rénovation de l'ancienne mairie	2 600 000,00	-	2 600 000,00	64 885,00						100 000,00	1 500 000,00	935 115,00
AMEGARE	Aménagement secteur gare	500 000,00	-	500 000,00	4 104,00			100 000,00	100 000,00		195 896,00	100 000,00	
ASSOLIBE	Création local associatif Avenue de la Libération	1 230 000,00	-	1 230 000,00	620 179,56	609 820,44							
BATPOSTE	Requalification bâtiment La Poste	3 767 631,70	-	3 767 631,70	3 717 631,70	50 000,00							
BERTRAN	Requalification du ruisseau Bertrand	2 700 000,00	-	2 700 000,00	1 142 341,27	950 000,00	607 658,73						
BONPASTEUR	Cœur de ville - Bon pasteur	304 999,00	-	304 999,00	198 932,24	106 066,76							
CARAFRA	Rénovation Palais Caraffa	5 550 000,00	-	5 550 000,00		200 000,00	300 000,00	470 000,00	1 280 000,00	2 400 000,00	900 000,00		
CASABIANCA	Réaménagement caserne Casabianca	2 800 000,00	- 24 000,00	2 776 000,00		77 000,00	209 000,00	700 000,00	1 100 000,00	386 000,00	304 000,00		
CENTRU	Opération cœur de ville (non ventilé)	520 000,00	- 165 000,00	355 000,00	1 440,00	200 000,00	153 560,00						
COLLE	Aménagement Rue du Colle	870 224,70	-	870 224,70	175 725,33	570 000,00	124 499,37						
CORBASUP	Aménagement Corbaja Supruna	3 300 000,00	-	3 300 000,00	77 816,39	464 000,00	1 929 000,00	829 183,61					
CPAUIRORE	CPA Aurore CRACL	8 402 963,09	-	8 402 963,09	6 962 963,09	1 440 000,00							
DEFEND	Restaurant scolaire Defendini	4 841 115,67	176 505,73	5 017 621,40	252 621,73	1 525 000,00	3 239 999,67						
DEMOLMONTE	Démolition ancien collège de Montesoro	1 799 995,05	140 535,52	1 940 530,57	746 578,76	460 000,00	390 907,36	343 044,45					
DESANT	Ecole Desanti	7 500 000,00	-	7 500 000,00	327 935,13	5 000,00			500 000,00		1 580 428,00	3 086 636,87	2 000 000,00
ECARDO	Rénovation école de Cardo	2 462 090,00	-	2 462 090,00	90 304,00	31 000,00					494 644,00	928 000,00	918 142,00
ECCAUDIN	Rénovation école Gaudin	6 991 000,00	-	6 991 000,00	709 510,25	2 500 000,00	3 781 489,75						
ECOLUPI	Centre des sciences	7 912 869,00	-	7 912 869,00	7 856 636,47	56 232,53							
EQUIPUNT	Equipements proximité Puntettu	826 528,11	-	826 528,11	318 528,11	508 000,00							
FORTLAC	Aménagement secteur Fort Lacroix	3 600 000,00	420 590,72	4 020 590,72	177 590,72	1 663 000,00	2 172 000,00	8 000,00					
LIBERAT	Aménagement avenue de la Libération	1 722 834,22	-	1 722 834,22	1 072 834,22	650 000,00							
LUPINO	Requalification ruisseau Lupinu	2 800 000,00	21 000,00	2 821 000,00	2 637 949,85	183 050,15							
NPNRU	Nouveau programme de rénovation urbaine	11 662 914,00	30 000,00	11 692 914,00	260 039,76	330 000,00	1 713 536,00	1 588 103,00	3 178 282,00	2 007 385,00	1 654 200,00	960 288,24	
ONDINA2	Reconstruction cimetière Ondina	13 500 000,00	1 500 000,00	15 000 000,00	334 835,60	500 000,00	5 173 000,00	5 500 000,00	3 492 164,40				
OPAH2015	OPAH 2015-2020	3 700 000,00	-	3 700 000,00	940 115,47	700 000,00	520 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	289 884,53
PARCARDO	Construction parking de Cardo	2 300 000,00	-	2 300 000,00	7 500,00		284 740,00	1 140 000,00	840 000,00	27 760,00			
PARFDM	Construction parking front de mer	12 000 000,00	-	12 000 000,00	70 038,00	95 000,00		1 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00	4 834 962,00		
POSTEPM	Création d'un poste de police municipale	3 063 741,09	- 75 606,58	2 988 134,51	2 973 134,51	15 000,00							
PRUCA	PNRQAD	11 665 149,34	-	11 665 149,34	10 400 172,90	780 000,00	484 976,44						
RENOVEC	Rénovation Eclairage Public	6 650 000,00	536 000,00	7 186 000,00		800 000,00	2 793 000,00	2 396 000,00	1 197 000,00				
RPALAIS	Aménagement carrefour Moro Gafferì	1 929 246,66	-	1 929 246,66	1 879 246,66	50 000,00							
SURBEQUIP	Façades ascenseur OPAH	3 207 974,14	-	3 207 974,14	2 589 716,58	150 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	68 257,56		
THEATR17	Théâtre municipal et conservatoire de musique	33 027 734,00	-	33 027 734,00	286 253,05	800 000,00	1 700 000,00	6 693 750,00	6 693 750,00	6 693 750,00	6 718 750,00	3 441 480,95	
VOIEMA	Voies mode actif	6 776 707,69	195 114,87	6 971 822,56	790 600,56	420 684,99	1 454 945,61	972 222,40	1 184 250,60	1 074 559,20	1 074 559,20		
VPORT	Aménagement du vieux port	6 754 000,00	1 796 842,08	8 550 842,08	296 508,08	800 000,00	3 444 576,00	1 968 742,00	1 449 732,00	591 284,00			
VUCINI	Aménagement voie Uccini	586 084,60	-	586 084,60	556 084,60	30 000,00							
QUAI BUS CAB	Réalisation Quai Bus DSP CAB	114 284,00	-	114 284,00	19 278,50	95 005,50							
CT MUT	Centre technique mutualisé	2 100 000,00	-	2 100 000,00		50 000,00	130 000,00	700 000,00	720 000,00	500 000,00			
CARBONITE	Aménagement quartier Carbonite		1 333 000,00	1 333 000,00		40 000,00	598 000,00		695 000,00				

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre SAVELLI



Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.





# Bastia

CITÀ DI CULTURA

## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du mercredi 13 juillet 2022

**Objet :** Transformation suite à un avancement de grade d'un agent détaché

**Date de la convocation :** 7 juillet 2022

**Date d'affichage de la convocation :** 7 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize du mois de juillet à 17h00, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

**Nombre de membres composant l'assemblée :** 42

**Nombre de membres en exercice :** 42

**Quorum :** 14

**Nombre de membres présents :** 26

**Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer**

**Étaient présents:** Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MANGANO Angelina ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien.

**Étaient absents:** Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia.

**Ont donné pouvoir :**

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;  
Monsieur TIERI Paul à Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ;  
Monsieur De ZERBI Lisandru à Madame POLISINI Ivana ;  
Madame ORSINI-SAULI Laura à Monsieur LUCCIONI Don Petru ;  
Madame CARRIER Marie-Dominique à Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;  
Monsieur FABIANI François à Madame PIPERI Linda ;  
Monsieur GRAZIANI Antoine à Monsieur GRASSI Didier ;  
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Madame LACAVE Mattea ;  
Madame LUCIANI Emmanuelle à Madame FILIPPI Françoise.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :  
Madame Mattea Lacave élue secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29 ;

**Vu** l'avis favorable de la commission des finances et de la transparence publique en date du 11 juillet 202 ;

**Considérant** qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services ;

**Considérant** que les avancements de grade ont lieu après avis favorable des chefs de service et après établissement d'un tableau d'avancement ;

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur Didier GRASSI,*

*Après en avoir délibéré,*

*Le conseil municipal,*

*A l'unanimité,*

**Article 1 :**

- **Approuve** les transformations suivantes :

1 attaché principal de conservation du patrimoine	1 ingénieur hors classe
---	-------------------------

**Article 2 :**

- **Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022, chapitre 012.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre SAVELLI



*Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

*La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.*





# Bastia

CITÀ DI CULTURA

## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du mercredi 13 juillet 2022

**Objet : Création de 3 postes suite à la réussite aux concours**

**Date de la convocation : 7 juillet 2022**

**Date d'affichage de la convocation : 7 juillet 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le treize du mois de juillet à 17h00, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

**Nombre de membres composant l'assemblée : 42**

**Nombre de membres en exercice : 42**

**Quorum : 14**

**Nombre de membres présents : 26**

**Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer**

**Etaient présents:** Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MANGANO Angelina ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien.

**Etaient absents:** Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia.

**Ont donné pouvoir :**

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;  
Monsieur TIERI Paul à Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ;  
Monsieur De ZERBI Lisandru à Madame POLISINI Ivana ;  
Madame ORSINI-SAULI Laura à Monsieur LUCCIONI Don Petru ;  
Madame CARRIER Marie-Dominique à Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;  
Monsieur FABIANI François à Madame PIPERI Linda ;  
Monsieur GRAZIANI Antoine à Monsieur GRASSI Didier ;  
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Madame LACAVE Mattea ;  
Madame LUCIANI Emmanuelle à Madame FILIPPI Françoise.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :  
Madame Mattea Lacave élue secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

**Vu** le code général de la fonction publique ;

**Vu** l'avis favorable de la commission des finances et de la transparence publique en date du 11 juillet 2022 ;

**Considérant** que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

**Considérant** qu'il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services ;

**Considérant** que suite à la réussite au concours de 3 agents il est proposé de créer : 1 poste d'ATSEM principal classe 2 et 2 postes d'Auxiliaires de puériculture principales classe 2 ;

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur Didier GRASSI,*

*Après en avoir délibéré,*

*Le conseil municipal,*

*A l'unanimité*

**Article 1 :**

- **Décide** de créer :
- 1 poste d'ATSEM principal classe 2
- 2 postes d'Auxiliaires de puériculture principales classe 2.

**Article 2 :**

- **Précise que** les crédits nécessaires à la création de ces emplois est inscrit au budget 2022, chapitre 012.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre SAVELLI



*Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

*La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.*



# Bastia

CITÀ DI CULTURA

## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du mercredi 13 juillet 2022

**Objet** : Création d'un poste de technicien espaces verts spécialité élagage

**Date de la convocation** : 7 juillet 2022

**Date d'affichage de la convocation** : 7 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize du mois de juillet à 17h00, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

**Nombre de membres composant l'assemblée** : 42

**Nombre de membres en exercice** : 42

**Quorum** : 14

**Nombre de membres présents** : 26

**Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer**

**Étaient présents**: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTI François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MANGANO Angelina ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien.

**Étaient absents** : Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia.

**Ont donné pouvoir** :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;  
Monsieur TIERI Paul à Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ;  
Monsieur De ZERBI Lisandru à Madame POLISINI Ivana ;  
Madame ORSINI-SAULI Laura à Monsieur LUCCIONI Don Petru ;  
Madame CARRIER Marie-Dominique à Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;  
Monsieur FABIANI François à Madame PIPERI Linda ;  
Monsieur GRAZIANI Antoine à Monsieur GRASSI Didier ;  
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Madame LACAVE Mattea ;  
Madame LUCIANI Emmanuelle à Madame FILIPPI Françoise.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :  
Madame Mattea Lacave élue secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

**Vu** le Code général de la fonction publique ;

**Vu** l'avis favorable de la commission des finances et de la transparence publique en date du 11 juillet 2022 ;

**Considérant** la recherche d'un technicien spécialité élagage ayant pour mission d'assurer la taille, l'entretien, l'élagage et la bonne santé de notre patrimoine arboré, dans le cadre de la restructuration du service espaces verts ;

**Considérant** l'hypothèse où l'appel à candidatures statutaires s'avérerait infructueux, il est proposé la création d'un emploi de catégorie B de technicien territorial ou de technicien principal classe 2 ou technicien principal classe 1 (au regard du niveau de recrutement) pouvant être pourvu par un agent non titulaire ;

**Considérant** que le contrat est conclu pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an ;

**Considérant** que la durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque, au terme de la durée fixée précédemment, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir ;

**Considérant** que l'agent devra justifier d'un niveau de recrutement au minimum égal à BAC ou baccalauréat professionnel, voire BAC+ 2 ou DUT ou BTS travaux paysagers et des certifications suivantes (CSAG, GSA et brevet de secouriste) et/ou si possible d'une expérience professionnelle en lien avec le domaine concerné ;

**Considérant** que la rémunération sera calculée par référence à la grille de rémunération des techniciens territoriaux ou techniciens principaux classe 2, techniciens principaux classe 1. L'agent percevra le régime indemnitaire correspondant à son grade de rattachement.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur Didier GRASSI,*

*Après en avoir délibéré,*

*Le conseil municipal,*

*A la majorité des votants, Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien s'étant abstenu.*

#### **Article 1 :**

- **Approuve** la création du poste de technicien espaces verts spécialité élagage.

#### **Article 2 :**

- **Précise** que dans l'hypothèse où l'appel à candidatures statutaires s'avérerait infructueux, il sera proposé la création d'un emploi de catégorie B de technicien territorial ou de technicien principal classe 2 ou technicien principal classe 1 (au regard du niveau de recrutement) pouvant être pourvu par un agent non titulaire ; conformément aux termes de l'article L332-14 du CGFP qui stipule que pour les besoins de continuité du service, les emplois permanents des collectivités peuvent être occupés par des agents contractuels pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire ;

Cet agent sera recruté pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an ;

Cette durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque, au terme de la durée fixée précédemment, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

**Niveau de recrutement :** l'agent devra justifier d'un niveau de recrutement au minimum égal à BAC ou baccalauréat professionnel, voire BAC+ 2 ou DUT ou BTS travaux paysagers et des certifications suivantes (CSAG, GSA et brevet de secouriste) et/ou si possible d'une expérience professionnelle en lien avec le domaine concerné ;

Niveau de rémunération : la rémunération sera calculée par référence à la grille de rémunération des techniciens territoriaux ou techniciens principaux classe 2, techniciens principaux classe 1. L'agent percevra le régime indemnitaire correspondant à son grade de rattachement.

**Article 3 :**

- **Autorise** Monsieur le Maire à le recruter par la voie contractuelle en cas d'appel à candidatures infructueuses.

**Article 4 :**

- **Précise** que les crédits seront inscrits au budget 2022.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre SAVELLI



*Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.*



## FICHE ACTION

▶ Intitulé de l'action	Participation aux frais de « rapatriement » du corps d'un défunt En cas de décès survenu sur le continent
▶ Contexte	<p>Il existe de nombreuses aides financières liées aux frais d'obsèques : le capital décès de la CPAM ou encore l'aide d'urgence de la CAF mais également les assurances éventuellement souscrites par le défunt comme l'assurance-vie, l'assurance décès, le contrat obsèques. Par ailleurs, il est aussi permis de se servir des fonds propres du défunt pour payer les obsèques. Enfin, il existe des aides financières exceptionnelles en cas de décès accidentel (accident de la route, maladie professionnelle ou accident du travail...).</p> <p>L'article L2223-27 dispose que « le service est gratuit pour les personnes dépourvues de ressources suffisantes. Lorsque la mission de service public définie à l'article L2223-19 n'est pas assurée par la commune, celle-ci prend en charge les frais d'obsèques de ces personnes. Elle choisit l'organisme qui assurera ces obsèques ».</p> <p>Les indigents sont considérés comme « des personnes ne disposant pas de moyens financiers suffisants ».</p> <p>Actuellement, aucun texte de loi ne définit cette notion de « ressources suffisantes ».</p> <p>Par conséquent, le jugement du caractère suffisant des moyens et ressources d'une famille résulte de l'appréciation du maire au moyen de plusieurs « faisceaux d'indices ».</p> <p>L'aide envisagée s'adresse exclusivement et uniquement aux familles aux revenus modestes et résidants sur Bastia se trouvant démunis face au frais d'obsèques supplémentaires générés en cas de décès d'un des leurs en France continentale (cout du transport de corps oscillant entre 2 000 et 5 000 euros – bateau ou avion).</p>
▶ Objectif(s) du projet	Permettre aux familles résidant sur la commune de faire face aux frais d'obsèques supplémentaires liées à l'insularité en cas de rapatriement du corps du défunt du continent vers la corse.
▶ Bénéficiaires du projet	Famille et défunt résidant à Bastia
▶ Action(s) développée(s)	Soutenir financièrement les familles en difficultés financières face au deuil
▶ Acteurs du projet	CCAS de la Ville de BASTIA
▶ Partenaires	Ville de BASTIA
▶ Périmètre géographique, territoire(s) concerné(s)	Ville de BASTIA
▶ Communication interne	Site de la Ville, affichage
▶ Communication externe	Voie de presse
▶ Résultats attendus en termes qualitatifs et quantitatifs	Enterrer dignement un parent décédé sur le continent grâce à la prise en charge des frais de rapatriement

▶ Logistique	Plafond de ressources du défunt et/ou de la famille Prise en charge des frais de transport (aérien ou maritime) dans la limite d'un plafond de 1000 euros sur production de la facture Enterrement dans les cimetières de Bastia
▶ Financement	Dans la limite de l'enveloppe allouée à cette aide



## FICHE ACTION

▶ <b>Intitulé de l'action</b>	Paniers solidaires
▶ <b>Contexte</b>	Les familles défavorisées sont plus fortement exposées aux risques de malnutrition, il s'agit donc de pourvoir aux besoins de base des milieux les plus modestes
▶ <b>Objectif(s) du projet</b>	Distribuer aux familles précaires des produits non consommés par les enfants dans les cantines scolaires ou les crèches, approvisionnées par la cuisine centrale de la Ville Participer à lutter contre le gaspillage alimentaire tout en aidant les familles défavorisées (cf l'objectif de réduction de moitié du gaspillage alimentaire en France d'ici 2025 fixé par l'Union Européenne et de Développement Durable promu par l'ONU)
▶ <b>Bénéficiaires du projet</b>	Enfants des familles défavorisées
▶ <b>Action(s) développée(s)</b>	En pratique, les CCAS/CIAS peuvent récupérer les denrées ou plats préparés non consommés et encore consommables pour les réutiliser sous diverses formes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les distribuer en l'état aux familles concernées (paniers composés de produits, petit pots, lait maternisé, complétés par des couches et produits d'hygiène etc.) ;</li> <li>• Les cuisiner et les intégrer dans des repas redistribués dans des antennes d'aide alimentaire ;</li> <li>• Les diriger dans les épiceries sociales du CCAS/CIAS ;</li> <li>• Les confier à des associations locales, des épiceries/café solidaires implantés localement ;</li> <li>• Les revendre à des prix modiques auprès des habitants locaux par le biais par exemple de conventionnement avec les commerces locaux.</li> <li>• Les utiliser à des fins de compost dans les jardins partagés par exemple</li> </ul>
▶ <b>Acteurs du projet</b>	CCAS de la Ville de BASTIA
▶ <b>Partenaires</b>	Ville de BASTIA, Associations
▶ <b>Périmètre géographique, territoire(s) concerné(s)</b>	Ville de BASTIA
▶ <b>Communication interne</b>	Site de la Ville, affichage
▶ <b>Communication externe</b>	Voie de presse
▶ <b>Résultats attendus en termes qualitatifs et</b>	Améliorer la qualité nutritionnelle des repas des familles les plus modestes Lutter contre la précarité alimentaire

<b>quantitatifs</b>	
▶ <b>Logistique</b>	Cuisine centrale Epicerie Educative
▶ <b>Financement</b>	Aucun Personnel Ville mis à disposition



## FICHE ACTION

▶ <b>Intitulé de l'action</b>	Actions de prévention auprès des jeunes sur les conduites dépendantes, la santé sexuelle et la nutrition
▶ <b>Contexte</b>	La banalisation des conduites addictives, la dédramatisation des I/MST et le développement des troubles alimentaires
▶ <b>Objectif(s) du projet</b>	Prévenir les conduites addictives par une campagne de sensibilisation Réduire l'incidence des I/MST en améliorant la prévention et la prise en charge sanitaire et psycho-sociale dans le cadre d'une démarche globale de santé Lutter contre les discriminations liées au sexe, à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre Réévaluer la notion de poids "idéal" et d'image de soi par une sensibilisation à une alimentation saine et équilibrée,
▶ <b>Bénéficiaires du projet</b>	Adolescents et jeunes adultes
▶ <b>Action(s) développée(s)</b>	Mettre en place des permanences et des actions de sensibilisation et d'information aux risques sexuels, contraception, grossesse et désir d'enfant, estime de soi, relation à l'autre, sexualité, stigmatisation et discrimination
▶ <b>Acteurs du projet</b>	CCAS de la Ville de BASTIA
▶ <b>Partenaires</b>	Ville de BASTIA, CDC, Associations du centre, Mission Locale, Maison des adolescents, Planning familial
▶ <b>Périmètre géographique, territoire(s) concerné(s)</b>	Ville de BASTIA
▶ <b>Communication interne</b>	Site de la Ville, affichage
▶ <b>Communication externe</b>	Voie de presse
▶ <b>Résultats attendus en termes qualitatifs et quantitatifs</b>	Diminution des conduites addictives, I/MST, troubles alimentaires Meilleure acceptation des différences de genre
▶ <b>Logistique</b>	Pôle Santé Prévention du CCAS  CCAS (place du Marché) et Centre Social (Paese Novu)  Locaux en centre-ville, proche lycée, école à voir  Possibilité de distribution de moyens de contraception (préservatifs)
▶ <b>Financement</b>	Salaire du médecin 1 journée par semaine : 21 680 euros par an Salaire de l'infirmière 1 journée par semaine : 10 063 euros par an Salaire d'un animateur 1 journée par semaine : 4595 euros par an



## FICHE ACTION

▶ <b>Intitulé de l'action</b>	Suivi retour d'hospitalisation
▶ <b>Contexte</b>	Une population isolée, en perte d'autonomie, nécessitant des aides et un accompagnement particuliers
▶ <b>Objectif(s) du projet</b>	Le public isolé se retrouve seul lorsqu'il rentre chez lui après une hospitalisation. Sur le principe des visites à domicile lors du portage de repas, des visites de suivi sur quelques jours seront effectuées par des assistantes sociales dans un premier temps afin d'évaluer leurs besoins (aide-ménagère, APA etc), sans nature médicale donc mais avec la possibilité d'un apport ultérieur en cas de besoin.
▶ <b>Bénéficiaires du projet</b>	Les personnes en situation d'isolement et en perte d'autonomie, de manière temporaire ou pas.
▶ <b>Action(s) développée(s)</b>	Evaluation des premières nécessités Effectuer un repérage et une prise en charge des situations sanitaires à risque Mettre en œuvre des actions en matière de santé (maladies cardiovasculaires, prévention des chutes...)
▶ <b>Acteurs du projet</b>	CCAS de la Ville de BASTIA
▶ <b>Partenaires</b>	Ville de BASTIA, Hôpital
▶ <b>Périmètre géographique, territoire(s) concerné(s)</b>	Ville de BASTIA
▶ <b>Communication interne</b>	Site de la Ville, affichage
▶ <b>Communication externe</b>	Voie de presse
▶ <b>Résultats attendus en termes qualitatifs et quantitatifs</b>	Rompre l'isolement et découvrir un nouveau public orienté par les assistantes sociales de l'hôpital. Une « prise de contact » par le retour à l'hospitalisation conciergerie afin de créer un lien avec le CCAS afin de sortir de l'isolement les personnes âgées ou en perte d'autonomie
▶ <b>Logistique</b>	Actions à planifier selon un planning de RDV qui nécessitent une logistique humaine pouvant impliquer du personnel de santé en coordination avec le Pôle Santé Prévention
▶ <b>Financement</b>	CDC Cette nouvelle prestation sera gratuite mais nécessite la mobilisation d'un véhicule et de personnel à quantifier : Mobilisation d'1 ETP (31 800 euros par an) Services civiques seniors





## FICHE ACTION

▶ <b>Intitulé de l'action</b>	Participer à l'activité du centre social du CCAS de la Ville de Bastia
▶ <b>Contexte</b>	<p>Les jeunes de 16 à 25 sans emploi et non scolarisés sur les quartiers sud représentent plus d'un tiers (37%) de la population jeune des quartiers Sud, une situation plus préoccupante sur les quartiers sud bastiais que dans les autres quartiers prioritaires du continent (30%).</p> <p>Les quartiers Sud décrochent y compris par rapport aux autres quartiers prioritaires français en matière de niveau de formation. La part de la population ayant un diplôme de l'enseignement supérieur est 2 à 3 fois moins importante que dans les autres quartiers prioritaires.</p> <p>On y note aussi un taux de décrochage scolaire élevé : 7,5% de la population non scolarisée âgée de 15 à 17 ans ; 25% de la population non scolarisée âgée de 15 ans ou plus sortant du système scolaire sans aucun diplôme en particulier dans les quartiers sud.</p> <p>Enfin, le taux de chômage est très élevé chez les jeunes : 27,5% chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans.</p> <p>La problématique de l'insertion professionnelle doit donc être corrélée au niveau de diplôme.</p> <p>Le centre social souhaite recruter de jeunes volontaires en recherche d'un projet professionnel.</p>
▶ <b>Objectif(s) du projet</b>	La mission du service civique proposé permettra au jeune de travailler dans un centre social et d'y découvrir son fonctionnement afin d'acquérir des compétences et d'accéder à des responsabilités concrètes qui pourront être valorisées dans le cadre d'un projet professionnel d'insertion à l'issue de la mission pour les jeunes en difficultés (personnes en situation de handicap, les jeunes décrocheurs, les jeunes sortant de l'ASE).
▶ <b>Bénéficiaires du projet</b>	La mission s'adresse donc aux jeunes en décrochage scolaire, sans diplôme et/ou en recherche d'emploi de 16 à 25 ans et jusqu'à 30 ans en cas de handicap (mission de 6 à 12 mois / 24h par semaine / 473,04 € par mois dont 107,58 euros pour le CCAS)
▶ <b>Action(s) développée(s)</b>	<p>Participer à l'aménagement des locaux, au service, à l'entretien des lieux et au suivi des activités</p> <p>Aider à l'accueil des intervenants et des animateurs</p> <p>Participer aux différentes réunions du centre</p> <p>Aider à l'élaboration du projet social du centre</p> <p>Faire émerger et mettre en œuvre de nouveaux projets favorisant le lien social</p> <p>Nécessité d'être présent selon les horaires d'ouverture de la cafétéria et la tenue des événements, parfois organisés en soirée ou le W.E.</p>
▶ <b>Acteurs du projet</b>	CCAS de la Ville de BASTIA
▶ <b>Partenaires</b>	Ville de BASTIA, CDC, DRAJES, Associations du centre, Mission Locale
▶ <b>Périmètre géographique, territoire(s) concerné(s)</b>	Ville de BASTIA

▶ <b>Communication interne</b>	Site de la Ville, affichage
▶ <b>Communication externe</b>	Voie de presse
▶ <b>Résultats attendus en termes qualitatifs et quantitatifs</b>	<p>Il s'agit de construire avec la structure un lieu où le jeune pourra amorcer un parcours d'insertion. Il aurait ainsi l'opportunité d'y découvrir les réalités du travail (respect des personnes, du cadre horaire, des consignes, du matériel, etc.).</p> <p>Les résultats attendus sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Acquérir les règles de savoir-être et de savoir-faire</li> <li>Favoriser l'insertion sociale et professionnelle</li> <li>Mobiliser les compétences psycho-sociales</li> <li>Favoriser la relation éducative au travers d'une activité concrète</li> <li>Amener le jeune à penser à un projet d'insertion professionnelle ;</li> <li>Travailler l'expression orale du jeune (comment s'adresser à un client par exemple), sa relation aux autres et sa présentation à l'autre</li> <li>Proposer un espace d'échange et de confrontation des représentations du travail.</li> </ul> <p>À la suite de cette expérience, certains pourront décider de se diriger vers un parcours diplômant.</p>
▶ <b>Logistique</b>	Mise à disposition d'un animateur du centre pour le tutorat et l'accompagnement du jeune (31 800 euros par an)
▶ <b>Financement</b>	Sans objet



## FICHE ACTION

<p>► <b>Intitulé de l'action</b></p>	<p>Transformer la cuisine et la cafétéria du centre social du CCAS de la Ville de Bastia en une table ouverte</p>
<p>► <b>Contexte</b></p>	<p>Le projet du centre social Communal François Marchetti est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser l'égalité d'accès aux offres éducatives, culturelles, sportives et de loisirs en proposant des activités de proximité et à moindre coût.</li> <li>• Endiguer les phénomènes de précarité en proposant une offre de services et d'activités de proximité génératrice de lien social, en diversifiant ses modes d'intervention, et en portant une attention particulière aux publics les plus vulnérables.</li> <li>• Favoriser la mixité sociale en instaurant des passerelles entre le quartier et la ville</li> <li>• Redonner une centralité au quartier et le valoriser en développant des animations et projets hors les murs.</li> </ul> <p>Il abrite en son sein de nombreuses associations telles que Opra, ABC danse, la ligue de l'enseignement, l'Association Gym Volontaire, l'association culturelle et culturelle des marocains 2B qui rayonnent sur le bassin de vie du quartier.</p> <p>Il dispose également d'une cuisine à visée pédagogique utilisée par certaines associations mais également d'une cafétéria.</p> <p>Le centre social entend donc mettre à disposition ces équipements afin de les transformer en table ouverte</p>
<p>► <b>Objectif(s) du projet</b></p>	<p>La cafeteria et la cuisine pourront faire l'objet d'un appel à projets auprès d'associations pour la gestion en « table dite ouverte ».</p> <p>Une table ouverte est un restaurant associatif à vocation solidaire, généralement ouvert 4 à 5 jours par semaine durant une grande partie de l'année.</p> <p>Les repas proposés (une entrée, un plat et un dessert) sont servis à table, à un prix modique pour les plus démunis et à un prix différencié pour les autres publics.</p>
<p>► <b>Bénéficiaires du projet</b></p>	<p>Les habitants du quartier et ses environs mais également un public mixte venant d'autres quartiers à la faveur de l'organisation d'évènements spécifiques</p>
<p>► <b>Action(s) développée(s)</b></p>	<p>Permettre aux plus modestes de partager un repas pour un prix modique Participer à la mixité des publics</p>
<p>► <b>Acteurs du projet</b></p>	<p>CCAS de la Ville de BASTIA</p>
<p>► <b>Partenaires</b></p>	<p>Ville de BASTIA, CDC, DRAJES, Associations du centre</p>
<p>► <b>Périmètre géographique, territoire(s) concerné(s)</b></p>	<p>Ville de BASTIA</p>

▶ <b>Communication interne</b>	Site de la Ville, affichage
▶ <b>Communication externe</b>	Voie de presse
▶ <b>Résultats attendus en termes qualitatifs et quantitatifs</b>	L'objectif est d'identifier un lieu de convivialité où la population du quartier pourra se retrouver quotidiennement afin d'y créer des liens et de faire par conséquent de la structure un lieu ressources (information sur ses droits, sur des possibilités de formation, d'insertion professionnelle etc)
▶ <b>Logistique</b>	<p>Mise à disposition de la cafétéria/cuisine du centre social et d'un animateur et/ou cuisinier du centre social</p> <p>Les repas sont préparés par des cuisiniers professionnels salariés ou bénévoles.</p> <p>2 catégories de tables :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Table ouverte caritative : destinée aux personnes en situation de précarité, sans justificatifs. Tarif unique de 1€</li> <li>- Table ouverte mixte : ouverte à tous, volonté affichée de promotion de la mixité sociale. Tarifs différenciés sur la base de la confiance</li> </ul>
▶ <b>Financement</b>	A déterminer dans le cadre d'un appel à projets



## FICHE ACTION

► <b>Intitulé de l'action</b>	Soutien à la parentalité dans le cadre de l'obligation vaccinale des enfants
► <b>Contexte</b>	La Ville de Bastia dispose d'un centre de vaccinations internationales et du seul centre antirabique de Corse. A cet effet, un médecin est affecté à ces missions. Dans le prolongement des actions menées par la Ville, le CCAS souhaite proposer un service vaccinal à partir de 6 ans avec la tenue et la mise à jour d'un fichier vaccinal des personnes résidant sur le territoire.
► <b>Objectif(s) du projet</b>	Mesure de soutien à la parentalité dans le cadre de l'article R3111-8 du code de la santé publique qui stipule que le Maire a la responsabilité d'assurer la tenue et la mise à jour du fichier vaccinal pour les personnes résidant dans sa commune.
► <b>Bénéficiaires du projet</b>	Les adultes et les enfants à partir de 6 ans
► <b>Action(s) développée(s)</b>	<p>Actuellement en France, trois vaccinations sont rendues obligatoires par le Code de la Santé publique : antitétanique, anti poliomyélite et antidiphtérique.</p> <p>Chaque mois, le Service Etat Civil de la Ville de Bastia transmettra une liste des enfants nés et domiciliés sur la commune. A cette occasion, le C.C.A.S. informe les habitants de son obligation et de la possibilité d'être inscrit sur la base de données de son fichier vaccinal.</p> <p>Au 2<sup>ème</sup> mois de l'enfant, un courrier concernant les protocoles de vaccinations, obligatoires et conseillées, est à nouveau envoyé.</p> <p>A chaque période de rappel : 4 mois, 11 mois, 6 ans, 11-13 ans, 25 ans, 45ans, 65 ans et plus, un nouveau courrier est adressé aux bénéficiaires.</p> <p>Un point sur la situation vaccinale du foyer sera proposé. Les rendez-vous seront fixés au regard de la disponibilité des familles ou un point d'accueil hebdomadaire (le mercredi) sera proposé (avec un médecin et/ou une infirmière) au CCAS (place du Marché) et Centre Social (Paese Novu).</p> <p>D'autres vaccins sont largement recommandés et pourront être proposés gratuitement aux familles lors du rendez-vous (avec un médecin et/ou une infirmière).</p> <p>A cette occasion, les familles auront la possibilité si elles le souhaitent de s'entretenir avec une assistante sociale qui pourra les informer, les orienter, les aider.</p>
► <b>Acteurs du projet</b>	CCAS de la Ville de BASTIA, Centre social
► <b>Partenaires</b>	Ville de BASTIA, CDC, CPAM
► <b>Périmètre</b>	Ville de BASTIA

<b>géographique, territoire(s) concerné(s)</b>	
<b>► Communication interne</b>	Site de la Ville, affichage
<b>► Communication externe</b>	Voie de presse
<b>► Résultats attendus en termes qualitatifs et quantitatifs</b>	<p>Aller vers les populations et leur proposer de faire un bilan sur la vaccination obligatoire</p> <p>Faire venir les familles afin de les informer sur les autres possibilités vaccinales</p> <p>Faire venir les familles afin de les informer sur leurs droits</p>
<b>► Logistique</b>	<p>Séances de vaccinations gratuites une fois par semaine suivant les recommandations nationales : vaccinations antitétanique, antipolio-myélite et antidiphthérique.</p> <p>CCAS (place du Marché) et Centre Social (Paese Novu)</p> <p>Autres séances de vaccinations à prévoir le cas échéant</p>
<b>► Financement</b>	<p>Prise en charge de certains vaccins payants sur avis du médecin</p> <p>Salaire du médecin 1 journée par semaine : 21 680 euros par an</p> <p>Salaire de l'infirmière 1 journée par semaine : 10 063 euros par an</p>



## FICHE ACTION

<p>► <b>Intitulé de l'action</b></p>	<p>Aide à la Complémentaire Santé Solidaire Participative Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Bastia souhaite apporter un soutien financier aux personnes éligibles à la CSS avec participation financière</p>
<p>► <b>Contexte</b></p>	<p>On constate de fortes inégalités sociales et territoriales d'accès à l'offre de santé sur le territoire bastiais. De fait, le renoncement aux soins pour des raisons socio-économiques est élevé. Il existe cependant des dispositifs spécifiques permettant de réduire ces inégalités et de répondre aux besoins des personnes éloignées de l'offre de santé notamment les plus défavorisées.</p> <p>La création de la Couverture Maladie Universelle-Complémentaire (ci-après CMU-C, loi du 27 juillet 1999 mise en place en 2000) et de l'Aide à la Complémentaire Santé (ci-après ACS, loi du 13 août 2004 mise en place en 2005 dans le prolongement de la CMU-C pour en atténuer l'effet de seuil) a permis d'accroître le nombre des bénéficiaires aux soins.</p> <p>Le dispositif de la Complémentaire Santé Solidaire, issu de la fusion de la CMU-C et de l'ACS est entré en vigueur depuis le 1er novembre 2019. Il a pour but de mieux protéger les bénéficiaires en garantissant la prise en charge de la totalité des frais de santé. Il existe deux dispositifs la CSS et la CSSP.</p> <p>La CSS donne droit à la prise en charge de la part complémentaire des dépenses de santé (y compris à l'hôpital). Les dépenses de santé sont donc prises en charge à hauteur de 100 % des tarifs de la sécurité sociale. Elle facilite l'accès aux soins car le bénéficiaire ne paye pas directement les dépenses de santé.</p> <p>En-dessous d'un certain plafond de ressources, la CSS est gratuite.</p> <p>Entre le plafond de la Complémentaire santé solidaire sans participation financière et ce plafond majoré de 35%, il y a la Complémentaire santé solidaire avec participation.</p>
<p>► <b>Objectif(s) du projet</b></p>	<p>Selon les dernières données disponibles de la CPAM, 4 223 personnes sont bénéficiaires de la C.S.S sur la commune de Bastia.</p> <p>Les chiffres de l'INSEE sur le recours au dispositif CSS sur Bastia, font état d'un taux de recours de 5,76%, taux un peu en retrait par rapport à la moyenne nationale qui est de 6,3%. Le taux le plus bas concerne la tranche des plus de 60 ans qui s'élève à 2,30%, et le plus élevé chez les 0-29 ans, à 8,58%.</p> <p>Le but de cette aide est de participer au reste à charge en cas d'éligibilité à la CSSP.</p>
<p>► <b>Bénéficiaires du projet</b></p>	<p>Le CCAS souhaite apporter une aide précitée à un public éligible à la CSS participative tel que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-les ménages modestes</li> <li>-les retraités</li> </ul>
<p>► <b>Action(s) développée(s)</b></p>	<p>La participation du CCAS est fixée à 75 % du montant annuel de la participation financière à la charge du bénéficiaire de la CSSP.</p>
<p>► <b>Acteurs du projet</b></p>	<p>CCAS de la Ville de BASTIA</p>
<p>► <b>Partenaires</b></p>	<p>Ville de BASTIA, CDC, CPAM</p>

<p>▶ <b>Périmètre géographique, territoire(s) concerné(s)</b></p>	<p>Ville de BASTIA</p>																								
<p>▶ <b>Communication interne</b></p>	<p>Site de la Ville, affichage</p>																								
<p>▶ <b>Communication externe</b></p>	<p>Voie de presse</p>																								
<p>▶ <b>Résultats attendus en termes qualitatifs et quantitatifs</b></p>	<p>L'action a pour but de limiter les difficultés d'accès aux droits de santé pour les populations fragiles (freins financiers, administratifs, liés à des facteurs économiques ou socio-culturels) et un recours réduit à la CSS et d'éviter ainsi le renoncement aux soins.</p>																								
<p>▶ <b>Logistique</b></p>	<p>Afin d'assurer la viabilité du dispositif, l'articulation de plusieurs instances est nécessaire, qu'elles soient d'ordre politique, stratégique et opérationnelle. Dans un premier temps, un partenariat entre le CCAS et les organismes de sécurité sociale est indispensable. Ainsi, une convention d'objectifs entre le CCAS d'un côté et la CPAM et la MSA de l'autre pourrait être envisagée. L'idée étant d'harmoniser des pratiques professionnelles, tout en s'appuyant sur des procédures définies et partagées par chaque partie prenante. Des indicateurs de suivi et d'évaluation seront également attendus.</p> <p>Le CCAS pourra s'engager à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Informer les usagers des différents dispositifs existants visant à faciliter l'accès aux droits ;</li> <li>- Accompagner les publics dans la constitution de leurs dossiers ou de leurs démarches relatives à l'assurance maladie ;</li> <li>- Sensibiliser les assurés à l'intérêt de désigner un médecin traitant et de respecter le parcours de soins (phoning, porte à porte par quartiers, phase entretien individuel) ;</li> <li>- Détecter les assurés dépourvus de complémentaire santé et dont la situation nécessite l'intervention d'un expert CPAM ;</li> </ul> <p>En tant que responsables du dispositif CSS, la CPAM et la MSA pourraient s'engager à</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser des séances d'information et de sensibilisation à l'égard du CCAS de Bastia ;</li> <li>- Disposer des supports d'information notamment sur les évolutions réglementaires ;</li> <li>- Offrir son expertise en termes d'ingénierie dans la conduite de projets auprès du CCAS</li> </ul> <p>Un point de vigilance est à souligner, par ailleurs, du point de vue de la confidentialité des informations/Informatique et libertés. Chaque partie sera garante du respect de la confidentialité des informations recueillies.</p>																								
<p>▶ <b>Financement</b></p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>TRANCHE AGE</th> <th>0/29 ANS</th> <th>30/59 ANS</th> <th>PLUS 60 ANS</th> <th>TOTAL</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>% DE LA POPULATION BASTIA 49 500 habitants</td> <td>34%</td> <td>40%</td> <td>26%</td> <td>100%</td> </tr> <tr> <td>COUT CSSP PAR AN (6.3%-5.76%=0,54% pour le taux de couverture)</td> <td>96 euros</td> <td>168 euros de 30 à 49 ans – 253 euros de 50 à 59 ans</td> <td>300 euros de 60 à 69 ans – 360 euros de 70 ans et plus</td> <td></td> </tr> <tr> <td>COUT</td> <td>8724</td> <td>22 506</td> <td>22 934</td> <td>54 164*75 %=40 623 euros</td> </tr> </tbody> </table>	TRANCHE AGE	0/29 ANS	30/59 ANS	PLUS 60 ANS	TOTAL	% DE LA POPULATION BASTIA 49 500 habitants	34%	40%	26%	100%	COUT CSSP PAR AN (6.3%-5.76%=0,54% pour le taux de couverture)	96 euros	168 euros de 30 à 49 ans – 253 euros de 50 à 59 ans	300 euros de 60 à 69 ans – 360 euros de 70 ans et plus		COUT	8724	22 506	22 934	54 164*75 %=40 623 euros				
TRANCHE AGE	0/29 ANS	30/59 ANS	PLUS 60 ANS	TOTAL																					
% DE LA POPULATION BASTIA 49 500 habitants	34%	40%	26%	100%																					
COUT CSSP PAR AN (6.3%-5.76%=0,54% pour le taux de couverture)	96 euros	168 euros de 30 à 49 ans – 253 euros de 50 à 59 ans	300 euros de 60 à 69 ans – 360 euros de 70 ans et plus																						
COUT	8724	22 506	22 934	54 164*75 %=40 623 euros																					





## FICHE ACTION

► <b>Intitulé de l'action</b>	Conciergerie sociale
► <b>Contexte</b>	<p>Une population relativement âgée : on compte 86,2 personnes âgées de 65 ans ou plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans, contre 68,5 en France</p> <p>A Bastia, 43% des individus de plus de 80 ans vivent seuls.</p> <p>Plus des trois quarts des personnes âgées de plus de 65 ans, en 2017 à Bastia, vivant seules, sont des femmes (77%).</p> <p>Selon des données récentes de la CAF (juin 2020), on recense 1 650 bénéficiaires de l'AAH à Bastia. La majorité des bénéficiaires sont des femmes (55%) et 40% d'entre eux sont âgés de 40 à 54 ans.</p>
► <b>Objectif(s) du projet</b>	<p>La conciergerie participe à un écosystème de veille globale à l'échelle de la ville et couvre les premiers besoins des personnes fragiles (santé, sécurité, maintien d'un lien social).</p> <p>Un numéro d'appel géré par le CCAS et dédié à la conciergerie municipale sera mis à la disposition du public.</p> <p>A chaque appel, une assistante sociale du CCAS évaluera la demande.</p>
► <b>Bénéficiaires du projet</b>	Les personnes en perte d'autonomie et en situation d'isolement, de manière temporaire ou pérenne.
► <b>Action(s) développée(s)</b>	<p>Garantir la livraison de courses aux publics fragiles (seniors ou en situation de handicap ou d'invalidité)</p> <p>Garantir la livraison de médicaments à ces publics</p> <p>Effectuer un repérage et la prise en charge des situations sanitaires à risque</p>
► <b>Acteurs du projet</b>	CCAS de la Ville de BASTIA
► <b>Partenaires</b>	Ville de BASTIA, Bailleurs sociaux, Commerces à définir
► <b>Périmètre géographique, territoire(s) concerné(s)</b>	Ville de BASTIA
► <b>Communication interne</b>	Site de la Ville, affichage
► <b>Communication externe</b>	Voie de presse
► <b>Résultats attendus en termes qualitatifs et quantitatifs</b>	Une « prise de contact » par le biais de la conciergerie afin de créer un lien avec le CCAS afin de sortir de l'isolement les personnes âgées ou en perte d'autonomie
► <b>Logistique</b>	<p>Un standard au CCAS mutualisé avec d'autres fonctions</p> <p>Un livreur Une fois la commande prête le commerçant contacte le CCAS au numéro dédié. Le livreur va chercher la commande et la porte au domicile de la personne, qui lui remette un chèque à l'ordre du commerçant. Ce chèque est alors remis par le livreur commerçant.</p> <p>Un bon de livraison tripartite est signé par l'utilisateur lors de la remise du</p>

	chèque et par le commerçant lors de la réception de ce dernier Lien avec le Pôle Santé Prévention
► <b>Financement</b>	CDC Cette nouvelle prestation sera gratuite mais nécessite la mobilisation d'un véhicule et de personnel à quantifier au regard de la demande à planifier (possibilité de services civiques séniors ou 31 800 euros/an)



## FICHE ACTION

<p>► <b>Intitulé de l'action</b></p>	<p>Transformer la cuisine et la cafétéria du centre social du CCAS de la Ville de Bastia en un outil pédagogique et de formation à destination des jeunes en recherche d'insertion professionnelle</p>
<p>► <b>Contexte</b></p>	<p>Le projet du centre social Communal François Marchetti est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser l'égalité d'accès aux offres éducatives, culturelles, sportives et de loisirs en proposant des activités de proximité et à moindre coût.</li> <li>• Endiguer les phénomènes de précarité en proposant une offre de services et d'activités de proximité génératrice de lien social, en diversifiant ses modes d'intervention, et en portant une attention particulière aux publics les plus vulnérables.</li> <li>• Favoriser la mixité sociale en instaurant des passerelles entre le quartier et la ville</li> <li>• Redonner une centralité au quartier et le valoriser en développant des animations et projets hors les murs.</li> </ul> <p>Il dispose en son sein d'une cuisine à visée pédagogique utilisée par certaines associations mais également d'une cafétéria. Le centre social entend faire de ces équipements des outils pédagogiques à destination de jeunes en recherche d'un projet professionnel.</p>
<p>► <b>Objectif(s) du projet</b></p>	<p>Permettre aux jeunes d'œuvrer dans un centre social et d'y découvrir le fonctionnement d'une cuisine et d'une cafétéria à vocation sociale mais surtout d'y acquérir des compétences et d'accéder à des responsabilités concrètes qui pourront être valorisées dans le cadre d'un projet professionnel d'insertion plus particulièrement pour des jeunes en difficultés (personnes en situation de handicap, jeunes décrocheurs, jeunes sortant de l'ASE).</p>
<p>► <b>Bénéficiaires du projet</b></p>	<p>Le projet s'adresse donc aux jeunes en décrochage scolaire, sans diplôme et/ou en recherche d'emploi de 16 à 25 ans</p>
<p>► <b>Action(s) développée(s)</b></p>	<p>Participer à l'aménagement des locaux, au service, à l'entretien des lieux et aux activités du centre Aider à l'accueil des intervenants et des animateurs Aider à l'élaboration du projet social du centre</p>
<p>► <b>Acteurs du projet</b></p>	<p>CCAS de la Ville de BASTIA</p>
<p>► <b>Partenaires</b></p>	<p>Ville de BASTIA, CDC, DRAJES, Associations du centre, Mission Locale</p>
<p>► <b>Périmètre géographique, territoire(s) concerné(s)</b></p>	<p>Ville de BASTIA</p>
<p>► <b>Communication interne</b></p>	<p>Site de la Ville, affichage</p>
<p>► <b>Communication externe</b></p>	<p>Voie de presse</p>
<p>► <b>Résultats attendus en</b></p>	<p>L'objectif est de construire un lieu où les jeunes pourront initier un</p>

<b>termes qualitatifs et quantitatifs</b>	parcours d'insertion. Ils auront ainsi l'opportunité d'y découvrir les métiers de la restauration et/ou du service et la réalité du travail (respect des personnes, du cadre horaire, des consignes, du matériel, etc.). À la suite de cette expérience, certains pourront décider de se diriger vers un bac professionnel ou un CAP des métiers de la restauration.
<b>► Logistique</b>	Mise à disposition de la cafétéria du centre social et d'un animateur de la cafeteria du centre social La cafeteria et la cuisine pourront faire l'objet d'un appel à projets auprès d'associations pour la gestion d'un restaurant associatif à vocation solidaire.
<b>► Financement</b>	Coût de fonctionnement de la cuisine et de la cafétéria Coût d'1 ETP animateur : 31 800 euros par an Coût d'1 ETP cuisinier : 31 800 euros par an



## FICHE ACTION

<p>► <b>Intitulé de l'action</b></p>	<p>Transformation de l'épicerie éducative en une épicière mixte, ouverte à toutes et tous afin de favoriser la mixité sociale et créer un espace d'échanges et de solidarité</p>
<p>► <b>Contexte</b></p>	<p>Les villes se doivent aujourd'hui d'être plus solidaires. Les épicerie mixtes permettent le brassage de différents usagers : d'un côté, un public socialement orienté, et de l'autre, des clients lambda dits « solidaires » qui cherchent d'autres moyens de consommer des produits et veulent participer à la vie de la cité.</p>
<p>► <b>Objectif(s) du projet</b></p>	<p>Eviter la stigmatisation des clients bénéficiaires qui peuvent acheter les mêmes produits qu'une personne ne rencontrant pas de difficultés financières. Créer des liens entre différents publics d'un même territoire Fidéliser une clientèle variée pour l'épicerie Organiser dans l'espace de vie sociale par les clients, de nouveaux ateliers à partir de leurs compétences et appétences (priorité à la sensibilisation à l'écologie ou comment réduire l'impact de notre mode de consommation sur notre environnement) Adhérer à une charte de l'épicerie pour les publics solidaires avec engagement de participation aux ateliers</p>
<p>► <b>Bénéficiaires du projet</b></p>	<p>Les foyers ayant une ou plusieurs dettes domiciliés sur le territoire communal de BASTIA, et dont le potentiel financier familial pourrait permettre, à condition d'une gestion budgétaire anticipée et cohérente, le non recours à l'assistanat (public toujours majoritaire, environ 40 familles par an). Autres usagers désirant participer au projet social en soutenant l'action de l'épicerie éducative en accédant aux produits de l'épicerie aux tarifs normaux (25% du public)</p>
<p>► <b>Action(s) développée(s)</b></p>	<p><u>Actions individuelles dites classiques à destination du public fragile :</u> <b>Entretien individuel :</b> au cours des entretiens, la CESF fait le point sur la situation budgétaire globale de la famille à l'aide de différents outils (grille budgétaire, état des dépenses,...). Des visites à domicile pour mieux comprendre les habitudes de vie du bénéficiaire peuvent être proposées. Des menus pour la semaine et la liste de courses nécessaires sont établis. <b>Accès à l'épicerie</b> A la fin de l'entretien, le bénéficiaire choisit les denrées correspondant à ses besoins. La CESF peut être amenée, lors des achats, à continuer de donner des conseils d'équilibre alimentaire et à proposer des fiches recettes. Le bénéficiaire s'engage à utiliser l'économie réalisée, en bénéficiant de l'accès à l'épicerie, à régler ses dettes, factures, crédits identifiés par le travailleur social référent, ayant motivé la demande d'intégration au dispositif.</p> <p><u>Actions collectives dites classiques à destination de tout public :</u> A la faveur de différents ateliers, portant sur des problématiques récurrentes identifiées lors des suivis individuels, des thèmes seront abordés de façon ludique et conviviale (l'hygiène et l'équilibre alimentaire, le tri sélectif, la maîtrise de la consommation des flux, ...). <b>Ateliers culinaires :</b> ils ont lieu une fois par semaine. Il est demandé aux participants d'amener un torchon et un tablier (s'il en possède un). Ils peuvent soit déjeuner sur place soit emporter les plats préparés lors de l'atelier. Les fiches des recettes exécutées sont mises à disposition au sein de l'Epicerie Lors des ateliers cuisine, les clients bénéficiaires et solidaires d'origines différentes peuvent échanger sur leurs pratiques culinaires et sur les produits qu'ils ont l'habitude de cuisiner ateliers (cuisine des légumes, cuisine du placard, cuisine économique,</p>

	<p>diététique...)</p> <p><b>Ateliers collectifs</b> : organisés par l'équipe sociale du dispositif, qui pourra s'adjoindre la collaboration de partenaires institutionnels et/ ou associatifs experts de la question traitée.</p> <p>Dans ce cadre, il est proposé la réalisation d'ateliers de création de produits écologiques et zéro-déchet (produits d'entretien, beewrap, tawashi, etc) et la création d'une objethèque. Celle-ci a pour fonction le prêt d'objets divers permettant une vaste accessibilité et un partage constructif (outillage, matériel de jardinage, de cuisine, de bureautique, de puériculture, etc.). Les objets disponibles proviennent de dons ou de mises à disposition de la part de ses adhérents. Cette mutualisation des objets fera l'objet de l'établissement de contrats de prêt. Cette activité permet de mettre l'accent sur le faire et le partage, plutôt que sur l'avoir, dans une continuité de dynamique autour de la consommation responsable.</p> <p>Possibilité d'externalisation de ces ateliers au centre social</p>																								
▶ <b>Acteurs du projet</b>	CCAS de la Ville de BASTIA																								
▶ <b>Partenaires</b>	Ville de BASTIA, CDC																								
▶ <b>Périmètre géographique, territoire(s) concerné(s)</b>	Ville de BASTIA																								
▶ <b>Communication interne</b>	Site de la Ville, affichage																								
▶ <b>Communication externe</b>	Voie de presse																								
▶ <b>Résultats attendus en termes qualitatifs et quantitatifs</b>	<p>Favoriser la mixité sociale</p> <p>Partager les savoirs</p> <p>Développer les pratiques de consommation durable</p>																								
▶ <b>Logistique</b>	<p>Support de l'Epicerie éducative actuelle</p> <p>Possibilité de migrer les ateliers sur le centre social avec à disposition la cuisine et la cafétéria dudit centre</p>																								
▶ <b>Financement</b>	<p>Coût actuel du marché alimentaire solidaire pour 40 familles reçues annuellement avec une revente des produits à 10% du prix d'achat réel -&gt; 69 500 euros HT</p> <p>Coût du marché alimentaire mixte avec revente à prix coutant et un bénéfice de 10% pour financer les nouveaux ateliers de la cuisine -&gt;17 375 euros HT pour environ 10 familles hors champ social soit 25% du total du public accueilli</p> <p>Demande d'aide financière de 11 375 euros CDC + coût d'une nouvelle CESF soit 50 000 euros par an</p> <p>Pour information marché actuel renouvelable tous les ans dans la limite de trois ans à compter de janvier 2022 :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>N° lot</th> <th>Intitulé</th> <th>Montant annuel</th> <th>Fin des marchés</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>Produits alimentaires frais</td> <td>19 200 euros HT</td> <td>Décembre 2024</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>Fruits et légumes</td> <td>8400 euros HT</td> <td>Décembre 2024</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>Produits alimentaires secs et conserves</td> <td>21 700 euros HT</td> <td>Décembre 2024</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>Produits alimentaires surgelés</td> <td>10 900 euros HT</td> <td>Décembre 2024</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>Produits d'hygiène et d'entretien domestique</td> <td>9300 euros HT</td> <td>Décembre 2024</td> </tr> </tbody> </table>	N° lot	Intitulé	Montant annuel	Fin des marchés	1	Produits alimentaires frais	19 200 euros HT	Décembre 2024	2	Fruits et légumes	8400 euros HT	Décembre 2024	3	Produits alimentaires secs et conserves	21 700 euros HT	Décembre 2024	4	Produits alimentaires surgelés	10 900 euros HT	Décembre 2024	5	Produits d'hygiène et d'entretien domestique	9300 euros HT	Décembre 2024
N° lot	Intitulé	Montant annuel	Fin des marchés																						
1	Produits alimentaires frais	19 200 euros HT	Décembre 2024																						
2	Fruits et légumes	8400 euros HT	Décembre 2024																						
3	Produits alimentaires secs et conserves	21 700 euros HT	Décembre 2024																						
4	Produits alimentaires surgelés	10 900 euros HT	Décembre 2024																						
5	Produits d'hygiène et d'entretien domestique	9300 euros HT	Décembre 2024																						



## FICHE ACTIONN

▶ <b>Intitulé de l'action</b>	Externalisation du dispositif de la Casa di l'Anziani au Centre Social
▶ <b>Contexte</b>	Retour positif des expériences passées sur la Casa (ateliers, sorties, partenariat avec les établissements de formation)
▶ <b>Objectif(s) du projet</b>	Favoriser la mixité sociale Renforcer le lien intergénérationnel
▶ <b>Bénéficiaires du projet</b>	Les adhérents de la Casa di l'Anziani et du Centre Social A savoir les anciens
▶ <b>Action(s) développée(s)</b>	Ateliers, sorties, partenariat avec les établissements de formation
▶ <b>Acteurs du projet</b>	CCAS de la Ville de BASTIA
▶ <b>Partenaires</b>	Ville de BASTIA, CDC, établissements de formation
▶ <b>Périmètre géographique, territoire(s) concerné(s)</b>	Ville de BASTIA
▶ <b>Communication interne</b>	Site de la Ville, affichage
▶ <b>Communication externe</b>	Voie de presse
▶ <b>Résultats attendus en termes qualitatifs et quantitatifs</b>	Partage d'expériences communes à travers l'organisation d'ateliers participatifs et éducatifs Bien vieillir
▶ <b>Logistique</b>	Equipe et intervenants de la Casa/Centre Social
▶ <b>Financement</b>	CDC, CPAM



## FICHE ACTION

<p>► <b>Intitulé de l'action</b></p>	<p>L'expérimentation d'un dépistage du déclin fonctionnel lié à l'âge ayant pour objet de mener une démarche de prévention structurée du déficit fonctionnel lié à l'âge dans le cadre d'une labellisation ICOPE</p>
<p>► <b>Contexte</b></p>	<p>L'approche sanitaire des seniors est encore trop centrée sur l'identification des maladies et de leur traitement. Les travaux sur le concept de fragilité et les démarches de repérage de la fragilité ont permis d'évoluer vers une approche préventive, en amont de la perte d'autonomie. Cependant, la fragilité reste un concept aux limites incertaines, mal appréhendé en soins primaires et ciblant une population restreinte à un profil à risque particulier.</p> <p>Les enjeux sont de développer les démarches de ciblage des populations, en particulier les plus à risque de perte d'autonomie et de mobiliser les différents acteurs des soins primaires avec et en appui des médecins traitants. Cela nécessite l'évolution des pratiques professionnelles, la mise en œuvre de nouvelles organisations et de nouveaux modes de financement.</p>
<p>► <b>Objectif(s) du projet</b></p>	<p>Améliorer chez les seniors la précocité du diagnostic et de la prise en soins du déclin des capacités fonctionnelles en prévention de la perte d'autonomie Intégrer dans les pratiques des communautés d'acteurs des soins primaires des actions de repérage/dépistage et de prise en soin du déclin fonctionnel Renforcer les capacités des seniors à entretenir leur santé fonctionnelle Repérer prioritairement les pertes de capacité fonctionnelle chez les seniors les plus à risques du fait d'une situation de vulnérabilité (précarité socio-économique, isolement social, éloignement géographique, éloignement des soins, statut d'aidant).</p>
<p>► <b>Bénéficiaires du projet</b></p>	<p>L'expérimentation s'adresse aux seniors âgés de 60 ans et plus, à domicile et autonomes, dès en amont de la fragilité et de la survenue de la dépendance, avec un ciblage prioritaire sur les seniors les plus vulnérables.</p>
<p>► <b>Action(s) développée(s)</b></p>	<p>L'étape 1 comprend la réalisation d'un test de dépistage, simple et rapide conduit selon les six capacités intrinsèques : locomotion, vitalité, santé psychique, cognition, audition, vision. L'étape 2 repose sur la réalisation d'une évaluation approfondie de la capacité ou des capacités intrinsèque(s) altérée(s) par des tests complémentaires. L'étape 3 conduit à un diagnostic et une prise en charge.</p>
<p>► <b>Acteurs du projet</b></p>	<p>CCAS de la Ville de BASTIA</p>
<p>► <b>Partenaires</b></p>	<p>Ville de BASTIA, CDC, Ministère des solidarités et de la santé, Acteurs de santé</p>
<p>► <b>Périmètre géographique, territoire(s) concerné(s)</b></p>	<p>Ville de BASTIA</p>
<p>► <b>Communication interne</b></p>	<p>Site de la Ville, affichage</p>
<p>► <b>Communication externe</b></p>	<p>Voie de presse</p>

<p>► <b>Résultats attendus en termes qualitatifs et quantitatifs</b></p>	<p>Amélioration de la précocité du diagnostic et de la prise en charge du déclin des capacités intrinsèques en évitant le surdiagnostic  Renforcement des capacités des seniors à entretenir leur santé fonctionnelle  Contribuer à une meilleure qualité de vie et à la prévention de la perte d'autonomie  Amélioration de l'accès aux soins dans le cadre de la réduction des inégalités sociales de santé par une inclusion prioritaire des seniors en situation de vulnérabilité</p>
<p>► <b>Logistique</b></p>	<p>Outils numériques supports d'ICOPE et leur inclusion dans l'environnement numérique existant et à venir  Professionnels de santé  Pôle Santé Prévention</p>
<p>► <b>Financement</b></p>	<p>Ministère des solidarités et de la santé, CDC, dans le cadre de la labellisation, CPAM</p>



## FICHE ACTION

<p>► <b>Intitulé de l'action</b></p>	<p>Amélioration dans l'accès et le maintien au logement par le biais du FSL</p>
<p>► <b>Contexte</b></p>	<p>Plus de 21 000 logements sont comptabilisés au sein de la ville de Bastia :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un nombre logements en progression depuis 2007 (+9%), épousant le dynamisme démographique de la commune (+6%) ;</li> <li>• Une proportion non négligeable de personnes vivant au sein de logements HLM (21% des personnes y résident à Bastia en 2017 contre 9% en Corse) ;</li> <li>• En 2017, 9% des résidences principales étaient considérées comme sur-occupées dans la ville, une proportion plus élevée par rapport à la moyenne insulaire ;</li> <li>• On observe une typologie de logements plutôt adaptée aux familles avec enfants : près des trois quarts des résidences principales se composent de 3 à 4 pièces ;</li> <li>• Des logements plutôt anciens : plus de la moitié (51%) a été achevée avant les années 1970, et environ un quart date d'avant 1946 (avec des logements particulièrement anciens dans le quartier de la citadelle) ;</li> <li>• La ville de Bastia compte 5 141 logements sociaux en 2019 (principalement situés dans les 2 QPV), soit 26% du parc locatif de la commune (et 5 182 logements en 2020) ;</li> <li>• Près de la moitié (48%) des occupants du parc de logement social est âgée de plus de 60 ans en 2016 ;</li> <li>• De plus, près de la moitié (47%) a des revenus inférieurs à 40% des plafonds HLM ;</li> <li>• Un besoin prégnant en logements sociaux de petite taille ;</li> </ul> <p>Le CCAS est le lieu d'accueil et d'enregistrement de la demande renforcés en matière de logement social. La Communauté d'Agglomération de Bastia a, par ailleurs, pour ambition l'application du PPGDLSID (Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs).</p>
<p>► <b>Objectif(s) projet</b> du</p>	<p>Formaliser le partenariat CCAS / FSL via une convention de coordination de leurs actions. Développer les relations entre CCAS et FSL ayant pour vocation d'aider les ménages en difficulté d'accès ou de maintien dans leur logement</p>
<p>► <b>Bénéficiaires projet</b> du</p>	<p>6 catégories de publics visés prioritairement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les ménages ayant des difficultés à se maintenir dans le logement ;</li> <li>- Les ménages sortant d'hébergement ;</li> <li>- Les femmes victimes de violence ;</li> <li>- Les personnes sortant d'institutions psychiatriques et/ou présentant des troubles psychiques ;</li> <li>- Les jeunes, sans solution de logement ou travailleurs précaires ;</li> <li>- Les personnes âgées en perte d'autonomie, notamment en milieu rural.</li> </ul>
<p>► <b>Action(s) développée(s)</b></p>	<p>CCAS guichet unique d'entrée pour le FSL des usagers/bénéficiaires bastiais Développer les pratiques professionnels avec les assistantes sociales de la CDC</p>

▶ <b>Acteurs du projet</b>	CCAS de la Ville de BASTIA
▶ <b>Partenaires</b>	Ville de BASTIA, CDC
▶ <b>Périmètre géographique, territoire(s) concerné(s)</b>	Ville de BASTIA
▶ <b>Communication interne</b>	Site de la Ville, affichage
▶ <b>Communication externe</b>	Voie de presse
▶ <b>Résultats attendus en termes qualitatifs et quantitatifs</b>	-un raccourcissement des délais de traitement des demandes, -une amélioration de la qualité des échanges (délai d'information, identification d'un interlocuteur dédié) et des modalités de participation du CCAS au FSL (présence aux commissions d'attribution, co-élaboration du règlement intérieur)
▶ <b>Logistique</b>	Il conviendrait de systématiser la consultation du CCAS avant toute décision d'attribution d'une aide relevant du FSL et son information des décisions d'octroi. Il en va de même pour : - les mesures d'accompagnement social lié au logement (ASLL) et d'accompagnement vers et dans le logement (AVDL) à destination des publics relevant du PDALHPD (personnes présentant des difficultés dans l'accès, le maintien ou l'appropriation de leur logement, personnes en situation de mal logement, d'hébergement, d'expulsion locative...) ; - les dispositifs portés par Action Logement dans le cadre du dispositif CIL PASS notamment ; - les dispositifs portés par les bailleurs sociaux.
▶ <b>Financement</b>	Abondement du FSL par le CCAS dans le cadre des demandes de FSL (subvention ville/CAB) A évaluer avec la CDC



## FICHE ACTION

<p>► <b>Intitulé de l'action</b></p>	<p>Pass Loisirs</p> <p>Afin de favoriser la pratique d'une activité sportive ou culturelle sur le territoire de la commune, le CCAS propose aux familles une participation sur le coût de la cotisation/adhésion à un(e) club/association</p>
<p>► <b>Contexte</b></p>	<p>Si la Mairie de Bastia propose une politique tarifaire avantageuse à destination de la population Bastiaise, des difficultés sont rencontrées pour élargir les publics et capter des publics éloignés, issus des milieux sociaux les plus précaires ou encore la population jeune (notamment les adolescents) au sein desquels la culture n'est pas prédominante.</p> <p>Malgré cette politique tarifaire avantageuse, une partie de la population est toujours concernée par le coût élevé de certaines activités. Face à cette problématique, un certain nombre de dispositifs existent. En dehors des abonnements (formule découverte, formule libre,...), on soulignera ainsi la mise en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• D'un tarif d'accès à la culture pour tous (chômeurs, rsa, plus de 65 ans avec minima sociaux) ;</li> <li>• Un tarif jeune public ;</li> <li>• Le pass culture mis en place par l'Etat ;</li> <li>• Le pass cultura de la CdC, qui existe déjà depuis quelques années</li> </ul> <p>La Mairie de Bastia a également pour projet de réviser la politique tarifaire à destination des séniors mais aussi des jeunes en revisitant la carte jeune. Il est à noter qu'elle a également instauré une politique tarifaire plus avantageuse par rapport à d'autres villes. La dimension populaire de la culture est donc une spécificité bastiaise.</p> <p>Des marges de progression existant toujours, une aide financière est proposée par le CCAS, à destination des enfants des familles les plus précaires, en plus des actions à destination des enfants des quartiers dits prioritaires telle que l'opération Noël au cinéma.</p>
<p>► <b>Objectif(s) du projet</b></p>	<p>Favoriser l'égalité d'accès aux offres de loisirs en proposant l'accès à ces activités à moindre coût</p> <p>Encourager les enfants à pratiquer une activité sportive ou culturelle</p>
<p>► <b>Bénéficiaires du projet</b></p>	<p>Les 3 - 17 ans résidant sur la commune pourront bénéficier d'une aide pour une inscription/adhésion à une activité sportive ou culturelle auprès d'un(e) club/association</p> <p>1 activité par enfant et par an</p>
<p>► <b>Action(s) développée(s)</b></p>	<p>Toutes les activités sportives ou culturelles sont potentiellement éligibles à cette aide à hauteur d'une activité par enfant et par an</p>
<p>► <b>Acteurs du projet</b></p>	<p>CCAS de la Ville de BASTIA</p>

▶ <b>Partenaires</b>	Ville de BASTIA, CDC, Associations culturelles et sportives, Mission Locale															
▶ <b>Périmètre géographique, territoire(s) concerné(s)</b>	Ville de BASTIA															
▶ <b>Communication interne</b>	Site de la Ville, affichage															
▶ <b>Communication externe</b>	Voie de presse															
▶ <b>Résultats attendus en termes qualitatifs et quantitatifs</b>	<p>Favoriser le lien social, et le vivre-ensemble, mais surtout la santé (bien-être psychique et physique, épanouissement personnel, confiance en soi, ...)</p> <p>Permettre à de jeunes enfants et à des adolescents de s'intégrer et favoriser ainsi la mixité sociale</p>															
▶ <b>Logistique</b>	<p>Le barème est basé sur le quotient familial CAF. L'aide est calculée sous forme d'un pourcentage dégressif. Le barème proposé est celui-ci :</p> <table border="1" data-bbox="496 891 1528 1149"> <thead> <tr> <th>Quotient familial</th> <th>Participation CCAS</th> <th>Participation famille</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Entre 0 et 300€</td> <td>80%</td> <td>20%</td> </tr> <tr> <td>Entre 300 et 500 €</td> <td>50 %</td> <td>50 %</td> </tr> <tr> <td>Entre 500 € et 900 €</td> <td>40 %</td> <td>60 %</td> </tr> <tr> <td>Entre 901 € et 1200 €</td> <td>20 %</td> <td>80 %</td> </tr> </tbody> </table> <p>Montant plafond de 120 € Ne sont acceptées que les activités dont le siège social est basé à Bastia Versement de l'aide, directement à la structure choisie par l'utilisateur. Justificatifs : – Pièce d'identité ou titre de séjour – Livret de famille – Justificatif de domicile de moins de 3 mois – Attestation CAF justifiant le quotient familial ou calcul avec l'avis d'imposition</p>	Quotient familial	Participation CCAS	Participation famille	Entre 0 et 300€	80%	20%	Entre 300 et 500 €	50 %	50 %	Entre 500 € et 900 €	40 %	60 %	Entre 901 € et 1200 €	20 %	80 %
Quotient familial	Participation CCAS	Participation famille														
Entre 0 et 300€	80%	20%														
Entre 300 et 500 €	50 %	50 %														
Entre 500 € et 900 €	40 %	60 %														
Entre 901 € et 1200 €	20 %	80 %														
▶ <b>Financement</b>	<p>40 familles sont accueillies à l'épicerie éducative chaque année Ces familles sont potentiellement les familles qui ne peuvent accéder facilement aux activités culturelles et/ou sportives 2 enfants par foyer X 40 X 120 euros d'aide plafond = 9600 euros 50% Ville 4800 euros 50% CDC 4800 euros</p>															



## FICHE ACTION

▶ <b>Intitulé de l'action</b>	L'accès à la mobilité pour les séniors et/ou les personnes en situation de handicap
▶ <b>Contexte</b>	Le CCAS dispose d'un service portage de repas à destination des personnes âgées et / ou des personnes en situation de handicap En complément de cette action, il souhaite développer un service d'accompagnement dans les déplacements, à destination de ces personnes dans l'impossibilité de se déplacer seules. En effet, des besoins ont été identifiés auprès de ce public, pour faire des courses, se rendre chez un professionnel de santé, se déplacer au cimetière, ou encore effectuer une démarche administrative etc
▶ <b>Objectif(s) du projet</b>	Proposition du projet dans le prolongement des visites de convivialité initiées par le « portage de repas » et dans le cadre du Plan Canicule Rompre l'isolement des personnes en perte d'autonomie Aider les personnes en perte d'autonomie à entretenir une vie sociale indispensable pour demeurer le plus longtemps chez soi.
▶ <b>Bénéficiaires du projet</b>	Personnes âgées et/ou en situation de handicap, résidant sur la commune et/ou bénéficiaires déjà du service « Portage de repas à domicile » et/ou dans le cadre du Plan Canicule
▶ <b>Action(s) développée(s)</b>	Cette aide aux déplacements s'effectuera au choix, à pied (avec un accompagnant) ou en voiture du CCAS en fonction des besoins des personnes.
▶ <b>Acteurs du projet</b>	CCAS de la Ville de BASTIA
▶ <b>Partenaires</b>	Ville de BASTIA, CDC, CPAM
▶ <b>Périmètre géographique, territoire(s) concerné(s)</b>	Ville de BASTIA
▶ <b>Communication interne</b>	Site de la Ville, affichage
▶ <b>Communication externe</b>	Voie de presse
▶ <b>Résultats attendus en termes qualitatifs et quantitatifs</b>	Favoriser et faciliter le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie Maintenir le lien social auprès des personnes isolées Faire le lien avec les assistantes sociales du CCAS et le Pôle Santé Prévention
▶ <b>Logistique</b>	Un véhicule à disposition (à titre gratuit par la ville de Bastia) Un personnel dédié 1 ETP (31 800 euros/an)
▶ <b>Financement</b>	Cette nouvelle prestation serait gratuite mais nécessite la mobilisation d'un véhicule et de personnel à quantifier au regard de la demande à planifier